

DICTIONNAIRE HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES

PAROISSES CATHOLIQUES

DU

CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU CANTON DE FRIBOURG
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES

DIXIÈME VOLUME

FRIBOURG

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL

259, rue de Morat, 259

—
1899

57
9

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DICTIONNAIRE HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES
PAROISSES CATHOLIQUES
DU
CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU CANTON DE FRIBOURG
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES

DIXIÈME VOLUME

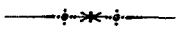
FRIBOURG

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL.

259, rue de Morat, 259

—
1899

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE



REMAUFENS

Remoufens, Remauffens.

Patron : Saint Maurice et ses compagnons, 22 septembre.

Altitude : 801.

Statistique de 1868.

Nombre des maisons.	Nombre des ménages.	ORIGINE DE LA POPULATION DE RÉSIDENCE						Protestants.	Français.	Allemands.	Total.
		Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Étrangers.	Catholiques.					
66	101	328	71	—	6	405	—	404	1	405	

Nombre des contribuables en 1889, 289.

Immeubles, 906,732 fr.

Capitaux, titres, 224,544 fr.

Produit de l'impôt sur les fortunes, 2,674 fr.

Impôt sur le commerce et l'industrie, 43 fr.

Dépenses pour l'assistance des pauvres, 2,226 fr.

Fonds d'école (1895), 14,000 fr. (deux écoles avec 68 enfants).

L'intéressant village de Remaufens a son histoire liée à la paroisse d'Attalens et à la seigneurie de Châtel-Saint-Denis.

Dans une chartre de 1296, Jean de Fruence ou Châtel dota

son fils Ulric, âgé de 25 ans, et lui donna, à l'occasion de son mariage avec Isabelle, fille de Pierre d'Oron, une rente de 25 livres, à percevoir sur le village de Remaufens, villa de Remaufens.

Remaufens, qui dépendit toujours de la seigneurie de Fruence et de la commune de Châtel-St-Denis, était membre de la paroisse d'Attalens; c'est un fait bien rare, car les paroisses se séparaient rarement des limites de la seigneurie dans laquelle elles étaient placées. Après la disparition des anciens seigneurs et à l'origine du système communal, le village de Remaufens forma un des quatre quartiers de la commune de Châtel, ayant droit aux rentes, fondations pies en faveur des pauvres, des écoles, etc.

Cette position anormale amenait nécessairement des récriminations, des conflits sans cesse renouvelés. Remaufens réclamait de Châtel les bois pour les réparations de la chapelle, de la cure, et pour les bancs de l'église d'Attalens.

En 1772, Remaufens avait son école, mais il entendait que la bourse communale de Châtel fit les honoraires de son régent. Pour arriver à ses fins, il s'adressa à l'Evêque, au bailli, etc. Dans sa visite pastorale à Châtel, Monseigneur, appuyé par le conseiller Odet d'Orsonnens, manifesta ouvertement le désir de terminer ces difficultés et recommanda fortement le village de Remaufens.

Le conseil de Châtel répondit : « De tout temps, la régence d'école pour les quatre quartiers a été établie à Châtel, comme chef-lieu de la commune, et même la charge a été longtemps remplie par les Déglise, originaires de Remaufens. Si Remaufens veut un régent pour son village, les autres quartiers ne doivent pas contribuer à son entretien. »

« Plusieurs personnes vivantes ont encore fréquenté l'école de Châtel, et elles n'ont jamais eu à se plaindre. »

Le manque de ressources allégué par ceux de Remaufens est purement fictif; dans le partage « les paquiers communs, on a omis de porter en ligne de compte, entre autres, le clos de Saint-Maurice, qui est d'un rapport annuel de 15 à 17 écus, que retire Remaufens. »

Remaufens perçoit encore pour son école une rente annuelle de 6 écus, provenant de la fondation de M. Rossier; et le

quart de la rente de 15 écus de la confrérie du Saint-Esprit, érigée à Châtel. Enfin, les enfants de Remaufens peuvent fréquenter les écoles de Châtel, comme ceux des trois autres quartiers.

Pour condescendre cependant aux conseils de Sa Grandeur et de M. Odet, et éviter toute altercation, Châtel était disposé à remettre le capital de 100 écus « dus à la grande communauté » pour être appliqué à l'école de Remaufens.

Si cependant le village de Remaufens envoyait ses enfants aux écoles de Châtel, ces 100 écus rentreraient dans la bourse commune, et Remaufens contribuerait aussi à l'affouage du régent et de la régente de Châtel « des bois qui lui sont parvenus en partage, comme aussi il ne fera aucune difficulté « de permettre au Rd chapelain dudit lieu, de venir célébrer « la S. messe, les jours d'obligation au dit Châtel, en cas de « maladie du curé ou du chapelain de Châtel, et autres « nécessités. »

Fait le 24 juin 1773.

(MANUAL DE CHATEL.)

Pour donner satisfaction à tous les quartiers, la commission souveraine, établie par LL. EE. pour terminer les difficultés avec Remaufens, proposa, le 1^{er} mai 1780, de sortir 400 écus de la bourse communale et d'allouer à Remaufens 200 écus pour l'aider à entretenir des écoles particulières.

Survint la bâtisse de la nouvelle église de Châtel, nouvelle source de chicanes.

Le 19 janvier 1806, la commune de Châtel assemblée nomma une commission pour dresser un projet de séparation de la commune de Remaufens. Les forêts, paquiers communs avaient été partagés en 1769; mais il fallait libérer Remaufens de toute contribution pour le culte et d'autres points de l'administration.

La chapelle et l'église paroissiale.

La première trace d'une chapelle à Remaufens est de l'année 1416; le curé d'Attalens devait y célébrer la messe chaque semaine, mais l'acte de fondation n'existe plus. Cette localité a été plusieurs fois éprouvée par des incendies, et ses archives

ne renferment aucun acte important. Le village, du reste, ne formait qu'une commune avec Châtel-Saint-Denis, divisée en quatre *quartiers*.

La chapelle fut visitée en 1453 par les délégués de l'évêque Saluces. Elle ne possédait pas de cimetière, ni fonts de baptême, ni le Saint Sacrement. Deux petites fenêtres au chœur, sans vitres, donnaient une faible lumière. Les visiteurs ordonnèrent de les boucher avec de la toile au lieu de verres. Le tabernacle (almaliolum) commencé restait inachevé. Pas de plancher, ni pavé, et les murs intérieurs n'avaient pas été blanchis. L'autel n'était pas consacré. La chapelle était déjà dédiée à saint Maurice; mais la statue du patron était encore brute et sans couleur. Voilà l'état de cet édifice religieux. Remaufens devait contribuer aux frais du culte à Attalens, à toutes les réparations de l'église, et il avait encore les frais pour sa chapelle. Châtel-Saint-Denis devait l'aider, mais cela s'accomplissait avec parcimonie. En 1696, Châtel accorde au village de Remaufens 10 florins (6 fr.), pour certaines réparations faites à l'église d'Attalens. Par-ci par-là quelques subsides pour la cure, des plantes de bois pour la chapelle.

La chapelle qui subsista jusqu'à l'érection de la paroisse était probablement de la fin du XVI^e siècle. On fit sans doute des réparations en 1657, car on trouve cette indication : « Sacellum fuit resiliatum ex licentia superioris. » La chapelle fut reconciliée avec la permission du Supérieur, par D. Demetra, en présence des prêtres Musy et Gremod (Gremaud), le 17 novembre 1657.

Remaufens demandait à Châtel une lampe pour la chapelle, le conseil lui en accorde une *qui est de rebut dans l'église*. Mai 1761.

Les chapelains.

1715. Les communiens de Remaufens adressèrent l'année 1715 une supplique à Sa Grandeur, pour obtenir dans cette localité l'établissement d'un prêtre qui serait rétribué et salarié par eux-mêmes. Il leur annoncerait la parole de Dieu *en prêchant et catéchant* une fois par mois au moins, administrerait les sacrements, visiterait les malades et ensevelirait les morts, si le curé d'Attalens y consentait.

Les motifs allégués pour avoir un chapelain étaient vrais et justes. La population s'élevait à 280 âmes, l'église paroissiale était insuffisante, la distance pour la fréquenter était considérable, mais le projet de s'ériger en paroisse s'accroissait quelque peu, 16 novembre 1715.

Cependant Monseigneur reconnut l'équité de la demande, il communiqua la supplique au curé, en lui disant qu'il se proposait d'établir un prêtre à Remaufens, pour y célébrer la messe et expliquer le catéchisme un jour de la semaine, mais jamais le dimanche, etc. Il serait considéré comme simple serviteur du curé, amovible à sa demande.

Le curé Maillardoz ne fit aucune opposition à ces projets. D. Jerly fut établi aux conditions suivantes. 1° Il célébrera la messe (ainsi que ses successeurs) dans la chapelle les fêtes et dimanches et les jours de fêtes de dévotion déjà établies, à une heure qui permettra aux habitants d'assister à l'office de la paroisse; 2° le dit Vicaire célébrera, à la décharge du curé et des communiers, toutes les messes fondées, moyennant rétribution équitable; 3° avec la permission du curé il expliquera le catéchisme une fois au moins par semaine, il chantera les vêpres, s'il veut le faire, mais sans obligation.

D'un autre côté la commune prenait l'engagement de lui payer 60 écus annuellement (180 fr.), de lui fournir un logement convenable, un jardin, une chènevière, le bois, la terre nécessaire pour garder une vache pendant toute l'année et tous les droits, avantages et biens d'un communier, de livrer tout ce qui sera nécessaire au service divin, le vin et les hosties exceptés.

Les rentes ne formant pas un bénéfice ecclésiastique et canonique, le chapelain pourra librement quitter le poste au bout d'une année et les communiers pourront, avec notre permission, en élire un autre. Fait le 6 mai 1716.

Signé : JACQUES, évêque.

**Sentence de Mgr Claude Antoine
sur les difficultés de M. Jerly avec la commune.**

- Claude Antoine, par la grâce de Dieu, etc.
- Sur la représentation que les commis de Remaufens nous ont faite que D. Joseph Jerly, leur chapelain manual et salarié,

leur voudrait intenter un procès malapropos, au sujet des conventions faites entre eux d'une année à l'autre, en conséquence de la permission donnée par notre prédécesseur du 6 mai 1716, celle du 5 mars 1719, du 22 octobre 1719 et du 7 décembre 1721, de 1722 et 23 conclue entre la commune et le chapelain.

« Ayant tout examiné Mgr prononça que le chapelain devait se contenter de 60 écus, du bois nécessaire comme un communier. La Confrérie du Scapulaire et le tronc érigé dans la chapelle seront sous la dépendance du curé. Le bénéfice n'est pas considéré comme permanent, mais manuel.

« Monseigneur révoque les permissions accordées à M. Jerly. 6 novembre 1724. »

Le clergé de Romont protesta contre tout ce que le curé Maillardoz avait conclu avec D. Jerly et la commune. 15 décembre 1724.

En 1726, eut lieu la visite pastorale de la paroisse ; dans ses récess l'Évêque renouvelle son consentement à l'établissement d'un prêtre à Remaufens et aux mêmes conditions ; il ajoute :

« Le chapelain assistera aux processions des Rogations et à celles qui se font hors de la paroisse. Il ne se mêlera pas des comptes de la chapelle, ni du tronc du Scapulaire.

« Il sera pareillement d'obligation d'aller à Attalens les festes solennelles et de y aider à entendre les confessions moyennant son entretien de bouche dans la cure, lorsque le curé l'appellera.

« Les vespres que la commune a demandé pour les festes et dimanches ne peuvent lui être accordées que par le bon vouloir du curé et cela en évitation de toute confusion... »

1736. Jean, fils de Jean Vauthey, par un codicille du 28 mai 1736 légua le pré dit *Le Bret* pour faire chanter les vêpres tous les dimanches ou, si cela ne pouvait avoir lieu, pour faire chanter quatre messes par le chapelain.

La commune demanda l'approbation et la confirmation de ce legs.

L'Évêque, après avoir consulté le curé d'Attalens, répondit, le 2 mars 1739 :

« La chapelle ne se trouve point érigée en titre de bénéfice ; il ne peut souffrir semblable legs au préjudice du curé et de

« l'église paroissiale... Les vêpres ne peuvent y être chantées
 « tous les dimanches. Ordonnons que le curé d'Attalens y
 « chantera les quatre grand'messes un jour de la semaine de
 « chaque quatre temps et percevra la rétribution provenant
 « de la pièce du *Bret*...

« Enjoignons aux habitants de Remaufens de s'acquitter de
 « tous leurs devoirs à l'égard de l'église paroissiale et du
 « curé. »

La fin de la lettre est une menace d'ôter le chapelain.

Pourquoi ce brusque changement et cette irritation contre Remaufens ? La dernière volonté d'un mourant n'est pas accomplie, se trouve totalement modifiée. Le vent soufflait de la cure d'Attalens, le curé titulaire Reynold trouvait probablement son bénéfice trop maigre (vol. I, p. 145), il fallait dépouiller les petits en faveur des gros bénéfices.

La pièce de terre *le Bret* fut vendue, en 1736, pour le prix de 950 florins (570 fr.). Mgr Duding fixa l'emploi de cette rente de la manière que voici : 5 écus petits à l'usufruitier, 24 batz (3,50 fr.) au curé pour chaque grand'messe. 19 juin 1739.

Des temps meilleurs surgissent en 1750 ; les personnes hostiles disparaissent en partie de la scène et les droits à l'établissement d'un bénéfice canonique allaient être reconnus.

La commune de Châtel avait accordé à Remaufens la jouissance d'une partie de la pièce de terre *La Lechaire* pour l'aider à payer le chapelain ; à la fin de l'année 1750, Remaufens demande une augmentation. Le 22 novembre, il est donné lecture de cette supplique en Conseil de Châtel, mais elle n'était demandée que pour un temps restreint, *soit jusqu'à la mort d'un bienfaiteur, qui ne peut aller loin*. « Le principal motif, « est-il dit dans la supplique, est de profiter des favorables « espérances d'obtenir de l'Evêque les grand'messes et vêpres « les jours de fêtes et dimanches. »

Leur demande fut accueillie favorablement et à de bonnes conditions, dont l'une imposait au chapelain de Remaufens l'obligation de venir dire la messe matinale à Châtel, en cas de maladie du chapelain de ce bourg. La question du bénéfice était arrangée ; la commune s'adressa, en 1751, à Mgr de Bocard pour obtenir l'érection canonique du bénéfice et du chapelain.

La réponse fut favorable ; mais avec les clauses et modifications suivantes :

1° Le chapelain percevra annuellement 100 écus petits.

Il aura son logement, une chènevière convenable, un char de bois par chaque cheval, une demi-journée pour le hacher, par ceux qui n'en ont point... La maintenance de la maison et de la chapelle regardera toujours uniquement la communauté.

La commune ne pouvant fournir actuellement cette rente de 100 écus jusqu'à ce que le legs promis par Jean Déglise leur soit livré, le curé abandonne au chapelain les anniversaires fondés dans la chapelle.

2° La présentation des bénéficiers se fera alternativement par la commune qui en présentera deux ou trois au curé d'Attalens, et ensuite par le curé à la commune. On choisira toujours l'un des présentés.

3° L'élu se présentera à l'Evêque pour l'examen et l'institution canonique.

4° Le chapelain appliquera la messe pour la commune tous les dimanches et fêtes solennelles.

5° En cas de mauvais temps et mauvais chemin, il pourra célébrer sept à huit fois par an à Remaufens une messe chantée avec instruction.

6° Il chantera les vêpres tous les dimanches de l'année, à l'exception du premier de chaque mois ; et, après vêpres, il expliquera le catéchisme.

7° Il chantera une grand'messe le 3^e dimanche de juillet, fête du Scapulaire.

8° Il assistera aux offices de l'église paroissiale aux fêtes solennelles.

9° Il entendra les confessions, donnera l'extrême-onction lorsqu'il en sera requis par les paroissiens.

10° Il fera l'école une fois par jour.

11° Lorsqu'on aura obtenu une fondation en faveur du luminaire, Monseigneur permettra l'érection d'un tabernacle et la conservation du Saint Sacrement, etc.

Vu la promesse faite par la commune de ne jamais établir un cabaret dans cette localité, Monseigneur espère qu'elle observera toujours cette clause.

Fait le 31 janvier 1752. (*Arch. d'Attalens et de l'évêché.*)

Le 5 février 1753, Monseigneur permit encore au chapelain de chanter les vêpres la veille des fêtes du Scapulaire, de saint Maurice, et de faire les processions du Scapulaire.

Nouvelle extension, le 7 novembre 1779 : Monseigneur accorde la grand'messe deux fois par mois, soit les 2^e et 3^e dimanches, quand une fête solennelle ne tombe pas sur ces jours.

Le 14 avril 1785, D. Joseph-Victor de Blonay fut nommé chapelain. Son bénéfice fut élevé à 20 louis d'or, mais il devait acquitter tous les anniversaires fondés sans autre rétribution ; il jouissait des autres droits comme jardin, bois, etc.

Il fera en temps de Carême, deux jours par semaine, le catéchisme aux petits enfants, mais ceux qui sont en âge d'être admis à la communion suivront l'instruction religieuse donnée à l'église paroissiale.

Il devait continuer l'usage de chanter une messe à minuit à Noël avec les laudes, ainsi que les bénédictions pendant l'octave du Saint Sacrement.

Il devait encore faire l'école.

Remaufens donna asile, pendant la Révolution française, à l'évêque de Saint-Claude, Mgr Jean-Baptiste Chabot, évêque depuis 1785. Il était atteint de violents accès de coliques spasmodiques. Il était encore à Remaufens en 1798.

L'évêché de Saint-Claude fut supprimé en 1801, et en 1803 Mgr Chabot fut transféré au diocèse de Mende où il est mort le 22 avril 1819. Il fut le huitième évêque français réfugié dans le canton de Fribourg.

Remaufens mettait en pratique le conseil de Jésus-Christ : « Frappez, persévérez, et l'on vous ouvrira. » Une nouvelle demande fut adressée à l'Evêque en 1807. Monseigneur appuya son refus sur la grande disette de prêtres dans le diocèse ; c'était laisser entrevoir la possibilité d'arriver au but désiré.

En 1814, Remaufens s'adressa de nouveau à l'Evêque et demanda que son chapelain pût célébrer ou chanter une messe les jours de mauvais temps, chanter les vêpres les jours de fêtes solennelles. Mgr Guisolan délégua le curé et le chapelain de Châtel pour examiner cette question. Leur rapport conclut à une séparation totale d'Attalens et à l'érection d'une nouvelle paroisse. La mort de Mgr Guisolan et d'autres causes renvoyèrent la solution à plus tard.

L'église d'Attalens, trop petite et en mauvais état, laissait entrevoir la nécessité d'une nouvelle et onéreuse construction, dont un tiers des frais retomberait nécessairement sur la commune de Remaufens ; il fallait donc agir à temps et obtenir la séparation avant cette bâtisse ; c'est pourquoi on s'adressa de nouveau à l'Evêque et à l'Etat. Remaufens proposait d'entrer en accommodement avec les différentes communes qui composent la paroisse. Tout fut inutile, le clergé de Romont comme collateur d'Attalens, et le curé surtout s'élevèrent avec force contre toute idée de séparation (1819).

Le changement du curé en 1828 ranima les espérances et le courage. D. Kolly, le nouveau curé, comprit mieux l'amour des âmes ; il consentit, le 30 avril 1831, à l'érection de la paroisse de Remaufens, si l'autorité ecclésiastique était d'accord. M. Kolly mettait une condition à son consentement : la nouvelle paroisse comprendrait la commune de Remaufens seulement, et le bénéfice d'Attalens serait indemnisé de la perte subie par la séparation.

Après 120 ans de luttes, de pétitions et de difficultés, la séparation fut prononcée, et le village avec sa chapelle érigé en paroisse par l'autorité ecclésiastique, le 27 mars 1835.

La Paroisse.

Le projet d'ériger la chapelle en église paroissiale datait de loin. Dans la supplique adressée à l'Evêque pour obtenir la concession d'un prêtre-chapelain, du 16 novembre 1768, il est ouvertement exprimé : « jusqu'ils ayent des moyens avec le temps de s'ériger en paroisse. »

La séparation de l'église-mère fut demandée en 1773. Le rëcès de la visite pastorale du 13 mai dit que Monseigneur ne « trouva aucune raison suffisante pour y consentir. »

La commune fit une nouvelle tentative de séparation en 1799 ; elle adressa le 24 oct. une supplique aux différentes assemblées communales de la paroisse pour obtenir leur consentement.

Celle de Bossonnens répondit le 23 novembre qu'elle ne formait aucune opposition à la séparation, laissant à l'Evêque et aux supérieurs le soin de trancher cette question.

En adressant sa demande aux communes, Remaufens en

envoya une à l'Evêque, autorité compétente pour prononcer la séparation ; elle était appuyée par d'excellentes raisons :

1° L'éloignement de l'église paroissiale.

2° Les offices paroissiaux n'étaient pas régulièrement suivis, à cause de cette distance. On se rendait à l'église de Châtel, plus rapprochée, cause de nombreux abus.

3° La jeunesse était privée des sermons, parce que les jours d'hiver ou de mauvais temps elle assistait à la messe matinale seulement.

4° Les enfants nouveau-nés restaient souvent pendant plusieurs jours sans recevoir le baptême, à cause du mauvais état des chemins.

5°-6° On était privé des prières pour les morts, des processions, etc.

7° Un curé exerçait un ascendant plus énergique qu'un chapelain. Les enfants qui suivaient les catéchismes de la première Communion pendant le Carême ne pouvaient fréquenter l'école que trois fois par semaine.

La commune enfin priait Monseigneur de déléguer M. le Doyen et d'autres prêtres pour vérifier la véracité et l'équité de ces raisons.

M. Daguet, prieur de Semsales, et le curé de Vaulruz vinrent à Remaufens, par ordre de l'Evêque, pour entendre les intéressés : ils firent un rapport favorable à la séparation ; mais le curé d'Attalens, appuyé par le clergé de Romont, collateur, fit une déraisonnable opposition.

La solution cependant approchait ; l'Evêque, reconnaissant la justesse des motifs allégués, accorda à la chapelle de Remaufens le droit de sépulture et de baptistère.

Le curé Musy se révolta contre l'autorité diocésaine ; il adressa à la commune de Remaufens une protestation qui fut notifiée par huissier, le 5 mai. L'Evêque permit la notification, mais maintint le droit accordé à la chapelle.

Il est intéressant de suivre cette lutte à distance et de voir les passions s'agiter sur ce coin de terre.

Le curé envoyait un mémoire de 15 pages in-fol. à l'Evêché ; il y maltraitait fortement les gens de Remaufens, qui trouvèrent prudent de laisser passer l'orage et d'attendre des temps plus propices.

La commune fit une nouvelle tentative en 1819 ; elle adressa une pétition au Conseil d'Etat, mais la demande de séparation fut encore écartée, on n'osait déplaire au curé Musy.

Enfin, en 1832, une demande de séparation fortement motivée fut adressée à l'Evêque et au Conseil d'Etat. Remaufens luttait depuis 120 ans pour obtenir une chose juste et équitable ; M. Musy, le principal opposant, avait quitté la paroisse et, dans un âge avancé, il ne pouvait plus combattre Remaufens.

Lorsqu'on examine les mémoires, les arrêtés et les mandements des évêques, on doit reconnaître que la commune de Remaufens a soutenu une lutte de géant pour arriver à la séparation de la paroisse d'Attalens, à l'établissement d'un chapelain et d'un curé.

Monseigneur prononça la séparation le 27 mars 1835. La lutte était terminée. L'ancienne chapelle avait un certain mérite d'antiquité, mais elle ne pouvait contenir la population, ayant des dimensions trop restreintes. On commença immédiatement les travaux d'une nouvelle église, placée sur un meilleur terrain et plus isolée. Mgr Jenny, qui avait eu la joie de prononcer la séparation, eut encore le bonheur de la consacrer le 24 septembre 1843 ; l'anniversaire de la dédicace fut placé pour l'avenir sur le dimanche après la fête patronale, 22 septembre. Elle fut dédiée à saint Maurice et à ses compagnons, qui fut le patron des anciennes chapelles depuis le commencement.

Le clocher reçut une nouvelle sonnerie. L'ancienne chapelle n'avait que deux cloches, l'une coulée en 1506 avec l'inscription : *S. Maurici, ora pro nobis, et S. Theoduli*. La plus grande, du poids de 24 quintaux, sortie des ateliers de M. Treboux, fut fêlée en 1854 et en 1878 ; le même fondeur en fit une nouvelle du poids de 29 quintaux.

Chapelains de Remaufens.

1716-1724. D. **Joseph-Michel Jerly** (vol. VI, p. 497), premier chapelain-vicaire. Il fut curé de Saint-Jean à Fribourg de 1749 à 1754, année de son décès.

1734-1741. D. **François-Joseph Gremaud**.

1746. D. **Dupont**, prêtre à Remaufens.

1752-1782. D. **François-Xavier Duchet**, de Mortau, décédé le 27 février 1782, enterré dans la chapelle de Saint-Nicolas à Attalens. Mgr de Boccard, ayant reconnu le bénéfice comme canonique, l'institua premier chapelain le 28 janvier 1752. Il était neveu de D. Feuillé, curé de Siveriez, et il a fait une fondation en faveur des pauvres de cette paroisse. M. Duchet était un apiculteur des plus distingués.

1721-1784. D. **Pierre Roussin**, ex-missionnaire en Amérique, décédé le 15 juin 1784, enterré dans la chapelle de Saint-Nicolas à Attalens.

1785-1805. D. **Joseph-Victor de Blonay**, d'Evian, élu par la commune le 11 avril, avec le consentement de l'Evêque.

1805-1807. D. **Michel Gremaud**.

1808. D. **Le Fèvre**.

1812-1813. D. **Joseph Devarrat**.

1814. D. **Joseph Gathan**, de Romont.

1819-1825. D. **François Serasset**, originaire de Savoie, décédé en 1849.

Curés.

1826-1848. D. **Jacques-Joseph Bersier**, de Cugy, premier curé en 1835. Les événements de 1848 furent funestes à M. Bersier ; il reçut l'ordre de quitter la paroisse, il fut établi desservant de la chapelle de Rue, où il est mort.

1849. D. **Alexandre Zabbé**, du Jura Bernois, exilé par le gouvernement provisoire le 5 janvier 1849.


1849. D. **Jean-Joseph Folly**, desservant, doyen de Gruyère (voir vol. I, p. 353). Le gouvernement ne voulut pas le tolérer dans cette paroisse.

1849-1865. D. **François Liaudat**, de Châtel, décédé le 11 mars 1865. Il fut ordonné en 1845, et vicaire à Promasens de 1845 à 1849.

1865-1875. D. **Pierre-Joseph Repond**, de Cottens (vol. II, p. 132), frère du professeur et chanoine Repond.

1876. D. **Georges-Albert-Arthur Gremaud**, de Riaz (vol. I, p. 165), neveu du professeur et recteur de l'Université en 1897, frère d'un missionnaire en Chine et du P. Berthold, capucin.

Les épreuves l'ont atteint, il a vu sa cure avec son mobilier et sa bibliothèque dévorés par un incendie le 22 avril 1896 avec plusieurs autres bâtiments. L'église a pu être préservée avec beaucoup d'efforts. Le curé oublia ses intérêts en travaillant à préserver l'église des flammes. Que Dieu récompense son zèle !



RIAZ

Riat, Rya, Ratteville, en latin Rotavilla, Roda dans le X^e siècle; en allemand zum Rad.

Patron : Saint Michel, 29 septembre. Primitivement le Saint-Sauveur. On ignore l'époque de ce changement.

Altitude : Eglise 729, Plaisance 907, en l'Étrety 784, ruines de Schaffa 845, Chamucens 871.

Statistique de 1888.

	Nombre de maisons.	Nombre de ménages.	POPULATION DE RÉSIDENCE ORDINAIRE				Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	Total.
			Bourgeois de la commune de résidence.	Bourgeois d'une autre commune du canton.	Suisses d'autres cantons.	Etrangers.					
Riaz.	130	172	416	168	41	7	596	36	587	41	632

Nombre des contribuables, 232 en 1889.

Immeubles imposables, 1,374,211 fr.

Capitaux, titres, 276,155 fr.

Produit de l'impôt sur les fortunes, 3,900 fr.

Produit de l'impôt sur le commerce et l'industrie, 156 fr.

Assistance des pauvres en 1895, 5,392 fr.

Fonds d'écoles (3 écoles), 43,518 fr.

Hospice de district, fortune en 1895 : Capitaux, 72,629 fr. ; immeubles, 44,467 fr.

	Naissances. Décès.			Naissances. Décès.	
1614	13	—	1699	8	13
1615	18	—	1700	17	12
1616	20	—	1701	10	10
1649	13	—	1749	7	8
1650	12	—	1750	8	21
1651	15	—	1751	10	4

Riaz, qui s'est distingué à travers les âges, nous laisse une histoire glorieuse qui attire et commande l'admiration : son antiquité, les événements dont il fut témoin, son cortège d'hommes célèbres formé de chevaliers de Malte, d'évêques, de magistrats et de savants dans différentes branches du savoir humain. Il a encore donné à l'Eglise beaucoup de prêtres et de religieux.

Lorsque le voyageur, quittant Bulle, suit la route de Fribourg, il aperçoit au pied des monts le joli village de Riaz avec ses blanches maisons, et, sur la pente orientale du Gibloux, de nombreuses habitations parsemées avec grâce sur le versant de la colline; le château de Plaisance qui domine, autrefois séjour d'été des Duding, ajoute encore à ce beau paysage.

Cette contrée fut habitée par les Romains, on y trouve des preuves de leur passage. Ils furent chassés probablement par des populations allémaniques et burgondes, qui ont aussi laissé des traces de leur séjour dans des noms de personnes, de propriétés et de localités. La population burgonde, mêlée à la population indigène ou issue des Romains, est devenue insensiblement la majorité.

Le christianisme a pénétré de bonne heure dans cette contrée. Si on ne peut conclure avec certitude à son existence dans Bulle et ses environs dès les commencements du V^e siècle, des raisons graves cependant nous induisent à croire que le culte du Crucifié y avait pénétré dès 515, sous le roi de Bourgogne saint Sigismond, prêché par des apôtres dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous. (Gremaud, *Arch. soc. d'hist.*, vol. III.)

Trois églises, très rapprochées, existaient en 855 dans cette contrée : Bulle, Vuippens, Echarlens.

Turimbert, premier comte connu de l'Ogo ou de Gruyères, avait en 900 des possessions à Riaz, mais il n'en était probablement pas le souverain. Le 11 novembre 900 il fit un échange de propriétés avec l'évêque Boson. Le comte céda à l'église paroissiale de Bulle un fonds colonaire avec une maison, une terre labourable de trente muids, de huit charretées de foin, avec quatre serfs, ou colons agricoles. L'Evêque céda à son tour à Turimbert une partie des dimes de Saint-Eusèbe (église paroissiale de Bulle) en faveur de la chapelle que le comte

avait fondée à Riaz, en l'honneur du Sauveur; il donna encore une dime seigneuriale de Riaz. Avana, femme de Turimbert, confirma ces échanges. (*M. et D.*, VI, p. 203, X et XXII.)

C'est donc un commencement de dotation de la chapelle de Riaz pour la résidence d'un prêtre, et un acheminement à l'établissement d'une paroisse.

Rodolphe III, roi de Bourgogne, par un acte du 24 avril 1011, donna à sa femme Ermengarde, entre autres biens, son fisc de Riaz; celle-ci le céda librement à Hugues, évêque de Lausanne, fils du roi Rodolphe et peut-être aussi son propre fils. Ceci nous ferait supposer que Riaz n'avait pas été entièrement détaché du royaume de Bourgogne et n'appartenait pas totalement au comté d'Ogo ou de Gruyères.

L'évêque Hugues monta sur le siège de Lausanne en 1019; il en fut évêque pendant dix-neuf ans; et lorsqu'il tenait le siège de Lausanne il donna librement au chapitre de sa cathédrale les villages d'Albeuve et de Riaz, etc., dont il pouvait disposer, puisqu'il en était le seigneur et le propriétaire par la reine Ermengarde et le roi son père. (*M. et D.*, VI, p. 38.)

Dès 923 Riaz possédait une chapelle avec un cimetière, bâtie par le comte de Gruyères sur sa propriété. Des événements tragiques s'y passèrent dans le XI^e siècle; le comte Bucco d'Oltingen y commit un forfait, qui n'est pas spécifié. Plus tard il voulut réparer sa faute et obtenir son pardon; il vint à Avanche où se trouvait son fils Burcard, évêque de Lausanne. Le 28 octobre 1073 il donna à l'église de Lausanne, en réparation de sa faute et pour le salut de son âme, une vigne située à Saint-Aubin, dans le Vuilly, sur le chemin public qui conduit à la forêt. Afin d'assurer son don, il imposa une amende de 10 livres d'or à celui qui oserait l'enlever et le saisir (p. 209).

M. Gremaud croit que la chapelle et le village de Riaz furent érigés en paroisse vers cette époque. Un prêtre par conséquent y fut attaché.

Dans les droits du chapitre de Lausanne à Riaz, on trouve une rente en cire destinée au luminaire de cette église.

Vers la fin du XII^e siècle, en 1195 ou 1196, le village de Riaz fut témoin d'un rare spectacle, la réunion d'un grand nombre de seigneurs de la contrée. Le comte de Gruyères, Rodolphe, avec sa femme Agnès, ses fils et ses filles, s'y rendit pour faire

la paix avec l'Evêque et le chapitre de Lausanne, réparer le mal et les dommages causés à Bulle et à Riaz. On régla simultanément un droit seigneurial, qui fut l'occasion de luttes et de guerres entre seigneurs voisins et par là même d'incendies et de meurtres; on régla aussi le droit de suite ou le droit qu'avait le seigneur de poursuivre et de saisir les serfs qui quittaient leurs terres pour aller s'établir sur celles d'autres seigneurs.

Le comte et l'évêque renoncèrent à ce droit inhumain. Là fut encore traitée la question des marchés ou foires de Bulle et de Gruyères, et les prétentions du comte sur la possession de Bulle et de Riaz.

Le comte avec ses fils Guillaume, Pierre, Rodolphe, Agnès avec ses filles, en présence des seigneurs de Pont, de Corbières, d'Orsonnens, Guillaume de Blonay, Nantelme d'Ecublens, Humbert comte de Genevois, et de plusieurs autres seigneurs et dignitaires ecclésiastiques, renoncèrent à leurs prétentions sur Bulle et son territoire depuis le pont de la Trême, et aux serfs des deux sexes, qu'ils possédaient ou disaient posséder.

Jamais Riaz ne vit une plus brillante assemblée, d'aussi illustres personnages et une réunion si importante par le traité conclu. La liberté était en partie accordée aux serfs, ils pouvaient passer sans crainte d'une seigneurie dans une autre.

Dès lors le chapitre de Lausanne posséda totalement le village de Riaz.

Un demi-siècle après cette réunion de paix et de concorde, Riaz voyait arriver les Fribourgeois armés et pleins de colère. Vu qu'ils refusaient de plier, comme la plupart des seigneurs du pays, sous la volonté de la Savoie, le duc leur déclara la guerre. Les Fribourgeois incendièrent, avec leurs auxiliaires, le village et l'église de Riaz. 1252. (*M. et D.*, XXII.)

On ne sait pourquoi ils attaquèrent les possessions du chapitre, mais on peut supposer que les Fribourgeois le considéraient comme allié de la Savoie.

Le chapitre écrivit immédiatement au curé-doyen de Fribourg, pour lui déclarer qu'il avait reçu plusieurs fois des plaintes contre les Fribourgeois, qui dernièrement encore avaient incendié l'église de Riaz sa propriété; il lui ordonna de publier par trois fois avant le carême un monitoire adressé à l'avoyer,

au conseil et à leurs aides, pour les menacer de l'excommunication s'ils ne réparaient pas les dommages causés. Le monitoire est du 7 février 1252 (1253); l'incendie eut probablement lieu dans le mois de janvier de la même année. (*M. et D.*, XXII, p. 53.)

Fribourg s'empressa de donner satisfaction aux chanoines de Lausanne et de réparer les dommages. Les détails de cette guerre ne sont pas connus, on ignore aussi le rôle que jouèrent les voisins d'Everdes, de Corbières et de Pont.

Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, par des frais de guerres et d'autres dépenses, avait épuisé ses finances; il s'adressa à son chapitre et lui demanda la cession des droits de patronage ou de personnage de quelques églises, dont la collation lui appartenait. « Le prévôt Aymon et les chanoines
« accueillirent favorablement sa demande et lui accordèrent
« les droits qu'ils avaient sur les églises de Pontareuse (Neu-
« châtel), Ependes (Fribourg), Wüflens-le-château, Morrens
« (Fribourg), Ressudens, Colombier, Esclpens et Donneloye.
« L'Evêque et le chapitre statuèrent d'un commun accord,
« que les revenus de ces droits de patronage seraient unis,
« à l'avenir, à la mense épiscopale. 4 août 1291. » (*M. et
« D.*, XXII, p. 74. *Fontes rerum bern.*, III.)

« Il paraît que cette concession ne fut faite que sous cer-
« taines réserves; car un nouvel arrangement fut conclu entre
« les parties le 6 août suivant. L'Evêque rendit au chapitre
« les droits de personnage des églises énumérées plus haut,
« et en reçut en échange les villages et églises de Riaz et
« d'Albeuve, ainsi que différents autres cens et rentes que le
« chapitre possédait dans la Gruyère. Mais comme ces droits
« de personnage, qui s'élevaient à 47 Liv. 5 sols par année,
« avaient été accordés à différentes personnes leur vie durant,
« et qu'ainsi les chanoines ne pouvaient pas les percevoir,
« Guillaume de Champvent leur assigna ces 47 Liv. sur les
« 21 marcs que le curé de Berne lui devait annuellement jusqu'à
« ce qu'ils pussent entrer en jouissance des droits de patronage.
« Deux jours plus tard (8 août), le chapitre donna ordre à son
« maire de Riaz et d'Albeuve de reconnaître à l'avenir l'évêque
« Guillaume comme son seigneur. » (*Mémor.*, VI, p. 60.
Fontes rerum bern., III, trois actes aux Arch. de Laus.)

L'église et le village de Riaz étaient destinés à être le théâtre d'événements tragiques : le comte Bucco y commet un crime, les Fribourgeois incendient l'église et le village ; viennent ensuite les gens du comte de Gruyères. La paix entre le comte et l'évêque de Lausanne ne fut jamais sincère ; les ambitions se réveillent, la colère éclate, et les attaques se multiplient.

Pierre III de Gruyères était un grand guerrier ; après avoir suivi l'empereur Henri VII sur les champs de bataille en Italie, il ne devait pas aimer le repos ; il communiquait son humeur guerrière à son entourage et à ses sujets. Du haut des murailles de Gruyères, il apercevait la ville de Bulle et il la convoitait ; c'était comme une tache dans son petit empire. Les gens de la Tour en particulier avaient aussi une haine implacable contre les sujets de l'Evêque, le moindre prétexte les portait aux excès. Vers 1330 ils prirent les armes ainsi que les sujets de l'Evêque, plusieurs sujets du comte furent tués ou blessés. De leur côté les gens du comte poursuivirent le châtelain de Bulle ; ceux de la Tour-de-Trême en particulier vinrent à Riaz, incendièrent une partie du village, la scie, le battoir et la cuve à foulon de Conon Ardieu de Bulle, et causèrent beaucoup d'autres dommages. La guerre allait prendre de plus grandes proportions lorsque des amis du Valais et de Fribourg intervinrent et rétablirent la paix.

Le comte de Gruyères bâtit une chapelle à Riaz en 900, il la dota plus ou moins largement ; mais il ne nous reste aucune description de cet édifice religieux, qui était apparemment en bois et d'une grande simplicité. Elle était dédiée au Saint Sauveur.

Le crime commis dans cette chapelle par Bucco, ou Burcard, d'Oltingen, était probablement l'assassinat d'une personne qui s'y était réfugiée.

Le village de Riaz formait une paroisse depuis plus d'un siècle, lorsque, vers 1250, les Fribourgeois l'incendièrent avec son église. Il est permis de supposer que l'église fut reconstruite peu de temps après l'incendie, avant 1453, sans qu'on puisse l'affirmer d'une manière certaine. Quoi qu'il en soit, la visite pastorale de 1453 nous permet de jeter un coup d'œil sur la nouvelle église de Riaz. Elle était dotée de trois autels, au chœur le maître-autel, et deux dans la nef : celui des saints

Innocents, et celui de sainte Marie-Madeleine. Il faut remarquer qu'à cette époque les autels n'avaient pas d'ornement, ni rétable; une longue pierre dans laquelle étaient incrustées des reliques avec une statue en bois ou un tableau. Entre le chœur et la nef, se trouvait une poutre sur laquelle reposait un grand crucifix. Le chœur était voûté, et au-dessus s'élevait un petit clocher avec une ou deux cloches de 50 à 100 kilos. La cloche de Riaz n'était pas placée au frontispice comme dans la plupart des églises, mais sur le chœur, au-dessus du crucifix. A côté de l'autel du chœur était la piscine pour les ablutions des mains à la messe.

Le chœur et la nef n'avaient ni plancher, ni dallage, ni pavé, mais la terre nue. L'église possédait une sacristie, mais qui n'avait pas été voûtée, et se trouvait sans plancher. Les murs étaient noircis, le cimetière sans clôture, et l'église servait à des usages profanes; on y retirait divers objets, comme dans un grenier.

Voilà l'église en 1453.

L'église fut reconstruite ou agrandie en 1565 (Dey); mais à la fin du XVIII^e siècle, elle était dans un état si déplorable qu'elle devenait un danger pour ceux qui y entraient.

Cinq évêques avaient successivement pressé et exhorté les fidèles à la construction d'une nouvelle église. Mgr Guisolan, voyant l'inutilité des avertissements, avait menacé de l'interdire. La tour fut en partie abattue, en 1817, par ordre du gouvernement, à cause du danger qu'elle présentait.

Le clergé de Notre-Dame, collateur, avait des obligations à remplir; il devait, pour sa part, reconstruire le chœur, ce qui surpassait évidemment les ressources de la corporation; l'opposition qu'il manifestait était donc appuyée par de graves raisons. Il reconnaissait la nécessité d'une bâtisse, mais le chœur, disait-il, est encore en bon état.

Après des courses sans nombre pendant les années de 1816 à 1820 et des frais considérables, le clergé de Notre-Dame consentit à donner 2,000 fr., que la paroisse accepta sur le conseil de l'Evêque.

Riaz commença les travaux pour une nouvelle église. M. Donata, entrepreneur à Bulle, fut chargé de la bâtisse. M. Zabri fit les travaux de gypse. Les petits autels furent

faits par M. Scolari pour 400 écus et la paroisse fournit les matériaux.

On paya à un peintre pour un grand tableau 100 écus avec la nourriture et le logement ; je suppose qu'il fit les fresques à la voûte de l'église.

Plusieurs dons furent faits, et Monseigneur permit de prélever 75 fr. sur les fonds de la chapelle de Sainte-Anne, et 300 fr. sur ceux de la Confrérie du Scapulaire. Jacques Bosson donna 100 écus.

L'église, terminée, fut consacrée le 3 août 1828.

Autel des saints Innocents. Les actes de la Visite disent qu'il était fondé depuis peu par Pierre Guy, de Riaz.

Autel de sainte Marie-Madeleine, fondé par Jean de Agna, de Riaz, et doté par 50 livres ; le curé devait y célébrer une messe chaque semaine. Jean de Levez fit aussi une fondation le 26 mars 1406 (Signé : Marmet Renaudi, cleric de Bulle) ; il donna 2 poses de terre en la Clausa, 1 au-dessus du chemin, 1/2 pose es Moules, 1 pose es Epinette, 1 pose au Chaffa, en Montillie 2 poses.

L'église de Riaz a été embellie par les soins de plusieurs curés : MM. Bapst, Oberson, et le zélé curé qui la dirige actuellement ; des vitraux ont remplacé les anciennes fenêtres, ils sont des dons généreux de plusieurs familles et un hommage au Dieu du tabernacle. M. le recteur Gremaud avait plusieurs fois témoigné le désir de contribuer à l'embellissement de l'église ; ses héritiers, pour exécuter ce pieux désir, ont fait le don de deux vitraux du chœur ; le troisième est un don de toutes les familles Gremaud de la paroisse de Riaz ; le quatrième est de la famille Schwartz-Mossu. Dans la nef, la fenêtre avec le médaillon du Bienheureux Canisius, don de M. le professeur Clerc ; celle de saint François d'Assise, de François et de Lucienne Magnin ; la troisième, sainte Philomène, don de M^{me} Philomène Glasson, née Gremaud ; la quatrième, saint Charles, de M^{me} Python, née Clerc, en souvenir d'un mari enlevé trop tôt à son affection. Celle de saint Louis de Gonzague, don de M^{lle} Alodie Duding ; celle de sainte Cécile, de M^{me} Delphine Maillard, née Gremaud. Les autres furent données par la paroisse.

**Fondation de la chapelle de Saint-Jean
devant la Porte Latine.**

Les honorables Perret (Pierre) Berchie, huissier, Girard Vuadin, Jean Charles, tous de Riaz, en leur nom et à celui de toute la commune, ainsi qu'à celui des feus Hugon Grilliod et François Chapusat, prirent la résolution de construire un autel soit chapelle dans l'église de Riaz, à l'honneur de saint Jean dont la fête tombe sur le 6 mai, si on obtenait le consentement de D. François Guillieti (Guilliet), chanoine de Lausanne et curé de Riaz. Le bénéficié nommé et institué devra séjourner dans sa maison à Riaz et célébrer la messe le lundi, à l'aurore, pour les défunts, le mercredi et le vendredi à sa volonté, et le samedi une messe chantée à l'honneur de la sainte Vierge.

Les trois fondateurs assurent un honoraire de 4 L. pour la messe du lundi ; Jean Charles une rente de 60 sols pour celle du mercredi ; les héritiers de François Chapusat 5 L. pour celle du samedi. Hugo Grilliod a légué 4 L.

Les fondateurs promirent encore de faire monter le bénéfice à 30 livres.

Le curé donna son consentement à la fondation, à condition que le chapelain l'aiderait dans le chant des offices et l'administration des sacrements, et il lui donnera le diner les jours de fête. Enfin, le chapelain ne pourra commencer la messe avant *lez bezeman* (offertoire) de celle de la paroisse.

Donné dans le cloître de la cathédrale de Lausanne, 3 novembre 1526. L'Evêque approuva aussi la fondation. (*Arch. de Riaz.*)

Le clergé de Notre-Dame, en nommant D. Jacquet curé de Riaz, en 1679, lui avait considérablement augmenté la pension en faveur du clergé (firme). L'augmentation était de 40 écus. Le curé se plaignit à l'évêque Strambin, qui ne croyait pas à la validité de l'union du bénéfice au clergé. Il cita les parties et, après les avoir entendues, il arrêta que l'augmentation n'irait pas au delà de 10 écus et que le curé percevrait à l'avenir les lods que le clergé gardait. 22 janvier 1680.

Le clergé crut que D. Jacquet voulait se rendre indépendant de Notre-Dame, que la sentence de Mgr Strambin et l'appui

qu'il donnait au curé étaient dirigés contre ses droits ; il en appela de la sentence de l'Evêque à son métropolitain de Besançon. Celui-ci, par sentence du 2 septembre 1681, reconnut la validité de l'incorporation de la cure au clergé de Notre-Dame.

La sentence fut présentée au Conseil de Fribourg ; il en ordonna la publication et l'exécution par décret du 16 septembre, « en qualité de protecteur et patron souverain du Vén. clergé. A ces causes, voulons et ordonnons qu'en exécution de dite sentence, l'acte authentique de l'union, le clergé fût investi et mis en possession de tous les biens temporels d'icelle et des rentes et des fruits en dependants..... sur ce mandons à nos sujets d'acquitter les rentes, etc. » (*Arch. c. Rathserb.* 30.)

La sentence du métropolitain ne touchait pas à la question de la pension (firme) ; le clergé voulut donc maintenir son décret qui l'élevait de 40 écus.

D. Jacquet recourut alors au Nonce à Lucerne et ensuite à Rome ; le clergé fut cité à paraître devant la Congrégation du Concile ; mais le gouvernement prit le parti du clergé de Notre-Dame. Par arrêté du 16 décembre 1681, il défendit à D. Jacquet de troubler et d'inquiéter M. Lentzbourg, agissant comme hospitalier en qualité de protecteur du clergé (*id.*), et, par un autre arrêté, il s'opposa à toute action contre le clergé de Notre-Dame.

Le métropolitain, par une nouvelle sentence du 3 février 1683, provoquée par le clergé, condamna D. Jacquet. Mgr Strambin allait bientôt en exil ; le curé de Riaz, sans appui, se soumit ; il consentit à payer une firme de 100 écus et prit à sa charge l'entretien et les réparations de la cure, du chœur, le luminaire, etc. (*Arch. de Notre-Dame, Arch. cant. Rathsb.*, 30.)

Les luttes cessèrent au moment de la construction de l'église.

Inventaires des ornements.

Nous voyons, par la visite de 1453, que la niche pour le tabernacle (*almaliolum*) n'existait pas, ni le grand ciboire, ni le petit pour les malades. L'encensoir, en mauvais état, sans navette. On avait une croix en métal pour les processions.

Le premier inventaire détaillé est de 1689. L'église possédait deux calices, un ciboire doré, et une boîte en argent pour le Viatique; un gobelet en argent donné par le curé Grangier; une monstrance en cuivre; des burettes en étain; trois croix en métal avec les bannières; six chandeliers en cuivre; les livres liturgiques; deux chapes et neuf chasubles, etc.; des fleurs et des images pour orner les autels; deux bourses à reliques; deux images sculptées de Notre-Dame, les devants d'autels, etc.

Un nouvel inventaire de 1701 n'apporte aucune modification, excepté pour le nombre des chandeliers en métal.

L'inventaire de 1795 est réjouissant par la quantité d'objets en argent: quatre calices, encensoir, navette, deux ciboires et une monstrance; une statue de la sainte Vierge en argent avec les rayons en cuivre doré, léguée par M^{me} Chamuffens, née Charle; deux chandeliers en argent avec mouchettes et plat, legués par le commandeur; des burettes données par le curé Pittet; quatre lampes et quatre chandeliers en métal; six chapes et dix-huit chasubles.

Chapelle de Sainte-Anne.

Elle fut fondée en 1666, mais on ne retrouve plus l'acte de fondation. Plusieurs messes y furent fondées, et elles devinrent si nombreuses que M. de Montenach défendit d'en recevoir sans le consentement du curé.

Anne Guy, veuve de Jean Charle, a légué à cette chapelle une chaîne en argent avec cinq *Agnus Dei*, en 1690.

Droit de collation.

Hugues, évêque de Lausanne, donna Riaz au Chapitre de Lausanne (*Cartulaire*), le 6 août 1291. Le Chapitre rétrocéda à l'Evêque le village et l'église. (*Mémor.*, vol. VI.)

L'Evêque jouit du droit de collation à l'église de Riaz jusqu'au moment de la Réformation, 1535. Pendant l'exil de Sébastien de Montfaucon, l'Etat de Fribourg se substitua aux droits de l'Evêque et transmit le droit de collation au clergé de Notre-Dame. Le vendredi 26 janvier 1537, Messieurs de

Fribourg invitèrent la paroisse à mettre le clergé de Notre-Dame en possession de leur cure.

(*Comptes des trés.*, vol. XXI.)

Depuis lors, ce clergé a joui de ce droit jusque vers 1830. Le Vicaire général Schnewly prononça l'incorporation le 20 avril 1588. (*Mémor.*, VI, et *Man.*, 1719, p. 519.)

Le Bénéfice en 1798.

Un domaine de 38 poses.....	401	"	6	b.
Intérêts des fondations.....	57			
Un fief à Riaz qui rapportait en				
censes, lods, etc.....	73		1	
Dimes et novalles.....	495		3	
La prémice.....	40			
Le curé paye au clergé de Notre-Dame				
une firme de.....	208		4	
Le chapelain avait le minime revenu de.....	224			

(*Arch. cant.*)

La cure fut construite en 1841.

Cloches.

L'église possède cinq cloches d'une harmonie parfaite :

La première, coulée en 1862 par M. Guillet à Lyon. M. le Dr Clerc en fut parrain avec Rosalie Jonneret, femme de François Bosson ; inscription : *Harmonie dans nos accents, harmonie dans nos cœurs.*

La seconde, coulée en 1766 à Pontarlier.

La troisième, de 1862. M. Schwartz, parrain, avec Marie-Ursule Duding, veuve de François Gremaud.

La quatrième, de 1862 ; inscription : *Comme témoignage d'affection de la paroisse à son pasteur.* Le curé Bapst, parrain, avec Catherine Gremaud, institutrice.

La cinquième porte cette inscription : *Enfants, louez le Seigneur ! Sinite parvulos venire ad me !* Parrain, Pie Duding, avec Madeleine-Louise Gremaud, née Bosson. Cette cloche est un don du Dr Clerc à la paroisse et aux enfants.

Bienfaiteurs, Faits divers.

1415. Alixiona, née Ruchinet, veuve de Jean de la Ivy, légua 13 livres pour son anniversaire.

Michel Draillard, de Riaz, légua à la commune, pour fonder une Confrérie en l'honneur de Dieu et de saint Michel, sa possession des Monts de Riaz. La commune devra faire dire des messes et une distribution aux pauvres, comme à Bulle et à Vuadens.

Ce testament fut attaqué par les frères du défunt, mais il fut confirmé par la justice qui leur accorda cependant le droit de racheter cette propriété. Elle fut vendue 2,700 florins (1,600 fr.). Le testament est de l'année 1600. Chaque bourgeois de Riaz, habitant le canton, reçoit aujourd'hui, en vertu de cette fondation, 20 centimes.

Georges Duding donna en 1681 pour une bannière, et Pierre Rimboux, charpentier d'Echarlens, 30 écus pour une bannière du Scapulaire, 15 pistoles pour une chape et 100 écus au bénéfice du chapelain.

François-Joseph Gremaud, fils d'Etienne, donna « par amour du bien public 200 écus, dont la rente sera appliquée à payer un maître d'école, *nommable par la commune*. Espérant que des personnes pieuses joindront leur bonne volonté et libéralités à l'augmentation de dite rente. » 1729.

Antoine Bosson et sa sœur donnèrent 100 écus aux pauvres, mais la paroisse devra chaque année faire célébrer une grand' messe. 1744.

Au nombre des bienfaiteurs, il faut ajouter Françoise Gremaud, née Bosson, le professeur Bourqui, le commandeur Claude-Joseph Duding, Claudine et Marie Bosson.

Bienfaiteurs des pauvres : Marie-Joséphine Duding, Jacques Jacquiar, Nathalie Schwartz, Tiburce Bosson, Françoise Clerc. Marie Gremaud; ces deux dernières, bienfaitrices de l'école des filles.

M. H. Charles a donné par testament 8,000 fr., dont l'intérêt doit servir alternativement à soulager une famille pauvre et à récompenser un célibataire de bonne conduite.

Mgr Claude-Antoine accorda en 1743 une indulgence de

40 jours à ceux qui réciteront une prière imprimée dans cette intention, ou trois *Pater* et *Ave*, pendant qu'on sonne la cloche d'agonie.

Le crucifix. A la demande du commandeur Claude-Joseph Duding, Mgr de Montenach permit à tout prêtre de pouvoir célébrer la messe sur l'autel portatif placé devant le crucifix ; de placer un tronc pour recevoir les offrandes destinées aux réparations et entretien de ce crucifix et de ses ornements. 18 mai 1768. Le même Evêque accorda encore plusieurs indulgences à la paroisse.

La paroisse fêtait de nombreux saints et les processions hors des limites paroissiales étaient aussi fréquentes. Le 1^{er} août, on célébrait la fête de saint Pierre-aux-Liens, à la suite d'un vœu fait dans un temps de peste. Ce même jour, on se rendait en procession à Bulle. Le 6 septembre, on célébrait la fête de saint Magnus et la procession se dirigeait vers l'église de Vuippens. Le 7 septembre, fête de saint Grat et procession à Morlon. On fêtait aussi le 22 septembre, à la suite d'un vœu.

La confrérie du Saint Sacrement fut érigée en 1706, et celle du Scapulaire en 1627.

1760. L'Etat fit établir et améliorer la route de Vuippens à Bulle ; à Riaz, elle avait 8 pieds de largeur ; on l'élargit jusqu'à 18 pieds.

Le 15 septembre 1786, à la suite d'un violent orage, le pont de Riaz fut emporté et trois personnes furent noyées.

Hospice du district. Le 6 août 1871, les délégués des communes de la Gruyère étaient réunis et se constituaient dans le but de fonder un hospice pour les malades pauvres du district. Le capital de fondation s'élevait à 9,993 fr. 95. Il était le produit de quêtes et de loteries organisées.

Le 5 mai 1873, la commission de l'hospice passait avec la ville de Bulle une convention par laquelle les malades étaient reçus dans l'hôpital des bourgeois de Bulle, tant qu'il y aurait place, pour le prix de 1 fr. 50 par jour. Le 1^{er} avril 1875, ce prix fut porté à 1 fr. 80. Les frais de médecine et de pharmacie étaient à la charge de l'hospice.

Mais, les malades devenant de plus en plus nombreux, en 1884, il parut urgent au médecin d'avoir des locaux plus spacieux et spécialement une salle pour les maladies contagieuses.

La commission, cédant aux instances du personnel de la ville de Bulle, sollicita de cette dernière l'utilisation d'un logement dans la maison des chanoines ; le prix de location fut fixé à 500 fr. annuellement et pour l'espace de douze ans.

Le Conseil communal de Bulle ayant rompu et résilié la convention du 5 mai 1873, la commission dut chercher un autre local ; elle entra en pourparlers avec M. Castella, propriétaire de la maison de M. Charles, de Riaz. Le prix fut fixé à 49,000 fr., y compris 6 poses d'excellente terre et la grange. Le 22 janvier 1885, cette acquisition fut ratifiée par les délégués des communes. L'immeuble avait une plus grande valeur ; M. le général Castella fit ce sacrifice par dévouement à sa patrie.

L'hôpital fut ouvert en 1887. Les dons affluèrent et en grand nombre.

Personnages distingués, originaires de Riaz ou morts à Riaz.

Riaz est du canton de Fribourg le village qui a donné le plus d'hommes célèbres, sortis de différentes familles et qui se sont plus ou moins distingués, surtout dans la théologie, la magistrature, l'histoire, la médecine.

La famille Duding. Jacques Duding, né à Riaz le 23 août 1643, prêtre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; élu évêque de Lausanne par Clément XI le 1^{er} août 1707. En revenant de Malte à Fribourg, il fut consacré à Vienne en Dauphiné. Il mourut à Fribourg le 20 novembre 1716, à l'âge de soixante-quinze ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean à Fribourg. Prélat vertueux et énergique. (*Mémor.*, vol. VI.)

Claude-Antoine Duding, neveu du précédent, né à Riaz le 28 novembre 1681, prêtre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Aix-La-Chapelle, procureur, vicaire-général du Chapitre ; élu évêque de Lausanne par Clément XI le 23 décembre 1716, mort à Fribourg dans la commanderie le 16 juin 1745, enterré dans l'église de Saint-Jean.

Claude-Joseph-François Duding, chapelain et prêtre de Saint-Jean de Malte, commandeur de Vorms en 1741, d'Aix-la-Chapelle en 1745, de Fribourg en 1765. Il était cousin des

évêques et fils de Claude Duding, mort à Vorms le 2 septembre 1788.

Jacques Duding, chapelain servant de l'Ordre, commandeur de Ratisbonne et de Vieux-Mulmunster, de Fribourg, de Soberheim, etc. ; mort à Fribourg en 1765 ; frère du précédent.

Jean-Joseph Duding, frère des deux précédents, reçu Docteur en droit à Dillingen, receveur de Malte, mort à Fribourg en 1765. Il a laissé, de son mariage avec une demoiselle Bourqui :

1° X... Duding, prêtre de Malte, commandeur de Fribourg, mort en 1774 dans son château de Plaisance ;

2° Jacques, receveur de l'Ordre de Malte en Allemagne ;

3° Deux filles ; la plus jeune épousa M. Bouquet de Fribourg, officier major dans le régiment Kalbermatten en Piémont.

Joseph Duding, fils de François Duding, né le 16 juillet 1646 ; il fut commandeur.

François-Joseph Duding, lieutenant de cavalerie dans le régiment Darmstadt, au service de Sa Majesté Impériale Charles VI. Il assista aux sièges de Têmeswar et de Bellegarde. Il est mort en 1744.

La famille Bosson. P.-Gabriel Bosson, de Riaz, membre du Tiers-Ordre régulier de Saint-François de Picpus, gardien, définitiveur. En visite dans son village natal, il y est mort subitement en 1761.

M. Michel Bosson, de Riaz, après avoir terminé ses études à Paris, fut placé comme vicaire à Tillet, près de Paris, en 1761.

La famille Clerc. Maxime Clerc, Dr en médecine, décédé à Riaz après une courte maladie, le 6 avril 1878. C'était un homme sympathique sous tous les rapports ; l'aménité de son caractère, ses vastes connaissances en médecine et sciences naturelles, son intelligence supérieure, son affabilité le faisaient chérir dès qu'on l'approchait.

Ami et contemporain de M. Charles, il avait comme lui l'amour de l'étude ; assis sur les bancs du collège à côté de Mgr Marilley, il y avait puisé l'amour de la littérature latine. Ayant embrassé la carrière de la médecine, il fréquenta les cours des universités de Strasbourg, de Fribourg-en-Brigau, de Paris et de Munich. Cette dernière lui délivra un diplôme très élogieux de Docteur en médecine.

Membre de la Société des sciences naturelles, il présenta

en 1874 un travail très apprécié sur la transmission de certaines maladies contagieuses du bétail à l'homme.

Comme médecin, il était aimé et apprécié par ses confrères et jouissait d'une grande confiance, confiance méritée par un dévouement sans borne, bravant les intempéries pour accourir au secours du pauvre et du riche.

M. Clerc occupa plusieurs emplois honorifiques par amour pour la patrie et pour être utile à ses concitoyens ; il fut député au Grand Conseil après 1845 et en 1856, syndic de Riaz en 1830. Il fut membre de la commission administrative de l'hospice des aliénés de Marsens, depuis l'ouverture de cet établissement, et de la Société cantonale de médecine.

M. Clerc avait épousé Florentine Passaplan, femme distinguée ; elle fut non seulement une compagne aimable et intelligente, une mère de famille accomplie, mais encore la femme généreuse qui secourut toutes les misères corporelles, soulagea et consola tous les malheureux.

M. Clerc fut toujours un catholique sincère, gruyérien dans l'âme ; il était le modèle des pères de famille et de ses concitoyens. Il aimait les cérémonies de l'Eglise et la splendeur du culte. Il fit construire à ses frais un orgue dans l'église de Riaz, et fut organiste jusqu'à sa mort, non seulement pour la messe, mais pour les vêpres et autres cérémonies. La mort l'a enlevé à l'âge de soixante-quatorze ans.

La famille Charles. Hubert Charles est né à Marsens le 2 novembre 1793 ; son père, Pierre-Nicolas, originaire d'Echarlens, vint s'établir à Riaz à l'époque où une autre famille du même nom s'y éteignait. Hubert entra au collège en 1807 et termina son cours de philosophie en 1813. L'année suivante il se rendit à Paris pour suivre les cours de droit, mais il s'appliqua aussi à l'étude de la chimie, de la langue grecque. De Paris il alla à Vienne où il devint secrétaire du prince de Wurtemberg, parent du tzar Alexandre 1^{er}, qu'il accompagna dans ses voyages en Russie et en Italie pour perfectionner ses études littéraires et artistiques. Rentré dans son pays en 1819, il fut nommé juge au tribunal de Bulle, envoyé en Valais pour étudier avec M. Venetz les méthodes d'endiguement des torrents et rivières, afin de les appliquer au canton de Fribourg.

La fermeté de son caractère et de ses convictions se manifesta

en 1829. Le parti dominant voulut le faire entrer dans le Grand Conseil par une porte qui le déshonorait ; on exigeait qu'il votât toujours dans le sens du gouvernement. M. Charles, en homme libre, refusa, disant qu'il voterait d'après sa conscience. Il manifesta cette même fermeté plus tard encore, quand il s'agit de l'entrée de Fribourg dans l'alliance du Sonderbund qu'il envisageait avec raison comme un grand malheur pour son canton. Aussi il rentra dans la vie privée, en quittant volontairement les affaires et le Conseil d'Etat. Mais, lorsque les excès du radicalisme révoltèrent toutes les âmes honnêtes, M. Charles revint sur la brèche pour défendre l'Eglise et la société ; à la tête de tous les vrais amis du pays il deviendra le sauveur du canton de Fribourg.

M. Charles, comme homme politique, avait certains préjugés que les événements modifièrent, mais il resta toujours catholique sincère et profondément attaché à sa patrie et à l'Eglise.

M. Charles fut sa vie durant l'ami des belles-lettres ; il n'a pas écrit des ouvrages de longue haleine, mais nous avons de sa main quelques brochures de valeur qui nous donnent une idée de son style épuré par le contact de la bonne littérature.

Une grande circonstance de sa vie politique fut l'assemblée de Posieux, dont il fut l'un des principaux promoteurs. Arrêté, emprisonné, il a souffert et lutté avec énergie jusqu'à la restauration de 1856. Chef de l'Etat, directeur infatigable de l'instruction publique, il a ramené la paix dans le canton, réparé bien des injustices du règne précédent.

Il se retira des affaires en 1871, prévoyant des luttes que son âge et ses idées ne supporteraient pas. Il est mort à Riaz, le 28 mars 1882, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

M. Charles a publié :

1° *Course dans la Gruyère, avec description des mœurs et des sites.* Paris, Didot.

2° La revue l'*Emulation*, fondée en 1841, renferme plusieurs pièces en vers et en prose de sa plume.

3° *Coup d'œil sur la situation politique du canton de Fribourg*, 1838.

4° *Le bien d'autrui ne prendras.*

Joseph-Hilaire Charles est né le 11 janvier 1717 ; il était déjà prêtre lorsque, le 8 novembre 1746, il entra comme novice à

l'abbaye de Saint-Maurice. En 1752 il fut nommé, malgré sa répugnance, curé de Monthey. Dès 1754 il est envoyé à Rome, où il séjourna trois ans, pour défendre les intérêts de l'Abbaye. A son retour, il est établi maître et directeur des novices. Les conseils spirituels qu'il écrivit montrent ses aptitudes à la vie spirituelle.

En 1759 il est nommé prieur. A la mort de l'abbé Claret, il est choisi pour l'un des vicaires capitulaires, et, après l'élection de l'abbé Schinner, ayant terminé sa sixième année comme prieur, il se contente du modeste titre d'archiviste. Aidé d'une érudition vaste et d'une patience consommée, il parvient, après dix-huit ans d'un travail continu, à établir un ordre parfait dans les nombreuses chartes et documents que quatorze siècles avaient entassés dans les archives de l'Abbaye. Il en fit encore l'analyse la plus complète et la mieux raisonnée. Le répertoire comprend deux volumes in-folio. Il est mort le 9 août 1782.

(*Mémorial.*)

Plusieurs prêtres sont issus de la famille Charles. L'un fut le bienfaiteur de la chapelle de Posat.

La famille Gremaud. Les prêtres du nom de Gremaud, de Riaz et d'Echarlens, sont très nombreux, et tous prêtres fidèles et dévoués à l'Eglise. Le plus distingué fut le recteur de l'Université que la mort a ravi à ses nombreux amis.

L'abbé Jean Gremaud est né le 21 janvier 1823 à Riaz. Son père avait servi en France; rentré dans son village, il travaillait son domaine. Jean, après avoir reçu quelques leçons, vint au collège où il fut suivi par son frère, qui embrassa une autre carrière. Jean Gremaud brilla dans les classes; c'était un élève modèle, sérieux et appliqué. Il eut le P. Catoire comme professeur de physique. Sous cette habile direction, il commença des études de botanique, de chimie et d'autres branches d'histoire naturelle.

Ordonné prêtre le 20 août 1847, il débuta dans le ministère à Cressier (Neuchâtel); de là il passa à Surpierre où il rencontra le Docteur Cossandey et sa famille avec lesquels il fut toujours très lié. A Surpierre, il s'occupait déjà beaucoup d'études historiques. Il fut ensuite placé comme desservant à Sales et à Gruyères, mais, tracassé et exilé de ces paroisses par l'autorité civile, il fut nommé curé-desservant de la paroisse

d'Echarlens ; là il rencontra un vieillard, historien distingué, qui le prit en affection à cause de son amour pour l'étude, lui communiqua sa bibliothèque et ses travaux historiques ; c'était le savant chapelain Dey. Pendant son séjour à Echarlens, il prit en pension un jeune homme, qui préparait ses examens de pharmacien, et profita de cette occasion pour meubler son intelligence de nouvelles connaissances. C'est alors qu'il initia l'abbé Chenaux, de Vuadens, et un jeune Père Capucin, à l'étude de la botanique. D'Echarlens, M. Gremaud vint occuper la cure de Morlens-Ursy, où il continua ses études historiques, allant fréquemment aux archives de Lausanne et de Fribourg, etc. Il mettait à profit les conseils et les directions donnés par M. Dey.

En 1856, après le changement de gouvernement, il fut placé au collège comme professeur d'histoire, et bibliothécaire cantonal après la mort de M. Meyer.

Comme professeur et historien, M. Gremaud s'attachait surtout à présenter les faits avec clarté ; son sens critique lui interdisait de se lancer dans la phrase et dans des développements prêtant au vague et à la fantaisie. Sobre dans son style comme dans sa parole, il accompagnait cependant son exposé de remarques parfois assez mordantes et d'appréciations pleines de finesse et de bon sens. Il suivait dans ses écrits et dans son enseignement les doctrines de l'Eglise catholique à laquelle il était très attaché, mais son esprit n'avait rien d'étroit. « En histoire, disait-il, je ne suis d'aucun parti, quoique je porte un uniforme et que je reconnaisse une autorité au delà des monts ; je crois qu'il faut chercher avant tout la vérité, l'accepter comme elle est, sans la plier à nos systèmes politiques. »

M. Gremaud était aimé et apprécié à Fribourg, à Lausanne, à Genève et dans toute la Suisse. Dans les réunions des sociétés d'histoire, sa présence réjouissait, sa parole était applaudie et sa science admirée. Il a publié de nombreux ouvrages : le *Mémorial*, six volumes, ouvrage précieux ; huit volumes de documents sur l'histoire du Valais ; le nécrologe de la chartreuse de La Lance, celui de la cathédrale de Lausanne ; les monuments de l'histoire du comté de Gruyères ; le livre des anciennes donations d'Hauterive ; plusieurs articles dans les Mémoires de la Société d'histoire du canton de Fribourg, histoire de Bulle. Toutes les revues scientifiques de la Suisse

française renferment quelques articles dus à sa plume. Archéologue, numismate, amateur d'antiquités, etc. On est étonné à la vue de ses collections, de ses vastes et solides connaissances.

Nommé professeur d'histoire à l'Université de Fribourg, il en était recteur quand la mort l'a enlevé après deux jours de maladie, le 20 mai 1897. Un long cortège l'a accompagné jusqu'aux portes de la ville. Il est enterré à Riaz, village qui lui fut toujours cher.

M. le professeur Gremaud, neveu d'un prêtre, a trois neveux dans les Ordres sacrés. L'un est parti en novembre 1886 pour la Chine; il est depuis lors missionnaire dans la province de Sutchuen, dont Tchen-tou est la capitale.

Chapelains de Riaz.

1672-1677. D. **François Demoret**, de Bulle.

1683. D. **François Vionnet**, de Vaulruz, mort à Riaz le 20 janvier 1683; il a occupé le bénéfice pendant six mois.

1701-1702. D. **Fracheboud**.

1709. D. **Jean-Baptiste Andrey**.

1709-1712. D. **Joseph Oberson**, de Sales, décédé à Riaz en 1712.

1717-1719. D. **François-Joseph Ecoffey**.

1720-1724. D. **Jean-Joseph Gremaud**.

1725. D. **Maurice Ruffin**.

1729. D. **Claude Pittet**, de Romanens. (Vol. II, p. 302.)

1731-1734. D. **Jacques Le Pasteur**.

1737. D. **Jacques Glannaz**.

1740-1770. D. **Michel-Pierre-François Gremaud**, de Riaz (de Salettas), né le 29 septembre 1713, mort à Riaz le 29 décembre 1770.

1770. D. **Michel-Pierre-François Gremaud**, né le 26 mai 1748, mort curé de Riaz en 1801.

1775-1780. D. **François Pittet**, de Romanens, décédé à Riaz le 13 octobre 1780, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

1781. D. **Verdan**, prêtre à Riaz.

1786-1812. D. **Joseph Rossier**, de Lovens, mort à Riaz le 2 juillet 1812.

1813-1815. D. **Berthe**.

1816-1817. D. **Jean-Laurent Schorderet** (vol. II, p. 156). On lui impose les obligations d'appliquer les messes fondées, d'entendre les confessions, de visiter les malades et répondre les offices. Il recevait 17 louis ; il jouissait d'une maison, d'un jardin et d'une chènevière, du droit d'avoir, dans la bonne saison, une vache sur les biens communs ; il recevait le bois nécessaire.

1821-1824. D. **Nicolas-Claude Dargniez**, élu le 16 avril 1821, mort le 3 mai 1824. Né à Abbeville en Picardie le 29 août 1761, ordonné prêtre en 1786, vicaire pendant trois ans à Amiens, curé en 1789 de Courcelles-sous-Moyencourt, diocèse d'Amiens. Au moment de la Révolution française, il quitta sa patrie, arriva à Fribourg le 5 avril 1793, et le 10 mai de la même année il entra au couvent des Trappistes à La Valsainte, où il resta jusqu'au mois de janvier 1808. Il demanda la sécularisation et fut nommé curé de Charmey. (Voir vol. III, p. 102.) Il résigna ce bénéfice en 1816, fut ensuite chapelain à Vuippens, puis à Riaz. M. Dargniez a publié *Dialogue sur la santé* (Fribourg, 1821) et il a laissé plusieurs mémoires. (Voir *Mémorial*, vol. III, p. 208.)

Le bénéfice fut vacant de 1824 à 1842. La messe matinale fut célébrée ordinairement par les PP. Capucins de Bulle.

1842-1858. D. **Pierre-Joseph Clerc**, de Grenilles, décédé à Riaz le 13 juin 1858. M. Clerc, ancien chapelain de Botterens, fut directeur du séminaire et économiste jusqu'en 1827, supérieur depuis l'établissement du nouveau séminaire jusqu'en 1842. Il fut doyen du décanat de la Part-Dieu. C'était un homme ferme et pieux, aimant l'étude, mais d'une doctrine rigide.

1858-1861. D. R. P. **Joseph Curat**, du Crêt, ancien religieux de la Part-Dieu.

De 1861 à 1871, vacant.

1871-1877. D. **Rodolphe Gapany**, de Marsens (vol. III, p. 76 ; vol. V, p. 25), décédé à Riaz le 17 novembre 1876.

Le bénéfice est vacant depuis la mort de D. Gapany.

Curés.

Entre 1150 et 1175. D. **Lambertus**, *sacerdos de Rota* (prêtre de Riaz). Il fut témoin du don que fit Conon de Courtion au

monastère d'Hauterive. L'acte n'est pas daté. Le P. Rædlé donne l'année 1150, Lentzbourg 1175.

1225. D. **Jean**. (*M. et D.*, VI, p. 212.) La cure lui fut accordée le jour de saint Barnabé, 1225 ; il devait payer annuellement 30 sols au Chapitre de Lausanne comme patron.

1228. D. **Pierre**. (*Rép. des arch. de la Maigr.*)

1315-1332. **Girard**. Il fut témoin de la vente de trois poses de terre faite au couvent d'Humilimont par Turemberg de Marsens.

1336-1348. **Hugue**. (*Rép. des arch. d'Haut. et Part-D.*) Combat la place de 1328 à 1330, M. Dey en 1348. (*Nécrol. d'Humil.*)

1337. **Pierre d'Yverdon**. (Dey.)

1352-1359. **Pierre de Pyroles**, notaire et curé. Le 17 juin 1357 il donna au couvent de la Maigrauge une rente de 50 sols et 4 chapons pour célébrer deux anniversaires par an, et chaque semaine une messe à l'autel de Saint-Nicolas.

1367-1378-1381. **Guillaume Pozon**. (*Arch. de Corbières.*)

1387-1394. **Guillaume**. (*M. et D.*, XXII.) Je suppose que c'est le même personnage que le précédent.

Avant 1451, **Pierre Wust** fut curé de Riaz, mais l'année n'est pas indiquée. En 1455, il était vicaire à Riggisberg.

1415-1418. **Jean de Condrea** ou **Cudreas**, curé.

1418. **Nicod de Varra**, *capellanus admodiator* (vicaire desservant).

1426-1429. D. **Pierre Joly**, vicaire-administrateur. En 1439, il était curé d'Echarlens (*M. et D.*, XXII, notaire, n. 27) ; il devait au curé Pierre Bye, pour les trois ans de la desservance, 10 livres 17 sols. (*Arch. c. not.*, 27.)

1426-1446. **Pierre Bye**, curé de Riaz. Il ne résidait pas ; les vicaires lui payaient une pension (firme).

D. Père **Jean Guignon**, religieux prêtre à Humilimont, fut vicaire du curé Bye, mais l'année n'est pas indiquée. (*Arch. cant. not. Canali.*)

1438. D. **Pierre Bergi** (Berggi), vicaire.

1443-1456. D. **Nicod Fasan**, vicaire de D. Bye. (*Arch. cant. not.*, 38.)

1470. D. **Nermet Vuarcherus**, curé.

1468-1470. D. **Pierre Fabri**, vicaire.

1471. D. **Petrus Bulisque**, chapelain à Vevey, vicaire de Riaz.

1478-1482-1486. D. **Rodolphe Rossier** (Rossiez), recteur de l'hôpital de Bulle, curé de Riaz.

1492. D. **Jean de Prato** (Dupré).

Vers 1500, feu D. **Claude Trepho**, chanoine et curé de Riaz et chanoine de Lausanne, décédé en 1515.

1515. D. **François de Vernetis**, secrétaire de l'Evêque et chanoine de Lausanne ; élu curé de Riaz, il succéda à Claude de Trepho.

1520-1536. D. **François Guillet**, de Lausanne, chanoine.

1536. D. **Antoine Gonel**, chanoine de Lausanne, qui résigna la cure au clergé de Notre-Dame. (*Arch. de N.-D.*)

1542. D. **Blaise Bosson**.

1585. D. **Claude Bussard**. (*Arch. cant. Rathserb.*, vol. XIX.)

1595-1603. D. **Gabriel Magnin**. Il fit son testament le 12 février 1603 ; il légua 60 florins pour une chasuble et 20 florins pour une bannière.

1603 à 1631. D. **Rodolphe Bosson**. Il fonda un anniversaire sur le jour de sa mort qui se célébrait le 30 avril.

Du 30 avril 1631 à 1679. D. **Claude Grangier**, curé pendant quarante-neuf ans. Il est décédé à Riaz le 31 août 1679.

De septembre 1679 à 1689. D. **Antoine Jacquet**, d'Estavannens. Il paraît qu'il fut élu sans la participation du clergé de Notre-Dame ; il était appuyé par Mgr Strambin. Il dut, en 1683, se soumettre à la sentence du métropolitain. Il est mort à Riaz le 5 avril 1689.

Du 20 avril 1689 à 1690. D. **Caspar Thomas**, décédé à Riaz le 2 avril 1690.

1690-1699. D. **Jean Ardieu**, de Bulle, décédé à Riaz le 12 mars 1699. C'était un homme zélé et savant. A sa mort, le clergé de Notre-Dame prit la résolution de laisser la cure vacante pendant six mois et établit D. Pierre Oberson desservant, au contentement de toute la paroisse.

1699-1714. D. **Albert de Maillardoz**, de Rue. Il prit l'engagement de reconstruire la cure.

1714-1720. D. **Nicolas Tilguer**, de Fribourg.

1720-1774. D. **François Pittet**, de Romanens. curé pendant cinquante-quatre ans, chapelain pendant six ans. Né en 1690,

il est mort à Riaz le 13 octobre 1780. Il fut donc pendant soixante ans à Riaz. Il avait un frère prêtre qui s'était retiré à Romanens, et vivait encore en 1794. Leur neveu fut curé à Montet, à Torny-Pittet ; il fut l'oncle de quatre prêtres ou religieux.

1774-1801. D. **Michel-François-Pierre Gremaud**, de Riaz (de Salettaz), décédé à Riaz le 8 juin 1801. Né en 1748, il fut chapelain à Riaz.

1801-1817. D. **Jean-Laurent Thoos**, de Praroman, doyen. (Voir vol. II, p. 294.) Il promet de payer 12 louis de firme et 5 écus pour les bâtiments.

1817-1823. D. **Joseph Pugin**, de Riaz. Il fut placé comme desservant. Il avait fait des promesses un peu simoniaques et qu'il n'aurait jamais pu observer ; il s'engageait à payer annuellement 12 louis au clergé de Notre-Dame et 8 louis pendant cinq ans pour la construction du chœur. (Vol. IV, p. 399.) Il fut demandé par la paroisse.

1823-1834. D. **Georges Sugnaux**, de Billens, élu le 21 mars 1823 ; il était alors chapelain à Vuisternens. Dans le mois de décembre 1834 il fut nommé curé de Massonnens. Il paya 50 fr. par an, pendant cinq ans, pour la construction du chœur.

1834-1857. D. **Ferréol Pahud**, de Pollicz-Pittet, nommé dans le mois de janvier (voir vol. III, p. 76), décédé à Riaz le 29 janvier 1857.

1857-1880. D. **Louis-Pierre Bapst**, de Pont-la-Ville (vol. III, p. 176), nommé prédicateur au Collège en 1880.

1880-1894. D. **Louis-Etienne-Joseph Oberson**, d'Estevenens. (Vol. II, p. 305.) Il a quitté Riaz, pour cause de maladie, dans le mois d'avril 1894, et fut nommé curé de Bussy qu'il dut encore quitter pour le même motif.

1894. D. **Alexandre-Amédée Perrotet**, de Gumefens, né le 21 juillet 1861, ordonné le 25 juillet 1886, vicaire à Surpierre et ensuite à la Chaux-de-Fonds, curé de Progens en 1888, curé de Riaz depuis le mois de mai 1894. En 1892, il fit le pèlerinage de Jérusalem. *Ad longam vitam !*



ROMONT-ARRUFENS

*Romont, Remont, Rotundus-mons en latin ; Rômont ;
Remund en allemand. Aruffens, Arauffens.*

Patron : Assomption de la sainte Vierge (15 août).

Altitude : le château 785 m., la gare 750, Clos de la Croix 789,
La Rochettaz 775, Aux Chavannes 699, Pont sur la Glâne au bas de
la Côte 697, Pont de Charmey 694, Arrufens 730, Sainte-Anne 703.

Statistique de 1886.

NOMBRE DES		POPULATION DE RÉSIDENCE					CONFESSION			LANGUE MATERNELLE			Total de la population.	Bourgeois résidant en Suisse.
Maisons habitées.	Ménages.	Bourgeois de la commune	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Étrangers.	Catholiques.	Protestants.	Israélites.	Français.	Allemands.	Italiens.			
256	401	598	895	241	438	1748	411	13	1723	132	16	1886	353	

Nombre des contribuables, 500.

Taxe des immeubles, 3,633,386 fr.

Capitaux, titres, 1,630,937 fr.

Produit de l'impôt sur les fortunes, 13,687 fr.

Produit de l'impôt sur l'industrie, 5,181 fr.

Dépenses pour l'assistance des pauvres, 15,531 fr.

Fonds d'écoles, 51,719 fr. pour 6 écoles (213 élèves et 97 dans les écoles enfantines).

En 1364 la ville de Romont avait 350 maisons, réparties de la manière suivante : la rue du Château, du côté de la Glâne, 30 maisons ; rue du Donjon, 46 maisons ; le petit Renchet, 24, etc. La rue des Béguines sous l'église, où sont aujourd'hui des jardins, avait, en 1439, 13 maisons ; en 1543 la rue de

la Cure, 15 maisons ; rue Au-dessous de l'hôpital, 13 maisons ; rue Depanche-lacel (grand'rue), 63 maisons ; rue des Moines, 15 maisons ; rue du Bourg du côté de l'étang (grand'rue du côté d'occident), 52 maisons.

Les Etats de Savoie levèrent, en 1445, un impôt pour subvenir aux frais divers ; il était de 6 deniers par feu.

Romont avait 151 feux, Lussy 7, Villaz 10, La Rochette 1, Bossens 3, Villarimboud 9, Le Chatelard 13, Estevenens 10, Chavannes-les-Forts 6, Somentier 5, Billens 5, Villaraboud 10, Siviriez 12.

La population de Romont était donc en 1445 de 775 à 950 habitants, mais elle était plus forte en 1429, car Romont avait alors 262 feux, soit une population de 1,310 à 1,500 âmes. Cette diminution de population en 1445 s'explique par l'incendie de la ville en 1434, qui fit émigrer un certain nombre de familles.

En 1827 la population s'élevait à 1,150, soit : enfants au-dessous de 16 ans, 173 garçons et 157 filles ; célibataires, hommes 186, filles 197 ; personnes mariées, 437.

Un rôle des hommes tenus au service militaire de la fin du XVI^e siècle donne les détails suivants pour la châtellenie de Romont :

Hommes armés. Harnais.		Hommes armés. Harnais.	
—	—	—	—
Billens	25 2	La Magne.....	3 »
Hennens	23 »	Le Chatelard	18 6
Arrufens	6 »	Siviriez.....	30 6
Les Glanes	9 »	Villaranon.....	10 2
Ferlens.....	11 »	Le Saugy.....	5 »
Mézières.....	35 2	Chavannes-les-Forts	17 »
Villaraboud	8 2	Fuyens.....	9 »
Vuisternens	2 »	Berlens.....	13 5
Somentier	18 4	Fuyens.....	12 2
Villariaz	22 2	Les Glanes	9 1
La Neyrigue	20 2	Lussy.....	16 »
Grangettes.....	36 »	Villaz	24 7
Estevenens	24 »	Villarimboud	31 7
Freyfayes	17 »	Torny-le-Grand . . .	13 5
Villargerman.....	5 »	Chatonaie	11 »

Romont, coquettement assis sur son monticule, entouré de murs élevés pour protéger ses habitants contre les attaques des ennemis, mais aujourd'hui découronnés et veufs en partie des tours dont ils étaient flanqués, présente de tout côté un agréable coup d'œil. Ses donjons, les flèches de ses églises et des tourelles frappent le voyageur ; de loin, le moyen-âge étale ses constructions massives ou élancées, mais malheureusement gâtées par les goûts des modernes. Romont n'a plus aujourd'hui ses portes fortifiées et munies de herses, le Petit Donjon n'est plus relié à la ville par des murs et des fortifications nombreuses. L'accès de la cité est devenu très facile par des routes en pentes douces, de raide et difficile qu'il était autrefois par ses fossés, ponts-levis, etc.

Depuis les remparts, du côté de l'Orient, un panorama splendide se déroule sous les yeux de l'observateur : des chaînes de montagnes, depuis les cimes de l'Oberland bernois à la Dent du Midi, courent sans interruption ; les montagnes moins élevées du Bas-Valais et de la Savoie étalent leurs contours tantôt adoucis, tantôt abrupts ; les Alpes fribourgeoises, dominées par Folieran, Brenleize et le Vauil-noir, présentent leurs verts pâturages ; la masse du Moléson et dans le lointain le Mont-Blanc embellissent ce panorama.

Il faut monter au sommet de la tour dite à Boyer, pour jouir d'une vue aussi étendue que variée.

Origine de Romont.

Quelques historiens ou chroniqueurs font remonter l'origine de la petite ville de Romont à une haute antiquité, mais sans preuves et sans indices à l'appui de leurs assertions. Romont, entouré de marais, ne fut pas habité par les Romains, qui ont laissé de nombreux vestiges de leur passage et de leur séjour dans le voisinage. Guilliman, il est vrai, a cru voir une construction romaine dans la tour de l'Étang, aux Chavannes ; mais il est impossible d'expliquer cette tour isolée et solitaire à l'époque romaine, l'étang qu'elle dominait fut établi quelques siècles plus tard. Il est probable que le monticule fut habité et fortifié sous le second royaume de Bourgogne.

Depuis le XII^e siècle, les origines de Romont sont appuyées

par des preuves et documents authentiques, et l'historien peut avancer d'un pas ferme dans le chaos des siècles.

Les de Billens, famille riche et puissante, ayant des possessions très étendues, possédaient le monticule que nous appelons aujourd'hui Romont, et il est probable que la partie orientale, jusqu'à la Glâne, se trouvait aussi dans leur seigneurie. Au sommet du monticule se trouvait un château fortifié, ou des constructions fortifiées par des fossés et des remparts, qu'on nommait le Poyet. Quelques rares maisons en bois entouraient le château, des employés les habitaient.

La population peu nombreuse n'avait pas d'église, elle appartenait naturellement à la paroisse de Billens, et non de Villaz, car les paroisses comme les évêchés suivaient alors les limites de la seigneurie.

Aucun document ne nous a encore éclairé sur l'origine de ce château. Depuis quand existait-il et qui l'avait construit? L'histoire se tait.

Vers 1239, Anselme de Billens céda plus ou moins volontairement le Poyet de Romont au conquérant Pierre II de Savoie, dit le Petit-Charlemagne, avec les droits qu'il y possédait, sans aucun amoindrissement. Pierre II déclare qu'il n'a aucun droit de seigneur et d'usage sur les hommes et terres d'Anselme de Billens hors des limites de Romont, qu'il ne peut exercer aucune exaction sur eux, à l'exception des peines corporelles qu'on inflige aux voleurs, aux traîtres, aux homicides et aux brigands des grands chemins. Tout homme qui devra être condamné à mort dépend de la justice de Pierre II; mais l'héritage ou la fortune du condamné appartiendra à Anselme de Billens et à ses successeurs. 1239 ou 1249.

On a donné plusieurs dates différentes à cet acte, dont l'original n'existe plus. Les feuilles de Soleure le placent en 1259. La permission donnée en 1244 de construire une église à Romont doit être certainement postérieure à l'achat du Poyet.

Pierre II mourut en 1268; la baronnie de Vaud, dans laquelle se trouvait Romont, échut au prince Louis de Savoie, par transaction avec son frère Amé V; celui-ci fut baron de Vaud de 1268 jusqu'à sa mort en 1302. En 1295, il fit la guerre à l'évêque de Lausanne, uni à plusieurs seigneurs. On fit des deux côtés de grands dégâts, et l'Évêque prononça l'interdit

contre les villes de Moudon, de Fribourg et de Romont, et contre tous les alliés et sujets de Louis de Savoie ; mais la paix fut faite au château de Versoix le 29 juin 1297 (*Zeerleder. Urk.* II). L'interdit fut par conséquent levé.

L'évêque de Lausanne, Jean de Cossonay, avait quelques droits à Romont, mais on ignore s'ils provenaient de la famille des Cossonay ou des évêques ses prédécesseurs. Cet évêque eut à soutenir une guerre contre Pierre de Savoie, seigneur de Romont ; elle fut terminée par les arbitres Pierre de Grandson, Humbert de Ferney, etc., par un traité fait à Evian le 24 mai 1244. L'Evêque céda au comte tous les droits de l'église de Lausanne à Romont, à Bossens et entre les deux Glânes ; il permit l'établissement d'un marché à Romont, chaque mardi. Il réserva les droits du curé de Dompierre à Bossens.

On ignore quelle était la nature des droits cédés par l'Evêque ; quelques historiens prétendent que c'étaient des droits seigneuriaux, et qu'Anselme de Billens ne possédait que le Poyet ou le château de Romont. La concession d'un marché est certainement un droit seigneurial.

Quelques jours avant ce traité, Jean de Cossonay avait accordé à Pierre de Savoie l'autorisation de faire construire une église à Romont, en se réservant toutefois le droit de patronage (26 mai 1244. *Wurstemberger*, n. 176). On verra que le comte s'appropriâ ce droit, mais il fut cédé au clergé.

Il paraît que la population de Romont augmenta rapidement depuis le moment où Pierre occupa le château (*in quo ædificio nunc demoror*). De nouvelles constructions pour fortifier Romont, de nouvelles maisons, l'établissement de marchés durent amener dans cette ville des ouvriers, des employés et des marchands en grand nombre. Les dimensions de l'église commencée prouvent qu'on bâtissait pour une population importante.

Jean de Cossonay, en accordant l'autorisation de bâtir une église, s'en était réservé le droit de patronage. On trouve le seigneur en possession de ce droit quelques années après. Avait-il été cédé par l'Evêque, ou les princes de Savoie s'en étaient-ils emparés ? Aucun document ne peut éclaircir ce doute.

En bâtissant une église à Romont en 1244, Pierre de Savoie devait la doter, soit constituer un bénéfice pour le curé et ses

aides ou vicaires ; mais il paraît que la dotation n'était pas suffisante. Dans le mois de février 1296, le curé Girard recourut à la bienveillance et à la bonté du patron de son église, soit à Louis de Genève, seigneur de la baronnie de Vaud. Le curé et le clergé, quoique peu nombreux, jouissaient de rentes insuffisantes à leur entretien. Louis de Genève s'empressa de secourir cette église et ce clergé ; afin que le culte divin s'y accomplisse avec dignité et décence, il abandonne au curé et au clergé le droit de patronage qu'il possédait avec tous ses émoluments, aux conditions suivantes : le clergé célébrera chaque semaine quatre messes pour lui et sa femme feu Jeanne de Montfort, comtesse de Forez, et pour tous ses ancêtres défunts une messe du Saint-Esprit, une *de Beata*, une à l'honneur de saint Michel et des Anges, et une chantée pour les défunts. Si le clergé venait à omettre l'une ou l'autre messe, il y suppléera la semaine suivante. Enfin, on ajoutera à chaque messe une collecte en mémoire du donateur. Donné dans le mois de février 1296. (*Arch. du clergé.*)

Louis II de Savoie, baron de Vaud, de 1302 à 1349.

L'église de Romont, fondée et érigée en église paroissiale, vit le démon de la chicane y pénétrer, agiter et troubler la paroisse naissante. Les difficultés étaient nombreuses entre le curé et le troupeau, et d'autant plus difficiles à apaiser que des intérêts matériels étaient la cause de cet orage. Pour amener une entente et calmer les esprits, des arbitres s'interposèrent ; pour le curé, c'était frère Jean d'Illens, de l'Ordre de Saint-Dominique, le chevalier Pierre d'Illens, châtelain de Romont, Jacques de Billens et Jacques de Romont, clerks. Les paroissiens choisirent Conon de Villaz, chevalier, Jacques de Salvions, Perrod Mistralis, Christin Rey, etc.

Voici les principaux points en litige :

1° Le curé, disaient les paroissiens, leur avait promis 100 sols pour la construction de la chapelle du portail, mais il en avait payé soixante seulement. Les arbitres déclarèrent que si les paroissiens pouvaient prouver leur assertion par titres, le curé devait payer intégralement les 100 sols.

2° Si les paroissiens pouvaient prouver par témoins que le luminaire appartenait à la fabrique, le curé devait rendre les cierges qu'il avait retirés.

3° Les paroissiens accusaient le curé de retenir injustement un bréviaire ; il fut déclaré que si le curé prêtait serment de l'avoir payé, il serait quitte.

4° La cire offerte à l'église doit servir aux autels, mais les chandelles seront abandonnées au curé.

5° Les arbitres déterminèrent le droit d'entrée (droit d'habitation paroissial dû au curé) des nouveaux paroissiens : les riches payeront selon leur fortune, les médiocres 12 deniers, les ouvriers 6 deniers ; les pauvres n'ayant pas de domicile fixe ne payeront pas pour l'habitation, ni pour la confession.

6° Cet article détermine les droits du curé au décès d'un paroissien ; s'il ne veut accepter le don du défunt, il s'en tiendra aux témoignages de deux voisins. Il en sera de même pour le presbytère (droit pour pâque).

7° Tout paroissien possédant charrue payera la prémice entière ; celui qui ne sème qu'une pose donnera une gerbe ; celui qui a un domicile dans la paroisse deux deniers.

8° Le curé doit accepter l'offrande des relevailles, sans exiger davantage.

9° Cet article déterminait l'offrande à laquelle les paroissiens étaient tenus à la Dédicace et à l'Épiphanie.

10°, 11°, 12° Sur les dispositions testamentaires des paroissiens.

13° Droits du curé à l'occasion des mariages ; il suivra la coutume générale.

Un article détermine aussi l'obligation du pain bénit, mais les paroissiens ne doivent pas au curé la nappe et le couteau. Suivent d'autres articles moins importants. En dernier lieu, le curé accuse les paroissiens d'avoir jeté un maléfice sur sa personne ; les arbitres lui permettent de poursuivre les personnes accusées, mais non la paroisse entière. (*Arch. du clergé.*) L'acte fut fait dans le mois de juillet 1318.

Ces difficultés nous paraissent aujourd'hui ridicules, et le curé, un homme avide d'argent, torturant ses paroissiens en mille manières ; n'oublions pas qu'à l'origine des paroisses, ce casuel constituait presque tout le bénéfice des curés, et qu'ils

avaient une stricte obligation de veiller à sa conservation pour leurs successeurs.

En 1319, peu de temps après la signature de cet acte, il s'éleva de nouvelles difficultés d'intérêts matériels. Le curé Girard prétendait que lui et son église (bénéfice) avaient été lésés par la sentence précédente, et il recourut auprès du duc Louis de Savoie, comme patron de son église.

On convint de constituer de nouveaux arbitres, et on choisit Jacques de Billens, doyen de Sion, Mermet, fils de maître Jacques de Romont, Pierre Mayon, de Moudon, cleric-juré, de la cour de Lausanne.

De herminis cereis. La cire qui est offerte à l'église sera conservée avec soin et les cierges brisés ne seront jamais employés à des usages profanes, mais à l'utilité de l'église.

Pour la réception dans la paroisse. Les paroissiens de fortune médiocre payeront un gros de Turin et une obole, les ouvriers et manœuvres un demi-gros.

Pour les confessions pascuales. Le curé ne devra rien exiger des pauvres et de ceux qui n'ont pas d'habitation fixe.

Des aumônes et des presbytérats. Le curé s'en tiendra au jugement d'hommes probes.

Le curé ne pouvait se faire accompagner aux repas d'enterrement par le personnel de sa maison, ni par tout le clergé. Le produit du tronc placé dans l'église appartiendra pendant deux ans à la fabrique; ce terme écoulé, le curé en retiendra le quart.

Donné le mercredi avant la fête de saint Luc 1319. Approuvé et confirmé par le prince Louis de Savoie, le 17 juillet 1336.

Difficultés entre le clergé et les bourgeois, 1404.

Jusqu'en 1404 les difficultés s'élevèrent surtout entre le curé et ses paroissiens; mais depuis le XV^e siècle la lutte sera entre le clergé, déjà nombreux à Romont, et la bourgeoisie.

La ville avait des frais considérables pour des ouvrages d'une utilité générale, comme les remparts, les fossés, les ponts, les fontaines, la garde de la ville et beaucoup d'autres dépenses. 85 bourgeois, en leur nom et en celui de la généralité de la communauté, voulaient astreindre tous les membres du clergé

à contribuer à ces dépenses comme les laïcs. En tête de ces bourgeois nous trouvons Pierre de Dompierre, chevalier, Jean et Guillaume de Villaz, les Favre, les Renaud, etc.

D. Pierre Musy, à la tête des dix-neuf membres du clergé, refusait toute contribution, s'appuyant sur ses privilèges et le droit écrit.

D'un mutuel accord les deux parties se soumirent à l'arbitrage d'Aymon d'Illens, par un acte solennel du 24 février 1404; l'acte est muni du sceau d'André de Glérens, châtelain de Romont.

Aymon, après plusieurs considérations sur le sacerdoce, sa dignité et la nécessité de l'entourer de respect, de lui fournir un entretien honnête, afin qu'il jouisse d'une entière liberté pour le bien et que les bourgeois protégés contre leurs ennemis jouissent de la paix, animé de l'amour du bien public et du désir de rétablir la paix entre les parties, déclara et prononça que le curé et tous les membres du clergé habitant Romont et y possédant une maison, sont exempts de tout impôt, tailles, corvées, subsides ordinaires et extraordinaires pour le présent et l'avenir, soit pour les remparts, fossés, tranchées, chemins de ronde, de guets, des réparations de l'église, de l'écriture et reliure des livres de l'église et de toutes autres contributions. Dans cette exemption est compris le personnel des maisons des prêtres, qui ne doivent d'autres prestations que le service de leurs maîtres. Si dans le passé le clergé avait, par pure bonne volonté, soulagé les bourgeois par des contributions volontaires, ceci ne doit pas être imputé au préjudice de ses libertés.

L'acte donne ensuite les noms des bourgeois qui se soumettent à cet arbitrage en leur nom et au nom de toute la bourgeoisie convoquée au son de la grande cloche.

L'acte, muni du sceau de la cour de Lausanne et du bailli de Vaud, Jean de Blonay, fait, quant à la prononciation, le 24 février 1404, et le 1^{er} mars, quant à l'acceptation par les nobles et les bourgeois.

Le duc Amédée de Savoie confirma la sentence et la ratifia à Romont le 4 juin 1418.

Cette sentence arbitrale mit le clergé à l'abri de toutes poursuites pour de longues années.

**Romont sous la Savoie, depuis Pierre II
à la bataille de Morat et à la prise de Romont.**

Le Petit-Charlemagne mourut à Chillon le 7 juin 1268; depuis lors la baronnie de Vaud, dans laquelle se trouvait Romont, suivit diverses vicissitudes.

Amédée V succéda à Philippe, par le choix et la volonté des Etats de Savoie. Il céda à son frère cadet Louis de Savoie, comme apanage, la baronnie de Vaud, de 1268 à 1302, année de la mort de Louis.

Louis II, son fils, lui succéda de 1302 à 1349. Louis II ne laissait qu'une fille, Catherine, de son mariage avec Isabelle de Châlons. Isabelle et sa fille vendirent la seigneurie de Vaud le 9 juillet 1359 à Amédée VI, dit le Comte Vert, qui meurt de la peste à Bitello (Italie) le 12 mars 1383. Amédée VII, dit le Comte Rouge, lui succéda de 1383 à 1391, et Amédée VIII, comte et duc et pape, de 1449 à sa mort en 1451; depuis 1440, Louis duc de Savoie, mort en 1465; Amédée IX, le Bienheureux, de 1465 à 1472.

Les barons de Vaud et les ducs de Savoie gouvernaient le pays de Vaud par des officiers souverains dans les bailliages et châtelles; celle de Romont comprenait la ville et les villages des environs.

Les barons de Vaud et les ducs de Savoie favorisèrent la ville de Romont en l'exemptant de péages, lui accordant de nombreuses franchises. Ils visitaient volontiers leurs sujets, plusieurs documents sont écrits et signés à Romont.

Les princes de Savoie étaient représentés dans la baronnie par les baillis de Vaud, et dans la châtelles par le châtelain siégeant à Romont et veillant à l'entretien des remparts, du château et autres bâtiments des princes; il percevait les tailles, droits, et en rendait un compte rigoureux.

Il lui était interdit d'avoir deux châtelles et d'avoir son patrimoine dans sa châtelles, comme aussi de recevoir un don ou la cession d'une dette à prix d'argent, et d'entrer en composition avec les coupables quant aux droits du seigneur.

Il pouvait incarcérer les voleurs publics, etc., il devait visiter les routes. Pour l'exercice de son office il peut établir des

lieutenants, des huissiers, des sergents et autres employés de la cour, qui portent l'épée, le bâton et les armes du seigneur, en signe de l'office qui leur est confié.

Au moment d'entrer en charge le châtelain devait remplir une formalité importante. Avec le syndic, les nobles et les bourgeois, il se rendait dans la chapelle du portail et là il prêtait serment sur les saints Evangiles d'observer les libertés, franchises, immunités et coutumes écrites ou non écrites de la ville et de toute la châtelainie.

Immédiatement après, il instituait son lieutenant, qui prêtait le même serment, et un notaire public dressait un acte de la cérémonie.

Le Vidomne était le représentant ou le lieutenant du seigneur ecclésiastique, et exerçait au nom de ce dernier les droits de juridiction temporelle. Anselme de Billens, vidomne de Romont pour l'évêque de Lausanne, céda la plus grande partie des droits de cet office à Pierre de Savoie; il en garda cependant le titre et quelques attributions peu importantes, soit la tierce part des bamps, des coupes de vin, des clames et des échutes, etc.

Le vidomnat resta longtemps dans la famille de Billens. Il passa ensuite dans celle de Gruyère par le testament de Marguerite de Grandson, veuve de Pierre de Billens et remariée à Rodolphe IV de Gruyère, qui vendit le vidomnat à Pierre de Dompierre. Jeannette sa fille le transporta dans la famille d'Estavayer par son mariage avec Aymon. Il fut enfin réuni au domaine souverain. (Gremaud.)

A chaque changement de prince, la bourgeoisie avait soin de faire renouveler ses franchises et libertés; si le prince demandait des subsides à l'occasion de guerres, de mariages, etc., Romont demandait immédiatement une déclaration que le subside ou don était accordé de bonne volonté, librement et temporairement, pour sauvegarder les franchises.

Les Romontois, comme les autres villes et châtelainies du pays de Vaud, devaient au prince un service militaire limité quant à la distance et au temps.

Dans le mois de novembre 1314, le comte Amédée de Savoie avait demandé aux Romontois et aux villages de la châtelainie un secours d'hommes pour la guerre qu'il soutenait. En allant et en revenant de la Savoie, les ressortissants de Romont se

conduisirent comme des brigands ; des plaintes furent adressées au prince contre eux. Dans les villes et les villages soumis à la Savoie, ils exercèrent des sévices et des violences, des rapines et vols, causant partout des dommages considérables soit en allant soit en venant. Cette conduite des milices romon-toises devait être sévèrement punie par des peines corporelles et des amendes pécuniaires ; dans cette extrémité ils adres-sèrent une humble requête au prince, demandant grâce et pardon.

Le 14 février 1375, le comte Amédée répondit, de Morges, qu'il remettait les peines corporelles qu'ils avaient méritées, mais il leur réclamait la somme de 3,200 florins d'or ; c'était une amende considérable qui représente aujourd'hui à peu près un demi-million, que la population militaire de la châtellenie devait payer ; c'était aussi une excellente leçon de discipline.

En 1382, le comte rouge Amé VII envahit le Valais, dont les habitants, cédant aux suggestions des Visconti, avaient pillé le Chablais. Il avait besoin pour cette campagne des milices de Romont ; mais, n'osant déchirer leurs franchises, ni leur causer une perte par un service qui dépasserait trois semaines, il éta-blit ainsi les étapes : s'ils vont, pendant ces trois semaines de service, jusqu'à Sion, l'aller et le retour comptera pour huit jours ; et s'ils vont jusqu'à Louèche, le service comptera pour dix jours ; et s'ils étaient licenciés avant trois semaines, le prince ne pourrait leur réclamer aucune indemnité. Donné à Ripaille le 28 juillet 1384.

Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, fait les mêmes obser-vations pour un service de seize jours, fait par les milices de la châtellenie de Romont en 1387 ; elles avaient dû dépasser les limites tracées par les franchises.

Les princes de Savoie furent toujours généreux pour les sujets de Romont, et dans toutes les grandes calamités ils s'ef-forcèrent de les secourir. Romont éprouva dans le XV^e siècle plusieurs désastres arrivés par les guerres, les incendies et les intempéries des saisons. L'époque qui va de 1432 à 1480 est en effet signalée par plusieurs adversités et accidents malheureux.

En 1432, il y eut une grande abondance de neige. Lorsqu'elle fondit, le terrain, détrempé par une trop grande quantité d'eau, s'écroula ; une grande partie des remparts furent renversés, et

la ville découronnée devint totalement ouverte et en danger de tomber entre les mains ennemies. Il fallait remédier au plus tôt à ce désastre.

Les Romontois s'adressèrent à leur prince et souverain de Savoie. Le prince Amédée VIII accorda pour huit ans aux Romontois le droit d'umguelt, c'est-à-dire le droit de retirer par chaque setier de vin, qui se vendrait dans la ville et la châtellenie, une certaine mesure de vin ou sa valeur en argent, et une obole pour chaque mesure. Le paiement devait s'opérer avant que le vin ne fût entré dans la maison de l'hôtelier ou du vendeur. Donné à Thonon le 1^{er} mars 1432. (*Arch. de la ville.*)

Chaque pot de vin vendu dans la châtellenie devait un droit d'une obole (un demi-denier). Ce droit causa beaucoup de procès; les villages ne voulaient pas s'y soumettre. En 1444, les Romontois prièrent leur souverain d'intervenir et d'obliger les hôteliers et vendeurs de vin à payer l'umguelt.

Incendie de Romont.

Le 24 avril 1434, jour de saint Marc, fut un jour désastreux pour Romont; un incendie éclata et la ville tout entière fut consumée, disent les documents: « *Casu inopinato nuper peuitus concremata*, par un cas fortuit la ville fut dévorée par les flammes. » (*Concession d'Amédée de Savoie. Arch. de la ville.*) « *Urbs tota combusta, concremataque*, la ville entière fut incendiée et consumée par les flammes. » (*Arch. du clergé.*)

On ignore la cause de l'incendie; les moyens de le combattre étaient alors très primitifs et insuffisants, beaucoup de maisons construites en bois étaient un aliment facile aux flammes, et l'eau des puits de la ville n'était pas assez abondante pour paralyser la fureur de l'élément destructeur. La population affolée devait contempler ce triste spectacle sans pouvoir arrêter les progrès de l'incendie. Les archives de la ville furent consumées; les titres de franchises et de libertés de 1328, 1341, 1352, 1359, 1384, 1391 disparurent avec d'autres documents.

Le Conseil s'adressa à Jean de Blonay, bailli de Vaud, pour en obtenir des copies vidimées.

Il paraît que le château ne fut pas atteint, mais l'église disparut en partie, et la cure, ou maison du clergé, fut consumée. Celui-ci fit un emprunt au clergé d'Yverdon pour la rebâtir. Beaucoup d'habitants ne purent relever leurs maisons, ils allèrent chercher un domicile ailleurs, et la population diminua considérablement.

Le duc Amédée vint au secours de la ville malheureuse. Afin qu'on la relevât au plus tôt de ses ruines (*villa nostra tanta demolicione supressa*) et qu'on la peuplât de nouveau, 1° il concéda deux nouvelles foires ajoutées aux deux accordées antérieurement, et cela à perpétuité, l'une au jour de saint Grégoire et l'autre au jour de saint Barnabé; 2° afin d'activer les constructions nouvelles, habitations et autres bâtiments, nous leur concédons tout le bois nécessaire dans nos forêts de Romont, de Rue; 3° le prince avait déjà concédé en 1432 l'umguelt et l'obole sur le vin pour 8 ans, il étendit ce droit à 25 ans après les huit années écoulées; 4° enfin, il donna l'ordre à ses commissaires de renouveler les lettres de franchises détruites par les flammes. Donnée à Thonon le 22 mai 1434. (*Arch. de Romont.*)

Le pape Eugène IV accorda aussi des indulgences à tous ceux qui, par leurs largesses, contribueraient à la reconstruction de l'église et de l'hôpital de Romont, ainsi qu'à la reconstruction du monastère de la Fille-Dieu qui tombait en ruines. Elles furent publiées par un frère mineur en 1434.

L'évêque Jean de Prangins publia aussi en 1434 une indulgence en faveur de ceux qui contribueraient à la construction de l'église et de l'hôpital de Romont. L'indult est adressé au chevalier Jean d'Estavayer. (*Mémor.*, vol. VI.)

L'abbesse Isabelle d'Illens et son couvent réclamaient le tiers des dons faits pour gagner ces indulgences; mais les Romontois, à la vue des ruines accumulées par l'incendie, trouvant qu'il était plus urgent de rebâtir au plus tôt leur église et leur hôpital que le couvent de la Fille-Dieu, lui refusaient ce tiers. Pour éviter un procès et les frais qui en découleraient, les deux parties convinrent de faire juger leur différend par des arbitres. La Fille-Dieu choisit Pierre de Billens, et le syndic de Romont, au nom de toute la ville, demanda Guillaume de Prez; mais, si les deux arbitres ne parvenaient pas à une entente, les deux

parties établirent noble Jacques d'Illens comme sur-arbitre et promirent une pleine soumission à leur sentence.

Les trois arbitres, réunis le 1^{er} mars 1435, prononcèrent que la paix devait régner entre les deux parties et qu'elles devaient mutuellement s'aider ; mais l'abbesse et ses religieuses devaient comprendre que la bâtisse de l'église et de l'hôpital de Romont était plus urgente que la réparation ou reconstruction de leur monastère, et que les frais supportés par les Romontois étaient plus considérables que tous ceux de la bâtisse du couvent ; elles devaient en conséquence, par principe d'équité et de piété, renoncer à leurs prétentions et donner un acte authentique de cette renonciation aux droits à ces indulgences.

Le syndic ou le receveur de Romont devait donner à l'abbesse et à son monastère la somme de 400 florins, livrables en différents termes ; leur permettre dans les difficultés d'être représentées par un procureur, et donner enfin à chaque religieuse une absolution et participation à ces indulgences. La ville de Romont tirait du sable sur le terrain de la Fille-Dieu ; les arbitres la condamnèrent à réparer le dommage causé, et pour l'avenir à ne le prendre que dans un coin, sans nuire aux propriétés du couvent. L'acte ou la sentence des arbitres fut accepté, rédigé et écrit par le notaire Alamandi et muni du sceau du châtelain. Donné le dernier jour de mars 1435. (*Arch. de Romont et de la Fille-Dieu.*)

Les nouvelles maisons furent en grande partie reconstruites en bois, soit à cause de la facilité et de la célérité des constructions, soit à cause des frais ; quelques riches et nobles bâtirent plus solidement en pierre. Quarante ans après, ces maisons en bois allaient de nouveau devenir la proie des flammes.

1463. La bourgeoisie de Romont, à la tête de laquelle nous trouvons les nobles Louis de Challant, Jacques d'Estavayer, Humbert de Montagny, Louis de Viri, François d'Illens, etc., fut convoquée au son de la grande cloche pour donner la déclaration suivante : Le monastère de la Fille-Dieu possédait une maison à Romont, située dans la grand'rue, entre la maison de J. Velliet du côté du nord, et celle de J. Costet au sud ; elle servait de refuge en temps de guerre pour les religieux, leurs biens et leurs meubles. Il était juste et équitable de les obliger à contribuer aux frais causés par l'entretien des remparts, fortifi-

cations, fossés, etc. Mais, considérant les biens spirituels que les Sœurs de la Fille-Dieu procuraient par leurs prières, leurs bonnes œuvres et autres bienfaits, et ne voulant pas tarir cette source de grâces abondantes, les nobles et bourgeois de Romont déclarèrent que le monastère était libéré à perpétuité de toute contribution pour l'entretien des remparts, fortifications, fossés, etc., de la ville, en payant une rente de 70 sols annuellement. Donné le 24 juin 1463. (*Arch. de Romont.*)

Honneur à ces conseils et à cette population romontoise, qui, après de rudes épreuves, comprend que l'homme ne vit pas seulement de pain matériel, mais aussi des dons spirituels accordés par la divine providence !

Guerre contre le duc de Bourgogne.

La guerre du duc de Bourgogne contre les Suisses fut désastreuse pour Romont ; en 1454 on leva dans la châtellenie un impôt pour subvenir aux frais de la guerre contre le Dauphin de France. La ville fut imposée pour 183 livres 12 sols. Les troupes de Berne et de Fribourg, demandées par le duc de Savoie, passèrent à Romont et occasionnèrent des frais importants à la ville ; le clergé fit un don de 12 livres pour soulager la population. La même année 1454, on leva les milices de la bannière de Romont ; elles avaient à leur tête le banneret Girard Maillard et le capitaine Pierre Rey (Regis). Ces troupes partirent avec quelques couleuvrines et des munitions de poudre et de plomb achetées à Fribourg. Elles étaient habillées de drap rouge ; le banneret avait 5 sols par jour et son domestique 3.

Le passage des Bernois et des Fribourgeois à Romont eut lieu le 1^{er} et le 15 du mois d'août, et le départ des Romontois après ce passage. Le retour des premiers eut lieu le 14 septembre, et celui des Romontois le 29 du même mois.

En 1458, Romont eut encore à fournir 25 hommes pour aller au secours du duc dans la Bresse ; ils étaient habillés, aux frais de la ville, de drap vert et violet. (*Comptes de la ville et du clergé.*)

Ces mouvements de troupes étaient très onéreux pour la ville, après le désastre de l'incendie. La politique du duc de

Savoie et son appui donné au duc de Bourgogne allaient entraîner la ville dans des frais énormes et de plus grands désastres encore.

Le comte de Romont, Jacques de Savoie, prend possession du pays de Vaud et vient à Romont avec l'évêque de Genève; il reçoit l'hommage du comté et jure d'en conserver les franchises. Il resta trois jours à Romont; la dépense à l'occasion de cette visite s'éleva à 48 L. 9 sols. La ville leva un impôt sur les ressortissants pour payer ces frais. (*Comptes de la Ville de 1467.*)

1468. Antoine d'Avenche, seigneur de Villarepos, est nommé lieutenant et grand trésorier du comte de Romont. Le duc de Savoie fait alliance avec le duc de Bourgogne; il demande des troupes à ses sujets de Romont et la ville est obligée de faire un emprunt pour payer l'équipement de ses milices qui vont en Bresse. Deux députés romontois les accompagnent jusqu'à Morges. L'année suivante, 1469, il y eut réunion des Etats à Romont où se trouvèrent le duc de Savoie et l'évêque de Genève. Cela coûta 116 L. 8 s. à la ville. (*Comptes.*)

L'alliance du duc avec la Bourgogne entraîna les troupes de la Savoie et de ses sujets du pays de Vaud à Morat; la déroute de Charles le Téméraire amena à Romont les troupes des alliés qui assiégèrent cette ville et l'emportèrent d'assaut. 1476.

Les Fribourgeois, au nombre de 80 hommes, étaient sous les ordres d'Ullman Techtermann et de Rodolphe Zespinger. Les Comptes du clergé disent : « *Quo anno villa Rotondimontis fuit cremata et tota destructa per Alemanos.* Cette année la ville de Romont fut incendiée et détruite par les Allemands. » Romont ne fut pas totalement détruit par l'incendie, mais beaucoup de maisons étaient construites en bois et c'est celles qui souffrirent le plus. Les blés de l'hôpital furent emportés, le vin totalement pillé, le moulin de Bramafan incendié, les habitants de Romont, des Chavannes blessés ou massacrés en grand nombre.

Je publie les comptes des trésoriers de Fribourg; ils renferment des détails très intéressants sur la prise de Romont et le pillage qui s'ensuivit.

**Compte du trésorier Guillaume de Praroman.
2^e semestre 1476.**

Mission a cheval. A Nicod Uldris trasmis à Romont contre notre armée qui y estoit, pour savoir leur venue, por 1 jour et 1 nuyt, 26 sols.

Mission a pie (pieds). A Rüff Schasselis trasmis sur le pays faire venir les chers (chars) pour aller quérir butin à Romont pour un jour à cheval, 7 s. A Jacky Heimo pour 11 journées trasmis sur le pays faire venir les gaignours (paysans) a tot leur cher (avec leurs chars) pour tirer à Romont, 10 sols. A Loys Corpastour pour une journée trasmis sur le pays pour semblables cas, 5 sols. A Ully Yeckelman trasmis sur le pays pour faire venir les chers pour aller à Romont 11 jours, 5 sols (4 courriers envoyés à la campagne pour faire arriver quantité de chars).

Mission communaul. A Villi von Buch pour depens faits par 14 compaignions, qui allèrent quérir la grossa boite de fer à Romont (canon), 29 sols 2 deniers. A Wilhelm Elpach pour ung bosset contenant 3 chevalla demie et 10 pots (la charge de trois chevaux) compté le pot à 15 deniers; le quel vin fut trasmis à Romont pour les compaignions qui ammenarent les cloches ici, 22 livres 10 sols. A Jehan Gottador et Emo Bergier qui furent trait devant Romont au service de la ville, de quoi ils ont eu grand soufferta et missions; à chacun 11 florins. A Jean Hirser pour ung bosset contenant trois chevalla demie 7 pots de vin net et clair trasmis à Romont ez compaignions qui ammenarent les cloches ici, 22 livres 16 sols. A Yanny d'Avrie pour despens faits (fet) per cellour qui receurent et portarent le bla au grenier de la ville, que lon amena de Romont, 19 sols. A Rüff Söfftinguer le favre pour une roba à cause des peynes et labeurs qu'il a eu à Romont pour les cloches, 60 sols. A Willi Moewli de Crissie a cause qu'il fut navra devant Romont, 4 flor. d'or = 8 livres. A six hommes pour lour labeur et peyne de decharger et pourta le bla que l'on ammenoit de Romont, 12 sols 6 deniers. Pour quatre grosses lyres pour amener les cloches de Romont, 13 s. 4 d. A Hans Vischer et ses compaignions charrotons de l'hospitaul

pour charreyer les boites de Romont à Berna etc. A Jacob Hagler le trompeta pour ses gaiges de vingt jours qu'il ast esté à Romont quant nos gens y furent et le prirent a 11 ampresans par jour à cheval, 50 sols. A maitre Pierre Bergeret cirurgiens et Michel Scherer le barbier pour plusieurs malades navrés qu'il ont visité et guery; les quels furent navrez tant devant Granson que devant Romont, 40 Livres.

Compte du trésorier Wilhelm de Praroman.

1^{er} sem. 1477.

A Jean Gottador en dédomagement de la blessure qu'il a reçu au siège de Romont, 4 L. A Nicolas Kleimliest, pour médicamenter le dit Gottador qui avoit été traversé d'une balle d'un hackenbüchs, devant Romont, 4 L. Au messenger de Berne Rörach, pour les peines qu'il s'est donné à Romont au sujet des cloches qu'on a emmenées, 100 sols. Pour honoraire au charretier qui conduisit ici la grande cloche de Romont, 40 sols.

**Traité de Fribourg entre les Confédérés et la Savoie,
12 août 1476.**

Le pays de Vaud sera restitué au duc aussitôt qu'il aura effectué le payement de cinquante mille florins du Rhin pour les frais de la guerre. En attendant, il restera occupé par les Bernois et les Fribourgeois comme gage de cette indemnité. Pendant plus de 18 mois (jusqu'au 21 février 1478) il resta au pouvoir de ces derniers et il fut gouverné, au nom des confédérés et à leur profit, par François de Billens, que les deux villes avaient confirmé dans la charge de bailli de Vaud, ainsi que les châtelains qui lui étaient subordonnés.

Humbert de Montagny, seigneur de Bressogne (dans la vallée d'Aoste) et de Grangettes, en son nom et en celui des autres nobles, bourgeois et habitants de la ville et de la châellenie de Romont, présenta au duc Philibert I^{er} de Savoie une supplique dans laquelle il expose que, pendant la dernière guerre entre les Allemands et le duc de Bourgogne, leurs demeures et habitations dans la dite ville, les faubourgs et les

environs, ainsi que leurs biens meubles ont été détruits dans l'incendie, qui a consumé la ville et les faubourgs, ou pillés et enlevés par les soldats, sans parler des homicides, et qu'ainsi ils se trouvent ruinés et sans ressources. C'est pourquoi ils s'adressent, disent-ils, à Votre Excellence, comme à une fontaine de miséricorde et vous supplient de leur accorder la remise des cens, services, rentes et attributs dus à la prochaine fête de saint André, soit en blé, froment, orge, avoine et argent, soit en toute autre redevance.

Le duc accueillit favorablement la supplique des Romontois, et, afin qu'ils pussent d'autant plus vite et plus facilement restaurer leurs maisons, châteaux et habitations, il accorda la remise demandée à tous ceux qui demeureraient dans la ville et avaient souffert de l'incendie. La concession est datée de Turin, le 25 septembre 1478.

Le 12 mars de l'année suivante, les lettres du duc furent présentées par François Musy, gouverneur de la ville, au châtelain François de Billens, qui s'engagea à les exécuter.

Deux ans plus tard, les Romontois envoyèrent des ambassadeurs au duc Philibert I^{er} pour lui demander de nouvelles faveurs. Ils lui exposèrent les maux qu'ils avaient endurés pendant la guerre de l'année 1476 : leur ville saccagée par les Allemands, la plus grande partie des habitants mis à mort, les maisons, les tours, les remparts et les ponts brûlés et détruits, les biens mobiliers enlevés, quelques-uns d'entre eux faits prisonniers et emmenés dans les pays allemands et obligés de payer de fortes rançons pour recouvrer la liberté. Afin de pouvoir continuer à habiter la ville et reconstruire leurs maisons, les portes, les ponts et les autres bâtiments nécessaires, ils implorèrent les secours du duc. Celui-ci, bien informé de la réalité de tous ces maux par ceux qui ont visité Romont, se montra favorable à leur demande. Il accorda pour six ans aux hommes de la ville et des faubourgs l'exemption de 40 florins et 7 gros qu'ils lui devaient annuellement pour la ferme des fours et de certains prés. Il les exempta également, pour le même temps, de tous les services, cens et tributs annuels ordinaires qu'ils lui devaient, ainsi que de tous subsides, dons, tailles et impositions extraordinaires ; il leur remit encore leur part et rate du subside de 1,500 florins que le

pays de Vaud lui a accordé dernièrement. Voulant également que l'hôpital de Romont puisse se fournir de biens meubles, il lui fit remise de ce qui était dû annuellement pour les possessions du dit hôpital.

L'acte est daté de Chambéry, le 30 juin 1480, et muni du sceau pendant du duc en cire rouge.

L'une des remises ci-dessus fut révoquée le 31 juillet suivant.

Lorsque le duc avait demandé au pays de Vaud un subside de 1,500 florins, les syndics, les conseillers et la communauté de Romont avaient consenti à en payer leur part, et le duc l'ignorait lorsqu'il en fit la remise. Informé plus tard de ce consentement, il déclara que, s'il l'eût connu, il n'eût pas exempté les Romontois de leur rate de ce subside, et qu'en conséquence il exigeait qu'elle lui fût payée. Cependant il leur accorda, comme compensation, une prolongation d'une année pour les autres exemptions, qui dureraient ainsi sept ans au lieu de six.

Dès qu'on eut connaissance de cette révocation à Romont, on résolut de faire de nouvelles instances auprès du duc. On lui présenta une supplique dans laquelle on rappelait les malheurs qui avaient frappé la ville, en ajoutant que cette année-là les blés avaient été détruits par la grêle, et que la ville avait beaucoup de charges à supporter à cause du passage des Allemands qui allaient au service du roi de France. Ils suppliaient donc le duc de rétablir l'exemption afin qu'ils puissent restaurer la ville, et que ceux qui l'ont quittée soient engagés à y revenir et à reconstruire leurs maisons. Le duc se laissa toucher : il réduisit la part de Romont au subside à 25 livres lausannaises et fit la remise du reste, par acte donné à Chambéry, le 2 septembre 1480.

Le duc de Savoie possédait au-dessous de Romont un moulin établi sur le bord de la Glâne, près du pont entre la ville et Mézières. Pendant la guerre ce moulin fut brûlé et totalement détruit par les Allemands. Il resta pendant plusieurs années dans cet état. Enfin, à la demande des bourgeois et des habitants de Romont, le châtelain Jean Aymenétaz leur accensa perpétuellement ledit moulin « à faire et construire un moulin ou deux et aussi cinq bap-tion et une folle comme paravant sont estés, moyennant un

cens de deux muids et six coupes de pur froment. Les bâtiments devaient être construits et entretenus aux frais de la ville, 8 oct. 1481. Cette concession fut ratifiée par le duc Philibert à Thonon, le 29 janvier 1482.

Le même jour le duc, toujours en vue de réparer les maux de la guerre, accordait à Romont de pouvoir établir le 4 octobre une foire libre et franche de tout tribut.

Philibert I^{er} mourut à Lyon le 22 avril 1482, il eut pour successeur son frère Charles I^{er}, qui confirma à la ville de Romont le droit d'umguelt et de mailles accordé par ses prédécesseurs, ainsi que les concessions faites par Philibert I^{er}.

En voyant la prise de Romont, les désastres qui s'ensuivirent, on se demande si la Savoie avait protégé sa ville et ses sujets comme elle aurait dû le faire. Romont fut abandonné par ses princes au moment du danger et livré à son malheureux sort. Les Romontois n'avaient ni vivres, ni munitions militaires suffisantes, ni hommes armés pour supporter un siège et repousser l'ennemi. La victoire des alliés était donc facile et Romont fut emporté sans difficultés. Le nombre des blessés et des morts fut presque insignifiant des deux côtés ; mais l'on regrette l'acharnement des Fribourgeois et de leurs alliés après la prise de Romont contre cette malheureuse population, l'incendie, le pillage, l'enlèvement du bétail et des vivres.

Romont se releva insensiblement ; les maisons incendiées furent reconstruites en pierres et plus solidement ; la population avait en partie abandonné ses foyers, elle rentra dans l'enceinte de la ville ; le Conseil plein de sollicitude n'oublia pas le service dû à Dieu, les cloches volées par les Fribourgeois furent remplacées. Les secours arrivant de divers côtés, avec le temps la ville se retrouva réparée, ses remparts restaurés et ses maisons rebâties.

Les franchises et lettres des ducs, brûlées en 1476, furent refaites en 1482, après avoir cité et entendu des témoins impartiaux.

Eglise de Cudrefin.

Charles III, duc de Savoie, abandonna au clergé de Romont le droit de patronage des églises de Romont et de Cudrefin. Donnée à Chambéry, le 11 juin 1516. (*Arch. du clergé.*)

L'église paroissiale de Romont, à la tête de laquelle se trouvait le curé, soit un recteur perpétuel avec un nombreux clergé, soit chapelains des différents autels établis dans cette église, possédait cependant de maigres bénéfices, à peine suffisants pour sustenter ce clergé; c'est pourquoi il s'est adressé à nous comme collateurs de l'église paroissiale de Romont et de celle de Saint-Théodule de Cudrefin (Charles III parle de ses ancêtres comme fondateurs), nous priant de venir à son secours en lui cédant les droits de collation.

Charles consent à ce transfert de droits aux conditions suivantes : le clergé chantera régulièrement chaque jour les heures canonicales du jour et de la nuit et une grand'messe au maître-autel, il célébrera chaque année un grand anniversaire, soit une grand'messe pour les défunts avec diacre et sous-diacre et chaque membre du clergé une messe basse, et tous assisteront aux prières pour les défunts à la fin de la messe.

En reconnaissance pour ces deux droits de collation, le clergé céda au duc le patronage de la chapelle de Saint-Etienne et Sainte-Anne, et celui de la chapelle de Saint-Nicolas.

Donné à Chambéry, le onzième juin 1516. (*Arch. du clergé.*)

Le pape Léon X confirma l'union de l'église de Cudrefin au clergé de Romont, par sa bulle donnée à Saint-Pierre la veille des calendes d'août 1516. En vue, dit-il, de l'augmentation et de la splendeur du culte divin, pour la consolation des paroissiens et de nombreux visiteurs, qui arrivent dans l'église de l'Assomption de Romont, et par complaisance pour le duc de Savoie, il unit l'église de Saint-Théodule au clergé de Romont et le met en réelle possession de cette église et de ce bénéfice, nonobstant les constitutions de notre prédécesseur Boniface XIII. Le clergé de Romont pourvoira par lui-même ou par d'autres prêtres au service de Dieu dans l'église de Cudrefin. Nous voulons que le clergé de l'église de l'Assomption brille par ses vertus et la science, sans lesquelles on ne peut servir l'Eglise. Il récitera à haute voix les heures canonicales du jour et de la nuit, comme dans les églises collégiales, et célébrera chaque jour une messe capitulaire, conditions absolues de l'union.

Le fils de Theobald Arsent était curé de Cudrefin, il donna sa démission. Le clergé de Romont ne jouit pas longtemps de la cure de Cudrefin. La Réforme allait bientôt le chasser de ce poste.

A la suite de l'établissement de la Réforme le clergé eut de grands frais à supporter, pour les nombreux voyages à Berne, Cudrefin, Landeron, Cerlier, Fribourg, etc. Il fit cacher, dans des maisons sûres, divers objets de l'église et fit transporter à ses frais les ornements à Fribourg. Le clergé eut encore un procès avec le chapelain de Sainte-Anne, D. Bachelard.

Il faut reconnaître que le clergé protégea mieux ses intérêts et ses droits que la foi des paroissiens de Cudrefin. Les comptes ne donnent aucun détail de la lutte religieuse, ils relatent les frais pour les courses et pas autre chose.

Le gouvernement donna au clergé la cure d'Attalens, pour remplacer celle de Cudrefin.

Romont depuis 1536. Soumission à Fribourg.

Le glas funèbre de la puissance de la Savoie sur le pays de Vaud allait sonner : l'armée bernoise avait pénétré sur les terres de la Savoie et le prince ne pouvait défendre ses sujets; d'un autre côté la Réforme soutenue par les baïonnettes bernoises allait pénétrer dans l'évêché de Lausanne, et là où elle trouverait de la résistance, la force, la violence, la ruse furent employées pour imposer la religion nouvelle.

Romont, isolé, abandonné par la Savoie, avait fait quelques préparatifs de guerre. Les Comptes du clergé nous apprennent qu'en 1534 le clergé avait dépensé pour six grands arnets 54 L.

Fribourg avait l'œil sur la marche des Bernois et les progrès de la Réforme. Dès le mois de février 1536, il avait délégué à Romont Hanz Kuntzis, conseiller, et François Mullibach, ban-neret, pour engager les Romontois à se soumettre à la domination fribourgeoise.

**Lettre du Conseil de Fribourg à Romont.
Instructions données aux porteurs de cette lettre.**

Fribourg, 1536, 12 février.

A nobles sayges discret et prudens auz cappittayne et conseil de Romont nous tres chiers grands amys et voysins.

Nobles saiges.....

Mess^{rs} avons donné charge a porvéable et saiges Kunczis et Franz Millibach, nos frères conseillers et banderet, vous disres aulculnes chouses de nostre part vous pryant les vouloir croyere comment nous mesmes ceste foys, et ce que vous disront mettre en bonne exécution laquelle chouse ayvons a dessein envers vous, pryant le créateur qui soyt garde de vous. Datun 12 février 1536.

L'advoye et conseil de la ville de Fribourg.

Instructions pour..... les sages Hanz Kunczis et Franz Millibach, banderet pour l'affaire de Romont.

Premierement apres recommandations accoustumées de faire lour dire comment Mess^{rs} on receipt de (nom déchiré)..... Mons. de Mexieres et sus le contenu comment ils esperoyent avoyer secours de ceulx, s'y fussent pressé de Mes. de Berne, lour pourrés donner a entendre que cela porroyt estre troupt tard. Mays despuys qui sont de nostre foys, leur bons voysyns et amys et qui paravant se veulent rendre à Mess^{rs} de ceste ville, que Mess^r ils mestront corps et biens a les deffendre et les garder et sy ainsy lour playsoyt y pourrons envoyer lour commis deverts Mess^{rs} comment bien sorez dire le tout. Et quant a M^{rs} de Savoye laz reste du pays seraz remys, y pourraz bien faire avec Mess^a qui seront tout jour bons amys, comment le tout sorés bien dire et faire et selon laz response sorez comment devrez besougnier avecque les compagnons de Mess^{ers}.

Le secretaire de Fribourg.

Romont avait toujours été fidèle à ses princes, et, malgré le danger et ces pressantes sollicitations, il ne pouvait se soumettre à Fribourg et abandonner ses anciens seigneurs sans

les prévenir. Tous les villages de la châtellenie étaient disposés à la soumission, la résistance était donc bien difficile; mais, docile à la voix de la fidélité, le Conseil de Romont donna avis à la Savoie de ce qui se tramait à Romont et lui demanda du secours.

**Lettre des bourgeois de Romont
à un officier ou magistrat du duc de Savoie.**

Romont (1536), 20 février.

Nous ne pensions avoir affaire que aux S^{rs} de Berne, mes M^{rs} de Fribourg, ilz ly az quelque jour qui nest nous on fayct et sollycète et pratiquer de nous vouloyer rendre az eulz, nous remonstrant le grand malz et damage que c'est seroyt sy les Seig^{rs} de Berne prenoyt vostre ville de Romont et qui mysse leur foys ouz pays ouz prest deulx, et davantage qui voyent bien que nostre prince n'avoyer nulz moyent pour le present nous donner nulle ayde nest secourds, et quant nous voudrions nous donner az eulz ouz rendre qui nous seucoureyt soubt la condition que quant ceulz de Berne restituerayt laz reste du pays qu'en poyeant les offres qui larayt fayct, ilz restituerayt a monseigneur ceste ville. Nest pour ce quelque chose qui nous ayt sceu dire, navons voullu obtemperer à leur pratique et quand ilz on vheu qui non peult gagner le courd de la ville ilz on pratiquer les payssans et auteres nous desarmer tant que les dictz payssants ilz leur fire une bien honneste responce, et ce voyant que part pratiqué ilz nest nous pouvoyt reboulté, les dictz de Fribourg se voulliren mettre aux champs pour nous venyr assallir, et quant nous payssans vire que cestoyt a bon essien, se sont en partye murtyner disant que n'entendoit jamays davoyer point de guerre avesque les ditts S^r de Frybourg, et que deulz ils nest volloyent point combattre contre eulz pour ce qui estions tous parents et aylliés les ungs avecque les aultres et az ceste cause fumes contrainctz prier ceulx de Gruere (?) bien qui fusset en nombre de ceulz qui fusses esleu pour sourtir contre nous, seut aller jusques au dict Fribourg pour refroydir et garder de sourtyr les dictz S^{rs} et leur donasmes de charge leur dire

cest que verres par le double cy enclos, le quel vous envoyons, et pour ce qui est plus que requys pour la presservacyon de lestat et de laz ville du dict Seigneyeur que vous nous envoyes jour et nuyt lung de capitagnes du Sr Johan Baptistaz et qui nest pregnyez sy non ceulx qui puisse y endurer la poynne de venyr et sans nulz bruyt dedans ce temps que avons promys comment verres par le reffus double, ouz aultremant les dits de Fribourg sus celle promesse se vouldryont cesir de la ville cen de quoy nest les serion garder vheut que les payssans nez vullyent venir ouz combat pour les raysons susdictes, et bien que le corps de laz ville ayt bien le volloyer bon sy... verroyt ilz resister pour non pouvoyer de plus de six a sept vingt hommes. Pourquoy m^r nous vous supplions encore une bonne foyz ilz volloyer diligence affinque nous puyssions tout pour demorer tres humble et tres obbeyssans subjgs et serviteur du dit monseigneur qui est la chouse le plus desirons... qui seraz pour laz priant le createur qui a vous mons^r doine bonne vie et longue. De Romont ce 20 de fevryer par

vous tres humbles et tres obbeyssans subjgs et
serviteurs nobles et bourgeois de la ville de Romont.

(Arch. de la ville, tir. 1, minute.)

Nous ne possédons aucune réponse à cette lettre; ainsi abandonné, le Conseil de Romont prit la sage résolution de se soumettre à Fribourg avant que les Bernois ne s'emparassent de la ville.

**Romont se soumet
à la domination de Fribourg, 1536.**

3 mars 1536.

Nous nobles, bourgeois, habitants, chastellenie et resort de la ville de Romont faysons scavoir comment ains in soyt que magnifiques et puissans seigneurs de Berne soyt soyent elever en guerre à l'encontre de l'excellence de nostre tres redoubté seigneur Monsg^{eur} de Savoye, à la cause de quoy luy ont plusieurs villes, chasteaulx et pays pris et les ont mys et subjger à leur obeyssance et toujours instent en fayet de guerre persecuter la dicte excellence de nostre tres redoubté

seigneur et ses pais mettre a subjection, et en considérant la dicte excellence de nostro tres red. Sgr estre logvianne et non apparament de secours, les magnifiques et puissans seigneur de Frybourg considerant que nous les dicts nobles, bourgeois, habitans, chatellenie et resors de la dicte ville de Romondt porrions tomber en grand inconveniens non pas seulement de corps et de biens mais aussy de lame c'est de povoir estre priver de nostre sainte foy catholiques et plusieurs aultres dangiers et pour éviter ces dangiers les dicts sgrs de Frybourg nous ont demander et rekerus destre desoub leur protection et obeysance, affin que plusieurs inconveniens fussent éviter et par condicion quant Monsgr de Savoye auroyt le reste du pais, que il sesoyent content nous remettre aus dict Seigneur de Savoye en leurs payant leurs missions raysonnables, sur ce considerant que par nul aultre moyant pour le presens povons evadir, avons accorder aus dit seigneurs de Frybourg les articles suyant. Et premierement veu que nostre prince monsgre le duc de Savoye nous at toujours bien entretenus et tien nostre vray foy catholique; que sans la rponce de luy sus les lettres que luy avons envoyer nullement a nostre honneur ne seryons respondre sans avoir terme, pourquoy pryons terme competent d'attendre ses commendemens. En appres pour ce que les dit seigneurs de Frybourg ont doubte que messeigneurs de Berne ne nous fissent faire obeysance a eulx sommes content que le cas advenant presentement comment alhors nous donner et rendre aux seigneuries des dit magnifiques et tres redoubtes seigneurs de Frybourg sus leur protection et saulve garde, tant comment subges pourvus que yceulx mag. Seigneurs nous ferons seyrements nous maintenir et garder comment seigneurs doivent faire à leurs subjets, aussy nous garder nous libertés et franchises, bons us et bonnes coustumes escriptes et non escriptes et suyvant comment il ast plu ausdit nous magn. Seigneurs accorder, le cas advenant que nostre dit Seigneur et prince monseigneur de Savoye retyere a luy la plus part de son pais de Veaulx, que nous soyons remis en ces mains en leur payant les missions, par ceste cause raysonnablement misse ausdit Seigneurs de Frybourg aussy par telle condicion que ne soyons contrains porter armes ne guerroyer contre

l'excellence de monsgr de Savoye nest ces anciens subget. Et nous lavoye petit et grand conseil de la ville de Frybourg pour eviter plus grand scandalle tant de la foys que daultres inconveniens et pour le mieulx de toutes les parthies avons assumy en nostre charge de garder et proteger les susdit nobles, bourgeois, habitans, chastellanie et ressort de la dicte ville de Romont comment nous vray et jfeaulx suibgets et par les condicions sy dessus escriptes. Promettant sur ce par nous seyremens solennellement fayct les chouses et condicions sus escriptes fermement teny et observer sans contredit quelconques. Aussy nous les sus dict nobles, bourgeois, habitans, chastellanie et resors de la dicte ville de Romondt confessons avoir fayct le seyrement solenner destre bon, loyal suibget aus dict mag. Seigneurs de Frybourg, procurer leur proffit et honneur, evitter leur dommaige de nostre pover et fayre tout ce que a bons et loyal suibgetz appartient de fayre. Toutes foys reservans les condicions dessus escriptes. Et pour verifications des chouses sus escriptes nous l'advoye, petit et grand conseil de la ville de Frybourg, avons mys notre seaul à ces presentes et nous les dict nobles, bourgeois, habitant, chastellanie de la ville de Romondt ly avons mys le seaul de nostre ville; que furent donner le troysieme jour de mars, lan pryns à la nativité de nostre Seigneur courant mille cinq cent trente six.

KRUMMENSTOLL.

(Deux sceaux en cire noire.)

(*Arch. de Frib. Romont, 137.*)

Après la soumission de Romont, d'autres seigneurs du voisinage et de la suzeraineté de la Savoie firent aussi leur soumission à Fribourg.

Le 20 mars 1536, Charles de Challant fit hommage pour la seigneurie d'Attalens. Aymé de Genève pour Grangettes, le 13 mars. Le même jour, Michel Moennat, châtelain de Mézières, pour Louis de Bonvillard.

Le 24 avril, Claude Chassot, d'Orsonnens, pour sa part de la seigneurie de Villarimboud, ainsi que Louis Musard et Aymé Hugonin pour leur part de la même seigneurie.

Le premier bailli de Romont fut Jean Schnewly; il prit

possession de son bailliage le 22 août 1536. Il reçut d'abord le serment de fidélité des autorités et de la bourgeoisie, puis, dans l'église, devant Notre-Dame du Portail, il promit, au nom du gouvernement, d'observer fidèlement les promesses faites au moment de la soumission, et de respecter les droits de la ville.

Noble Jean Maillard, châtelain, lui remit le bâton de la justice; il fut confié à Martin Sessinger, nouveau châtelain, et à Jean Trolliet, vice-châtelain. Les officiers inférieurs prêtèrent aussi serment devant l'autel de Notre-Dame.

Fribourg, en prenant la place des ducs de Savoie, seigneurs de Romont, fit reconnaître ses droits et propriétés qu'il occupait.

1543. *Indominures du chateau de Romont*, conformément à la grosse faite par les commissaires Chassot et Brayer, en 1543, en présence du conseil de Romont.

1. Le chateau, appelé le grand donjon, avec les tours, belluards, pont et fossés avec ses droits et propriétés « pour la charriere publique et la maison de Thorin de La Tannaz devers le soleil couchant, la charriere publique et la place et cultil de la maison de dicte ville que furent a feu noble Jacques Rey et paravant a noble Jehan de Yllens devers vent. Plusieurs jardins et oches et certain chemin entre deux devers le soleil levant. La charriere publique, la maison et cultil du clergé et les murailles de la ville devers bize. »

2. « Le petit donjon, tous belluards, fossés assis dehors de la dite ville devers vent, jouxte le pont de la porte du bourg du chateaul. »

3. Le dixme de Romont appelé dentre trois-aigues en froment, messel, orge avoine, foin, chanvre, pois, fèves et lentilles. Lequel est estimé à 5 muids et 8 coupes outre la dime du foin et du chanvre.

4. Les moulins sur le cour de la Glâne et les fours ne sont pas admis.

5. Le Vidomat de Romont; cet office s'amodiait 60 sols.

6. Le sceau de la chatellenie qui s'amodiait dans le passé 7 Liv.

7. La tour et collombiere de l'estang au bas de la ville.

8. La moitié du pré de l'étang, l'autre moitié est à l'hospital.

9. L'umguelt de vin de Romont et de la chatellenie laissé à la ville pour les réparations des fortifications.

10. De la seigneurie du Chatellard, l'état perçoit 20 L.

11. Des boulangers, de chacun 2 sols et un denier par an et à chaque fête S. André.

12. De chaque cordonnier vendant dans la dite ville « unger de soulliers des meilleurs qu'ils trouveront rière le dict cordonnier, est excepté deux paires. » Les bourgeois disent que le vendier retire ces soullier, mais qu'on ne payoit ordinairement 2 sols.

13. De chaque boucher 3 sols.

14. De chaque tavernier (aubergiste) dans la chatellenie une coupe de vin par an soit 8 pots.

15. Perçoivent aussi les vendes accoutumées soit 5 deniers compris les trois que la ville perçoit.

16. Ils possèdent le terrage de Siverier ou dîme, qui rapporte un muid tant froment qu'avoine.

17. Aussi ont tiennent, en vertu d'acquis et remissive a eux faite par Hanns Lantzpurg, bourgeois de Frib. tiltre ayant de nobles Johan et Claude de Longecombe, père et fils, biens tenent de feu Rev. Père en Dieu Claude de Stavayé, evesque de Belley, des biens qui furent anciennement au feu comte de Gruyère, par feu Aimé de Stavayé es mains de Jehan de May commissaire reconnus. La maison et jardin de la rue du chateau, une cave, etc.

18. Les forets à Barge près de la tuilerie, le bois de Riom Bochet de 3 poses, 10 poses près du chemin de Payerne, 60 poses à Bossens.

Enfin les amendes, les lods.

Romont, 28 novembre 1543.

(Arch. de Frib., grosses de Romont.)

L'église, ses chapelles ou autels.

M. Kuenlin nous dit, dans le *Dictionnaire du canton de Fribourg*, page 291 : « L'église paroissiale, telle qu'elle existe, fut bâtie par les soins et aux frais des barons de Vaud et achevée en 1296. L'ancienne église avait été consumée par le feu du tonnerre. » Il ne cite aucune preuve à l'appui de son

assertion ni aucun auteur sérieux ; on doit par conséquent ou rejeter l'existence de cette première église ou ne l'admettre que comme un fait douteux.

Le 26 mai 1244, Jean de Cossonay, élu évêque de Lausanne, accorde à Pierre de Savoie, par un acte donné à Vevey, l'autorisation de bâtir une église à Romont, s'en réservant le patronat. (*Wurstemberger Peter II, document 176 ; Mémor., VI, p. 28.*) C'est certainement la première église de Romont ; il existait peut-être une chapelle avant cette autorisation, mais on ne trouve aucun prêtre attaché à cette chapelle.

Le pouillé du diocèse de Conon d'Estavayer, en 1228, ne cite ni l'église, ni la chapelle de Romont, parce qu'elle n'existait pas. On trouvera difficilement dans les XII^e et XIII^e siècles une chapelle qui ne fût pas église paroissiale ou destinée à un Ordre religieux.

Pierre II fit commencer les travaux immédiatement, car, en 1258, Aaron était prêtre à Romont (Daguet) ; c'est le premier curé.

L'église fut construite sur de vastes proportions ; la nef orientale, épargnée en partie par l'incendie de 1434, en est une preuve ; mais les voûtes des trois nefs étaient peu élevées. Les colonnes qui soutiennent cette nef orientale présentent un mélange de style gothique et roman.

L'église de 1244 avait-elle un beffroi ? On doit le supposer et les six cloches coulées en 1434 remplacèrent celles qui furent détruites par le feu.

En 1404, le Vicaire général de Lausanne vint à Romont pour bénir le grand autel ; c'était un nouvel autel construit au chœur.

Jetons un coup d'œil sur ce joli monument de 1244.

A l'intérieur, les nefs étaient un peu surbaissées, il est vrai, mais régulières, les colonnes du côté de l'occident avaient la forme et les mêmes ornements que celles de l'orient ; le chœur était moins long et privé de stalles ; un autel, un seul retable sans entablement et sans colonne, derrière l'autel une fenêtre avec des verres peints, mais étroite et géminée. La nef orientale, prolongée par la chapelle de saint Jean-Baptiste construite en 1343, avec sa fenêtre derrière l'autel, présentait à l'œil une vue très agréable.

A l'extérieur, le coup d'œil n'était pas moins ravissant. Plaçons-nous sur la place de l'Hôtel de Ville et contemplons l'édifice du XIII^e siècle : la chapelle du portail avec ses décorations, les contreforts terminés par des clochetons, la porte orientale avec ses sculptures, tout cela frappait agréablement la vue.

Cet édifice religieux fut malheureusement détruit en partie par les flammes, en 1434 ; aucun document n'est venu nous révéler les causes de cet incendie si désastreux pour Romont. La nef orientale ne fut pas totalement consumée, mais la toiture seule ; les colonnes et les murs furent conservés. La chapelle du portail ne paraît pas avoir beaucoup souffert ; l'entrée principale et l'entrée centrale de l'église, les fenêtres orientales furent préservées, ou souffrirent peu.

La consternation des Romontois, à la vue des ruines de leurs maisons et de leur église, dut être bien grande ; mais, fortifiés par la foi, ils ne s'abandonnèrent pas à d'inutiles larmes, sans retard ils travaillèrent à relever la maison de Dieu. Le clergé, très nombreux, donna l'exemple et ranima le courage de la population. Il fit plusieurs emprunts pour aider à la bâtisse. Le Souverain Pontife par des indulgences, les ducs de Savoie par différentes faveurs secondèrent le zèle des Romontois. Les travaux de réparation et de construction commencèrent immédiatement. La rangée de colonnes qui sépare la nef centrale de l'occidentale, les deux nefs, le chœur furent totalement reconstruits. Le clocher est aussi de cette époque ainsi que les stalles. La sacristie voûtée résista aussi aux flammes, car les archives du clergé qui y étaient déposées furent conservées.

Les Comptes du clergé nous prouvent que les principaux travaux étaient terminés en 1447 ; le premier volume de ces Comptes, qui aurait pu nous fournir des renseignements très utiles et très curieux, n'existe plus ; mais on trouve un contrat soit une convention de l'année 1447 avec deux maçons, dont l'un de Payerne et l'autre d'Avenches, qui terminèrent le chœur pour le prix de 507 florins. (*Arch. du clergé*, XVIII, n° 7.)

Le clergé avait fait un fort emprunt à celui de Lausanne, pour s'aider à la construction de l'église et activer les travaux. Le mercredi après la Saint-Pierre, 1451, l'évêque de Lausanne

vint à Romont pour consacrer le nouvel édifice. C'était Georges de Saluces; la ville lui fit un don de deux florins d'or et paya les frais de la fête.

Coup d'œil sur cet édifice. Les deux nefs nouvelles sont plus élevées, mais les colonnes qui supportent les voûtes sont massives et ne présentent aucune ornementation; au midi, la chapelle du portail, avec son tympan, ses colonnes et ses figures symboliques, forme la première entrée; la seconde, moins ornée, est l'ouverture centrale, qui donne passage dans la nef centrale. La porte orientale, à côté de la chapelle de saint Jean, était probablement ornée de sculptures, qui ont disparu; cette chapelle, avant l'établissement des stalles, n'était pas séparée du chœur par une muraille, mais on y pénétrait librement. La chapelle de saint Jean avait un clocher et une cloche.

On aperçoit sous le badigeon des fresques détériorées.

Suivons les différents événements qui se sont passés et les travaux faits dans cette église. Le premier événement est la Visite pastorale sous l'évêque Saluces, en 1453.

Visite pastorale sous l'évêque Saluces.

Lundi 24 septembre 1452, les délégués de l'Evêque arrivaient à Romont pour visiter l'église; ils venaient du canton de Vaud; car, le 19, ils étaient à Vuissens. L'église était consacrée depuis une année, il n'est pas étonnant que plusieurs objets du culte ne fussent pas encore procurés. Le tabernacle n'existait pas, les délégués ordonnèrent de l'établir; c'est celui qui se voit encore près du maître-autel, du côté de l'évangile. On n'avait pas de petit ciboire pour les malades. La monstrance était en bien mauvais état, elle vacillait et ne pouvait tenir debout. On n'avait pas de chape, ni de dais. Les ornements n'étaient pas convenables. Les visiteurs ordonnèrent différentes réparations à deux croix, dont l'une en argent et l'autre argentée, aux bréviaires. Ils ordonnèrent de procurer des burettes, des chandeliers en bronze. Le bréviaire du chœur n'était pas complet, les offices de la Fête-Dieu, de la sainte Vierge et le commun manquaient. Le grand psautier et les autres livres étaient tellement graisseux et sales que les visiteurs durent défendre de s'en servir et de les toucher avant de

s'être lavé les mains. Ce trait nous montre la malpropreté de l'église, du linge et des ornements.

Les fenêtres de l'église n'étaient pas terminées, ni garnies de verres ; les autels étaient d'une grande simplicité, une pierre servant de pierre sacrée, et quelquefois une grotesque statue ou un tableau ; la plupart des chapelles avaient cependant un calice et quelques ornements, deux chandeliers en bois d'un travail très primitif.

La chaire.

La chaire de Romont est un modèle de sculpture artistique, du commencement du xvi^e siècle, style ogival flamboyant ; elle s'appuie contre un énorme et disgracieux pilier ; dix marches étroites et raides conduisent au niveau de la chaire ; elles sont supportées par une voûte concave et le pédicule sur lequel repose la chaire. La galerie est composée de meneaux ajourés ; au centre un personnage grimaçant.

La chaire est de forme octogonale à nervures et panneaux intermédiaires ; dans les cinq panneaux sont sculptés les Pères de l'Eglise : saint Ambroise, saint Jérôme, l'Assomption de la sainte Vierge, saint Grégoire pape et saint Augustin. Le chiffre 1520, année de la construction de la chaire, est inscrit sous la dernière statuette. (Voir *Frib. artistique*, 1893, Janvier.)

Les stalles.

Les stalles furent confectionnées peu de temps après la consécration de l'église, soit en 1468 et 1469, par Rodolphe Potu et ses fils. Les Comptes du clergé nous donnent quelques détails sur la provenance du bois, sur les frais de voitures et de sciage ; ce qui fait supposer que les stalles furent payées par le clergé. Celui-ci fit acheter le bois dans différentes localités, parce qu'il fallait trouver du bois assez sec et propre à la sculpture. Maître Rodolphe Potu et ses fils exécutèrent ce travail avec une grande perfection. Dans vingt-quatre panneaux sont sculptés les douze apôtres et les douze prophètes, avec une banderole portant l'inscription d'un texte du *Credo* et un texte correspondant de l'Ancien Testament ; à chaque extrémité des stalles le sculpteur a encore placé quelques statues.

Les bas-côtés, les miséricordes sont travaillés avec goût ; les lutrins, les entrecoupés présentent des griffons ou d'autres animaux chimériques.

« L'ouvrage est couronné par un dais formé d'ogives en accolade d'un travail très fin et orné de motifs gothiques, les uns sculptés à jour, les autres en relief ; mais d'un côté domine le gothique pur et rayonnant et de l'autre le flamboyant. Ce mélange se rencontre aussi sur quelques panneaux. Dom Chablais et un autre membre du clergé peignirent en rouge le fond de l'arcature de la frise, pour quel ouvrage ils employèrent deux onces de cinabre, une livre de colle, demi-livre de craie blanche et des œufs. » (*Comptes du clergé ; Fribourg artistique ; Revue catholique*, etc.)

Une autre boiserie, placée autrefois au bas de la chapelle du portail, se trouve aujourd'hui au chœur, à côté de l'autel. Cette boiserie, qui porte la date de 1515 et les armoiries du clergé de Romont, a dû être primitivement le retable d'un autel appartenant au clergé. La boiserie est composée de trois panneaux : au centre la sainte Vierge joignant les mains, ses pieds reposant sur le croissant et entourée de rayons, à droite saint Jean évangéliste avec le calice, à gauche saint Etienne, avec la palme des martyrs et une pierre sur la tête, symbole de son supplice.

« Un dais travaillé avec beaucoup d'art orne la partie supérieure de la boiserie ; des branchages découpés à jour, et entrelacés supportent des fruits et des fleurs variés. Des banderoles contiennent les inscriptions suivantes : *Summus evangelista. Assumpta est Maria. Ecce video celos apertos. Jesus Christus. Maria.* »

La grille à l'entrée du chœur.

Ce magnifique ouvrage en fer forgé est une œuvre du XV^e siècle, mais l'artiste n'est pas connu. Au milieu est l'inscription suivante : *Hoc opus fieri jussit Nobilis Antonius Dillens quondam batus Lausannensis qui obiit 2 mensis Septembris anno Domini 1478. Cujus anima requiescat. Jussu Consilii renovatum a. 1765.*

En voici la traduction :

« Antoine d'Illens, ancien bailli de Lausanne, a fait exécuter cet ouvrage. Il est décédé le 2 septembre 1478. Renouvelé par ordre du Conseil, en 1765. »

Cette grille est donc contemporaine de la bataille de Morat.

L'orgue.

L'église de Romont possédait un orgue, en 1576 ; je n'ai pas trouvé de documents antérieurs sur cet instrument. Il paraît que le bailli de Diesbach avait du goût et se connaissait en musique : le 17 août 1585, il invite le Conseil à s'occuper « de la restauration des orgues, qui s'en vont en ruines. » Sur ses instances, on fit arriver à Romont l'organiste de Saint-Nicolas pour les visiter et donner un devis de réparation. Le bailli le logea au château et le nourrit gratuitement à sa table pendant toute la durée du travail. Le Conseil paya 200 florins à l'organiste de Saint-Nicolas pour son ouvrage.

En 1708, il y avait deux orgues dans l'église. M. Possart, de Berne, maître organiste, vint les réparer, il ajouta un registre aux anciens et *une quinte* au grand orgue. En 1718, un Cordelier répara l'orgue.

Les personnes compétentes, aimant la musique, réclamaient depuis longtemps un nouvel instrument, plus conforme aux découvertes de la science et plus harmonieux. Le facteur Mercklin, en 1871, offrit ses services qui furent acceptés à certaines conditions, pas assez bien comprises d'une part, et mal exécutées de l'autre. L'expertise eut lieu en 1872, toute la paroisse avec les autorités ecclésiastiques et civiles y assistèrent. Mgr Marilley bénit le nouvel instrument, destiné à relever la majesté des fêtes religieuses.

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur les premiers organistes de Romont. Vers la fin du dernier siècle, le Conseil donnait des subsides à certains bourgeois trouvés aptes pour apprendre l'art de toucher l'orgue. En 1785, M. Banderet, organiste à Saint-Nicolas, donnait des leçons à l'abbé Musy ; le Conseil paya deux louis pour 96 leçons.

Un M. Vuilleret était alors organiste à Romont ; trop âgé et ayant trop peu de connaissances musicales, le Conseil le

faisait remplacer par un organiste de Fribourg pour le 15 août et certains jours de fête.

L'abbé Musy, chapelain au Chatelard, fut nommé organiste à la place de M. Vuilleret ; il venait du Chatelard à Romont chaque dimanche et fête pour toucher l'orgue ; ses honoraires s'élevaient à 15 écus (45 fr.), 1787 à 1790. Il fut plus tard nommé chapelain et organiste.

Le Conseil confirme en 1789 l'accord que M. Musy avait fait avec un organiste de Fribourg pour ajouter un nouveau registre à l'orgue et des pédales.

En 1789, le fils de Claude Clément étudiait l'orgue à Fribourg, en partie aux frais de la bourgeoisie.

M. Lhoste, artiste, était arrivé à Romont, il fut nommé organiste et professeur, fonctions qu'il occupa pendant de nombreuses années.

On fit peu de réparations à l'église de Romont pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ; de distance en distance une peinture rafraîchie, un autel réparé, des fenêtres modifiées. Vers 1750 le chœur en général était dans un mauvais état, le dallage manquait et le maître-autel tombait ; tous les évêques avaient recommandé des réparations, chacun en sentait la nécessité, mais l'ouvrage ne se faisait pas parce qu'il y avait lutte entre le clergé et le Conseil pour les frais. Le Conseil disait que le clergé avait la charge de toutes les réparations du chœur, et celui-ci niait cette obligation. Après dix à vingt ans de lutte, l'Evêque, en 1788, menace d'interdire l'église de Romont si le pavé du chœur n'est pas réparé. Les deux autorités paraissent devant le bailli, le clergé offre 15 écus pour contribuer à cette réparation ; mais la question de droit n'était pas tranchée. Le maçon Wilhem fit le dallage du chœur avec des pierres levées à Vuippens. Le maître-autel était en très mauvais état et une réparation était urgente ; les ordres de Monseigneur étaient précis, mais on ne se pressait pas, et divers projets étaient en présence : les uns voulaient acheter l'autel de la Val-Sainte, d'autres voulaient un autel en marbre, etc. Enfin, le Conseil vota la construction d'un autel en stuc, il fut fait par des maîtres italiens et terminé en 1795. Feu M^{lle} Brayer avait légué 100 écus, le clergé en donna autant, Françoise Besson 200 et la baronnette Blondel

100 écus ; la ville paya 6 louis et l'hôpital 19. Les mêmes ouvriers firent encore en stuc le tombeau de l'autel de l'Annonciation et celui de saint Crispin.

Les tableaux de saint Guérin et de sainte Brigitte furent peints en 1664, pour remercier Dieu d'avoir préservé la ville d'incendie et le bétail de maladie contagieuse.

Un encensoir en argent fut volé vers 1690, le Conseil en fit confectionner un pour 20 louis.

En 1766, on fait un nouveau dais, l'ancien était un don de Bernard Gaudard.

En 1773, réparations à la grande croix des processions par l'orfèvre Fasel de Fribourg.

Le Conseil fait fondre par M. Enhard, orfèvre à Estavayer-le-Lac, un encensoir en argent, payé 110 écus. 1789.

En 1807, M^{me} Elisabeth Cordey donna 100 écus pour réparer l'autel de saint Eloi ; il fut restauré par M. Brun, peintre et doreur.

En 1809, le Conseil fait une nouvelle table de communion en fer ; elle existe encore.

En 1816, le clergé a commencé à chanter les heures de Prime, etc., au lieu des Matines, selon le rit lausannois, dès le premier dimanche de Carême. Il fut arrêté de continuer ainsi, à l'exception des fêtes solennelles où le Saint Sacrement est exposé à la messe ; ces jours-là on chantera les trois nocturnes des Matines et Laudes le matin. Ces changements furent faits avec l'agrément de Monseigneur l'Evêque.

Le projet de transporter le cimetière à la porte de Mézières date de 1811 ; les travaux de terrassement et nivellement furent exécutés par les paroissiens, et les murs furent terminés en 1812.

L'ancien cimetière autour de l'église, du côté de l'occident, fut nivelé en 1835, et les ossements transportés dans quelques caveaux de l'église.

A la même époque le Conseil paya 40 louis pour des réparations d'un goût déplorable ; on prit des vitraux dans toute l'église, mais surtout à la chapelle du saint Sépulcre, pour faire un amalgame sans goût. M. Ineichen de Rothenbourg (Lucerne) blanchit l'église, et le peintre Cochy répara l'autel du chœur.

En 1823, on avait déjà enlevé les murs d'enceinte du cimetière et la terre.

Les cloches.

Les archives de Romont ne nous donnent aucun renseignement sur les cloches de l'église avant l'année 1434. On n'en connaît ni le poids ni le nombre avant l'incendie de cette année, et elles disparurent toutes dans ce désastre.

Aussitôt après l'incendie de la ville et de l'église, les autorités constituées avisèrent aux moyens de relever la maison de Dieu. Deux mois après l'incendie, le gouverneur de la ville fit l'accord suivant : « Le 17 jour de juynt de l'an 1434 Anthoine Musy bourgeois et gouverneur de la ville de Romont, au nom de la dite communauté a mys en tache à François Lombart autrement Barbier et à meistre Guillelme Chanfornen bourgeois d'Orbe de fayre à lours deppens sept cloches. Une environ de V millyez et plus (50 quintaux) l'autre de doz millyez et 200 ou environ (22 quintaux) item une aultre de unz millyez (10 q.) item dues de VI^e ouz environ (deux 600 L.) item une de VIII^e pour le rologe (une de 800 L. pour l'horloge), item une pour l'éspitaul de 300 L. »

Les sept cloches devaient avoir le poids de 100 quintaux ; le prix fut fixé à 16 sols le quintal pour la façon.

« Et se doit peser la matière en mettant en la fournaise. De quoy se doit deduyre ce qui remandraz sur ce qui sera employes es dites cloches et V livres par quintaul pour la deschoty (déchet). »

Le gouverneur devait livrer aux fondeurs toutes les matières sur place et les bois nécessaires pour échafaudage, leur fournir une chambre avec deux lits. Les fondeurs livreront les cloches trois mois après la fonte. Le paiement devait se faire à différents termes.

Quelques-unes de ces cloches eurent un malheureux sort. Elles embellirent les offices divins par leurs sons harmonieux pendant quarante ans, mais en 1476 éclata la guerre contre le duc de Bourgogne, qui perdit son armée devant Morat ; Romont, comme sujet de la Savoie, fut assiégé par les Suisses, pris et incendié. Le butin fait à Romont fut considérable, les Fribourgeois s'emparèrent de quelques cloches qu'ils transportèrent à Fribourg.

Les comptes du trésorier de Praroman portent : « A Wilhelm Elpach pour ung bosset contenant 3 chevalla et demie 10 pots, compté le pot a 15 deniers lequel vin fut transmis à Romont pour les compagnions qui ammenarent les cloches ici. 22 livres 10 s. à Ruff Söfftinger le favre, pour une roba, à cause des peines et des labeurs qu'il a eu à Romont pour les cloches 60 s. Pour les grosses lyrez pour amener les cloches à Romont 13 sols 4 den. Au messenger de Berne Rörach pour les peines qu'il s'est donnés à Romont au sujet des cloches qu'on a emmenées 100 sols. »

Compte de Pierre Ramu, du second semestre 1478 : « Pour honoraire au charretier, qui conduisit ici la grande cloche de Romont, 40 s. »

Il est probable que les Fribourgeois enlevèrent plus d'une cloche ; la plus grande, soit celle de 50 quintaux, fut placée dans la tour de Saint-Nicolas.

Les Romontois regrettaient leurs cloches, chaque fête ravivait cette plaie et ces regrets. Quelques années après la prise et l'incendie de Romont, ils avisèrent aux moyens de remplacer celles qui avaient été enlevées. La ville fit couler deux grandes cloches vers 1495. Un acte du 12 mai de la même année (*Rathserb.*, volume I) nous montre que le métal des deux grandes cloches de Romont fut donné gratuitement par le Conseil de Fribourg. En reconnaissance les Romontois « de bien bon cœur affecté et couraige les remercièrent, obligeants pourtant à eulx nos corps, biens et toutes nos substances à leur donner, faire plaisir et servir. » Ils firent placer sur ces deux cloches les noms de Messeigneurs de Fribourg et les armes du Saint-Empire et celles de Fribourg avec « l'épitaphe en la riondeur des dites campanes signifiant et démontrant que icelles sont parties de leur bon don, aulmône et singuliere affection qu'ilz ont a nous. »

Le poids de ces cloches n'est pas donné.

Un fait curieux : l'avoyer Pierre de Faussigny vint à Romont pour voir couler ces deux cloches ; la ville lui offrit les vins d'honneur et fit de la dépense pour sa réception.

Un siècle plus tard, le 3 février 1577, la bourgeoisie nomma une commission pour procéder à la refonte de la grosse cloche, qui datait de 1520 ; elle fut coulée par le maître Jacques, fils de

Loys Guillet, bourgeois de Romont, et maître Jean Barge, citoyen de Lausanne, pour le prix de 4 florins. Les fondeurs devaient la maintenir pendant un an. Plusieurs dons furent faits pour cette cloche. (*Man. du Cons.*)

Le vendredi 22 août 1579, cette cloche fêlée fut de nouveau coulée par maître François Sermont, de Berne, fondeur ; et garantie pour un an et un jour (*id.*).

En 1579, le manual du Conseil dit : « le commendare va à Berne porter l'argent qu'on devait pour la fonte des cloches. »

Plusieurs historiens, entre autres Blavignac, se sont trompés en soutenant que les deux grandes cloches de Saint-Nicolas provenaient de Romont. La légende populaire suivie par ces auteurs l'affirme, il est vrai ; mais Romont ne possédait, lors de la prise de la ville, que les sept cloches coulées en 1435, dont la plus grande était de cinq milliers et la seconde de deux milliers. Il est probable que ces deux cloches furent conduites à Fribourg.

Le fondeur Jacques, fils de Loys Guillet, bourgeois de Romont, a laissé d'autres souvenirs de son travail. Il a fait une cloche pour Montbovon, une pour Cugy et une pour Estavayer-le-Gibloux. Il vivait entre les années 1575 et 1600.

La grande cloche de Romont a donc été coulée trois fois à peu de distance, en 1520, 1577 et 1579 ; elle porte l'inscription : « *Laudo Deum verum, voco plebem, congrego clerum, defunctos ploro, festa decoro, tempestatem fugo. Vox mea cunctorum terror sit demoniorum* », avec la date 1579 et les armoiries de Romont. La ville paya 150 écus de 4 testons au dit Sermont, bourgeois de Berne.

La seconde cloche de Romont porte l'inscription : « *Mentem sanctam spontaneam, Deo honorem, patriæ liberationem, laudate in cymbalis benesonantibus, laudate eum in cymbalis jubilationis, omnis spiritus laudet Dominum.* » Au-dessous du cordon : « A. D. MCCCC decimo. » 1510.

Chapelles dans l'église de Romont.

Peu après la construction de l'église paroissiale, de nombreuses fondations furent faites pour établir des autels ou des chapelles avec des bénéfices pour un ou deux prêtres à chaque chapelle.

S.-Jean-Baptiste, aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur ; elle fut fondée en 1343 par Girard Domainet, de Romont, avec une dotation de 17 livres laus., qui fut considérablement augmentée par de nouveaux dons. Deux prêtres étaient attachés à cet autel ; l'un devait chaque jour célébrer sa messe à l'aurore, et l'autre après l'offertoire de la grand'messe. Ils devaient tous deux assister aux Matines, Vêpres et autres heures canoniales quand elles étaient chantées. La nomination des chapelains appartenait aux fondateurs, et ensuite à leurs successeurs ; ils étaient présentés au curé, qui avait le droit de chanter la messe à cet autel le jour du patron et d'y recevoir les offrandes. Cette fondation fut approuvée par Louis de Savoie, seigneur de Vaud, en sa qualité de patron de l'église de Romont, et par Jean de Lisiac, vicaire général du diocèse de Lausanne.

D. Jean Moschy, membre du clergé, légua en 1521 dix fossoriers de vigne situés à La Tour de Peilz, avec l'obligation pour le clergé de chanter chaque semaine une grand'messe à cet autel.

Cette chapelle devint dans le XVII^e siècle la chapelle du Sépulcre ; l'autel fut renouvelé en 1751 ; à cette date aussi fut bouchée la fenêtre derrière l'autel. On y établit la confrérie du Saint-Sépulcre. On plaça sur cette chapelle une cloche avec un petit clocher.

S.-André et S.-Grégoire. Bona, veuve de noble François Musy, et feu Bernard Musy établirent vers 1497 un autel à l'honneur de saint Grégoire et de saint André dans la chapelle de S.-Jean, mais du côté du chœur. Ils dotèrent cet autel d'une rente de 6 livres, procurèrent les ornements et un calice aux armes des Musy. La dotation fut plus tard augmentée par les Musy et surtout par Bernard, fils de François et de Bona.

Autel de la Compassion ou de Notre-Dame de Pitié, placé devant la chapelle de S.-Jean, à droite.

Autel de S^{te}-Croix, devant la chapelle de S.-Jean-Baptiste, à gauche. Il fut fondé par la confrérie des cordonniers ; le chapelain devait célébrer chaque jour la messe à cet autel pour les confrères ; les cordonniers confrères avaient seuls le droit de vendre des souliers sur la place du Marché.

En 1482, Louis Forel et G. Milliard étaient administrateurs

de la confrérie de Sainte-Croix (plus tard des Cordonniers); ils devaient au curé une rente de 12 deniers, prix de la place devant cet autel accordée pour la sépulture des confrères; cette place allait de l'autel au pilier.

Le 2 février 1495, la bourgeoisie permit à Humbert de Challant, seigneur de Villarsel, de construire un autel entre les portes de la grille et l'autel de Sainte-Croix, adossé à la grille, et d'établir un banc fermé devant cet autel, autour du pilier de saint Christophore. L'acte fut signé par quarante-six bourgeois. Le fondateur devait annuellement une rente de 10 sols au curé pour la permission concédée. (*Arch. cant. not.* n° 97.)

La confrérie acheta en 1491 une maison pour loger son chapelain.

Autel de S.-Nicolas, adossé au premier pilier du côté d'orient. Il fut probablement fondé dans le XIV^e siècle; une première fondation de messe était déjà perdue en 1453, c'était celle de Denis Rigot; Mamerte Rosellaz en fit une seconde.

Autel de S.-Antoine, fondé par les Chatonnaie. Le chapelain devait y célébrer la messe chaque jour; mais, en 1453, il ne résidait pas. Cet autel était adossé au second pilier, à l'orient.

Autel de la Trinité, fondé par la famille Rey, de Romont, pour deux messes par jour.

Autel de S.-Pierre, de S.-Eloi, et anciennement de l'*Annonciation*, au quatrième pilier d'orient. On ignore le nom du fondateur. Claudaz, femme de Jacques Gallandaz, de Saint-Martin du Chêne, remit à la ville la moitié du patronage de cette chapelle en 1577.

L'autel de S.-Eloi, au même pilier, fut fondé par la Société des maréchaux. Le bénéfice était en partie perdu en 1453, et la maison du chapelain fut vendue en 1532.

Autel de S.-Sulpice, fondé par Compagne de Seissel, veuve de Pierre de Dompierre, chevalier, en 1405. Le patronage a passé aux d'Estavayer, ensuite aux Rovereaz.

Au même autel était la fondation en l'honneur des saints Tiburce et Valérien, dont le patronage a passé des d'Estavayer et des Rovereaz aux Techterman. Il y eut des difficultés, en 1733, pour la réparation de cet autel, qui possédait des burettes en argent, vendues à la ville en 1725. C'est aujourd'hui l'autel de l'Annonciation.

Autels de S.-Sébastien, de S.-Jean, évang., de S^{te}-Anne; c'était le troisième sur la même ligne, à côté de la grille.

Jean Thomasset, en 1391, fit un legs à cet autel, et Antoine de Saint-Bernard en 1511. Vers 1481, D. Jacques Chablaix, curé de Gruyère, fit une fondation à l'autel de saint Jacques et de saint Marc.

Les 10 livres données par Alexis des Ursins, de Gruyère, n'existaient plus en 1453.

Le fondateur de l'autel de S.-Jean fut un Floretaz, D. Charbordat, membre du clergé; en 1466, il y fonda une grand'messe tous les jours du Carême.

S^{te}-Anne fut fondée par la bourgeoisie et cédée au clergé avec la condition d'y célébrer chaque semaine une messe. 10 novembre 1429. Le 2 mars 1504, Dom Pierre Perrin et ses frères remirent au clergé 200 florins pour la fondation d'une messe à l'autel de sainte Anne à célébrer chaque jour après la grand'messe.

Les trois chapelles de S^{te}-Anne, de S.-Etienne et de S.-Nicolas sont cédées au duc de Savoie Charles III, à la place du patronage de Cudrefin et de Romont. 1516.

Autel de S.-Maurice et S.-Joseph, au premier pilier, du côté du nord. Il fut fondé par Aymonet Favre, de Romont, avec une rente de 10 livres pour une messe chaque jour. Les frères François, Guillaume et Pierre de Billens, avec Jean Favre de Payerne, possédaient le droit de collation en 1753. D. Hensli Grand, chapelain, étant mort en 1564, Michel Moennat, au nom et comme procureur de François Gachet et de Benoit Nyble, bourgeois de Payerne, et ceux-ci charge ayant des hoirs de feu Benoit du Moulin, seigneur de Macconens, présentèrent pour ce bénéfice D. Bernard Maillard, chapelain de Romont et curé de Billens. 16 juin 1564.

En 1840, cette chapelle avait encore une rente de 7 fr. (*Arch. cant. not.*)

S.-Joseph fut fondé par les Reynold; on y célébrait une messe chaque mois.

S.-Paul, S^{te}-Marguerite, S.-Félix. D. P. Renaud, curé de Romont, permit, en 1428, de construire un autel avec une rente de 10 L. en l'honneur de saint Paul, apôtre, et de le placer au pilier de sainte Marguerite (c'est le pilier de la chaire).

Les titres de la chapelle de S.-Paul ayant été brûlés, Antoine Musy donna à cet autel, en 1445, 11 livres de rente en compensation d'autres rentes. Il paraît qu'il fut fondé par les Musy, qui en étaient encore patrons au commencement de ce siècle.

S.-Félix fut fondé par Blaise et Jean Maillard. Cet autel possédait la dime de Villarimboud avec le monastère d'Haute-rive. Le dernier patron fut le chancelier Werro.

Autels de S.-Laurent, S.-François, S^{te}-Catherine, troisième pilier nord de l'église. Noble Isabelle, veuve de François de Vuisternens et remariée à Guillaume Salterii de Romont, fonda les deux chapelles de saint Laurent et de saint François d'Assise, avec une dotation d'une rente de 10 livres chacune et l'obligation d'une messe chaque jour. Le clergé était collateur de celle de saint Laurent depuis 1511 ; et Isabelle, fille de François de Bussy, femme d'Antoine de Montagny, seigneur de Brissonne (vallée d'Aoste), avait le patronage de celle de saint François ; elle le tenait des de Dompierre. En 1719, les de Boccard de Grangettes, patrons de cet autel, le négligeaient totalement.

La chapelle de S^{te}-Catherine fut fondée par les Dompierre, soit Jaquette, fille et héritière de noble Jacquet de Dompierre, et femme de Jean de Bussy, mère de messire François de Bussy, chevalier, qui donna le jour à Isabelle de Bussy, sa fille unique.

Autel de S.-Etienne, S.-Côme, quatrième pilier. Il fut fondé par Mermet Fasonet, de Romont, avec l'obligation d'une messe chaque jour.

D'autres autels ou fondations existaient encore dans l'église : S.-*Christophore*, annexé à la chapelle de S.-Joseph en 1674. Cette chapelle avait appartenu à Michel de Vyrie, seigneur de Copet, qui la céda au clergé en 1517 ; mais le droit de collation appartenait à la famille Reynold, par la nouvelle fondation de Joseph, fils de Nicolas Renaud ou Reynold.

Autel de S.-Michel, fondé par Jean Maillet, de Romont. Jean Arbanet, de Vuisternens-devant-Pont, devait une rente à ce bénéfice en 1404.

S.-*Georges*, fondé par les Billens.

Autels dans la chapelle dite du Portail : S.-*Louis*, fondé par Peterman Bugnet, de Romont, vers 1421, et par Girard

Norma, son oncle. Le patronage parvint aux Erhard, aux Clery et aux Maillard.

S.-Bernard de Menthon, fondé par Pernelle de La Folla en 1480 ; le patronage parvint aux de Saint-Bernard, qui le cédèrent au Conseil en 1704. A cet autel était réuni celui de S.-Loup.

S^{te}-Marie-Madeleine, fondé en 1329 par Thomas Mistralis et Jaquetta sa femme. Ce bénéfice avait une rente de 6 livres, et le chapelain devait y célébrer la messe chaque jour.

S.-Claude, fondé par Jean Favre.

Notre-Dame du Portail. La chapelle du Portail est certainement contemporaine de l'église, si elle n'est pas antérieure ; la première citation de cette chapelle est de l'année 1329, « *in capella de novo portali*, dans la chapelle du nouveau portail » ; mais aucun autel ne fut dédié à la sainte Vierge dans cette chapelle avant 1429 ; l'église entière étant dédiée à la sainte Vierge, on ne se croyait pas obligé de lui ériger une nouvelle chapelle.

La confrérie de la Conception, érigée en 1337, faisait célébrer les messes pour les défunts à l'autel de S.-Georges, placé dans la chapelle du portail, qui était considéré comme autel de la confrérie. C'est entre 1400 et 1429 que les confrères érigèrent un autel en l'honneur de Marie et de sa Conception divine ; la confrérie, après avoir érigé l'autel, procura le calice et les ornements nécessaires. L'autel fut placé sous l'image de la sainte Vierge sur la porte du portail ; l'acte ne dit pas si c'était une statue ou une peinture placée au-dessus de la porte centrale. D. Pierre Renaud, curé de Romont, donna son consentement à cette fondation et à celle d'une messe chaque jour à cet autel pour le repos des âmes des confrères, que le chapelain devait célébrer entre le premier et le dernier signal de la grand'messe. Les confrères se réservèrent le droit de présentation et assignèrent au chapelain une rente de 12 livres.

Les confrères s'engagèrent aussi à l'établissement de deux portes de chaque côté de l'autel, pour remplacer celle du milieu contre laquelle l'autel nouveau était adossé, et à faire transporter ailleurs les autels de S.-Pierre et de S^{te}-Madeleine, qui occupaient la place destinée aux nouvelles issues, soit portes. Ils donnèrent au curé une rente de 40 sols en dédommagement des embarras que pourrait lui causer ce nouvel autel.

Dans l'acte d'approbation, le curé posa quelques conditions pour la fourniture et l'entretien des ornements, la présentation du chapelain, son assistance aux matines, grand'messes, vêpres, enterrements et processions. (*Arch. du clergé, XXXIII, 2.*) (1)

Armoiries.

- « S'ensuyvent les armoiries qui sont en l'église de Romont :
- « Aux fenêtres du chœur, celles de la sérénisme maison de Savoie ; les armoiries des nobles de Dompierre sont à la grande Croix d'argent, laquelle on porte à la procession avec les armoiries des nobles de Seissel. Item celles des dits nobles de Dompierre sont peintes dans le circuit de l'autel de S.-Sulpice.
- « Les armoiries des nobles de Bussy et de Montagny Sgrs de Grangettes sont de çà et de là de l'autel de S^{ie}-Catherine et aussi aux fenêtres de la chapelle de S.-François avec celle des n. Sgrs de Lully.
- « Les armoiries des n. d'Illens en la chapelle de S.-Michel et en une fenêtre de dite chapelle avec celles des n. Champions.
- « Et se retrouvent aussi en des chasubles.
- « Item au tableau du grand autel celles de R^d évêque de Belley de la maison d'Estavayer, et en l'autel de S.-Sulpice.

(1) Le portail, c'est-à-dire la muraille contre laquelle fut adossé l'autel de Notre-Dame, a été peint en 1617 par Frantz Bessomp, et cela gratuitement ; en reconnaissance, on lui accorda la bourgeoisie

En 1647, Antoine Suchet, serrurier et originaire de Semsales, fit un grillage en fer devant Notre Dame ; il y employa 1299 livres de fer, et, en 1699, Antoine Badoud fit une grille à droite et à gauche de Notre-Dame.

En 1786 ou 1789, le Conseil fit placer deux colonnes de pierre des deux côtés de l'entrée de l'église, pour soutenir le disgracieux auvent placé au-dessus de la porte. Il fit dorer le dessus du portail, ou les quatre évangélistes, sur les conseils de l'architecte Montenach.

La chapelle est, depuis quelques années, transférée dans l'angle à droite en entrant ; décorée avec goût, elle est admirée par les connaisseurs.

Autel de S.-Michel, fondé par la famille Malliet, de Romont. Une partie des rentes de cet autel était placée à Vuisternens-en-Ogoz, dont Antoine Alex, bourgeois de Fribourg, était seigneur, ayant succédé aux Mayor d'Orsonnens, qui devaient au bénéficiaire une rente de 7 florins et 6 deniers.

En 1575, noble Georges de Challant, seigneur de Chatillon (vallée d'Aoste) et ses frères jouissaient du droit de collation à cette chapelle, et D. Georges Delamagne en était chapelain. (*Arch. Odet.*)

« Les armoiries des nobles de Chatonaie aux fenêtres de la chapelle de S.-Antoine avec celles de la maison de Menthon. « Les armoiries des nobles de Billens sont à l'autel de S.-Roch. » (*M. des Arch. du clergé. Recueil de titres.*)

Ces armoiries ont disparu ou ont été déplacées.

Ceci est tiré d'une feuille volante trouvée dans les Archives.

Chapelle de Sainte-Anne, à Arrufens.

Elle fut fondée et dotée par M. Jean Moret, de Romont, et construite près de la tuilerie, avec l'approbation de Mgr Strambin. Le fondateur nomma le premier chapelain dans la personne de M. Antoine Ecoffey, curé de Mézières, et réserva à sa famille le droit de collation. Fait le 7 avril 1676.

Peu de temps après la fondation, il s'éleva, entre le fondateur et le chapelain, un léger différend qui fut terminé par la décision suivante :

Le chapelain abandonne toutes les oblations qui se font sur l'autel et dans le tronc, de quelque nature qu'elles soient, et c'est pour la conservation et réparation de la chapelle et des ornements ;

Le luminaire est à la charge du fondateur, mais il a droit à la cire offerte. 24 octobre 1678. (*Ducret, not.*)

Peu après la fondation de la chapelle, la dévotion y amena de nombreux pèlerins. Le fondateur avait fondé des messes anniversaires, et il s'en fonda d'autres. On y bénissait des mariages ; mais des pratiques superstitieuses vinrent bientôt gêner la dévotion à Sainte-Anne. On y apportait des enfants morts sans baptême qu'on baptisait à certains signes, p. e., écoulement de sang par le nez, mouvement des paupières, etc. Plusieurs de ces dites merveilles sont consignées par mains de notaires. L'autorité ecclésiastique défendit sévèrement ces faux pèlerinages, et plusieurs évêques menacèrent de faire fermer la chapelle si les abus se continuaient ; Mgr de Bocard, en 1747, fit publier cette défense dans toutes les paroisses du décanat de Romont.

La bourgeoisie, voyant la petite chapelle en faveur auprès du peuple, en fit construire une plus vaste qui ne fut jamais utilisée et fut démolie il y a quelques années.

Chapelle de Bossens.

La tradition avait conservé le souvenir d'une chapelle construite à Bossens ; l'histoire de Notre-Dame du Portail s'y rattachait par une légende : une statue transportée de cette chapelle à l'église paroissiale y serait retournée d'elle-même. Quoi qu'il en soit de cette légende, la chapelle de Bossens a existé et on en a découvert l'emplacement, il y a quelques années. Quelques ossements retrouvés prouveraient qu'on y a enterré. Voilà tout ce qu'on sait sur cet édifice religieux ; la chapelle était située à une petite distance de la ferme dite de l'Hôpital.

. . .

Jetons un regard vers le passé. 20 ou 25 prêtres étaient attachés à l'église de Romont et on était obligé d'appeler des prêtres étrangers pour instruire le peuple. L'église était malpropre, mal entretenue ; aux moindres dépenses pour les réparations, mille difficultés s'élevaient entre le clergé et le Conseil. Aujourd'hui trois prêtres font plus d'ouvrage que vingt-cinq autrefois : la prédication est soignée, la paix et la piété règnent dans la paroisse. L'église se répare, s'embellit.

Il faut citer surtout quelques réparations : les vitraux du chœur, la chapelle du Sacré-Cœur et celle du Portail.

Le clergé de Romont, de 1244 à 1813.

L'histoire du clergé de l'église de Notre-Dame de Romont est très intéressante. Son développement rapide (en 1404 il y avait 20 prêtres attachés à l'église) prouve l'état prospère des bourgeois et de la noblesse. A l'origine, un ou deux prêtres seulement avec le curé dirigeaient la paroisse ; mais les fondations de chapelles, ou bénéfices, se multipliaient avec une grande rapidité. A chaque nouvelle chapelle ou autel, un prêtre, nommé par les fondateurs et accepté par le curé, était établi pour remplir les intentions des fondateurs, et il jouissait de rentes suffisantes à son entretien. Le clergé ne formait pas

dans le commencement une corporation unie par les liens de statuts, il y avait un curé et des chapelains.

La fortune du clergé augmenta donc rapidement, au point de former de 20 à 30 bénéfices, de 12 livres environ, ce qui représenterait aujourd'hui une rente de 1,200 fr.

Un orage s'éleva en 1404 entre le clergé et la bourgeoisie pour les frais de l'entretien des fortifications, chemins publics, ponts, fontaines, etc. Le clergé se disait exempt des tailles, corvées, impôts pour les remparts, et la bourgeoisie voulait l'astreindre à contribuer à la défense et prospérité de la ville, comme tout autre citoyen.

Aymon d'Illens, licencié en droit, fut établi comme arbitre, du consentement des deux parties. Il reconnut les droits du clergé, son exemption des charges publiques, pour eux et leur famille, c'est-à-dire leurs domestiques et employés; mais les maîtres ou propriétaires des maisons qu'habitaient les membres du clergé ne jouissaient pas de ces privilèges, et ils devaient contribuer aux charges publiques.

Le duc Amédée de Savoie confirma la sentence d'Aymon d'Illens en 1418, en imposant au clergé la célébration d'un anniversaire le lundi après la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, pour les âmes de ses ancêtres. Donné le 4 juin 1418.

En réponse à cette sentence, le Conseil de Romont défendit à tous les habitants de la ville de faire des dons et de donner à l'offrande au clergé, sous l'amende de 10 sols : *ne quis aliquid offeret sacerdotibus cleri.* (*Comptes du clergé*, 20 août 1432.)

Le clergé cependant se montra généreux après l'incendie de 1434; il emprunta à celui d'Yverdon pour rebâtir la cure, fit de grandes dépenses pour les stalles, Notre-Dame du Portail, paya le pupitre du chœur 11 L. 8 sols.

Le clergé remplissait régulièrement les obligations imposées par les fondateurs des chapelles : l'office se chantait totalement au chœur, les chapelains devaient assister aux grand'messes fondées et répondre quelquefois à trois ou quatre messes chantées, les offices pour les défunts au complet, etc. Les chapelains étaient donc occupés toute la matinée et une partie de la soirée à l'église.

Vers la fin du XV^e siècle, on s'aperçoit des projets ambitieux du clergé : il travaille à l'annexion de plusieurs cures, il achète

une partie de la dime de Villaz, et le projet d'ériger l'église de Romont en collégiale apparaît clairement. Dans ce but, on établit, d'un mutuel accord, les Statuts suivants :

Statuts du clergé de Romont, rédigés en 1513.

Les membres formant le clergé de Romont en 1513 étaient : DD. 1 Georges Senevey, vicaire (curé), 2 Jean Allamand, 3 Antoine de S.-Bernard, 4 Pierre Ottenens, 5 Jean d'Estavayer, 6 Antoine Chassot, 7 Antoine Allamand, 8 Pierre Ramel, 9 Pierre Comitis, 10 Jacques Jolion, 11 Guillaume Duvillard, 12 Antoine Musy, 13 Jean de Grangettes, 14 Jean Clerc, 15 Girard Bosserai, 16 Claude Marron, 17 Louis Seigneux, procureur du clergé.

Les dits prêtres considéraient les paroles divines : « *Ecce quam bonum*, qu'il est doux de vivre unis ! » mais ils voyaient d'un autre côté l'état des finances de ce même clergé ; il venait d'acheter pour le prix de 2,500 florins la dime du territoire de Villaz, et cette dette le livrait à la merci de certains usuriers et à la ruine. Il était donc nécessaire de se réunir en corps pour le sauver. Dans ce but, il rédigea des statuts et ordonnances que chacun promit d'observer.

1. Quiconque veut entrer dans cette corporation doit posséder un bénéfice ou une chapelle érigée dans l'église de Romont.

2. Tous les membres de ce clergé doivent assister régulièrement et chaque jour aux heures canoniques des Matines, de la Messe et des Vêpres.

3. Tout prêtre qui voudra entrer dans le clergé devra d'abord habiter Romont pendant 40 jours et faire le service divin, s'il ne veut pas être privé des distributions qu'on fait.

4. Trois membres du clergé doivent rester chaque dimanche au chœur pendant le service divin pour remplir les différents services et fonctions, sous peine de 5 sols.

5. Ils assisteront à la grand'messe, et aux vêpres des fêtes de 9 leçons, qui tomberont pendant la semaine.

6. Chaque membre devra remplir les fonctions de diacre et sous-diacre chaque fois que le procureur ou coadjuteur du clergé le citera.

7. Le membre qui ne sera pas présent à la lecture de la pre-

mière leçon de l'office des morts, ne recevra aucune rétribution.

8. Celui qui ne se rendra pas à l'appel, pour l'office des morts, payera une amende de 2 deniers.

9. Ceux qui n'assisteront pas aux grand'messes d'anniversaires, payeront 6 deniers.

10. Ceux qui n'assisteront pas aux matines d'anniversaires, payeront 12 deniers.

11. Ceux qui acceptent des desservances de bénéfices hors de la paroisse, n'auront pas droit aux distributions ordinaires.

12. Celui qui quitte le chœur pendant les matines et messes des morts est passible d'une amende de 12 deniers.

13. La même amende est imposée à ceux qui parleront pendant les offices.

14. Cet article concerne l'administration des bénéfices.

15. Celui qui ne connaît pas le chant, ou ignorera les rubriques du service divin, devra établir un remplaçant.

16. 17. 18. 19. Défense d'assister aux enterrements étrangers sans y être spécialement cité.

20. Chaque membre conservera à l'église, aux processions, son rang conformément à son entrée dans le clergé.

21. Chaque procureur ayant rendu son compte, le double restera aux archives.

22. Aucun membre du clergé n'entrera au chœur pendant les offices s'il n'est revêtu de son surplis, sous l'amende de 12 deniers.

23. Le procureur ne pourra faire des repas dans les auberges au nom du clergé, sans y appeler tous les membres; ou du moins sans réserver leur part.

24. Si quelque membre révèle les secrets de la corporation, il peut être renvoyé.

25. Aucun prêtre ne pénétrera dans l'église, pendant les offices, avec un habit court ou indécent, sous l'amende de 5 sols.

26. Celui qui arrivera le dernier au chœur, portera la croix aux processions.

27. Chaque membre imposera silence à celui qui proférerait des paroles injurieuses; s'il ne se tait pas, on lui fera payer 5 sols.

28. Les différends qui s'élèveraient entre les membres du clergé seront apaisés et jugés par le Chapitre, et celui qui ne se soumettra pas pourra être renvoyé de la corporation.

29. Les difficultés de dettes entre les membres de la société seront aussi jugées par la dite société.

30. Celui qui sera admis dans la société prêtera serment d'observer les statuts.

31. Celui qui sera négligent dans l'application des messes, payera chaque fois une amende de 5 sols.

32. Celui qui agira contre son serment et contre les intérêts du clergé, sera puni jusqu'à la révocation de la société.

33. Celui qui intentera une action contre un autre membre, pourra être puni d'une amende de 3 sols.

34. Tout membre invité aux noces de parents, ou à un pèlerinage, ne pourra être puni comme absent, s'il demande l'autorisation nécessaire.

35. Le dernier admis aura la dernière place et devra servir ses confrères.

36. Les deux derniers reçus rempliront l'office de diacre et sous-diacre.

37. Tout membre établi comme procureur remplira exactement ses devoirs.

38. Chacun soignera les ornements d'église avec soin, sous l'amende de 12 deniers.

39. Tout nouveau membre signera de son nom le protocole de la société.

Ces statuts, approuvés par tous les membres du clergé, furent rédigés et consentis le mercredi avant la Noël 1513, et approuvés par le Nonce apostolique, François Buccapadutius, évêque de Castelli, et par les vicaires généraux du diocèse, Pierre Dumont, etc.

Ces statuts, adaptés aux temps où ils furent rédigés, étaient très sages ; mais ils ne fermèrent pas la porte à l'ambition ; elle envahit bientôt le corps tout entier. A l'exemple d'autres églises élevées à la dignité de collégiales, il veut augmenter ses rentes par l'incorporation de bénéfices et le droit de collation. Les ducs de Savoie possédaient le patronage de l'église de Romont, réservé cependant aux évêques de Lausanne lors de l'établissement de la paroisse et de l'église de Cudrefin (Vaud).

Pour obtenir ce droit, le clergé avait besoin de l'appui et de la recommandation de la bourgeoisie. Plusieurs membres du clergé se présentent en Conseil général avec un projet d'accord et lui demandent son agrément, afin d'obtenir cette concession des ducs de Savoie. Par cet accord, le clergé promettait à la bourgeoisie : 1° de vivre conformément aux usages établis et suivis ; 2° d'établir deux vicaires ou deux prêtres comme délégués du clergé, de les présenter au Conseil pour en obtenir son agrément ; 3° de lire la Passion d'une sainte croix à l'autre ; 4° en cas de différend entre le clergé et la bourgeoisie, le conflit serait jugé d'abord par le petit conseil et des hommes équitables, et en cas d'insuccès par le gouverneur de Vaud. Le clergé promettait encore de faire approuver cette convention, ainsi que l'union de la cure, par le Souverain Pontife. Fait en Conseil général, le 11 juillet 1515. Signé : Jean Seigneux, syndic, et par un certain nombre des membres du clergé. (*Arch. de la ville, copie.*)

Charles III, duc de Savoie, voulut bien condescendre à la demande du clergé et de la bourgeoisie, et accorder l'incorporation demandée aux conditions citées plus haut. Les bulles d'approbation par Léon X sont du 31 juillet 1516. Ces bulles coûtèrent au clergé 280 écus d'or, soit pour Cudrefin 150 écus, et 130 pour Romont.

De 1500 à la fin du XVI^e siècle, le clergé était arrivé à son apogée de fortune, de position sociale. Il possédait les cures d'Attalens, de Siviriez et de Villaz-St-Pierre, qui payaient des fermages élevés ; l'entrée des membres du clergé produisait un revenu assez important. Le clergé possédait des vignes dans plusieurs localités : deux poses à Vilette, achetées des chapelains de la cathédrale de Lausanne ; à Cully en Blanchet, Courzibos, à la Tour, etc. ; il possédait une maison, une grange à Cully, une maison à Fribourg, avec droit de bourgeoisie ; des dîmes à Villaz, Villarimboud, Siviriez, les rentes des 30 et quelques chapelles, etc. ; mais les dépenses augmentaient au delà de la prospérité. Le clergé, de 1520 à 1530, faisait battre le blé par des ouvriers qu'il nourrissait ; pour cela on achetait du bétail qu'on abattait, des viandes salées, des jambons et du poisson pour les jours maigres ; c'était une mauvaise administration qu'on a dû abandonner.

Le clergé offrait, ainsi que la ville, des vins d'honneur à tous les personnages plus ou moins importants, laïcs ou ecclésiastiques, qui s'arrêtaient à Romont; il faisait de nombreux dons : un veau aux noces des bourgeois, et aux premières messes des dons de volailles, de perdrix, d'oies, de poulets, etc. L'Evêque de Belley ayant fait don d'un livre (probablement d'un missel), en reconnaissance on lui donne douze poulets et quatre oies. En 1542, le clergé fait don d'un chien de chasse au doyen de Fribourg et à l'avoyer, ainsi que de cailles, de perdrix. Les voyages pour l'administration des bénéfices, des propriétés du clergé, étaient nombreux et coûteux; on voyageait à petites journées à cheval, avec un domestique. Les diners que le clergé prenait en commun étaient nombreux : aux fêtes des Rois, à Pâques, le 2 novembre, la Semaine Sainte, à l'Ascension, etc., etc. A côté des repas on avait des jours de *bibitum*, soit pour boire, et ils étaient nombreux.

Les Comptes du clergé nous rappellent quelques faits intéressants. Pendant que les ducs de Savoie furent seigneurs de Romont, on n'avait que du sel marin; le pain était petit, il se vendait trois sols la douzaine de pains (1524). Le clergé possédait des vignes dans le canton de Vaud, et les Comptes nous apprennent qu'avant la Réforme on servait souvent, dans les repas, des vins de Neuchâtel et surtout du Landeron. A l'occasion d'une nœce, le clergé offrit, en 1521, dix-huit pots de vin du Landeron et deux pots de Lavaux.

Dans les nombreux dons faits à l'Evêque de Belley, on trouve des dons en vacherins, en fromages.

Le clergé fit planter en 1554 deux tilleuls près de la cure; il donna 4 gros et 6 deniers à A. Bochiez, qui les fournit et les planta.

Jusqu'en 1654, les enfants de chœur portaient à l'église un surplis seulement; le 26 mars, le Conseil donna à chacun une soutane bleue.

Les Prédicateurs.

Le clergé de Romont, aux XV^e et XVI^e siècles, était composé de dix-huit à vingt-quatre membres occupés à chanter les offices du jour, de nombreuses grand'messes, des matines

et vêpres pour les défunts à peu près chaque jour, ou même plusieurs le même jour. Aucun prêtre ne se livrait au travail de la parole de Dieu, laissant ce soin à des prêtres étrangers et surtout à des religieux. Les curés ou les vicaires ne remplissaient pas ces fonctions, parce qu'ils devaient aussi assister au chœur et que la durée de leur ministère n'allait pas au delà de trois ans.

A chaque carême le clergé ou le Conseil appelait des religieux, venant presque toujours de la Savoie. En 1452, Guillaume de Villeneuve, augustin, prêcha à Fribourg, et il vint ensuite remplir les mêmes fonctions à Romont; en 1454, c'est un cordelier, P. Guillaume Bransoley, et en 1455, un augustin, P. Jean Bangerii. La ville lui donna 3 écus d'or. Un jacobin (dominicain) prêcha le carême de 1460.

Il est probable qu'en 1530 la ville fut menacée de la parole d'un hérétique. D'après les Comptes du clergé de cette année, deux prêtres de Cudrefin, DD. Théobardi et Jacques Bise, annoncèrent au clergé que le prêtre Brequinet viendrait *prêcher l'Évangile* (*predicare Evangelium*) à Romont. Le clergé envoya immédiatement son délégué à Cudrefin, afin de citer et faire paraître dom Claude Bachelard et ce Brequinet à Romont, pour les interroger et les examiner sur leur doctrine.

Le 19 août 1555, messieurs de Fribourg, ayant appris que le prédicateur de Romont (il n'est pas nommé) vivait très mal avec le clergé de la ville, qu'il méprisait les ordres du doyen, qu'il avait dit entre autres : « Je donnerais volontiers un de mes bras à couper pour n'avoir pas reçu les ordres sacrés », ordonnèrent au bailli de le chasser et firent défense à Romont de faire venir des prédicateurs français (*Velches*). 23 août : on lui accorde un sursis de huit jours. (*Compte des trés. Fontaine.*)

Le nom de ce malheureux se trouve dans une plainte du 30 décembre 1555, c'est Jean Guérin. Deux membres du Conseil de Romont exposent que leur ancien prédicateur, banni du canton, avait tenu des discours très injurieux contre eux. Ils l'avaient cité à paraître devant le tribunal de Dompierre, district de Moudon, mais le bailli de Moudon les avait renvoyés porter leur action à Lausanne, vu que le dit Guérin, écolier à Lausanne, était censé y avoir son domicile. Là-dessus ils se retirèrent. A leur retour ils trouvèrent ce prêtre dans un

cabaret, où il proféra en leur présence des propos blasphématoires et grossiers contre la religion et spécialement contre la messe. Le conseiller Maillard lui donna un coup de pied. Maillard fut aussitôt cité devant le bailli de Moudon qui lui dit ainsi qu'à M. Musy : « S'il arrivait à ceux de Romont ou de Fribourg de frapper leurs écoliers ou leurs prédicants, on saurait y mettre ordre. » Ils furent assignés à une journée de droit à Lausanne. Ils prièrent Messieurs de Fribourg de leur donner une direction. Messieurs de Fribourg écrivirent à Berne et demandèrent que Jean Guérin fût jugé par le tribunal de Dompierre. (*Missir.*)

Il est évident que Guérin avait apostasié, et qu'il se préparait à l'exercice de la prédication.

En 1572, le prévôt Schnewwly écrit au clergé : « J'ai souvent averti le doyen pour obliger le clergé à se procurer, pour le carême surtout, un prédicateur savant et catholique; mais, m'apercevant que vous faites peu de cas de mes ordres, je vous rappelle le compte à rendre au tribunal de Dieu. » Il ordonne de nouveau qu'on cherche pour le prochain carême un prédicateur capable. 12 janvier 1572. « *Videam vos quasi nihil ad vos, plane non curare, sed quecunque sua querere, non que sunt Jesu Christi.* »

Les franciscains de Cluses vinrent plusieurs fois prêcher le carême à Romont : le P. Coturier, en 1555 et en 1556; et le P. Alexis Guigniard, en 1557.

Le clergé fit un appel, en 1555, au curé de Gruyères, proto-notaire apostolique; mais il ne vint pas.

Le clergé payait les prédicateurs et la ville leur donnait une gratification, des diners; ils étaient très estimés, et le Conseil les employait quelquefois pour des affaires importantes.

En 1572, un certain prêtre Chabardi vint prêcher le carême; il apostasia quelque temps après.

Depuis la fin du XVI^e siècle, plusieurs prédicateurs séculiers vinrent prêcher le carême : le curé d'Estavayer, etc.

D. Bichet, de Domp martin, près de Pontarlier, maître d'école à Romont, prêcha le carême en 1579. Ses prédications avaient lieu le dimanche, le lundi, le mercredi et le vendredi; il prêcha encore tous les dimanches de l'année. Le Conseil déclara que le clergé devait le payer. Le vicaire général ayant commandé

au clergé d'établir un curé à vie, le clergé proposa D. Bichet et D. Renaud, 1580. D. Bichet était très honoré à Romont.

En 1592 et 1595, un Père jésuite de Fribourg se chargea de la prédication.

D. Navillet, frère du maître d'école, fut pendant plusieurs années prédicateur du carême et du dimanche.

En 1598, la ville achète du curé d'Estavayer-le-Lac des livres à l'usage du prédicateur.

Depuis 1600, des prêtres séculiers viennent prêcher à Romont à l'occasion de certaines fêtes; un M. Mermet, théologal de l'Evêché, prêche le Vendredi-Saint, les fêtes de Pâques, en 1615.

Les prédicateurs du carême prêchaient au moins quatre fois par semaine; ils restaient quelque temps après Pâques et prêchaient le dimanche.

Depuis l'arrivée des PP. Minimes, la prédication et les catéchismes leur furent confiés complètement ou en partie; car, jusqu'au XVII^e siècle, les curés ne prêchaient pas, ou rarement.

C'est pour remplir ces fonctions que les Minimes furent établis à Romont. Les curés Maillard et Maillardoz exercèrent ces fonctions avec zèle.

La chaire de Romont est aujourd'hui occupée par des hommes capables et zélés.

Les Pères Minimes.

Il paraît que le Conseil avait formé le projet d'appeler un ordre religieux à Romont, pour combattre les doctrines protestantes répandues parmi les fidèles et pour développer l'instruction religieuse par les sermons et les catéchismes. Ce projet fut connu du public et, dès l'année 1618, plusieurs ordres différents briguerent le poste de Romont. On lit dans le manual du Conseil du mois de juillet 1618 : « M. le banneret propose qu'il est arrivé des Pères Capucins ou Recullets, ayant autorité et puissance et permission de Sa Sainteté de pouvoir faire résidence rière les terres de nos seigneurs, désirent être reçus en cette ville, pour pouvoir réduire quelques hérétiques. »

« Cognu que M. le banneret prie M. le baillif qui va à

Fribourg, de tout faire soit vers M^{rs}, soit vers eulx qu'ils puissent venir au plus tôt et que chacun s'efforcera de tout son pouvoir à les assister. 15 novembre 1618. »

« 1^{er} décembre. Les Capucins disent n'avoir rien que la pauvreté et désirent cependant faire résidence en ce lieu pour la conversion des hérétiques à la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. »

« Lundi 22 janvier 1619 en conseil spécial. Les Pères Capucins de Fribourg ont écrit à M. le baillif, si les nobles et bourgeois désiraient avoir des Pères en leur ville, qu'ils en feraient venir de Thonon (car le couvent de Fribourg dépendait de celui de Thonon), s'assurant que M^{rs} préféreraient ceux de Thonon que ces Pères réformés d'Italie, qui s'étoient présentés par ci-devant.

« Vu qu'on a engagé sa parole avec les Pères réformés, on ne peut donner réponse avant qu'on connaisse la résolution des Pères réformés qu'on attend pour le mois de mai.

« En conseil général, 26 novembre 1618, a été proposé par M. le banneret Brayer que les Capucins et Minimes désirent s'établir à Romont. On les recevra avec joie et contentement, et a été accordé même contre leur intention de les assister en toutes choses et nécessités, et pour le présent les loger à l'hôpital. »

« Marmet Magnin recevra 12 florins pour avoir été quérir les Pères Capucins. » Il y a évidemment erreur, ce sont les Pères Minimes que Magnin conduisit à Romont ; le 24 novembre 1619, le banneret Maillard dit en conseil que les Minimes se sont présentés, et le Conseil se charge de demander leurs intentions par écrit, tant pour le bâtiment que pour le nombre des religieux et la manière de pourvoir à leur entretien. Le banneret demandera un Père pour prêcher à Romont pendant le prochain carême. En attendant, on obtiendra les autorisations nécessaires du gouvernement.

Ils habitaient une maison qu'un membre du clergé leur avait cédée, à la porte de Marsens, jusqu'à la construction du couvent. Dès 1625 ils étaient au nombre de quatre Pères.

Dans le mois d'avril 1627, ils célébrèrent une fête, qui dut leur attirer les sympathies de la population ; c'était la première messe du P. François Clément, romontois ; à cette

occasion, il y eut un banquet auquel le Conseil fut invité. Cette fête coûta 11 florins 6 gros. Le P. Clément était encore à Romont en 1628, mais, de là, on ne le trouve plus jusqu'en 1651 et 1654. En 1657, il était Père correcteur (supérieur).

Les conditions de leur réception à Romont sont données dans l'acte suivant :

Acte de réception des Pères Minimes.

1620. Nous l'Advoyer... que nous ayans nos bien aymes et feals subjets des nobles et bourgeois de la ville de Romont par leurs deputedés noble Nicolas Maillard, banderet, François Grand, Caspard Savary et François Chuet présenté humble requeste le 20 de may l'an soubescript vouloir accepter confirmer et interimer leur bonne et pieuse intention de recevoir et accepter en leur ville touttefois soub notre bon vouloir quatre Revérends pères minimes, de l'ordre de S. François et c'est pour ung plus grand profist spirituel et consolation tant du peuple de leur ville et ressort comme aussy des ballivages voisins, qui prevauderont de leurs admonitions et predications salutaires, administration des S. Sacremens, confessions pénitenciales et autres exercices et offices saints et spirituels. Ils nous ont quant et quant produit les points et articles arrestés et conclus d'ung costé et d'autre, mesme le moyen pour l'entretien des dits quatre pères. A savoir que pour leur domicile, ils soy contenteront pour le présent de la mayson et appartenances dont certain bien zélé seigneur ecclesiastique leur a fait présentation en la dite ville de Romont près la porte Marsens jusques a tant qu'ils puissent avoir moyens de bastir quelque petit couvent comode, sans touttefois la charge ny molestation des bourgeois, ny faisons ny autre sinon à leur bonne volonté.

En après pour leur entretiance leur laisseront parvenir et percevoir le revenu du diesme d'Arruffens tant petite que grande prise, du quel ils soy devront contenter pour la graine et mesnager si bien que conservans les bonnes prises pour les années stériles, ils ne surchargent plus outre les dits bourgeois. Item lon leur libvrera annuellement deux chairs de vin et cent florins a quatre batz piece du revenu de l'hopital et de celuy de six confrairies y joignant la bonne volonté et dons de certains

particuliers, quatre cents florins de mesme valeur sans toutefois aucunement prejudicier, diminuer, ny entrelaisser les aulmones et bienfaits, services divins, fondations et charités que l'on souloit faire et observer au dit hospital et confrairies, qui tousiours soy continueront comme jusque a présent. Estant cecy pris du retranchement de quelques depences superflues que supportoit le dit hospital et confrairies combien par fondations. Les quels cinq cents florins des dits R. Peres recouvreront et demanderont aux debiteurs. Des quels lon leur donnera les noms surnoms et sommes. Finalement pour affoyage de bois, en cas ils ne pourroient estre pourvez par prières et requestes des communes ou curés voisins abondans en bois, en ce cas leur sera licite d'en avoir et prendre du bois commun de la ville comme les autres bourgeois, moitié faux moitié sapins. Au reciproque les dits Ven et R. Minimes en la personne de tres doctes et R. pere Claude Breselliet et Pierre Terrier tous deux religieux du dit S. Ordre, charge et plaine auctorité ayans de leurs supérieurs et Général suivant la procure datée du 19 d'apvril lan présent qu'a esté veu, levée et visitée, auroient promis pour eux et tous leurs successeurs perpétuellement soy contenter du revenu et argent predits sans en demander plus outre. En outre et principalement de faire les prédications, visiter les malades mesme en temps de peste et contagion, les assistant de tout leur pouvoir sciences tant salutaires que saintes et salubres admonitions, notamment recognaisants quelque dangier de mort. Item d'entendre les confessions, resouldre les doubtes aux seigneurs curés des parroches voisines et aultres tant spirituels que temporels, toutefois et quantes ils en seront requis, comme aussy de faire l'office divin et d'apporter les enseignements possibles à toute la bourgeoisie, scelon et a forme de leur religieuse et pieuse profession. Sans toutefois aucunement deroger aux droits privilégiés et auctorités de leur Sr curé et Ven. Chapitre du dit Romont. Item auroient promis de réintégrer et de rendre le toutage du dit revenu, tant en bled, vin que argent au dit hospital et membres pieux incontinent et quant ils soy trouveront estre dotes d'autre part jusqu'à la somme prédesignée.

Tous les quels points... acceptés et promis soubz nostre bon vouloir par les dites ambes parties à la main d'egrè François

Chuet le 2 de may dernier passé et soubscript par les dits deux V. pères. Nous estant présentés apres meure délibération et consultation qu'en avons fait faire par nos expressement a cela deutes, prenans a gré et contentement le bon zele et affection de nos dits bien aymes subjects de la ville de Romont à la devotion et à l'avancement du bien spirituel envers leur peuple, les en avons loué. Et partant confirmé ratifié et interiné leur dicte requeste comme par les présentes confirmons... permettant aux V. pères Minimes en la façon forme et nombre cy dessus dessigné l'entrée issue, habitation, domicile et exercice de leur ordre et profession spirituelle en nostre dite ville et ressort de Romont, si long temps qu'il nous plaira et qu'ils soy comporteront comme appartient a gens d'Eglise de leur Ordre et observeront les conditions premises et suivantes.

Premièrement, qu'il ne leur sera permis ny licite enseigner publiquement theologie, philosophie, cas de conscience, ny autres sciences dont pourroit advenir amoindrissement à la splendeur du collège de ceste ville sans nostre expres et spécial consentement et permission.

Pour le second, qu'ils ne pourront posséder aucuns biens immeubles comme champs, prez, vignes censes diesmes et autres biens stables et gesans hors ce qu'est dessus et que leur sera nécessaire pour la closture de leur monastère, sans de mesme nostre permission.

Troisièmement, que s'il arrivoit qu'ils n'eussent moyens suffisans pour l'entretenu au dit Romont ils ne devront ny pourront nous importuner pour suppléer a ce default.

Quartement, s'il arrivoit que les dits religieux tombassent en quelques difficultes ou dispute scandaleuse avec les séculiers ou spirituels, l'ordinaire juge, au default de leurs supérieurs n'estant en ces parts et en cas d'abus pourra avoir cognaisance du fait pour selon les S. canons du Concile de Trente y procéder.

En après qu'ils feroient le catechisme et enseigneroient la doctrine chrestienne et catholique, par toutes les paroisses lors et quand ils y seront appellés. Finalement qu'ils seront obligés comme sont tous les religieux en ce país de rendre annuellement compte de leur rente et revenu aux baillifs des lieux ou ils pourront estre institués et établis.

Ce que nous ayans les devant nommés deux R. pères Claude Broselliet et Pierre Terrier tant de bouche comme par escript promis et accepté d'observer, tenir et accomplir infailliblement pour eux et tous leurs successeurs mesmes aussy les dits nobles et bourgeois noz feaulx de Romont pour ce que les concerne. En avons fait dresser deux semblables actes, a chacune partie son double munie et scelée de nostre seel secret. Le vendredy 21 du mois d'aout 1620. (*Arch. canton., Rathserbek. 26.*)

Les Minimes menaient une vie très austère, n'usant de viande qu'en cas de maladie. Une partie de leurs comptes sont conservés dans les archives de l'hospice des PP. Capucins, et ils prouvent qu'ils vivaient très simplement, usant rarement de poisson frais. Ils faisaient une forte dépense par les fréquents voyages des Visiteurs et Supérieurs et les mutations du personnel du couvent.

En 1630, on trouve ce curieux détail dans les Comptes : « Le 20 septembre, payé 6 livres 8 sols à un homme qui accompagnait le P. Bernard et le P. Jean faisant la quête du vin à Vevey et dans les environs. »

Les comptes étaient vérifiés par le bailli de Romont, le curé et le syndic. Les recettes, en 1629, s'élevaient à 200 livres, et la dépense à 185 livres. En 1650, la quête à Gruyère rapporte 20 livres, celle de Torny 1 livre ; celle de Châtel-Saint-Denis, en 1658, 1 livre 6 sols.

Dès le commencement de leur établissement, ils reçurent des dons nombreux, des fondations d'anniversaires, etc. En 1620, le chapelain G., de Lamagne, leur lègue 100 florins ; Anne-Catherine Castella, veuve Brayer, 27 écus pour 4 messes, etc.

Le Conseil leur accorde, en 1627, 10 florins pour leur aider à se procurer un ciboire, et 4 florins le jour qu'ils inaugurerent le tabernacle.

Les Pères Minimes eurent de nombreuses difficultés avec le Conseil, la bourgeoisie et quelquefois avec le clergé. Dès 1628, les plaintes se manifestent des deux côtés ; on lit dans le *Manual du Conseil* :

« Les Pères refusent d'accepter un char de vin rouge et un de blanc ; ils réclament deux chars de vin blanc.

« 1629. Ils réclament des rentes qu'ils disent leur avoir été données et citent le Conseil à Fribourg.

« 1630. Ils demandent au Conseil de pouvoir faire rembourser 650 florins donnés par A. Choflon.

« Le Père Correcteur meurt, en 1630 ; il est enterré aux frais de l'hôpital.

« Le Père Provincial devait arriver à Romont dans le mois de juillet 1636 ; le Conseil lui exposera les griefs contre le couvent : ils ne réparent pas les bâtiments, ils ne rendent pas les comptes, ils font des quêtes qui provoquent des plaintes.

« 1638. Le Conseil leur donne la chaux nécessaire et le bois pour des réparations.

« 1643. Le Père Vicaire Navillet ayant grandement mécontenté le bailli et le banneret, lors de la reddition des comptes, le Provincial en sera averti ; il a aussi molesté la bourgeoisie dans ses sermons du carême, le Conseil demande son éloignement.

« 1650. Les Pères Minimes ayant déclaré au banneret qu'ils ne dépendaient pas de la bourgeoisie, le Conseil interdit la chaire au prédicateur et leur demanda réparation.

« 1651. Lutte pour la chaire ; les Minimes entendent y avoir seul droit, mais le Conseil déclare qu'elle appartient au curé et que *les Minimes ne peuvent empêcher la dévotion de la bourgeoisie* ; cependant il leur permet de prêcher *aux jours accoutumés*. Ils doivent aussi faire le catéchisme.

« 28 juin 1654. Les Minimes ayant promis, par acte de réception, de catéchiser tous les dimanches, ne le font pas utilement, les enfants n'en retirent pas de fruit, parce qu'au lieu de catéchisme, ils prêchent en chaire. Le Conseil prie le curé de se charger d'un catéchisme tous les quinze jours.

« 1657, mois de mars. Le P. Jolvat, Correcteur, ayant mal à propos fait des plaintes à Fribourg contre Bernard Comtoz, bourgeois de ce lieu, pour avoir donné en état d'ivresse un petit soufflet au P. Henri, minime, et l'ayant fait excommunier et mettre en prison, le Conseil déposera aussi des plaintes contre les Pères. »

C'est surtout de 1680 à leur suppression, que les difficultés grandissent. La question de l'examen des comptes est sans cesse renouvelée, et les Pères n'étaient pas toujours au nombre de quatre. Le Conseil se plaint souvent des catéchismes et du peu d'éloquence des prédicateurs.

1681. Nouvelle plainte ; ils négligent les catéchismes de carême, on les fait mieux dans les villages qu'ici ; on parle d'appeler les Capucins pour les catéchismes dont il avait déjà été question en 1679.

Le 22 mai 1686, le Conseil demanda à l'un des Pères de faire des exorcismes contre la vermine, comme cela s'était fait dans les villages ; le doyen et le clergé, consultés, ne voulurent se prononcer sur ce sujet, ni donner la permission demandée. Le Conseil donna l'ordre de commencer la cérémonie par une messe et ensuite d'aller processionnellement à l'église paroissiale où les prières se continueraient. Le clergé fit opposition à cette procession dans la ville et dans les environs. Cette difficulté fut portée à l'Evêché et à la Nonciature, etc.

Ces détails montrent l'état des esprits. De 1700 à 1715, les plaintes se multiplient ; on rédige et on imprime plusieurs mémoires. Le Conseil, trouvant les rentes des Pères suffisantes, veut retrancher une partie de ce que l'hôpital leur allouait.

L'existence des Minimes n'était plus possible en 1714. Le gouvernement nomma, le 23 mars 1715, pour terminer ces difficultés, une commission composée de sept membres qui posèrent un ultimatum aux religieux avec menace de suppression, menace renouvelée en 1718.

En 1645, ils avaient jeté les fondements du couvent qu'ils achevèrent en 1667 et les années suivantes ; pour cette bâtisse et celle de leur église, les dons affluèrent.

Catherine, fille de noble François Castella et veuve de noble Jean Brayer, donzel de Romont, leur légua 100 écus pour bâtir leur église, et ses deux ceintures d'argent pour faire un plat et des burettes d'argent. (15 janvier 1694. COTTET, notaire.)

**Arrêt souverain sur les difficultés
entre les PP. Minimes et la bourgeoisie.**

Comme toutes les rentes dont les Pères jouissent maintenant appartiennent à l'hôpital et que leur réception porte expressément qu'elles seront réversibles, on a fixé les termes pour ce convenables, qui sont :

1. La redevance de 6 sacs de blé messel de la dime d'Enens, qui cessera l'année 1732 ;

2. Celle d'un char de vin de l'année 1747 ;
3. Celle de 6 sacs de froment de la dîme d'Arruffens de l'année 1762 ;
4. Celle du second char de vin de l'année 1777.

Quant à la rente pécuniaire que perçoivent annuellement les PP. Minimés, il n'y a que 200 florins petits du bien de l'hôpital, ce qui donne un capital de 800 écus, qui sera réintégré en 1818 à l'hôpital.

Bien entendu que si, contre toute espérance, les Pères quittaient Romont, soit volontairement, soit par ordre souverain, conformément à la clause de leur réception de 1620, le dit couvent et ses annexes et dépendances, vases sacrés, ornements d'église, resteront à l'hôpital en dédommagement des biens dont les Minimés ont joui pendant 97 ans, sans faire aucune réintégration.

29 mars 1718.

Secrétaire d'Etat : WONDERWEIDT.

Cette sentence n'ayant pas terminé les difficultés, l'Etat, par un nouvel arrêté de 1725, les bannit du territoire. (*Arch. cant.*)

Pères Capucins de Romont.

Après le départ des PP. Minimés, la bourgeoisie adressa un long mémoire aux autorités supérieures pour demander les PP. Capucins.

Le Conseil d'Etat fit répondre, le 22 mars 1726, qu'il fallait réfléchir et qu'il ne pouvait se prononcer immédiatement.

Les commis de la bourgeoisie parurent devant les conseillers de Fribourg qui confièrent cette affaire à l'avoyer de Bocard, seigneur de Grangettes et de Fuyens.

Une nouvelle instance est faite avec l'approbation de l'Evêque. On demande que la sentence de 1718 qui prescrit la réintégration des fonds et revenus des PP. Minimés à l'hôpital soit exécutée.

L'Etat confirma le tout. Il demanda de faire transporter la confrérie du S. Rosaire à l'église paroissiale, « pour éviter, les jours de foire, la procession accoutumée à l'entour du puits

(situé devant l'église) qui causait ci-devant des risées de la part des étrangers.

« Leurs Excellences ont limité le nombre des religieux à trois Pères et un frère. Quant aux autres articles, ils les ont renvoyés à la commission établie le 11 avril. A ces causes, Sa Révérendissime Grandeur pourra prendre la peine de s'y rencontrer aussi bien que les RR. Pères Capucins, afin d'être entendue la-dessus. Cette entrevue est fixée à vendredi prochain, 14 juin.

« Fait ce 8 juin 1726.

« MONTENACH, *Vice-secrét.* »

Le Conseil d'Etat, ayant entendu la relation des délégués, fixa la pension des PP. Capucins de la manière suivante, sur l'offre qu'en fait l'hôpital, savoir : qu'il fournira annuellement aux RR. Pères deux chars de vin et huit sacs de froment pour leur entretien ; en outre, le banneret en charge donnera six livres de viande, qu'il a en disposition de distribuer par semaine aux prédits RR. Pères. Bien entendu que les susdites livres seront converties en argent pendant qu'ils feront carême. Leurs Excellences ayant, outre ça, voulu démontrer un effet de leur paternelle bonté, leur ont aussi octroyé et donné annuellement deux côtes de sel. Bien entendu que toutes ces gratifications dureront aussi longtemps qu'il plaira à Leurs Excellences.

Fait ce 16 janvier 1727.

Vice-Secrétaire de Fribourg.

L'Evêque, de son côté, prit les arrangements suivants :

« CLAUDE-ANTOINE, évêque... à tous ceux qui verront les présentes, salut...

Savoir faisons que les RR. PP. Minimes ayant été congédiés de la ville de Romont et qu'il nous convient de procurer à nos diocésains, les nobles et bourgeois de ce lieu, toute la consolation spirituelle dont ils peuvent avoir besoin, et que d'ailleurs ils nous ont prié qu'il leur fût permis d'y introduire sous notre autorité ordinaire les RR. PP. Capucins en place des PP. Minimes ; ce a quoi eu égard Nous avons bien voulu condescendre à leur humble demande... en concourant soit avec la commission souveraine établie à ce sujet, dans l'entière confiance que

les RR. Capucins seront d'une grande utilité spirituelle aux âmes des fidèles de cette ville, ainsi que nous nous réservons et à nos successeurs de l'examiner et d'en connaître dès à présent et par la suite à venir.

Un capital de 800 écus petits du rentier des PP. Minimes et réversibles à l'hôpital par sentence souveraine du 28 mars 1718, la somme de 3.888 écus due à la chapelle de S.-François de Paule par donations, fondations, soit aussi incorporée à l'hôpital avec le rentier des Minimes, à condition de satisfaire aux messes fondées, etc. ; l'hôpital en conséquence payera annuellement 80 écus petits à un chapelain établi à ce sujet et dira dans la chapelle les 190 messes fondées.

Le Conseil maintiendra les ornements, vases sacrés et cierges.

L'Evêque établit comme premier chapelain Pancrace Gransonney, prêtre de Romont.

Et puis il nous a été représenté plus outre qu'il arrivait de temps en temps quelques inconvénients par rapport à la procession de la confrérie du S. Rosaire établie depuis peu en la chapelle de S.-François de Paule, transférons en vertu des présentes la dite confrérie dans l'église paroissiale de Romont avec tous les mystères et tout ce qui peut appartenir à la confrérie..... et quoique le dimanche principal du Rosaire tombe sur le jour de la dédicace de l'église, auquel on doit transporter l'office canonique du Rosaire suivant la rubrique, on fera cependant dans la dite église, le jour de la Dédicace, la procession avec le Très S. Sacrement de l'autel, après vêpres...

Bien entendu que la noble et hon. bourgeoisie, soit le charitable hôpital aura la même obligation tant à l'égard du payement du dit R. prêtre qu'à l'égard de l'entretien des ornements et autres comme il est dit ci-dessus et d'autant que les PP. Capucins sont reçus de notre consentement à Romont pour aider à concourir au bien et soulagement spirituel des habitants tant pour entendre à confesse que visiter les malades, etc., et que dite chapelle, selon notre déclaration, est regardée comme régulière, nous leur permettons d'introduire suivant leurs privilèges... les indulgences plénières des dimanches des âmes pour le soulagement des âmes du purgatoire, aussi bien qu'autres indulgences accordées à leur Ordre...

* Nous leur permettons pareillement de pouvoir faire des

sermons dans dite chapelle aux dimanches des âmes, l'après-dîner, dans un temps convenable, afin que les dits sermons et autres offices n'empêchent point le public d'assister aux vêpres et office paroissial. Toutefois, les fêtes de S. François d'Assise et de S. François de Paule et de la Dédicace de dite chapelle ils pourront y prêcher le matin.

Que si les Curés ont besoin des secours des RR. Pères Capucins pour prêcher et catéchiser dans leurs paroisses, ils les convieront de bonne heure afin qu'ils aient tout le temps à s'y préparer...

Quant à la visite de dite chapelle, nous nous la réservons et à nos successeurs pour autant que le S. Concile de Trente et les décisions canoniques de l'Eglise nous l'accordent.

Quant au nombre des PP. Capucins, il restera fixé au nombre de trois Pères et un frère, suivant le convenu, lesquels devront être examinés et approuvés de notre part pour recevoir la juridiction.

10 juillet 1726.

CLAUDE-ANTOINE, évêque. »

Le Conseil fit opposition à la nomination du chapelain Grandsonney à la chapelle de S.-Paul; cette difficulté et d'autres arrêtèrent l'arrivée des Pères. Le Conseil de Romont et la bourgeoisie demandaient l'exécution des différents arrêtés de l'Etat.

Enfin, le samedi, veille des Rameaux, 13 avril 1727, trois religieux arrivèrent à Romont, soit : le P. Ezéchiel Gaudard, de Romont, frère d'un membre du Conseil; le P. Melchior Michel, de Bulle, et le fr. Thadée Vonlanthen, de Guin. Ils furent reçus avec enthousiasme. Arrivés à sept heures du matin, les bons Pères commencèrent à célébrer la messe... Dans la journée on apporta des meubles et des vivres. Pendant trois mois, ils exercèrent les fonctions sacrées dans la chapelle de l'hospice. Ce temps écoulé, le définitoire opéra quelques changements. Le P. Ezéchiel retourna à Fribourg et y continua les fonctions d'*operarius*; il fut remplacé par le P. Hyacinthe Quentzis, de Fribourg, premier Supérieur de l'hospice, avec les P. Adelbert Cordey, de Romont, et Léopold Maillard, de Villaranon. Le frère Thadée Vonlanthen leur fut donné pour la cuisine et les autres travaux.

Le P. Maximilien Badoud, frère du P. Côme, fut nommé Supérieur à Romont en 1745 ; c'était un excellent prédicateur qui avait passé plusieurs années en France ; il fut malheureusement frappé d'apoplexie et on le conduisit à Fribourg pour le rétablir. Pendant ce court espace de temps il fit beaucoup de bien à Romont. Un de ses amis, M. Jacques Vonderweid, de Pont, avait légué toute sa vaisselle d'argent à la chapelle de Montban et à la chapelle des Capucins de Romont, à partager par moitié. Elle fut vendue pour le prix de 669 écus bons, soit à chaque chapelle 1,193 fr. Il ajouta encore 500 écus bons pour aider à bâtir l'église.*

Pendant l'année 1746, les paysans et les Romontois amenèrent les matériaux pour la construction de l'église, et le 3 mars 1747 on commença la bâtisse.

Plusieurs villages se distinguèrent par leur zèle pour conduire les matériaux, bois, pierre, sable, etc. : Villa-S.-Pierre, Chatonnaie, Grangettes, le Chatelard, Estevenens, Berlens, Siveriez, Lieffrens. Les dons en argent furent aussi nombreux. Le conseiller Michel Esseiva donna 600 fr. Une collecte faite dans les paroisses produisit 2,240 écus (près de 6,700 fr.). La ville de Romont se distingua par ses dons en nature et en argent.

Le 15 août de la même année, le Supérieur dit la première messe dans la nouvelle église. Le 17 septembre 1747, on y célébra par de magnifiques fêtes, et huit jours durant, la canonisation de saint Fidèle de Sigmaringen et de saint Joseph de Leonissa. L'église fut consacrée le 1^{er} mai 1773.

On transporta sur le chœur de la nouvelle église le petit clocher de la chapelle des Minimes, et la chaire de l'ancienne église des PP. Cordeliers de Fribourg vint orner celle de la Transfiguration.

Le maître-autel fut payé 105 écus, le tabernacle 100 écus, et les deux petits autels 100 écus, les balustres 12 écus.

Les deux châsses à côté du maître-autel furent établies, en 1755, par ordre du P. Maximilien Badoud ; celle de sainte Marie-Madeleine coûta 60 écus. Le corps de saint Donat, martyr, envoyé au P. Antoine-Marie Keller, de Lucerne, par le P. Michel de Zoug, fut orné au couvent de Montorge.

Les dons affluèrent à la nouvelle église. Jean Helfer, mar-

chand et bourgeois de Fribourg, offrit un calice en 1748 ; son nom se trouvait gravé sur le pied du vase sacré. M. Helfer n'avait qu'une fille qui épousa un Vuilleret ; il entra dans les 200 et fut bailli de Rue. M. Zurthanen et sa femme, née Bourghnecht, donnèrent aussi un calice. D^r Heyni fit don d'une lampe.

L'orfèvre Muller exécuta, en 1757, la monstrance en argent, on y employa des burettes et une ancienne monstrance.

M. Livremont, de Pontarlier, fondit, en 1755, une seconde cloche du poids de 123 livres ; celle des Minimes pesait 70 livres.

Voici les modifications apportées aux bâtiments :

Le couvent des Minimes avait remplacé l'auberge du Lion d'or : de la grande écurie voûtée, on fit l'église ; de la petite écurie, la sacristie. C'est aujourd'hui la cave des PP. Capucins. On descendait dans l'église depuis la rue par un escalier de neuf ou douze degrés. Avec l'auberge du Lion d'or on fit le couvent des Minimes ; la grande salle de l'auberge devint le réfectoire des Pères.

Religieuses de Sainte-Claire de Vevey et d'Orbe.

Le couvent de Sainte-Claire à Vevey fut bâti par Amédée VIII, à la demande de sainte Colette. Le pape Martin V, par bulle du 13 novembre 1425, établit comme commissaire l'archevêque de Tarentaise, qui mit la B^{ne} Colette en possession de ce couvent, le 15 janvier 1427. Les Sœurs de Sainte-Claire de la réforme de la B^{ne} Colette jouirent paisiblement de cette maison, menant, dans une grande pauvreté, une vie très austère. La Réforme devait jeter ces sœurs innocentes sur la rue, les dépouiller de leur maison et de leurs meubles. Le 2 juillet 1536, vers minuit, elles sortirent de Vevey, après avoir longtemps souffert toutes sortes de persécutions, d'insultes et de mépris. Elles étaient abandonnées de tout le monde et même de leur confesseur, dont la vie n'était pas en sûreté.

Elles se rendirent d'abord à Evian où elles séjournèrent pendant quelques années, de 1536 à 1550. Le 27 juin 1550, les pauvres Clarisses, sans aucun moyen de subsistance, demandèrent à leur Général de leur indiquer un lieu où elles pussent

se retirer et vivre selon leur règle. Le Père général se rendit à leur demande, et ces religieuses, séparées en trois groupes, partirent toutes d'Evian ; six furent envoyées au couvent de Sainte-Claire d'Orbe, où elles arrivèrent le 27 juin ; trois allèrent à Annecy et trois à Chambéry.

Les réformés d'Orbe devenaient chaque jour plus audacieux ; la crainte des Sœurs était telle que dans le mois de mars elles écrivirent aux seigneurs de Fribourg pour implorer leur protection. *Le plus* eut lieu à Orbe le 20 juillet 1554, il fut en faveur des protestants et immédiatement le culte catholique fut aboli.

Les Sœurs de Sainte-Claire demandèrent au gouvernement de Fribourg de pouvoir se retirer à Estavayer, mais cela leur fut refusé. L'ordre de quitter leur couvent avant le mardi-gras de 1555 leur fut donné. Trois sœurs partirent dans le mois de mars 1554, sous la conduite du P. Jean de Freneto et du **prêtre** Pierre d'Oppens, pour le couvent de Poligny.

Le 20 mars 1555, les autres sœurs quittèrent Orbe, sur des chariots envoyés par la princesse d'Orange, et elles allèrent le premier jour jusqu'à Bavois où le seigneur du lieu, sa femme et les habitants, les reçurent avec beaucoup de charité. Le lendemain, les chariots les conduisirent jusqu'à Ouchy où elles dînèrent, puis elles montèrent sur trois barques qui les conduisirent à Evian, sous la conduite de l'abbesse Jeanne **Husson**. Elles restèrent pendant quatorze ans dans une **pauvre maison**, très resserrées, espérant pouvoir retourner dans leurs **couvents** d'Orbe et de Vevey.

En 1569, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, visitant le Chablais, leur donna une somme d'argent avec laquelle elles rebâtirent le couvent des Cordeliers ; l'église fut consacrée le 14 juillet 1569. Elles vécurent pendant vingt ans dans ce nouveau couvent, vivant d'aumônes et des quêtes qu'on faisait pour elles.

En 1589, les pauvres sœurs d'Evian furent volées, saccagées par les troupes de Genève qui se répandirent dans tout le Chablais où elles commirent de grands ravages. Le couvent fut incendié en 1590 ; elles ne purent sauver que quelques ornements d'église, entrer dans un bateau et s'enfuir à l'extrémité du lac.

Sans abri, sans secours, elles vinrent à Romont au nombre de dix-neuf et demandèrent protection à cette ville et à messieurs de Fribourg. Elles furent reçues à Romont avec une grande charité. Le Conseil s'empessa de faire préparer des chambres à l'hôpital pour les loger et de leur fournir les choses les plus nécessaires.

Le 6 mars 1591, les trois conseils sont convoqués au son de la grande cloche au poille du Conseil de la maison de ville. « Entendu que par la prise d'Evain faite ces jours passes par les ennemis de la foi catholique, les pauvres dames religieuses seroient esparées (jetées) sur les terres des seigneurs de Berne, à grand danger de la contamination de leur pudicité, et auroient fait humble requête de leur vouloir accorder logis à l'hôpital de ce lieu, pour quelque terme de temps, jusqu'au bon vouloir des nobles bourgeois, avec promesse de ne leur donner aucune charge, ni à leur hôpital. Entendu aussi que cela ne seroit pas contredit par msgrs de Fribourg. Leur requête accordée, a été ordonné leur faire autant de bien, aide et faveur qu'il sera possible, et même de leur faire accomoder proprement le lieu de leur retraite, soit les chambres supérieures du dit hôpital; de manière que, sans sortir, elles puissent de leur chambre aller sur la tribune de la chapelle pour y faire leurs prières. On enverra des chars pour les conduire avec leurs effets. La ville leur fournira le bois nécessaire et le Conseil vote un don de 30 florins et deux sacs de froment. »

C'est à cette époque que le Conseil ordonna de faire une ouverture dans le mur avec une porte pour arriver sur la tribune depuis leurs chambres. Cette porte se voyait encore avant l'incendie de l'hôpital.

Les Sœurs arrivèrent à Romont dans un état de dénûment total; le Conseil pourvut aux premiers besoins. C'était le 7 ou 8 mars; les chars, envoyés pour les conduire avec leurs effets, se dirigèrent probablement dans la direction d'Attalens-Vevey.

Lundi 11 mars 1591, il fut ordonné par les conseils des Douze, vingt-quatre et quarante, « de faire a faire des paillasses pour les dames religieuses d'Evian, avec linceux de grosse toile. Item faire enlever les baraignes de la loge (tribune) de la chapelle de l'hôpital. Aussi faire accroulter le ciel de la dite loge (réparer le plafond de la tribune), plus les faire accomoder

des tables et bancs pour prendre leur réfection. Les faire accommoder d'oreillers et coussins, leur donner des pots à cuire. Aussi les accommoder de quelques arches qui sont à l'église. »

Le Conseil choisit six hommes avec l'hôpitalier pour leur procurer ce qui était nécessaire. On répara les bancs de la chapelle, les fenêtres de leur chambre et la cheminée. Le châtelain leur donna trois couvertures de laine et trois coussins ; Guillaume Guex une catalogne et un oreiller avec un coussin ; le Conseil leur donna un tonneau de vin.

Le Conseil fit un appel aux confréries et aux âmes charitables. Les confréries de la Conception, de la Sainte-Croix, de S.-Eloi donnèrent chacune 10 florins, et celles de l'Eucharistie et de l'Annonciation chacune 6 florins. Plusieurs particuliers, les dames de la Fille-Dieu vinrent au secours des malheureuses sœurs de Sainte-Claire.

Pendant leur séjour à Romont, un bon religieux (expulsé par la Réforme) leur disait chaque jour la messe dans la chapelle de l'hôpital et allait ensuite quêter du pain pour les nourrir.

Le chapitre provincial de l'Ordre, réuni en 1591 à Dôle, donna commission au célèbre P. Fodéré d'aller les visiter à Romont et de faire ce qui serait nécessaire pour les soulager. S'étant transporté à Fribourg, il remercia les autorités, au nom de la province, de la charité dont on avait usé envers les pauvres Clarisses. Il conduisit quelques sœurs en Bourgogne, à Poligny, à Auxonne et à Seurres. L'une d'elles voulut se retirer en Flandre. La ville de Romont fut ainsi soulagée de la charge de nourrir dix-neuf sœurs.

Les autres sœurs restèrent trois ans à Romont, édifiant le public par leur piété, leur patience dans les souffrances.

Elles retournèrent à Evian en 1593. (*Manual du Conseil. Coutumier des Sœurs de Sainte-Claire.* — Jeanneret, *Vie de sainte Louise de Savoie* ; Fodéré, etc.)

La charité des Romontois ne s'arrêta pas là ; pendant plus d'un siècle, le Conseil envoyait chaque année des aumônes aux pauvres religieuses de Sainte-Claire en Savoie. L'abbesse adressa encore au Conseil, en 1615, la lettre suivante :

« Messieurs du noble Conseil de Romont,

« Supplient en toute humilité et révérence l'abbesse et les

pauvres religieuses du monastère de Sainte-Claire d'Evians qu'il plaise a vos seigneuries duser en leur endroit de la charité que leur aves toujours fait par vos pieuses aumones sans layde desquelles elles ne pourroient vivre ni s'entretenir au saint service de nostre Seigneur cest la cause pourquoy elles ont tousiours recor à vos grandes charités. Elles receurent l'année passée lample aumosne qu'il vous a plut de leur envoyer, de quoy elles vous remercient tres humblement et vous assurent qu'elles ne cesseront de prier le doux Jhesus pour vos heureuses prospérités et pour le salut de vos belles ames auxquelles elles souhaitent la vie esternelle. Amen.

Sœur CLAUDINE DE BLONAY, *abbesse*,
et les religieuses du dict couvent, ce 4 décembre 1615. »

(*Arch. de Romont*. Tir. XLIV, n. 16.)

Quelle gloire pour la ville de Romont ! Elle n'a pas abandonné les pauvres Sœurs de S^{te}-Claire et de S^{te}-Colette de Vevey et d'Orbe ; et ces sœurs tant persécutées ici-bas n'oublieront jamais du haut du ciel Romont et ses généreux habitants. Quand on considère, à trois siècles de distance, ces temps si agités de la Réforme, on est heureux de trouver des âmes, animées du véritable esprit de la charité, tendre une main généreuse aux personnes qui ont tout enduré pour conserver la foi.

Religieuses de l'Ordre de l'Annonciade de Pontarlier.

Pontarlier avait été saccagée et brûlée par les Suisses, à la suite des guerres de Bourgogne ; un seul prêtre y résidait pour le service de la ville et de quelques paroisses de la campagne, lorsque les Sœurs Annonciades, par l'entremise d'Etienne Delizel, y jetèrent les fondements de cet ordre en 1609 ; mais bientôt après elles furent obligées de fuir devant le fléau de la guerre, ainsi que celles des autres maisons de la Bourgogne, et se retirèrent à Fribourg.

Les Annonciades de Pontarlier vinrent à Romont. Le 23 juillet 1636, elles adressèrent au Conseil une requête pour obtenir l'autorisation de s'établir définitivement dans cette ville, soit

« une perpétuelle résidence ; afin que le tout passe par bon ordre, a esté retenu terme d'icy à la S. Michel, pour prendre information de leur ordre et moyen et pour en avoir advis des messieurs, sans quoy rien ne peut estre fait. » (*Man. du Cons.*, vol. XIII.)

1637, juillet. « Les religieuses de Pontarlier, réfugiées ici, à cause des guerres, pourront rester quelque temps ; mais n'achèteront rien sur le marché avant les bourgeois. » (*Id.*)

C'est tout ce que j'ai trouvé sur l'établissement de cet ordre à Romont. Les Sœurs de Pontarlier rentrèrent en France après la cessation des maux de la guerre.

Les religieuses Ursullines.

Elles arrivèrent à Romont en 1637, chassées par le fléau de la guerre. Elles promettaient de se vouer à l'enseignement et à l'éducation des jeunes filles. Le syndic devait, par ordre du Conseil, leur donner une maison pour une année, mais cette location fut continuée les années suivantes, et le Conseil leur fit conduire trois chars de bois. (*Voir Ecole des filles*, p. 439.)

Sœur Reine, fille de feu Jean Guignard, de Villars-les-Bois, au comté de Bourgogne, religieuse novice des Sœurs de S^{te}-Ursule, établies en la ville d'Arbois, réfugiées à Romont, étant malade, fit son testament à Romont, le 15 octobre 1639, et fit profession le lendemain.

Religieuses Trappistines. (Voir Ecoles.)

Béguines.

Romont eut aussi des béguines de l'Ordre de S.-François ; elles furent même assez nombreuses dans le XV^e siècle. Il existait au-dessous de l'église, là où aujourd'hui sont des jardins, une rue avec une rangée de maisons, la plupart occupées par des béguines, vivant isolément, et non en communauté comme ailleurs. Mermette, fille de feu Uldrion de Chénens, béguine du Tiers-Ordre de S.-François, demeurant à Romont, lègue en 1461, à la Fille-Dieu, sa maison au-dessous de l'église et tous ses biens, pour pouvoir être enterrée à la Fille-Dieu comme une religieuse. Il paraît qu'il n'y avait plus de béguines à Romont dans le XVI^e siècle. (*Arch. Fille-Dieu.*)

Confrérie de la Conception.

La confrérie la plus importante et peut-être la plus ancienne est celle de la Conception. Elle fut fondée, en 1337, par Humbert de Billens, chevalier, seigneur de Palaisieux; D. Jean de Trevaux, curé de Romont; Nicolas de Pont, chanoine de Montjoux; Jean de Font, curé de Sales; Guillaume, curé de Villaz; Jean de Joutens, curé de Billens; Pierre, curé de Berlens (Bellens); Pierre Rigot, Jean Huguerii, Guillaume de Villar; Guillaume de Lucens et R. de Cudrefin, prêtres; Rolet et Jean, fils de feu Pierre d'Illens, chevalier; Jacques Servion, Guillaume, fils de feu Guillaume de Billens, donzel; Huictus, fils de feu maître Jacques; Rolet et Marmet, fils de feu Rodolphe de Vuisternens; Jean de Vuisternens, François de Vuisternens; Conon de Grangettes; Mermet et Michel, fils de feu Perrod de Chénens; Ulric de Fellens (Ferlens), Girard, fils de feu Perrin de Fellens, donzels; Pierre Pasque, Mermet Mistralis; Girard, fils de feu Uldriset Mistralis; Perret de Castro, G. Dominget, Anceletus Thome, Perrod Boscens, Mermet Baus, Cono Bolens, Mermet Bolens; Pierre de Siviriez, notaire; Mermet, fils de feu Aymon de Billens; Christin Rey, Jacques Bereti et Thomas Mistralis; Jean Clerc, d'Orsonnens; Perrod dit Raspaz. Tous ayant devant les yeux la gloire de Dieu, de la sainte Trinité et de la glorieuse Vierge Marie, établirent une association, une confraternité et confrérie à Romont avec les statuts suivants :

Chaque confrère, à l'approche de la fête de S. Michel, payera au prieur de la confrérie un bichet de froment, pour faire du pain qui sera distribué aux pauvres le jour de la fête, et 12 deniers pour le luminaire de la fête.

Chaque confrère doit assister aux premières et secondes vêpres de la fête, aux matines et à la messe.

Le lendemain de la fête a lieu l'office pour les défunts de la confrérie, chaque confrère y assistera.

A l'occasion du décès d'un confrère, tous les membres se réuniront dans la maison du défunt pour l'accompagner à l'église et à la tombe.

Chaque confrère donnera tous les ans l'hospitalité à un pauvre et le nourrira convenablement selon sa fortune.

Chaque prêtre célébrera annuellement une messe pour les confrères décédés, les clercs diront les sept psaumes de la pénitence et les laïcs cinquante *Pater*.

Les confrères payeront, à leur entrée et leur sortie de la confrérie, 10 sols.

Celui qui, par bonne grâce et inspiration divine, recevra le bâton de la confrérie, ne devra pas payer le quarteron de froment ni les 12 deniers.

Si personne ne veut recevoir le bâton, le prieur, avec les quatre conseillers de la confrérie, l'imposera à trois ou quatre membres, qui devront donner le repas accoutumé à tous les membres.

Tout confrère possédant des biens devra léguer à sa mort 20 sols, les moins riches 12 deniers et les autres 10 sols.

Ils assisteront aux assemblées prescrites et ordonnées par le Conseil.

Les difficultés entre confrères seront tranchées par le prieur et les conseillers. — Fait dans le mois de décembre 1337.

La confrérie fut donc fondée par le clergé, la noblesse de Romont et des environs et par la bourgeoisie; le but était évidemment philanthropique : le soulagement des pauvres, la sanctification de chacun par des œuvres de piété pour les vivants et les morts.

La confrérie devint bientôt très prospère par les nouveaux membres et les dons qu'elle recevait; quarante ans après son établissement, elle pouvait créer de nouvelles œuvres.

En 1374, les membres de la confrérie et la bourgeoisie s'adressèrent au duc de Savoie pour obtenir l'approbation et la confirmation des nouvelles fondations. Le comte Amédée répondit favorablement à la demande. Après avoir loué leur zèle pour la gloire de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, il approuve la fondation de l'autel de S.-Georges et d'une rente de 6 livres lausannoises pour l'établissement d'une grand'messe en l'honneur de la Conception, qu'on chantera chaque jour, excepté le dimanche, avant la grand'messe de la paroisse, à l'autel de S.-Georges, et de six autres messes basses par semaine au même autel. Le rapport sur ces fondations fut

fait au comte par Humbert de Colombier, chevalier et bailli de Vaud, et Antoine Champion.

Les recteurs de l'église et les chapelains, soit DD. Jean Briet, curé de Billens ; Jean de la Neirivue, Hugues Pahu, Guillaume Bochez, Jean Duriaux (de Rivo), Bertholet Cati, recteurs ; Guillaume Frossard, Guillaume Marc, Guillaume Vellieti, Humbert Misereti, Rodolphe Pateliaci et G. Cochet, chapelains, en leur nom et en celui des autres membres du clergé, promettent l'accomplissement perpétuel de ces fondations et la célébration des messes citées. — Fait le 11 du mois de février avec les sceaux du curé de Billens et de Pierre de Billens, 1374 ; confirmé à Morges, le 14 février 1375.

Le 20 février 1374, Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, confirma les mêmes fondations.

L'autel du portail n'existait pas encore, ni les deux portes ouvertes de chaque côté de l'entrée ; l'autel de S.-Georges, fondé vers 1374, était donc placé ou à côté de l'entrée ou dans une chapelle construite autour de celle dite du portail.

En 1428, on apporta quelques modifications aux statuts : au lieu du quarteron de froment, les confrères devaient livrer chaque année 3 sols qui seraient employés à acheter du drap pour habiller les pauvres, et 5 sols pour les frais de la fête ; aucun membre ne devait être admis au banquet avant d'avoir payé.

Une amende de 12 deniers était imposée en faveur des pauvres à ceux qui n'assistaient pas aux matines, vêpres et messe de la solennité.

Le jour après la fête, chaque membre devait assister aux différents offices des défunts sous la même amende, et offrir 1 sol.

Les amendes se multipliaient ; elles devaient réveiller les négligents et les tièdes ; elles prouvent que la ferveur primitive avait diminué. 3 sols d'amende pour celui qui n'assistait pas aux enterrements des confrères.

La finance d'entrée est élevée à 10 livres. Chaque membre ayant de la fortune léguera à la confrérie 20 sols ; les moins fortunés 10 sols. Tous les membres se réuniront un jour déterminé par le prieur, dans l'octave de la Toussaint et dans un local qu'il indiquera, pour la reddition des comptes. Les différends entre confrères seront jugés par le prieur, et ceux

qui refuseront de se soumettre à ses jugements seront expulsés de la confrérie, et, s'ils veulent y rentrer, ils payeront 10 livres. Le drap sera délivré par le prieur aux mendiants seulement, et acheté en présence de deux membres. Les difficultés entre le prieur et les confrères, pour affaires de la confrérie, seront jugées par quatre confrères choisis, afin d'éviter les frais. Celui qui aura accepté le bâton de la confrérie n'est tenu à servir qu'un mets pour le banquet, comme c'est l'usage.

Ces nouveaux statuts sont acceptés et approuvés par 25 membres nobles, prêtres et bourgeois. — Fait le jour de la Conception, 1428.

Les femmes étaient admises dans la confrérie, mais les maris avaient le droit de les remplacer dans les banquets.

L'an 1440, il fut statué, au banquet du jour de la Conception, que le prieur ne pourrait recevoir le remboursement des dettes dues qu'en présence de quatre ou six confrères, et qu'on élirait toujours deux prieurs qui feraient chacun leur année. L'office de prieur avait toujours été rempli gratuitement, mais on lui accorda depuis cette année un salaire annuel de 4 livres. Les deux prieurs élus d'après les nouveaux statuts furent J. Chablaix et J. Allamandi.

En 1449, il fut arrêté que personne ne peut quitter l'assemblée avant que toutes les affaires à traiter soient terminées, sous l'amende de 5 sols. Les prieurs qui ne rendront pas leurs comptes en temps prescrit seront amendables de 20 sols.

En 1454, les confrères se réunirent, le jour de la Conception, dans la maison du clergé, soit dans la cure, où le prieur D. Jacques Chablaix donna le banquet. Nicod Renaud fut élu prieur. Il fut statué que, s'il ne pouvait faire rentrer les rentes arriérées, il ferait excommunier les débiteurs. Je passe sous silence d'autres articles moins importants.

En 1515, nouvelle adjonction aux statuts portée par le seigneur Jean Champion de la Bastia, trois membres du clergé et vingt-cinq membres de la confrérie. Le jour de la Conception, le recteur donnera à chaque membre un cierge de la valeur de trois deniers, pour la procession et les vêpres.

Pour éviter les abus et les frais, on décide, en 1591, que les draps donnés aux pauvres seront coupés et détaillés par deux confrères, et que le prieur produira toutes les quittances.

En 1421, les comptes de P. Darud portent une recette de 60 livres et une dépense de 50 livres.

En 1515, on distribua 192 aunes de drap à 71 pauvres de Romont et d'autres localités.

De 1421 à 1440, les recettes sont de 87 à 160 livres.

En 1429 et 1430, la confrérie fait de fortes dépenses pour l'autel du portail, soit pour les portes et l'achat d'un missel 7 livres et 4 sols, et 38 livres pour d'autres dépenses; 4 livres pour un calice, un missel et pour la bénédiction de l'autel de S^{te}-Marie-Madeleine et de Saint-Pierre (on les avait placés ailleurs).

En 1429, les membres de la confrérie étaient au nombre de 40, dont deux prêtres et huit femmes, soit Boniface de Challant et sa femme Louise de Billens, Henry de Rovereaz, chevalier; François de Bussy, Jacques de Chatonaie; Catherine, veuve de François de Billens; Isabelle de Rovereaz, fille de Pierre de Dompierre; des Musy, des Favre, de Illens, Renaut, etc.

En 1473, la confrérie eut un procès avec le clergé pour la nomination du chapelain de la Conception. Les confrères entendaient avoir le droit de présenter au curé un prêtre pour desservir cet autel, et le clergé réclamait ce droit pour lui-même. Philippe de Compesio, protonotaire apostolique, et A. d'Illens, bailli de Vaud, arbitres, prononcèrent en faveur du clergé, qui promit de célébrer six messes par semaine à l'autel du Portail; cette sentence fut confirmée, en 1475, par le Vicaire général de Lausanne. (*Arch. du clergé.*)

La confrérie subsiste encore aujourd'hui, représentée par un petit nombre de membres : le clergé, l'hôpital et cinq à six autres membres. Les rentes sont appliquées à l'embellissement de l'église; le banquet traditionnel est conservé avec soin.

Autres Confréries.

Confrérie du S.-Sépulcre, fondée en 1595, approuvée par le Vicaire général et confirmée par l'Evêque en 1602. Les membres du clergé y participaient. En 1677, la confrérie voulait obliger le clergé à célébrer une messe, sans rétribution, après le décès de chaque confrère.

Confrérie de S.-Nicolas, fondée dans le XV^e siècle ; il paraît qu'elle fut fondée par le clergé en 1480. Elle faisait distribuer du pain aux pauvres ; le jour de S.-Nicolas, les confrères faisaient un banquet, ainsi que le clergé, et on régala aussi les enfants.

Tous les métiers avaient leurs patrons et leurs confréries avec des statuts et des privilèges.

Confrérie du Rosaire. Elle fut établie dans la chapelle des Pères Minimes, en 1617, par les Pères Capucins de Fribourg, à la demande du Conseil et du curé.

Confrérie du S.-Sacrement. Le Sénat en approuve les statuts en 1548. (*Fontaine. Comptes*, 24.)

Acte de fondation de ce qu'on appelle la confrérie de Saint-Joseph.

Au nom de Dieu. Amen. Nous Jean Maillard, seigneur de Chatonaye de Vuisternens, banneret de Romont, ayant assemblé le Conseil de Romont pour lui faire connaître que docte D. François Moennat, curé et doyen de Bulle, fondait et instituait en l'honneur de S. Joseph une pension annuelle à six fils de bourgeois de Romont, soit à chacun 100 florins (60 fr.) qui s'appelleront les Enfants de S. Joseph.

Les enfants bourgeois seront au nombre de six, soit quatre pour les études et deux pour apprendre des métiers ; les écoliers seront de 13 à 14 ans et auront déjà accompli la classe de rudiment, deux appartiendront à la parenté du fondateur. Les écoliers demeureront ensemble à Fribourg, et lorsqu'ils auront achevé leurs études pour aller hors du pays, le procureur leur donnera la pension entière de l'année.

Les enfants mal disposés pour les études et paresseux seront repoussés.

Les enfants devront prier pour le fondateur, ils communieront chaque année le jour de S. Joseph. Ayant terminé leurs études ou apprentissage, ils diront ou feront dire autant de messes que d'années qu'ils ont joui de la pension.

Le fondateur régla encore la manière d'administrer sa fondation, afin de la conserver.

Le Conseil accepta avec reconnaissance et promit de faire exécuter tous les points ordonnés. — Fait le 20 avril 1634.

Le fondateur ajouta encore par testament la somme de 600 écus à la première fondation. 3 décembre 1638.

Le premier capital était de 2,400 écus et le second de 600, soit 3,000 écus petits (8,570 fr.). L'origine de la fondation sur parchemin est aux archives de la ville.

Le curé Moennat, fondateur, était fils de Louis Moennat, conseiller de Romont, frère de l'abbé d'Hauterive, et de Michel Moennat, parent du curé de Romont, Maillard.

Le 31 octobre 1765, le noble Conseil remarque que l'ordonnance du R^d fondateur n'a pas toujours été exactement suivie. On décide d'y apporter les modifications suivantes. On retranche les 40 florins de séance, qui étaient d'usage depuis 1711, on supprime le salaire du secrétaire, à moins qu'il ne plaise à l'Evêque de l'autoriser. On délibère encore que si l'on trouve pour cette année des parents du R. fondateur, on leur adjugera une pension de 100 florins à chacun. On communique un extrait à M. le doyen pour le faire connaître aux prêtres, aux religieux, aux laïcs qui sont encore dans le cas de dire ou faire dire des messes d'obligation, fondées et réservées par le présent acte, leur recommandant en même temps l'augmentation des fonds de cette fondation.

M. le recteur avertira les pensionnaires de ce qui suit :

1. Porter le nom d'Enfant de S. Joseph et y être particulièrement dévot.

2. Demeurer ensemble à Fribourg pour s'y aider et se servir de précepteur.

3. Prier quelquefois pour le fondateur et particulièrement le jour de S. Joseph ; ils devront ce jour se confesser et communier pour lui.

4. Prier aussi le bon Dieu pour le noble Conseil, qui fait de ces prières la rétribution de ses peines.

5. Leur lire aussi l'article du statut de ville.

On choisit le jour de S. Luc pour la reddition des comptes, au sortir de l'office de paroisse. (*Man. du Conseil.*)

En 1758, des subsides sont accordés à Louis Grand, au séminaire à Paris ; en 1762, à l'abbé Chrétien, au séminaire à Besançon.

Cette fondation est entrée depuis cinquante ans dans les fonds des écoles ; mais elle a rendu d'immenses services dans le passé ; c'est grâce à ces secours que plusieurs prêtres ont pu faire des études solides à Fribourg et à l'étranger.

Les Ecoles, l'Instruction publique à Romont.

Peu de paroisses dans le canton ont montré un intérêt aussi grand pour le développement et le progrès de leurs écoles que la ville de Romont. En suivant leur marche à travers les siècles on doit admirer la sollicitude et le dévouement des autorités constituées pour le développement de l'Instruction publique.

Le plus ancien document que j'ai rencontré sur les écoles de la ville est de l'année 1420 ; à cette date, le régent de Romont était possesseur d'une maison à Fribourg, ce qui nous fait supposer qu'il était bourgeois de cette ville.

Les comptes du clergé nous prouvent que, de 1468 à 1484, un Pierre de Ferro dirigeait une école de chant à Romont ; le clergé lui payait annuellement 100 sols ; il devait aussi chanter au chœur, enseigner le chant à une partie des vingt-quatre membres du clergé, aux enfants et autres personnes qui voulaient suivre ses cours. Les comptes de 1485 et les suivants n'en parlent plus, mais dans tous les siècles la sollicitude du clergé et surtout du Conseil pour le chant et la musique fut grande.

En 1480, l'école de Romont devient prospère et brillante, elle attire les regards du dehors. Pierre Lactireti en était directeur (*rector scholarum*). En 1486, il fit subir un examen public à ses élèves ; les maîtres d'école de Vevey, de Payerne et d'Estavayer y assistèrent, et la ville leur offrit des vins d'honneur. Cet examen fut une brillante fête pour la ville.

Dans le XVI^e siècle, les maîtres étaient ordinairement étrangers et prêtres. La ville donnait, en 1551, un traitement de 10 florins et deux sacs de blé par an ; mais il fut bientôt considérablement augmenté. D. Antoine de S.-Bernard était maître d'école en 1559, bourgeois de Romont et membre du clergé.

La maison destinée aux écoles se trouvait plus bas que l'église, dans le rang des maisons qui suivent la pharmacie Comte ; on y fit des réparations en 1559 ; elle était surmontée d'un clocher, qui fut réparé en 1590.

En 1580 et 1581, Richard, fils d'Antoine Cury, était maître d'école ; ses honoraires consistaient en 10 florins par Quatre-Temps, trois coupes de froment et un char de vin (600 litres) par an. Il paraît qu'il avait remplacé D. Claude Bichet, recteur déjà en 1572. Il avait demandé son entrée dans le clergé ; le Conseil approuva cette demande et pria les membres du clergé de le considérer comme un enfant de la ville (bourgeois), et de l'excepter de la procure ; mais on lui imposa l'obligation de prêcher quelquefois.

D. Bichet était originaire de Domp martin, près de Pontarlier ; il devait être accompagné d'un bachelier, ce qui nous montre l'existence de deux maîtres et de deux écoles. (*Man.* 27.)

D. Bichet n'enseignait plus en 1585 ; à cette date, le Conseil « ordonna de faire venir un maître d'école, s'il ne s'en présente un de la ville, pour enseigner les enfants. »

Dans cette même séance du 30 juin, le Conseil arrête que chaque enfant de la ville payera tous les trois mois 4 gros, et ceux des villages 6 gros. (*Man.*, 1585.)

Il paraît qu'avant cet arrêté, l'école était gratuite ; les villages autour de la ville ne possédaient pas d'école, les enfants venaient chercher l'instruction à Romont.

En 1585, D. Hugue Lanier était maître d'école et membre du clergé ; le Conseil lui imposa aussi l'obligation d'avoir un bachelier. On alla le chercher à Estavayer, ses meubles furent conduits à Romont aux frais de la ville.

Voici un fait qui nous montre l'intérêt qu'on portait aux maîtres d'école. La peste régna à Romont, l'école fut fermée et le maître s'éloigna. La ville lui paya cependant ses honoraires de l'année entière.

Jacques Garin, maître d'école, se retire en 1590 ; je n'ai pas trouvé l'année de sa nomination.

Richard Cury, maître d'école depuis 1580, n'était qu'en second. Le premier maître était, en 1591, Nicolas Navillet, frère de D. Jean Navillet, membre du clergé ; on lui donne le titre de maître et de recteur de l'école ; il reçut son congé en 1609.

D. Jacques Chuet, de Romont, membre du clergé, fut maître d'école dès 1595 ; il enseignait encore au départ de Navillet, par ordre du Conseil, mais il quitta bientôt l'enseignement. Le

Manual du Conseil, très obscur, nous dit qu'il démissionna en 1595 ; on retint pour quelque temps un certain Lorain, qui avait quitté son pays à cause de la guerre ; puis se présenta D. Blaise Barbey, de Bulle, pour le remplacer comme maître d'école et maître de musique.

Hugue Lanier, originaire de Bourgogne, entra dans le clergé vers 1580 ou 1585, comme prédicateur ; il fut aussi maître d'école pendant quelque temps.

En 1608, l'école fut transférée dans la maison des seigneurs d'Estavayer ; c'est celle qui précède l'institut de S.-Charles.

En 1599-1600, un M. Champaigne, régent, demande son congé ; alors se présente un M. de Pontarlier, comme prédicateur et régent, mais on ne rencontre pas sa nomination ni son nom.

En 1611, Jérôme Zospy, de Soleure, est nommé régent. Il paraît que des écoles libres, dont les maîtres ou maîtresses n'étaient pas reconnus par le Conseil, s'établissaient insensiblement ; elles furent défendues en 1615. C'était un premier coup porté à l'enseignement libre.

En 1618, le D^r Torin (Thorin) se présenta comme maître d'école et médecin ; il ne fut pas accepté. L'ancien régent avait quitté Romont pour s'établir à Fribourg. Dom Antoine Desgranges est nommé provisoirement. En 1619, le curé Maillard, voyant la difficulté de trouver de bons maîtres d'école, présenta lui-même au Conseil, pour remplir ces fonctions, son cousin Castella ; il fut accepté. Claude Castella resta maître d'école jusque vers l'année 1650.

D. Antoine Gillet remplaça noble Castella ; mais, admis dans le clergé, il quitta l'enseignement. D. Pierre Perriard, curé de Torny-Pittet, demande à le remplacer en 1651 ; il propose au Conseil des projets de fondation d'une messe quotidienne au portail, etc. ; il mourut peu après, et le clergé rencontra plus d'une difficulté pour obtenir des héritiers le paiement de la fondation.

Immédiatement après D. Perriard, le Conseil choisit D. Antoine Thorin, qui renonça en 1657 ; suit immédiatement Humbert Rod, demeurant à Besançon, dont on paie le voyage de Besançon à Romont. Le voyage coûta 12 écus (36 fr.). Il devait aussi enseigner la musique.

En 1664, D. Nicolas Renaud offre ses services pour l'école ; il est accepté, mais il devra tous les dimanches et jeudis célébrer la messe pour la bourgeoisie. Il demanda de se démettre de ses fonctions dans le mois de septembre 1690, à cause de ses infirmités ; il retourna à Lyon, d'où il était venu, et la ville lui fit une gratification de 30 écus.

Arrivés à la fin du XVII^e siècle, jetons un regard sur ce passé.

Jusqu'ici, nous n'avons rencontré aucun programme pour les écoles, et les manuaux du Conseil se taisent sur les méthodes et les matières d'enseignement. Ant. Thorin habitait la maison d'école ; les enfants s'y réunissaient avant les offices et le régent devait les accompagner à l'église où ils avaient une place distincte. Voilà les maigres renseignements trouvés sur ce sujet.

En 1678, le maître d'Estavayer se présente au Conseil avec un programme : il offre d'enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'orgue, le violon, le chant et le latin. Il fut accepté pour trois ans, le 9 janvier 1678 ; mais on le retint à Estavayer. Le Conseil de Romont lui offrait 12 sacs de blé, 60 écus et 2 pistoles, et chaque enfant 4 gros par Quatre-Temps.

Jean Pithoud remplaça Renaud à l'école.

De 1693 à 1707, Antoine Gillet, recteur des écoles, remplissait en même temps les fonctions d'avocat et de procureur ; le Conseil lui défendit, mais inutilement, ces deux dernières fonctions.

Les Trappistes à Romont. — Dans le mois de juin 1797, le jeune abbé Badoud, fils du conseiller, vint à Romont faire un discours sur les belles instructions que les Pères de la Trappe donnaient aux enfants et sur l'utilité de leur présence à Romont. Ils arrivèrent peu après et furent logés chez la femme Broilliet, en attendant que le logement qu'on leur préparait à l'hôpital fût terminé. La ville paya 28 écus pour leur pension et leur offrit des vins d'honneur à leur arrivée.

Le Conseil se montra généreux et plein d'égards pour eux. Il fit faire un tabernacle à l'autel de la chapelle de l'hôpital, dépensa 14 écus pour achat de livres, fit procurer quatre croix en argent pour les premiers élèves les plus studieux, procura des ornements et fit un règlement pour les écoles.

Dans le mois d'août, les élèves subirent un examen public ; il

fut très satisfaisant, même pour les cours de latin (les Trappistes enseignaient aussi le latin). Le Conseil fit écrire à l'Abbé de la Trappe pour le remercier de l'envoi des frères. « Il a entendu avec le plus grand intérêt le rapport avantageux de MM. les Inspecteurs des écoles et des progrès de la jeunesse confiée aux soins des régents qu'il vous a plu nous donner ; il se fait un devoir de vous témoigner son entière satisfaction et celle de la bourgeoisie. Le zèle des instituteurs infatigables n'est pas moins étonnant que les progrès des élèves... » 23 novembre 1797. (*Man.*)

Les Trappistes quittèrent Romont en 1798 ou 1799. Le Conseil les remplaça par M. Simonet, prêtre français alors à Neirivue, et George Clément. L'abbé Badoud, vicaire à Prez-vers-Noreaz, avait été appelé, mais il fut bientôt membre du clergé.

Fait curieux de l'époque : le Conseil fait acheter 50 catéchismes constitutionnels pour les écoles.

En 1800, aucun professeur n'enseignait le latin ; on fit des propositions à l'abbé Badoud. Il réclamait des honoraires élevés, 5 louis par an.

En 1803, le Conseil prend la décision de congédier Simonet et de reprendre les Trappistes ; l'abbé de la Trappe refuse ; le Conseil fait de nouvelles instances ; l'abbé cède et envoie deux instituteurs dans le mois d'octobre 1803. Ils furent logés à l'hôpital ; puis, en 1804, placés dans la cure qui n'était pas occupée par le curé. Les Trappistes quittèrent définitivement les écoles de Romont en 1806. M. l'abbé Girard, frère du P. Grégoire, cordelier, vint prendre leur place pendant deux ans environ ; il fut ensuite nommé chanoine de Notre-Dame.

Depuis la fin du XVIII^e siècle, on trouve continuellement deux régents à Romont. En 1798, on lui donnait 70^c par jour, 4 mesures de blé par trimestre et le bois.

L'abbé Maignon, prêtre français, à Bulle, a rendu de très grands services aux écoles de notre canton par l'impression de son *Traité complet d'arithmétique* (Lausanne, 1798, un volume in-4^o). La ville de Romont contribua à l'impression de cet ouvrage par un prêt, qui devint un don, de 25 louis, et à l'impression d'une grammaire française. Un autre prêtre français enseignait la musique ; c'était l'abbé Racine. Le Conseil lui allouait 3 écus neufs par mois (18 fr.).

La maison d'école, dite *le bâtiment neuf*, fut construite en 1795 et 1796, sur les plans de l'architecte Metzler, de Fribourg ; Elchinger fit la charpente.

Ecoles des filles.

La première régente connue est la fille de Sébastien Sugnet, « qui apprend à lire et à servir Dieu aux filles des bourgeois », dit le manual ; elle enseignait en 1611 et 1612. Les branches de l'enseignement n'étaient pas nombreuses, paraît-il, car peu de femmes savaient lire et écrire à cette époque.

Depuis cette date, les manaux du Conseil ne parlent plus de l'école des jeunes filles jusqu'en 1636, à l'arrivée des religieuses Annonciades et de Sainte-Ursule de la Franche-Comté. Les premières ne se livraient pas à l'enseignement, qui était le but de l'établissement des Ursulines. Elles furent acceptées avec empressement ; le syndic eut l'ordre de leur louer une maison assez spacieuse pour les loger et y établir des écoles. Le Conseil payait le loyer de cette maison et leur donnait du bois. Elles quittèrent Romont en 1650, le Conseil fit conduire leur bagage jusqu'à Yverdon.

En 1652-1657, la régente était une Dellion, et, en 1670, la femme de Claude Roguet. Le 1^{er} décembre 1652, « ordonné à la Delliona, pour l'instruction des filles, 3 florins et du blé. » (*Man.*)

Les religieuses de Sainte-Ursule, de Besançon, demandèrent, le 13 septembre 1685, l'autorisation de s'établir à Romont, promettant d'instruire la jeunesse. Nouvelles démarches le 5 mai 1689. « Les religieuses Ursules de Bourgogne désirent de venir de rechef enseigner la jeunesse ; sans vouloir encharger pour leur subsistance la ville. Elles furent acceptées, sachant les belles instructions qu'elles ont fait autrefois. Elles veulent enseigner sans rétribution. »

Le Conseil en accepta trois pour les écoles ; mais, en 1690, arrivèrent d'autres Sœurs, venant du Valais, où elles s'étaient réfugiées à cause des troubles de la Savoie. Les Sœurs occupèrent différentes maisons à Romont ; la ville payait les loyers et leur accordait des subsides en blé. Elles quittèrent Romont en

1700, après un séjour de douze ans, et furent vivement regrettées de toute la population.

Les filles de Sainte-Ursule, fondées par la Mère Anne de Xaintonge, en 1595, dans la ville de Dôle, regardaient l'instruction de la jeunesse comme l'œuvre capitale de leur vie, considéraient les fatigues et les travaux que comporte l'enseignement comme un moyen de gagner le paradis. « Les dévotes Sœurs de Sainte-Ursule seront tenues, selon leurs constitutions, d'enseigner les jeunes filles à lire, à écrire, compter, s'avancer en piété et bonnes mœurs, le tout gratuitement. »

Avant la révolution de 1789, elles étaient très répandues en Bourgogne et leur enseignement très estimé. Les classes s'ouvraient à 7 h. du matin jusqu'à 11 h., et à 2 h. après midi jusqu'à 4 ou 6 h. ; les maîtresses devaient enseigner aux enfants, outre les différentes branches d'instruction, à pratiquer la vertu dans la maison, dans les rues et dans l'église.

Après le départ des filles de la Mère de Xaintonge en 1700, l'école des filles fut tenue par des régentes ; mais il paraît qu'il y eut plusieurs interruptions. En 1795, on trouve la régente Dupont.

En 1798, la citoyenne Angélique Musy est nommée régente pour seconder sa sœur Alexie ; ces deux filles remplacèrent les Sœurs Trappistines, qui, en 1797, furent acceptées pour instruire les filles. Elles furent proposées dans le mois de mai 1747 par l'abbé de la Trappe, et elles arrivèrent dans le mois d'août de la même année. Le Conseil les logea, fit acheter des livres et faire des bancs à l'église pour y placer leurs élèves.

La fille de Joseph Comte les injuria au sortir des prières qui se faisaient à la chapelle de S.-Antoine à 5 h. du soir ; elle fut condamnée à la prison et bâtonnée.

Le programme des études des Trappistines était plus développé que celui des maîtresses laïques qui ne pouvaient suivre aucune école normale et n'avaient pas les livres nécessaires pour l'enseignement. Les Sœurs Trappistines restèrent peu de temps à Romont.

Depuis le commencement de ce siècle, les écoles des filles furent dirigées par des institutrices laïques ; plusieurs enseignèrent avec distinction.

L'école latine. L'école secondaire.

L'école latine fut commencée vers le milieu du XVIII^e siècle; des membres du clergé enseignaient le latin à quelques élèves, mais l'école n'était ni reconnue ni rétribuée par la ville.

D. Zurich, prêtre, enseignait le latin depuis quelques années; le Conseil lui faisait une pension, il était en même temps chapelain de Saint-François de Paule, et logé à l'hôpital, de 1781 à 1790, et peut-être plus tard. C'était un homme capable, parlant plusieurs langues, mais inconstant et s'absentant fréquemment, malgré les avertissements donnés.

L'homme qui a relevé et rendu florissante l'école latine fut M. le chanoine Lhoste, de Porrentruy, religieux de Bellelay (cant. de Berne). Chassé de son couvent, il vint chercher un refuge sur le sol fribourgeois et voulut continuer le brillant pensionnat de Bellelay à Cugy (Voir vol. IV, p. 468), dans la maison Reyff.

M. Lhoste arriva à Romont comme professeur vers l'année 1805; il était en même temps organiste. A son arrivée, la ville lui offrit les vins d'honneur. Ses honoraires, avant qu'il fût membre du clergé, étaient de 160 écus et de 200 pots de vin. Il fut professeur à Romont tantôt seul, tantôt avec un autre prêtre, pendant près de quarante ans. Ses élèves furent nombreux; nous les retrouvons souvent dans les premiers rangs du clergé et de la magistrature.

M. Lhoste conserva jusque dans sa vieillesse un port digne et majestueux, des manières affables et distinguées.

Depuis M. Lhoste, l'école latine végéta de 1845 à 1859. M. Nicolet arriva à Romont comme directeur de l'école secondaire; elle fut réorganisée sous sa direction, et prospéra continuellement avec des professeurs savants et zélés.

Les sciences, les arts et l'industrie à Romont.

Romont a produit plusieurs peintres. Le premier est *François Besson*, bourgeois de Romont, marié à dame Perroneta, qui lui donna plusieurs enfants de 1592 à 1616.

Pierre Wuilleret, de Romont. Il obtint la bourgeoisie secrète

de Fribourg en 1628, et mourut sans postérité. En 1624, il fut appelé à Soleure pour peindre la vie de saint Ours dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville et une danse des morts qui lui firent une grande réputation.

On attribue à Wuilleret la danse ou une partie ou la restauration de la danse des morts au couvent des PP. Conventuels, à Fribourg.

Louis Wuilleret. La famille Wuilleret a donné pendant près de trois siècles, et presque sans interruption, des membres à l'Eglise catholique, dont plusieurs furent non seulement des prêtres dignes et vénérables, mais des hommes instruits et distingués.

Louis Wuilleret, président du Grand-Conseil, vice-président du tribunal, était né à Romont le 25 décembre 1815. Doué de talents éminents, fortifié par des études sérieuses de droit, il a pendant un demi-siècle brillé comme avocat, magistrat intègre et catholique sincère. Dans les moments les plus difficiles, dans les situations les plus critiques, il ne s'est jamais découragé. D'une tendre piété, d'une grande exactitude dans l'accomplissement des devoirs religieux, il a toujours tenu haut le drapeau de la religion et de la patrie.

Il s'est éteint sans souffrance le 24 février 1898.

François Déchenaux, peintre, sculpteur à Romont. Le 1^{er} juillet 1661, le Conseil fit un accord avec lui pour « faire l'autel de Notre-Dame-Libératrice, voué par la bourgeoisie, et cela à l'embellissement du grand autel, selon le portrait (le devis) fait par lui, avec autres embellissements le mieux que faire se pourra. Les couleurs seront vives et fines, la dorure la meilleure et assurée, les figures en bosse (qu'est Notre-Dame Libératrice) avec le dictum au tour : *Sub umbra alarum tuarum protege nos.* Et les autres moulures et choses nécessaires bien faites, ajoutant les avantaux qui sont déjà au grand autel avec couleurs, moulures, et listes nécessaires avec bonnes et belles couleurs tant dedans comme dehors ; comme aussi colorer la caisse (tombeau) où est le grand autel. Le tout moyennant la somme de 200 écus (600 fr.), une pistole et demi de vin, deux sacs de blé. »

En 1645, il avait sculpté et doré l'autel de S.-Pierre à Romont.

On trouve, en 1677, *Christophe Denevaud,* peintre à Romont.

Nicolas Brun, peintre et doreur à Romont, vivait dans le XVIII^e siècle.

Il est probable que ces peintres-sculpteurs n'étaient pas des artistes de premier ordre ; F. Déchenaux jouissait cependant d'une bonne réputation.

Jean Grimoux, de Romont, peintre à Paris, né en 1680. Son père, qui faisait partie des Cent-Suisses de la garde royale, l'emmena à Paris.

Il fut confié aux soins d'une tante mariée à un riche bourgeois de la capitale. Dans la maison de son oncle, le jeune Romontois fut envisagé comme un domestique et employé aux gros ouvrages. On pourvoyait largement à son entretien ; mais son éducation fut totalement négligée. Le résultat de ce genre de vie fut le déchainement des passions en toute liberté. Le jeune Romontois devint le compagnon des jeunes gens vicieux comme lui et un vrai débauché.

Il restait cependant au fond de cette âme une planche de salut : c'était le sentiment du Beau que les passions n'avaient pu éteindre complètement. L'idée du Beau ne l'élevait pas jusqu'à la contemplation de l'infini, de la beauté suprême. Ce sentiment fut largement développé dans la maison de son oncle, dont les somptueux appartements étaient garnis de tableaux de bons peintres. Tout en remplissant les fonctions de valet de chambre, il s'arrêtait devant ces toiles et considérait la pureté des lignes, le naturel et l'élégance des poses, le beau dans la création de l'ensemble du tableau. Le sentiment ou l'instinct de l'artiste était créé et il allait se développer. Il transportait pendant la nuit ces toiles dans sa chambre et s'efforçait d'imiter et de copier, sur un bout de papier, ces figures qui lui donnaient de vives émotions. Ce travail de la nuit fut surpris par l'oncle du futur artiste, et il voulut l'empêcher ; mais il défendit sa cause avec tant d'ardeur que l'oncle se laissa adoucir, lui permit de consacrer au dessin ses heures de loisir et lui donna un maître pour diriger ses études. Sous l'œil de ce conducteur, il fit de rapides progrès et ses heures de travail inondaient son âme de bonheur.

Les difficultés cependant se dressaient souvent devant lui ; l'artiste doit les surmonter par un travail assidu, car l'art est long et la route à parcourir est hérissée d'épines. Pendant que

Grimoux cherchait à atteindre le sommet de la montagne de l'art, il fut arrêté par des événements imprévus. Son oncle avait une fille, et l'amour du cousin et de la cousine prit racine et devint réciproque. Les rêves de l'art et de l'amour se partagèrent la chambrette de Grimoux. L'oncle ne s'aperçut pas de suite des intelligences des jeunes gens ; lorsqu'on les découvrit, c'était trop tard, impossible de sauver l'honneur de la jeune fille autrement que par un mariage. La colère de l'oncle éclata comme la foudre ; insensible aux prières et aux larmes des amoureux, il fit enfermer le jeune homme dans une prison de Paris, ne lui laissant que ses rêves d'amour et d'art pour compagnons. Privé de ses pinceaux et même de papier, il sentit toute la dureté de ce régime. Le concierge consentit à lui donner un peu de papier, et un peu de plomb enlevé à la fenêtre lui servit de burin. Sur une table de prison avec des instruments de travail si peu aptes à son talent, Grimoux créait des figures et des tableaux, ou reproduisait ce que sa mémoire lui rappelait.

Deux prisonniers, dont l'un homme de goût et ami des beaux-arts, observèrent le travail de Grimoux et s'intéressèrent à lui. Dès qu'ils furent en liberté, ils s'adressèrent à l'oncle de l'artiste et plaidèrent si vivement sa cause qu'ils obtinrent sa liberté et son mariage avec sa cousine.

L'oncle réconcilié donna à son neveu pour maîtres les peintres les plus habiles de Paris. Ses progrès furent rapides et, en peu de temps, il devint pour ses maîtres un émule et un rival. Ses portraits, pleins de vie et de ressemblance, mirent son talent en vogue.

Grimoux était arrivé au point désiré : il était artiste et même artiste renommé, il avait une femme qui l'aimait tendrement, le bonheur semblait lui sourire ; mais ses passions assoupies éclatèrent de nouveau comme un volcan. Le cabaret, le jeu, les sociétés perdues le revirent plus dissolu que jamais. Les avertissements de son oncle, les larmes de sa femme ne purent vaincre cette âme livrée aux plaisirs des sens. Sa femme dut le quitter et rejoindre la maison paternelle. Grimoux vécut alors quelque temps dans la compagnie d'une femme revenue de la Hollande avec une certaine fortune. Quand ses prodigalités l'eurent ruinée, il l'abandonna.

Malgré ce débordement de passions abjectes, Grimoux était recherché à cause de ses talents; la richesse lui payait ses tableaux de beaux écus; ce qui ne l'empêchait pas de se présenter avec des habits pauvres et malpropres. On cite plusieurs anecdotes amusantes de sa vie vagabonde et bohème.

Il mourut en 1740. Il y a dans les portraits et tableaux de Grimoux du Rembrandt et du Le Poussin. Plusieurs de ses tableaux furent gravés, et il est considéré comme un des meilleurs peintres de son siècle. (Fuessli, *Gesch. der besten Künst.* Daguët, *Emulation.* Michaud.)

R. P. Grégoire Moret, cordelier ou conventuel. Le P. Grégoire, né à Romont le 25 février 1693, entré chez les PP. Cordeliers où il fit profession le 22 novembre 1712, est mort au couvent de Fribourg le 9 mars 1779.

Il fut gardien du couvent de Fribourg à deux reprises, du 13 novembre 1742 au 4 septembre 1747, et du 8 juillet 1755 au 4 juin 1758. En cette qualité, il construisit, en 1745, la nef actuelle de l'église des PP. Cordeliers de Fribourg.

En 1741, comme lecteur ou professeur de théologie au couvent des Cordeliers de Soleure, il publia l'ouvrage intitulé *Tractatus de gratia Christi Salvatoris* (petit in-4° de 356 pages, imprimé à Fribourg, chez Haut). Il a aussi fourni des articles à l'*Histoire des Suisses* du baron d'Alt (10 vol. in-12).

Les publications du P. Moret sont très estimées. Son portrait, conservé au couvent de Fribourg, présente une tête énergique et savante; c'est un vrai portrait d'un homme de profondes études. (P. Bernard.)

Les Pères Badoud. La famille Badoud, de Romont, a donné quatre Pères à l'Ordre des Capucins. Le P. Irénée, vicaire, est mort dans le couvent de Fribourg en 1769, à l'âge de soixante-dix-huit ans, dont cinquante-quatre de vie religieuse. Le P. Maximilien Badoud est mort à Fribourg le 13 mai 1714, à l'âge de cinquante-trois ans, dont trente et un de vie religieuse. Je le crois oncle ou proche parent des deux suivants.

Le P. Maximilien Badoud, de Romont, mort à Fribourg le 5 octobre 1767, à l'âge de soixante dix-sept ans, dont cinquante-trois de vie religieuse. Le P. Apollinaire, frère de saint Fidèle de Sigmaringen, maître ès-arts, musicien et poète, avait composé une Vie de saint François d'Assise en vers latins très bien

faits. Il fut emporté par la peste à Altorf, en 1629, pendant qu'il était au service des pestiférés, à l'âge de quarante-cinq ans, et avant la publication de son ouvrage. Un siècle après, le P. Maximilien Badoud trouva le manuscrit dans la bibliothèque du couvent de Fribourg; il n'était plus complet, plusieurs pages ayant disparu. La pensée de le publier lui vint aussitôt; mais, absorbé par les travaux de la prédication, craignant de manquer de la veine poétique pour réparer et remplacer les pages disparues, il recula d'abord devant le travail. L'amour de l'Ordre et de saint François lui fit enfin surmonter tous les obstacles; l'ouvrage parut sous ce titre : *Vita seraphici Patriarchæ S. Francisci, Ordinis Minorum institutoris, elegiaco carmine a R. P. Apollinare a Sigmaringa ejusdem ordinis Fratrum Minorum Capuccinorum Provinciæ Helvetiæ B. Fidelis, capuccini martyris, fratre germano, conscripta et nunc a R. P. Maximiliano, Rotundimontano, in lucem edita. Friburgi Helv., typis H. J. N. Hautt, 1741 (370 pages petit in-4°), avec préface, plusieurs épigrammes en vers latins et une pièce d'éloge de son frère le P. Côme Badoud, capucin, mort à Porrentruy le 15 octobre 1749, à l'âge de cinquante et un ans.*

La famille Badoud possédait les portraits peints à l'huile de ces deux frères; ils furent détruits par un incendie. La poésie de cet ouvrage est belle et très estimée; mais, le manuscrit du P. Apollinaire étant perdu, on ne peut reconstituer les pages du P. Maximilien. M. Lhoste, professeur à Romont et chanoine, littérateur lui-même, proposait souvent cet ouvrage comme modèle d'une belle poésie latine.

La ville de Romont a donné d'autres hommes distingués à l'Ordre des Capucins : le P. *Augustin Chamflon*, aumônier des troupes catholiques à Villmergen, où il a montré un sang-froid et un courage de héros; le P. *François Fournier* qui fut provincial et définitiveur général, excellent prédicateur et profond théologien, mort à Fribourg, le 30 septembre 1818, à l'âge de soixante-sept ans. Sa mémoire fut longtemps en bénédiction dans le canton de Fribourg.

Philippe Fournier, de Romont, décédé à Fribourg le 18 mai 1853, membre de la cour épiscopale, professeur émérite du collège de Saint-Michel, né le 28 avril 1785, neveu du P. François

Fournier. Après avoir achevé ses études littéraires et le cours de philosophie au Collège, il fut nommé professeur et agrégé à la communauté des prêtres séculiers, qui avaient remplacé les Pères Jésuites depuis leur suppression. Après quelques années, il se rendit en Allemagne pour perfectionner ses connaissances ; il étudia la théologie à Augsbourg et à Vienne. En 1809, il rentra au collège de Fribourg et fut ordonné prêtre en 1810 avec M. Esseiva, plus tard administrateur des biens du Collège. Ils célébrèrent leur première messe le même jour et en même temps que M. Schaller, Vicaire général et principal du Collège, célébraient son jubilé sacerdotal.

M. Fournier enseigna successivement les humanités, la rhétorique, les mathématiques, la philosophie, la théologie dogmatique et l'exégèse ; il passa ainsi trente-trois ans dans la carrière de l'enseignement, qu'il continua même après la rentrée des Jésuites en 1818.

Mgr Jenny le nomma directeur du Séminaire, poste qu'il occupa jusqu'en 1847. Il passa les dernières années de sa vie dans l'exercice du saint ministère, édifiant la ville de Fribourg par son zèle, sa piété et sa prudence.

Jean-Louis Fournier, le dernier avoyer de Fribourg, né à Romont le 28 décembre 1782. M. H. Thorin nous a donné une biographie de l'avoyer Fournier dans la *Revue de la Suisse catholique*, 1870.

Un prêtre français émigré lui donna les premiers éléments du latin ; mais ses études furent interrompues par le départ du professeur qui restait caché dans un village, peu éloigné de Romont. « J'allais, dit-il, à la tombée de la nuit, recevoir dans ce lieu secret les leçons du zélé professeur et, pendant le jour, j'assistais au cours de droit qu'avait ouvert à Romont un avocat distingué. » A l'entrée des troupes françaises en Suisse, en 1798, les prêtres français durent fuir et l'avocat abandonna ses cours. Un Français, M. de La Serre, émigré, lui donna un cours de mathématiques, et, en 1801, il se plaça chez le commissaire-arpenteur Gendre, à Fribourg ; mais « j'avais un goût décidé pour l'étude du droit et j'y consacrais tous les moments que mon devoir ne m'obligeait pas d'employer pour les affaires de mon patron. » En 1802, il entra à l'étude de l'avocat Gendre ; et plus tard, en 1807, il ouvrit une étude particulière. Il épousa,

en 1809, M^{lle} Victoire Challamel, femme vertueuse et aimable, qui amena le bonheur dans le ménage.

C'est depuis 1830 que M. Fournier conquit une position brillante dans les affaires du canton. En 1834, trois districts le choisissent comme député au Grand-Conseil. Des questions graves agitaient alors la Suisse : la conférence de Baden, bientôt après la suppression du couvent d'Argovie ; dans presque tous les cantons se manifestait un travail de division et d'opposition à l'Eglise, à ses droits, à ses œuvres. Dans ces conflits, M. Fournier, au Grand-Conseil et à la diète, se montra le digne représentant des catholiques.

Arriva l'époque néfaste du Sonderbund, que nous ne pouvons juger sainement ; les événements sont trop récents.

M. Fournier quitta Fribourg le 17 novembre, il n'y avait aucune sécurité pour lui dans le canton malgré la capitulation ; il se rendit à Neuchâtel et de là en Savoie où il fut reçu d'une manière bienveillante par Mgr Rendu, évêque d'Annecy, et enfin à Genève jusqu'à son retour à Fribourg, le 24 avril 1854. Pendant ce temps, il avait été frappé d'une imposition de 86,000 fr. qu'il paya en partie, une minime portion lui ayant été remise. Depuis son retour, il demeura éloigné des affaires. Il s'éteignit dans sa maison, près de Givisiez, le 11 juin 1871, âgé de quatre-vingt-huit ans, et laissant une fille unique, décédée quelques années après son père.

Philippe Fournier, neveu du précédent avoyer, était fils de François-Joseph Fournier, de Romont et d'Estavayer-le-Lac. Né en 1818, il étudia à Fribourg, à Schwytz et ensuite à Munich où il suivit deux ans les cours de droit. Rentré à Fribourg, il occupa le poste de secrétaire, de 1844 à 1847. Il fonda, avec M. Meyll, la *Gazette de Fribourg*, qu'il rédigea pendant plusieurs années ; et plus tard, il fut collaborateur du *Chroniqueur*. Membre du tribunal cantonal en 1857, du Grand-Conseil en 1860, et enfin du Conseil d'Etat en 1862, il est mort le 18 août 1886. Par son testament il a couronné une vie toute dévouée à la religion et à la patrie ; outre des legs nombreux aux œuvres pies, il a laissé la plus grande partie de sa fortune à la création d'une maison pour les enfants vicieux.

Les Fournier descendent de Charles-Louis Fournier, de Nicille en Franche-Comté, reçu bourgeois de Romont en 1748.

Les Maillard. Cette ancienne famille, propriétaire de Drogneus et de la maison qui est aujourd'hui l'*Hôtel du Cerf*, où leurs armoiries sont encore sculptées, a fourni plusieurs chevaliers. En 1599, vivait Jean Maillard, chevalier du S.-Sépulcre (1). Nicolas Maillard, mort au commencement du XVII^e siècle, chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, banerret à Romont. Son frère Antoine, mort à Messine dans un voyage à Malte.

Michel Michon, de Romont, jésuite, professeur d'éloquence dans plusieurs collèges, recteur à Augsburg et Ratisbonne ; il fut en grande faveur auprès des députés de la diète impériale ; mort en 1709.

Jacques-Marie Cornu, de Romont, musicien, fils de Jacques Cornu d'Arrufens et d'Antoinette Dévand, naquit le 2 septembre 1764 à la Singine, où son père était aubergiste ; il était membre de la confrérie de S.-Luc.

« Il fut enfant de chœur à la cathédrale d'Auxerre et l'un des meilleurs élèves de Chapotin, maître de musique de cette église. Il fut nommé trombone à l'Académie impériale de musique, puis à la chapelle de Napoléon et à celle de Louis XVIII. Cornu possédait un talent distingué sur le basson ; mais ce qui doit le recommander surtout aux amis de l'art, ce sont les soins qu'il prit pour ressusciter en France les écoles d'enfants de chœur. Cornu avait trois enfants en bas âge, deux garçons et une fille ; il tenait une boutique d'épicerie. Il vendit ses fonds et s'attacha six petits enfants, qu'il choisit dans des familles honnêtes. Il les instruisit, les nourrit et les entretint de tout, avec les ressources qu'il s'était ménagées ; puis il les présenta aux chanoines de Notre-Dame pour faire le service du chœur. Desvignes, élève de Lesueur, donna ses soins aux élèves... Le gouvernement accorda 6.000 fr. pour leur entretien et le nombre des élèves fut porté à douze. Le fils aîné de Cornu s'y faisait distinguer comme chanteur habile. Napoléon favorisa la maîtrise de Notre-Dame, en doublant son traitement. »

Je passe sous silence plusieurs noms qui mériteraient d'être transmis à la postérité, des hommes de talent, des bienfaiteurs

(1) Voir son *Pèlerinage à Jérusalem* (Arch. Soc. d'hist.), *Les pèlerins frimbourgeois*, par M. de Diesbach. — On lui fit une brillante réception à son retour.

de la ville, de l'église et de toute la population. Un jour, des amateurs de l'histoire raconteront leurs bienfaits et leur patriotisme.

L'Industrie.

L'industrie fleurit à Romont, et si cette ville ne fut pas un centre de toutes les industries, elle fut cependant représentée par des hommes estimés et ses marchandises étaient recherchées dans les pays étrangers. Romont eut plusieurs fabriques de faux et de faucilles. En 1416, un Murit et un Moratet avaient un grand commerce de faux ; à la même époque, Etienne Clément, de Gex, Girard Reys, Pierre d'Oron, tous à Romont, étaient fabricants de faux. Ils firent plusieurs achats d'acier pour leurs fabriques, et tout prouve que leur commerce était prospère.

La famille Favre, de Romont, appuyée et favorisée par les princes de Savoie, développa particulièrement cette industrie. Amédée VIII, sous date du 8 mai 1416, garantissait, par un diplôme donné à Thonon à Aymonet Favre, une marque de fabrique de faux. Il paraît que cette fabrique avait une grande importance pour mériter de la part des ducs de Savoie une protection semblable. Cette marque de deux clefs fut vendue par les frères François et Guillaume de Billens, tant en leur nom qu'en celui de Pierre, leur frère mineur, et avec le consentement de leurs oncles Jean Reynaud, Antoine Musy et Jean Favre, de Romont, et comme héritiers de leur grand-père Aymonet Favre, à Jean Aigroz, bourgeois de Fribourg, avec certains diplômes, y compris celui d'Amédée VIII. 1449.

On peut tirer une conclusion : c'est qu'Aymonet Favre possédait plusieurs diplômes pour la fabrication des faux, et que cette fabrication existait depuis longtemps à Romont. Au moment de la mort d'Aymonet, personne dans la famille ne pouvait continuer cette industrie, et personne dans la capitale de la Glâne n'était à même de la conserver dans cette ville ; voilà pourquoi elle a émigré. La fabrique et le commerce des faux ont été très florissants à Romont.

Vers la même époque, un autre Favre comprenait l'importance de l'industrie. Claude Favre, de Romont, place son fils

Guillaume en apprentissage à Fribourg, chez le monnayeur maître Louis Genel. « Le maître lui enseignera pendant un an tout ce qui concerne l'art de battre monnaie. Pendant cette année d'apprentissage, il le nourrira d'une manière convenable à son état. » Le père Favre devait payer à la fin de l'année 22 florins d'or. 1464.

Jean, frère cadet de Guillaume, fut mis en apprentissage chez le monnayeur Jean Mulhausen; mais les conditions ne sont pas indiquées. (Faucon, *notaire.*)

Il existait aussi des fabriques de drap à Romont. La première preuve de leur existence est de l'année 1440; à cette date, la bourgeoisie fit un règlement pour la visite des draps fabriqués et l'obligation de les sceller.

En 1467, Jean Villar, bourgeois de Romont, tenait en amodiation de la ville les presses pour fouler ou presser les draps. Il payait 12 sols par an à la ville.

En 1469, Cuanet Chesseil, bourgeois de Fribourg et fabricant de draps, vint s'établir à Romont; la ville lui confia pour cinq ans les presses pour apprêter les draps et différents autres instruments à cet usage. « Il aura pendant ce temps le monopole de cette fabrication. »

Les draps fabriqués à Romont avaient leur marque de fabrique, leur sceau. François Ramel et Jean Chauflon les tenaient en amodiation en 1471 pour trois ans, et ils payaient 24 sols à la ville.

La ville ou la bourgeoisie, pour établir la fabrique de draps à Romont, avait procuré les instruments nécessaires et les donnait en location à quelques fabricants. D'autres personnes en avaient probablement établi à leurs frais; on peut croire que cette industrie était prospère à Romont et qu'elle dura longtemps. Le 22 avril 1492, la bourgeoisie est convoquée au son de la cloche de l'hôpital: c'était pour faire un règlement sur la garde des moutons; chaque bourgeois pouvait en jeter 60 sur les biens communaux. Dans le XVI^e siècle ce nombre fut réduit à 30, ce qui est la limite de la décadence de l'industrie du drap.

Fondeurs de cloches. — A la fin du XVI^e siècle, nous trouvons Loys Quillet, fondeur de cloches à Romont; il en fit pour la ville et la campagne. (Voir *Cloches.*)

La cure.

Les comptes du syndic ou de la ville en 1393 nous prouvent que la cure était située près des fossés du château ; la maison avait appartenu à Nicolas Darud, le clergé en avait fait l'acquisition en 1405.

Il est difficile de prouver qu'avant cette date le curé eût une maison construite uniquement pour l'habitation des curés ; chaque membre du clergé avait sa maison qu'il habitait.

En 1468, le curé payait annuellement 3 sols pour la cure ; cette rente était un reste de la dette contractée en 1405.

La cure fut détruite dans le grand incendie de 1434 ; le clergé emprunta une somme d'argent du clergé d'Yverdon pour la rebâtir. (*Comptes du clergé.*) On l'appelait ordinairement « la maison du clergé. »

Au XVII^e siècle, la cure était dans un très mauvais état : en 1678 elle tombait en ruines. Comme elle était à la charge du clergé, il reculait toujours devant cette dépense considérable. Il y eut de longs pourparlers entre la bourgeoisie et le clergé pour trouver les ressources nécessaires, mais sans résultat. Le Conseil donnait tout le bois nécessaire et laissait les charrois à la bonne volonté des paroissiens. D'un autre côté, le clergé soutenait que cette bâtisse incombait à la bourgeoisie, ce qui n'était pas prouvé.

On fit quelques réparations, et la cure délabrée resta telle quelle jusqu'en 1734. A cette date le clergé fit lever des pierres à la carrière, le Conseil fit couper 24 plantes de bois de construction et 12 plantes de beaux bois pour planches ; il donna encore les pierres pour les fenêtres et les portes. Après la mort de M. Schwetter, le clergé imposa le nouveau curé de 50 écus. Enfin, après de nombreuses difficultés, on parvint à construire un bâtiment quelconque et à lui donner le nom de cure. Ce bâtiment dura un siècle.

En 1844 la cure n'était presque pas habitable ; il y eut des propositions nombreuses à ce sujet sans grand résultat. Enfin, l'architecte Weibel et l'entrepreneur Richneu prirent l'engagement de la réparer convenablement pour la somme de 3,450 fr. suisses.

Les Mystères.

Les Romontois ont de tout temps aimé les fêtes, les représentations, les cérémonies religieuses avec pompe, les processions, les mystères avec représentations théâtrales.

Mystère de la Passion. — C'est en 1456 qu'il fut joué pour la première fois ; la ville fit chercher à Lausanne les habillements nécessaires pour cette représentation.

Nous ne possédons malheureusement aucun mémoire, aucun document qui nous explique en quoi consistait ce mystère ; il est probable que le drame de la Passion se déroulait sous les yeux des spectateurs, joué par un grand nombre d'acteurs récitant et déclamant les paroles de l'Évangile. L'église ne pouvant contenir la foule, on jouait sur une place publique, préparée à cet effet.

Le mystère de la Passion fut joué pendant plusieurs siècles à Romont. Supprimé en 1755, il fut remplacé par la procession *des Traîne-croix*, qui avait lieu le vendredi-saint, après-midi, et attirait toujours une grande foule ; les protestants y étaient nombreux. Quinze hommes ou jeunes gens, dont l'un portait un grand crucifix, revêtus d'un sac sombre leur cachant totalement la figure, les pieds nus, sortaient de la chapelle de l'hôpital chargés de croix en bois d'un poids plus ou moins considérable et se rendaient à l'église paroissiale. Bientôt une immense procession se déroulait à travers toutes les rues. Le roulement sinistre des croix sur le pavé, le chant du *Stabat* jetaient dans l'âme une profonde tristesse. Les traîne-croix étaient suivis des *pleureuses*. C'étaient une vingtaine de jeunes filles habillées en noir, les cheveux épars et portant des banderoles où étaient peints les divers instruments de la Passion. Elles représentaient la sainte Vierge et les femmes de Jérusalem, suivant en pleurant les traces de Jésus-Christ à travers les rues de la ville déicide et sur le chemin du Calvaire.

La procession rentrait à l'église paroissiale où avait lieu le sermon de la Passion, puis les traîne-croix réintégraient l'hôpital. Cette procession dura jusqu'à l'année 1843 ; les croix et les costumes disparurent dans l'incendie de l'hôpital.

Mystère des Rois ou l'Épiphanie. C'est en 1460 qu'apparut

pour la première fois le *jeu des Rois*. Les rois étaient choisis dans le clergé, le Conseil et la bourgeoisie ; dans le XIV^e siècle, ils payaient fort cher leur royauté d'un moment. Ce mystère pieux dégénéra en abus, en banquets et en dépenses énormes pour la ville et le clergé. En 1578, le bailli Werly déboursa 30 florins pour sa royauté, et chaque roi payait pour les frais généraux 18 florins.

Les personnages étaient nombreux ; chaque roi avait son dauphin, son porte-enseigne et deux écuyers. 300 personnes assistèrent au dîner en 1570, et 331 en 1571. La veille, un souper était servi à certains employés, ainsi que le lendemain. On appelait pour cette fête les tambours et fifres de Vaulruz, de Moudon, de Payerne.

Les Comptes ne donnent pas de détails sur le programme de la fête, l'emplacement du théâtre, les monologues. Les places publiques servaient de théâtre pour une partie de la fête ; mais on dressait aussi des théâtres à l'église.

Le clergé contribuait largement à la dépense.

En 1699, on mit sur pied 60 hommes, 12 cuirassiers, 4 tambours et 4 fifres ; les cuirassiers recevaient 2 fr. 30.

Dans le XVII^e siècle le mystère était accompagné quelquefois de farces. « La veille de l'Épiphanie, pour ceux qui conduisirent par la ville *le beau égyptien et pour les comédiens* : 47 livres de mouton et 24 livres de veau. » (*Comptes*.) Pour la réception du roi de Mézières et celui des enfants, des vins d'honneur. C'était le lendemain de la fête.

Le dîner du jour de l'Épiphanie était copieux ; il consistait en viande, en chapons, poules, friture, fruits, etc.

La représentation du mystère des Rois cessa dans le XVIII^e siècle et fut remplacée par une cérémonie purement religieuse. Le jour de l'Épiphanie le Saint Sacrement était exposé du matin au soir, et la population accourait avec empressement aux offices et aux heures d'adoration. Cette cérémonie fut supprimée il y a vingt à trente ans.

La Fête-Dieu fut de tout temps célébrée en grande pompe, avec militaires, tambours et fifres. En 1703, on accorda 30 centimes à chaque soldat. En 1572, on représenta, le jour de la Fête-Dieu, la décollation de saint Jean-Baptiste.

Visites pastorales.

Les visites de l'Evêque dans la paroisse de Romont amenaient, au cours du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle, un grand déploiement militaire et des réceptions plus solennelles que dans les autres villes. Les jours précédents on dressait deux immenses arcs de triomphe en planches et poutres peintes, l'un à l'entrée de la ville et l'autre près de l'église. 50 hommes en armes formaient la haie et faisaient alternativement des décharges avec le canon ou les boîtes.

En 1766, l'Evêque fut reçu comme d'habitude au château (la cure étant insuffisante, Sa Grandeur logeait chez le bailli). « Le Conseil ira à la rencontre du côté de Vuisternens, la sonnerie de toutes les cloches annoncera son arrivée et le Conseil se présentera en manteau noir pour le complimenter. »

En 1784, l'Evêque se rendit, le 14 août, à la Fille-Dieu et, le 15, fit sa visite pastorale à Romont. La troupe était placée près de la porte de Fribourg pour former la haie, le clergé et le Conseil s'avancèrent au bruit des mortiers placés sur le Poyet. Le dîner se fit à la Couronne, chez Madame la châtelaine Reynold.

Visite pastorale de Mgr Guisolan, le 15 août 1811. Arrivé la veille, il a logé à l'hospice des PP. Capucins; le lendemain, dans leur église, il a confirmé les enfants de Billens et de Berlens. A 4 heures après midi, le clergé avec les autorités est venu processionnellement chercher Sa Grandeur pour la cérémonie de la confirmation des enfants de Romont dans l'église paroissiale. Le soir, l'Evêque a été ramené processionnellement à l'hospice. Le jour suivant, il a pontifié et prêché dans l'église paroissiale. Le dîner fut donné chez le procureur du clergé.

L'Assomption de la Sainte Vierge, le 15 août.

La fête patronale dite *la mi-août* fut de tout temps chère à la population romontoise et célébrée solennellement : appareil militaire, procession célèbre, musique, prédicateur distingué, orchestre à l'orgue, messe en musique, clergé nom-

breux, tout concourait à donner une grande splendeur à la fête patronale.

En] 1467, le dais était porté par quatre nobles : Jean et Antoine d'Estavayer et François et Pierre de Billens ; leurs adjoints étaient F. Musy, Nicod Renaud, Pierre Seigneux et F. Ramel. La ville offrit un grand dîner aux invités, au clergé, aux différents employés.

Pendant le XVII^e siècle on fait fréquemment arriver un organiste étranger, ainsi que des tambours et des fifres ; 10 à 15 cuirassiers accompagnaient le dais ; plus tard, ils furent remplacés par des cavaliers ; les mousquetaires étaient au nombre de 40 à 50 hommes.

Les cuirassiers disparaissent à la fin du XVIII^e siècle. Le Conseil, en 1773, établit le banneret comme major ; il doit, avec le conseiller Moret, faire tous les honneurs qu'il convient le jour de la mi-août. Il sera signifié aux cuirassiers de ne plus assister à la procession ; il leur fut cependant accordé pour cette année à chacun 1 fr. 50. Les cuirasses et hallebardes rentreront à l'arsenal. On fera publier, le matin, par le héraut, accompagné d'un tambour, que les curieux qui ne sont pas catholiques devront se mettre à genoux au passage du S. Sacrement ou se retirer. (*Man. du Conseil.*)

Le Conseil priait souvent le clergé d'inviter l'Evêque ou l'abbé d'Hauterive à venir pontifier à Romont le 15 août, pour donner plus d'éclat à la fête.

La fête de l'Assomption tombait, en 1566, sur un vendredi ; on fit la représentation du jugement de Salomon. A cette occasion, on augmenta le nombre des gardes pour maintenir l'ordre et prévenir toute surprise. (*Man.*)

En 1581, on représenta l'histoire de Caïn et Abel.

En 1577, 1578 et 1579, Romont fêta le passage des députés des cantons catholiques revenant de Turin. La députation de Fribourg avait l'avoyer à sa tête ; elle apportait la quittance du duc de Savoie pour les terres qui lui avaient appartenu et qui étaient possédées par Fribourg. Romont mit tout en œuvre pour faire une réception solennelle ; on plaça sur les tours les accots et les arquebuses ; on fit conduire quatre chars de genévriers pour les feux de joie. La dépense s'éleva à 160 florins.

.. Les vins d'honneur coulèrent avec abondance en 1580, en

l'honneur du chevalier de Gléresse revenant de Jérusalem. En 1588, le chevalier Maillard, revenu du même pèlerinage, fut reçu avec pompe. (*Comptes.*)

L'arrivée d'un nouveau bailli donnait lieu à de grandes manifestations. On fit venir, en 1563, des tambours et des fifres de Moudon, de Payerne, de Vaulruz pour recevoir M. Gaerber.

Le clergé fit planter deux tilleuls devant la cure, en 1554; mais on ignore pour quel motif.

Processions et Pèlerinages; le Sacré-Cœur.

Les processions et les pèlerinages étaient nombreux; à l'occasion d'une épidémie, de pluies trop abondantes ou de sécheresse, processions de tout côté jusqu'à Bulle et à Fribourg, à toutes les églises ou chapelles du voisinage.

Le Conseil spécial ordonna, en 1767, que tous les membres des deux conseils assisteraient aux offices en manteau, les fêtes et dimanches.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus commença à Romont en 1731; l'image était dans l'église des Capucins; à la demande de la maîtresse d'école Clément, elle fut transportée à l'église paroissiale, et des exercices de piété commencèrent le 1^{er} juin 1731.

Fondation d'Humbert de Fernay, en 1256.

Humbert de Fernay, chevalier, avait livré au couvent d'Hauterive la somme de 45 livres, à la condition que le couvent donnerait chaque année, le lundi de la Pentecôte, du pain et du fromage à 366 pauvres; la distribution devait se faire à Romont. L'acte est du dimanche où l'on chante *Lætare Jerusalem*, l'an 1256; les sceaux de l'Evêque de Lausanne et de l'abbé d'Hauterive sont du même jour.

Cette fondation donna lieu à beaucoup de difficultés entre le monastère et la ville de Romont. Elle avait été confirmée par les petits-fils du fondateur, Rolet et Humbert de Fernay, frères; mais, par un acte du 5 juin 1363, conclu entre la bourgeoisie et le monastère, on apporta quelques modifications à cette fondation. Le couvent voulait que la distribution se fit dans la maison

des nobles de Fernay et non ailleurs ; ce que n'admettaient pas les nobles Rolet et Humbert, ni les nobles et bourgeois de Romont. Pour terminer, on convint des deux côtés du mode de distribution suivant : le vendredi avant la Pentecôte, le couvent d'Hauterive fera conduire à ses frais les pains et les fromages qui seront déposés, sous doubles clefs, dans une armoire à l'église de Romont. Le couvent aura l'une des clefs, et le syndic de Romont l'autre. Le jour de la Pentecôte, vers le soir, le tout sera examiné par six ou huit hommes probes qui vérifieront si la quantité est suffisante pour le nombre des pauvres, et la distribution se fera le lundi matin en présence des nobles de Fernay, s'ils habitent Romont.

Nouvelles difficultés en 1489. La ville de Romont voulait des pains si gros que chaque partie pût se partager en trois ou quatre morceaux, et qu'une partie fût suffisante pour un jour de nourriture à un pauvre. Elle se plaignait aussi des morceaux de fromage ou de serac. Hauterive faisait observer qu'avec des pains d'une telle dimension on nourrirait 1,300 pauvres au lieu de 366. Il fut convenu qu'à l'avenir le monastère livrerait, la semaine d'après Pâques, 3 muids (9 sacs) de froment, et que la ville ferait confectionner les pains qui seraient distribués, le lundi de la Pentecôte, en présence de deux religieux.

Les rentes de la fondation devenaient insuffisantes avec la diminution de la valeur de l'argent et l'augmentation du nombre des pauvres ; on comprend dès lors que le monastère fit opposition aux exigences du Conseil de Romont. A l'époque des troubles religieux et politiques, de 1527 à 1550, la rente ne fut pas payée ; en 1556, le monastère livra 2 muids de froment.

A l'arrivée des Pères Minimes à Romont, une nouvelle convention intervint entre la ville et le monastère ; celui-ci devait chaque année donner 6 sacs de froment aux Minimes et 6 sacs aux pauvres. Elle fut ratifiée par le gouvernement de Fribourg, le 15 juin 1625.

Les incendies.

Romont a éprouvé de nombreux incendies qui détruisirent presque toute la ville. Le premier connu est celui du 24 avril 1434, jour de S. Marc. On lit dans plusieurs documents que la ville

fut totalement détruite ; un manuscrit cependant de la Bibliothèque cantonale dit : *ferè tota*, « à peu près totalement » consumée. L'église fut en partie détruite, il ne resta que la nef orientale et probablement la chapelle de S.-Jean-Baptiste (le S. Sépulcre, le Sacré-Cœur). La chapelle du Portail fut très endommagée ; car, en 1438, le clergé fit de grandes dépenses pour réparer la chapelle ou les chapelles du Portail (*Portalis*). Les archives du clergé furent sauvées, protégées par les voûtes solides de la sacristie ; mais les archives de la ville furent anéanties. On sauva seulement quelques diplômes de 1328, 1341, 1352, 1359, 1384, 1391. On s'empressa de les faire vidimer et sceller par le bailli de Vaud, Jean de Blonay.

La cure fut incendiée. Il est probable que le château ne fut pas atteint.

Voilà le premier incendie qui dévasta Romont ; les maisons étaient généralement en bois et pas très élevées ; l'eau manquait ; les puits, peu nombreux, ne suffirent pas pour paralyser l'élément dévastateur. Le duc de Savoie vint au secours de sa ville malheureuse ; il accorda deux nouvelles foires et le droit de prendre du bois de bâtisse dans les forêts du prince, le droit d'ohmgeld et de mailles pendant vingt-cinq ans ; il céda encore tous les lods dus.

Un nouveau désastre vint frapper Romont en 1476. On lit dans les Comptes du clergé de cette année : « *Quo anno villa Rotond. fuit cremata et tota destructa per Alleanos*. Cette année, la ville fut détruite et entièrement incendiée par les Allemands. »

Il y a de l'exagération dans ce passage. En 1434, les Romontois avaient construit leurs maisons en bois, c'est pourquoi le feu put si facilement étendre ses ravages ; mais l'église, le château et les édifices en pierre furent certainement préservés, ainsi que l'hôpital.

En 1577, plusieurs bâtiments furent incendiés aux Chavannes.

Le jeudi 4 mai 1589, douze maisons furent brûlées dans la grand'rue, au bas de l'escalier du cimetière.

Le premier jour du mois de février 1632, le dimanche, veille de la Purification, la foudre tomba sur le sommet du clocher de la grande église, et endommagea les cloches sans causer d'autre dégât. Il fut décidé en Conseil général, et d'entente avec

le clergé, de célébrer perpétuellement et en actions de grâces la fête de sainte Brigitte, et de faire, le même jour, une procession solennelle par la ville. C'est aussi en actions de grâces que s'établit l'usage de sonner les cloches à 8 heures du soir, et de réciter dans les familles le chapelet. Cet usage dura jusqu'à l'incendie de 1843.

Le 3 juin 1753, vers les 8 heures du soir, la foudre frappa de nouveau le clocher de l'église; la flèche fut totalement détruite, mais le feu n'occasionna pas d'autres dégâts. Le jour suivant, on fit dans les rues de la ville une procession avec le S. Sacrement; toute la population y assista, ainsi qu'à la grand'messe.

Dans la nuit du 19 au 20 août 1843, le feu se manifesta dans l'auberge des XIII Cantons et se propagea avec une rapidité étonnante. Toute la rangée des maisons, depuis celle du chapelier Muller au bas de la rue, devint la proie des flammes; l'hôpital et quelques maisons avoisinantes furent consumés. Les secours ne manquèrent pas, mais le désastre était grand.

L'incendie de 1853 fut aussi considérable; la rangée de maisons, depuis l'église jusqu'à la place de l'hôpital, fut totalement détruite.

Faits divers.

L'évêque de Lausanne allait partir pour Jérusalem; le Conseil de Romont lui délégua François de Bussy, Jacques d'Illens, Jean Renaud et Ninon Cornuti. L'Evêque vint à Romont le dimanche après la Fête-Dieu. Une autre députation se rendit à sa rencontre jusqu'au moulin de Villaz. (*Comptes*, 1424-1425.)

Aucun auteur ne parle de ce pèlerinage de l'évêque G. de Challant; il y a là évidemment une lacune.

Un autre fait plus important se trouve aux archives cantonales, dans le notaire n° 196. C'est la condamnation à mort d'un hérétique, Pierre de Labbay, demeurant à Arrufens. Tous ses biens, meubles et immeubles, furent confisqués par Jacques Mistralis, châtelain de Romont et seigneur d'Arrufens, au nom du duc de Savoie, qui les abandonna au châtelain Mistralis; celui-ci les revendit à Claudine, veuve du condamné et tutrice de ses enfants mineurs, Claude, Pierre et Jean, pour

le prix de 100 florins ; mais le châtelain retint pour lui divers animaux. — Fait le 17 août 1482.

Le condamné avait d'autres biens dans la seigneurie de Mézières, qui furent saisis par Jean de Fallerans et Pierre de Bonvillard, seigneurs de cette localité, et vendus 40 florins. — 22 août 1482. (*Id.*)

Le Grand Inquisiteur vint à Romont la même année pour examiner Carimbaud. Ses chevaux furent entretenus par l'hôpital. Je n'ai pas d'autres détails sur ce personnage.

M. Grangier a laissé quelques notes relatives à cette affaire, sans nous indiquer les sources où il les a puisées. « Le samedi après la fête de S. Laurent, 1489, dit-il, les trois Etats de Vaud s'assemblèrent à Romont pour examiner le fait de certains hérétiques. L'Inquisiteur s'y trouva avec une députation d'Estavayer, soit le châtelain de Chenaux et Louis Catelan ; on y fit diverses ordonnances contre les hérétiques, qui furent publiées dans tout le pays. »

Quels étaient ces hérétiques, et quelle était leur doctrine ? Les archives de Romont ne donnent aucun renseignement sur ces gens. Le Mémorial (vol. VI) cite quelques maîtres d'école venus d'Allemagne ou de Bohême qui semèrent à Fribourg, en 1430, de mauvaises doctrines ; ils furent punis. C'est peut-être les mêmes doctrines qui se manifestèrent à Romont en 1480.

Voici de curieuses ordonnances du Conseil en 1563 : Les pauvres qui vont à la soupe à l'hôpital porteront la marque de l'hôpital sur leurs habillements.

Le 13 janvier 1566 : Pour arrêter la mauvaise habitude de plusieurs, qui dissipent leurs biens dans les tavernes en buvant, jouant, pendant que leurs femmes et leurs enfants sont contraints de mendier pour vivre, on écrira leurs noms dans les tavernes, et il leur sera défendu d'y pénétrer, sous l'amende de 6 gros.

Les abus sont de tous les siècles, et l'homme reste livré aux passions quand il ne les bride pas dès le principe.

Le 28 septembre 1543, le Conseil de Fribourg ordonne au bailli de Romont de faire payer une amende par tous ceux qui ont mangé de la viande en temps défendu. (*Compt. Fontaine, 23.*)

Un événement qui fit du bruit fut l'arrestation de l'ambas-

sadeur de l'Empereur dans le canton de Vaud. L'Etat de Berne dut faire une enquête; il écrivit à celui de Fribourg pour avoir quelques renseignements; celui-ci répondit, le 3 janvier 1519 :

« Quant à l'événement arrivé à l'ambassadeur de l'Empereur, Mesgrs répondirent à l'Etat de Berne qu'ils avaient entendu leur bourgeois George Mochi, aubergiste à Romont, chez qui l'ambassadeur avait logé; que ledit Mochi leur avait déclaré qu'accompagnant l'ambassadeur, il avait été attaqué par 7 hommes armés à Montpréveyres, sur la route qui conduit à Lausanne; mais que ces brigands, ayant bientôt reconnu qu'il n'était pas celui à qui ils en voulaient, l'avaient laissé tranquille pour se jeter sur l'ambassadeur, qu'ils jettèrent avec fureur de son cheval et le dépouillèrent, qu'il avait cru reconnaître l'un des assassins, qu'il pensait être un nommé Meyer Valaisan. »

Dans le moyen âge, et même jusqu'au XVI^e siècle, les bourgeois de Romont jouissaient du droit de compâturage depuis *la fontaine des tours du Chatelard* jusqu'à la Broye, et depuis Escorbery jusqu'au ruisseau de Macconens.

En 1566, le Conseil défend à Pernette Renaud de recueillir les escargots dans les haies. Il paraît qu'il se trouvait déjà alors des amateurs de ce mollusque.

L'Hôtel de Ville fut bâti sur l'emplacement de la maison des d'Illens. En 1540, le bailli Hans Schnewly fit défense, au nom du souverain, aux commissaires et receveurs Chassot et Brager d'exiger des redevances du syndic de Romont pour l'Hôtel de Ville. La façade de cet Hôtel fut refaite en 1540; elle coûta 1.200 florins. (*Arch. XXXVII.*)

Le château actuel fut construit en 1588, 1589 et 1590.

C'est en 1554 qu'Antoine Boschiez planta les deux tilleuls près de la cure.

Dans le XVI^e siècle, le clergé de Romont était bourgeois de Fribourg, et il possédait une maison dans cette ville.

Le 7 avril 1785, le Conseil ordonne des prières publiques, avec exposition du S. Sacrement, pour être délivré d'une prodigieuse quantité de neige, qui montait à la hauteur de sept pieds; elle ne fondit qu'à la fin avril.

Au printemps, le fléau des vers blancs fit de grands ravages. Dans le mois de juin, toutes les paroisses du décanat vinrent

processionnellement à Romont pour implorer la miséricorde divine. Les récoltes furent gravement compromises cette année-là par le froid, les gelées, les pluies abondantes ; à la fin du mois d'août, le Conseil prie M. le Doyen de convoquer les processions décanales pour obtenir un temps plus favorable : l'orge, l'avoine, le blé, le regain n'étaient pas récoltés le 29 août.

Les frais pour ces deux processions s'élevèrent à 16 écus ; le Conseil faisait distribuer du vin et du pain au clergé de la campagne.

Un bailli, ennemi de tout ce qui s'élevait au-dessus de son intelligence, fit un jour abaisser de dix pieds la grande tour du château, qui lui enlevait, disait-il, l'air et le soleil.

Dans le XVIII^e siècle, le tribunal assistait à la messe avant d'entrer en séance. En 1767, il prie le clergé de continuer la célébration d'une messe à 8 h. 1/2, afin que tous les membres de ce corps puissent y assister.

Membres du clergé de Romont, depuis 1513.

1513-1517. D. D. **Pierre Ramel**, inscrit le premier dans les signataires des statuts. Il était déjà chapelain en 1504. En 1518, il était curé de Combremont.

1513. **Antoine Allamandi**. Il était chapelain de l'autel de S.-Christophore en 1496.

1513-1557. **Jacques Jolion**, chapelain déjà en 1504. Son testament est de l'année 1557 ; il ne vivait plus en 1565.

1521-1524. **Claude Comitis** (Comte).

1521-1524. **Pierre Rey** (Reydeti).

1513. **François Gachet**.

1513. **Jean Allamandi**.

1513-1515. **Jean d'Estavayer**, curé de Mézières ; il possédait déjà un autel en 1504.

1513. **Antoine Cherveti**.

1513-1524. **Louis Seniodi** (Seigneux), chapelain dès 1504 et procureur en 1513.

1513. **Georges de Senevey**, curé de Villardvolard, vicaire de Romont en 1513 ; il possédait déjà un autel en 1504.

1513-1524. **Antoine Ancelli**.

1513. **Antoine Biscanto** ou Discanto.

1513-1543-1554. **Humbert Moenat** (Monachi).

1521. **Jean Mochy** ou Machey. Il a légué 10 fossories de vigne à La Tour pour fondation d'une grand'messe par semaine.

1518-1538. **Jean Ropratt** (Ropradi).

1524-1525. **Charles de Vermellis**.

Antoine Batizardi.

François Gapani.

1523-1563. **Henslin Grand**, de Romont, ordonné le 14 juin 1523 (*manuscrit* à la Bibliothèque de Lausanne). Il mourut en 1563 ou 1564 ; il fut aussi vicaire à Romont.

1524-1564. **Pierre Andrinetti** ou Audivreti. Comme procureur du clergé en 1564, il vend deux poses de terre à Chavannes-les-Forts, léguées à la cure de Siviriez, par Jacques Tzuard, de Prez. Il avait la direction de l'horloge ; son neveu, François Andrinetti, qui avait fait ses études dans une université, fut ordonné en 1544.

1524-1535-1555. **Jean de Labbay**. Il fut imposé de 3 écus pour l'achat du comté de Gruyère en 1550.

1515. **Claude Matelli**, chapelain dès 1504.

1524-1539. **Pierre Bise** (*a Borea*), curé de Combremont.

1524. **Pierre de Gruyère**, protonotaire apostolique.

1533. **Jean Oddin** (Oddini).

1524-1538-1543. **Blaise Jolion**.

1524. **François Girard**.

1535-1543-1555. **Jacques Desgranges**. Il fut ordonné prêtre le 20 décembre 1522. Il paya deux écus pour l'achat du comté de Gruyère. En 1543, il était organiste.

1504-1513. **François Othonens**.

Nicod de Mieville.

1538. **Antoine Ecoffey**.

1557. **P. Grobet**, membre du clergé.

Jacques Dumont, chapelain à Romont.

1579-1602. **Noé Michel**, vicaire en 1586 et 1602.

1587. **Guillaume Métral** (Mistralis).

1535-1567. **Humbert Chevalley**, de Combremont ou de Champrouroz. Il mourut en 1567. Ses neveux, Pierre, fils de Benoît Chevalley ; Jean, fils de Guillaume Chevalley, et Benoît, fils de Jean Chesaulx de Champrouroz, et Antoine, fils de

Jacques Chevalley, de Combremont, furent au nombre de ses héritiers et vendirent les biens que leur oncle (*Desgranges*, not.) avait laissés à Romont.

Le chapelain Chevalley vint probablement à Romont à l'époque de la Réformation.

Jean Gachet.

1539-1558. **Claude Menoud** (*Munodi*) ou Monod.

1550. **Jean Michod** (*Michodus, theologorum minimus*), le dernier théologien.

1537-1558-1563. **Bernard Maillard**, de Romont, curé de Billens.

1572-1586. **Jean Renaud**, de Romont. Il fut curé. Il est mort en 1586.

1555-1558. **Jean Villard.**

Jacques a Nanta, ou Nanto (Dunant ?). Arrivé à Romont le 19 avril 1568, le Conseil lui fait livrer un sac de froment ; c'était sans doute un prêtre chassé par la Réformation.

1570. Le clergé, voyant que le nombre des prêtres était insuffisant pour le service de l'église, reçoit D. Pierre... jadis curé de Lugin.

1524-1530-1558. **Antoine de S.-Bernard**, de Romont, propriétaire du moulin de La Follaz, senior du clergé en 1558.

1517-1538-1543. **Antoine Jaccod**. Son testament est du 9 juillet 1521 ; le clergé fut son héritier.

1556-1569. **Antoine Métral** ; il a payé 30 écus d'entrée. Le 28 septembre 1569, il fut nommé chapelain de la collégiale de Soleure (P. Alexandre) ; mais il a quitté Soleure en 1574.

1530-1577. **Jean Carimbaud** ou Cordey.

1557. **P. Grobet.**

1574-1628. **Nicod Frossard**, doyen. A son entrée dans le clergé, le Conseil lui fit payer 6 gros à chaque membre, parce qu'il n'était pas bourgeois ; il dut aussi occuper la dernière stalle, après les membres bourgeois. Il est mort en 1628.

1538. **Nicod Putod**, bourgeois de Romont, ordonné prêtre le 14 juin 1523. Il est mort entre les années 1555 et 1557.

1536-1567. **Bernard Favre**. Il fit son testament le 19 août 1567. Il voulut être déposé dans la tombe du clergé, au chœur. Ses nièces Jenon et Jaquemme, filles de Pierre Mallye, de Jussy-l'Evêque, et de Catherine Favre, sa sœur, furent ses héritières ;

mais il fit plusieurs legs. (Desgranges, not.) Jenon épousa en 1598 Antoine Clément. Sa maison était située sous l'église, à côté de celle de D. Grobet.

1538-1553. **Pierre Gransonney**. Il célébra sa première messe en 1524.

1555-1567-1570. **Philibert Musy**, de Romont, curé.

1580. **François Forney**, élu le 4 septembre 1580, procureur en 1603.

1545. **Jacques Moratelli**. Par acte de juin 1546, il dut rétracter à genoux les paroles injurieuses qu'il avait proférées contre le Conseil.

F. Renaud, de Romont.

1574-1585. **Claude Bichet**, de Domp martin, près de Pontarlier, recteur d'école, reçu membre du clergé en 1574; il devait prêcher quelquefois. En 1579, il prêcha le carême, soit quatre fois par semaine. Il a quitté Romont en 1580, mais il y revint comme prédicateur des dimanches.

1549. **Anselme Sapiensis**, chanoine de Lausanne et curé de Villaz-Saint-Pierre.

1530-1545. **Jean Dyn**. Il ne vivait plus en 1558.

Pierre Bastard.

1537-1556. **Antoine Dupaquier** (*Pascuanus*).

1566-1595. **Antoine Ramel**, curé de Mézières, élu en 1566, doyen en 1587; il mourut vers 1595. Comme procureur en 1567, il reçut de François, fils de Charles de Challant, seigneur de Villarsel, la fondation d'un anniversaire pour Marguerite, fille de Louis Musard, donzel de La Tour de Peil, et femme du dit seigneur de Villarsel. C'était une rente de 30 gros et un calice. (Desgranges, not.)

1539-1557. **Jean Carimbaud**.

1588-1596. **Pierre Bayon**, de Gruyère. En suivant la coutume que nul prêtre ne peut entrer dans le clergé s'il n'est bourgeois de Romont, il aura la dernière stalle. Il devait enseigner la musique (le chant) aux enfants de chœur. (*Man. du Cons.*)

1595-1622. **Etienne Boccauld**, originaire de Bourgogne. Par ordre du Vicaire général, il était accouru au secours des catholiques de Polly-Pitet et de Penthéreaz (Vaud), n'écoulant que son zèle pour conserver les catholiques restés fidèles dans ces localités. Il séjourna un an et demi à Polly-Pitet, et huit

ans à Penthereaz, où son bénéfice consistait surtout en terres qu'il devait faire travailler par des étrangers ; l'Etat de Fribourg lui permit d'y employer les enfants de feu son frère Claude Boccauld de Jougne, « qui luy ont jusqu'à présent fidelement servi en labourage des terres, ou ils continuent et servent de bon exemple à tous les aultres catholiques du dit lieu, par crainte d'encourir l'indignation de leurs princes souverains appelez par leur père voudraient quitter leur oncle et rendre devoir d'obeissance pour soy repatrier et obvier à tous scandales et inconvenients. Mais d'aultant par même moyen le dit sgr curé frustré des moyens nécessaires pour son entretenement serait aussi contraint quitter la dite charge, dont le progrès le fruit spirituel que par sa diligence et grace de Dieu va en augmentant, serait retardé et nous en peine de pourvoir un autre pasteur au dit lieu, nous voulons par la présente patente, non seulement attester la realité du fait comme est cy dessus déclaré ; mais en oultre d'aultant les dits nepveux du curé exerçant librement et sans aucun contredit leur religion catholique, sans danger qu'ilz en soyent... par l'assistance de leur oncle, ou ils profitent aussi de leur bon exemple aux aultres et que le but et dessein principal de voir soulager, avancer et augmenter les affaires de la foy catholique comme en cet endroit l'intention des dits Bouccauld ne tend a autre fin ils seront conservé soubz notre protection et requerons l'illustre S^r du parlement de Dole et aultres quont la charge de l'exécution des dits souverains premierement de non vouloir imputer aucune faute et dessobeissance le service que les dits ont fait riere Pentereaz et qu'ils puissent continuer. Le 5 avril 1613. »
(Arch. cant. Rathserk. 25.)

Ce document est une preuve de l'intérêt que le gouvernement de Fribourg avait pour la cause catholique dans le canton de Vaud.

Le curé Bouccauld ne pouvait vivre et retirer les rentes de son bénéfice sans recourir aux tribunaux ; le gouvernement de Fribourg écrit, le 24 avril 1615, au bailli et à ses lieutenants dans le canton de Vaud, de rendre et administrer bonne et briève justice au curé, sans longueur en formalité de droit. (*Id.*) Le plus à Polly-Pittet et à Penthéreaz eut lieu en 1619.

1572-1600. **George Delamagne** (*Allemanus*). Il fut éliminé du clergé en 1579, mais il y rentra quelque temps après. Sa maison fut incendiée en 1589. Il est mort vers 1600.

1567-1591. **Noé Michel**, chapelain de l'autel de S.-Valérien en 1567, sous-vicaire en 1586, confirmé comme curé en 1591.

1580-1595. **Hugue Lanier**, de Pontarlier. Il devait enseigner le chant, faire le catéchisme et prêcher. Il fut d'abord nommé maître d'école et ensuite membre du clergé.

1579. **Claude Chenex**, maître d'école, organiste en 1579. Il se présente avec son père en conseil en 1586, demandant à se démettre, ayant obtenu une place à Saint-Jean, à Fribourg; mais il paraît qu'il revint à Romont, où on le retrouve en 1587 et 1590.

1600-1603. **Jacques Chuet**, de Romont, maître d'école.

1590-1637. **Jean Maillard**, curé ou vicaire perpétuel en 1594 (*Man.*); il mourut en 1637.

1595. **François Badoud**, de Romont.

1595. **Blaise Barbey**, doyen de Bulle, admis dans le clergé avec l'obligation de prêcher, d'enseigner le chant aux enfants de chœur. J. Chuet ayant renoncé à l'enseignement, B. Barbey s'offrit pour remplir ces fonctions avec un bachelier laïque.

1603. **François Moenat**, de Romont, fils de Louis, né le 22 mars 1580. Il étudia la théologie à Lyon en 1603.

1626-1640. **Jacque Macherel**, élu en 1626; il est mort en 1640.

1600-1648. Noble **Jean Maillard**, fils de Charles; il célébra sa première messe en 1600. Il fut héritier de son frère François, qui avait ordonné, dans son testament de 1606, de distribuer aux pauvres, le jour de son enterrement, septième et trentième, 4 coupes de pois et 6 sacs de blé.

1603. **Jacques Grivet**.

Antoine Maillard.

1615-1633. **Antoine Desgranges**, de Romont, décédé en 1633.

1623. **Claude Moenat**, fils du secrétaire. (*Man.*)

1604. **François Moenat**.

1627-1650. **Jean Descloux**. Il a quitté Romont en 1651 et a été curé à Grandvillard.

1643-1647. **Pierre Cottin**, de Romont, mort en 1647. Il fut accusé, en 1644, d'avoir donné des remèdes dangereux; mais

le Conseil reconnut son innocence. Il fut remplacé par C. Gachet, qui refusa la place de membre du clergé et de curé de Romont.

1640-1676. **Nicolas Blanc**, de Romont, nommé curé le 13 mars 1648 ; il est mort vers 1676.

1641-1684. **Claude-Clément**, de Romont, curé en 1650, ordonné prêtre en 1640. Il devait enseigner le plain-chant, expliquer le catéchisme. Il a été recteur à Morlens.

1650-1684. **Antoine Gillet**, de Romont, maître d'école d'abord, organiste, professeur de chant. Il fit son testament le 21 février 1684. Son neveu Antoine, au collège de Fribourg, fut son héritier. Il fit des legs à la chapelle de Chatonnaie, aux PP. Minimes.

1650-1661. **Christophore Garnier**, originaire de la Savoie, homme de talent, bon musicien, organiste.

Nicolas Renauld, chapelain de S.-Pierre, ne fut pas membre du clergé. Il est mort en 1706.

1664-1670. **Jacque Comte**, de Romont. Il célébra sa première messe en 1662, fut élu en 1664, mourut en 1670. Il fut d'abord maître d'école à la place de Gillet.

1648-1691. **Jean Ecoffey**, élu immédiatement après sa première messe en 1648, musicien, organiste. En 1677 il occupa une place à Besançon, et il lui fut permis de prendre un remplaçant.

1670-1679. **Joseph Ducret**, de Romont.

1675-1678. **Jean-Daniel Badoud**, décédé en 1678.

1676-1688. **Jean Denervaud**. Il étudia à Avignon en 1653 ; il voulut entrer dans l'Ordre de Malte ; le Conseil, pour l'aider, lui donna 100 écus. Mort en 1688, il a légué plusieurs ornements et un calice à la chapelle de la S^{te}-Trinité.

1678-1688. **François-Rodolph Idt**, de Fribourg, professeur de chant et organiste ; il quitta Romont en 1688.

1691-1694. **Pancrace Musy**, décédé très jeune en 1694.

1684-1710. **Claude-Laurent Magnin**, mort en 1710.

1627-1637. **Joseph Maillardoz**, de Rue, décédé en 1637.

1688. **Jean Vuilleret**, ordonné, avec dispense pour l'âge, en 1675.

1696-1713. **Jean-Baptiste Gaudard**, élu curé en 1712, mort le 27 avril 1713.

1628-1642. **Guillaume Menoud**, mort en 1642.

1633-1664. **Pierre Cottin**, de Romont, prêtre en 1632.

1651-1654. **Jacques Fleischman**. Il quitta Romont sans être regretté en 1654.

1648. **Jean-François Musy**, curé de Billens.

1656-1675. **Hubert Rod**, ou Roux. Il vint de Besançon en 1653 et fut nommé maître d'école ; mort en 1675, bienfaiteur de la bibliothèque des Capucins de Bulle.

1651-1665. **Antoine Ecoffey**, élu curé en 1689. En 1664 il voulut retourner à Besançon où il avait fait ses études, sans renoncer à son bénéfice. Il fut nommé chapelain de S.-Antoine ou de l'hôpital avec obligation de visiter les malades.

1651-1690. **Jean Ecoffey**. Il vécut dans un temps très agité ; il fut accusé d'avoir calomnié M. Romanens, secrétaire de Mgr Strambin ; il avait en outre de nombreux procès en cour épiscopale. (Voir *Mémorial*, vol. VI, p. 490.) Ordonné prêtre en 1648, il fut d'abord chapelain de l'hôpital et professeur de chant.

1670-1679. **Joseph Ducret**, de Romont, recommandé par l'avoyer Gottrau, décédé dans le mois de décembre 1679.

1675-1678. **Jean-Daniel Badoud**, curé de Romont, ordonné prêtre en 1671, décédé en 1678.

1675-1688. **Jean Denervaud** (Denervoz). Ne connaissant pas le chant ni la musique, il a promis de faire venir à ses frais un maître pour chanter sa partie jusqu'à ce qu'il fût instruit. En 1653 il était à Avignon ; mort en 1688.

1680-1697. **Antoine Ecoffey**. Entré dans le clergé, il s'absenta, mais il revint en 1680.

1684-1710. **Claude-Laurent Magnin**, mort le 14 mai 1710.

1685-1688. **Joseph-Nicolas Maillardoz**, curé et doyen à Rue au moment de son entrée dans le clergé ; il eut de nombreuses difficultés à cause de certains usages en vigueur et auxquels il ne voulait pas se soumettre : v. g. fermer l'église, sonner les offices, fournir le luminaire du maître-autel. Il se plaignait aussi de la modicité de son bénéfice et quitta Romont en 1688.

1688-1695. **Jean-François Dupaquier**, de Vuadens, mort le 20 juin 1695 ; il était doyen.

1689-1711. **Jean-Jacques Zamby**, ancien curé de Berlens.

En 1700, le Conseil lui accorde une gratification pour l'enseignement du chant et de la musique. Il est mort le 16 mai 1711.

Pierre Deposieux, de Villaz, curé de Surpierre, fut élu en 1711 ; mais il n'accepta pas son élection.

1690-1710. **François-Laurent Badoud**, ordonné en 1680, fils de Jacques Badoud, élu curé en 1706 et décédé le 14 avril 1710.

1691-1694. **Pancrace Musy**, fils de Jean-Louis, curial ; il est mort le 30 mars 1694.

1694-1706. **Hubert Musy**, de Romont ; il était diacre au moment de son élection.

1706-1713. **Jean-Baptiste Gaudard**, de Romont. Il fut par deux fois membre du clergé ; entré en 1695, il fut pendant sept ans aumônier du régiment Castellans en France et en Belgique ; il revint remplacer son frère Jean-Henri Gaudard en 1706.

1704-1706. **Jean-Henri Gaudard**, de Romont. Il fit ses études à Paris ; il est mort dans le mois de décembre 1706.

1702. **Jean-Joseph Musy**, frère d'Hubert et fils du châtelain. En 1697 il était au séminaire d'Avignon.

De 1758 à 1761, **Pancrace Grandsonney** était chapelain de S.-François de Paule ; il fut remplacé en 1761 par **Antoine-Joseph Martin**. En 1767, le Conseil lui impose l'obligation de dire les jours de foires et marchés fériés la messe à 11 heures pour la commodité des paysans.

1698-1738. **Jean-Ulric Marilley**, de Romont, décédé le 11 juin 1738.

1706-1710. **Antoine Bastard**, élu n'étant pas encore prêtre ; il dut se faire remplacer jusqu'à son ordination ; mort le 9 mars 1710.

1710-1725. **François-Joseph Fracheboud**, de Romont, mort en 1725.

1710-1711. **Georges-Nicolas Blanc**, né en 1685 et mort l'année de sa nomination.

1710-1763. **Jean Brayer**, de Romont, ordonné en 1709, curé.

1711-1725. **Joseph Dey** ; il était chapelain à Vaulruz au moment de sa nomination.

1711-1733. **Pancrace-Joseph Schrotter**, de Fribourg, décédé le 11 janvier 1733.

1713-1724. **François-Ignace Reynold**, de Romont, nommé curé d'Attalens.

1724-1727. **Tobie Gillet**, chapelain à Vuadens en 1724.

1725-1779. **Jacques-Joseph Esseiva**, de Romont, excellent musicien ; il a refusé la place de curé ; mort le 24 avril 1779.

1725-1746. **Jacque Grandsonney**, chapelain à Estavayer-le-Gibloux, curé et doyen de Romont, mort le 24 avril 1746. En 1731 on répand des lettres diffamatoires contre lui ; elles furent brûlées par la main du bourreau par ordre souverain. Le Vicaire général de Boccard publia une excommunication contre l'auteur qui s'était dénoncé au curé de Siviriez ; son nom fut publié dans plusieurs églises.

1727-1763. **François-Pierre Rey**, ordonné en 1715, démissionnaire comme curé en 1751 ; il est mort en 1763.

1733-1755. **Nicolas-Placide Fracheboud**, de Romont, décédé le 26 juin 1755.

1738-1768. **Pierre-Joseph Vuilleret**, de Romont. Il fut chapelain de l'hôpital en 1729, et membre du clergé en 1738.

1744-1763. **Jacque Chrétien**. Il fut curé à Vuisternens-en-Ogo et à Romont ; décédé en 1763.

1746-1802. **Gauthier** ou **Walther Blanc**, décédé le 18 juillet 1802.

1755-1764. **Jean-Baptiste Riche**, de Romont, prêtre habitué de S.-Germain de Paris en 1755. En 1762, âgé et infirme, il voulut changer de bénéfice, mais cela lui fut refusé ; il est mort en 1764.

1763-1806. **Jean-Baptiste Cordey**, de Romont. Son parent Cordey était curé à Plantay en Bresse.

1763-1772. **Antoine-Joseph Curton**, ex-curé de Montbrelloz, mort le 11 mars 1772.

1765-1803. **Claude-Joseph Vuilleret**, de Romont, curé et doyen. Il a célébré son jubilé sacerdotal en 1799 ; il est mort le 16 janvier 1803.

1764-1804. **George Comte**, de Romont, né en 1727, chapelain de Siviriez en 1758, mort en 1804.

1768-1806. **Jean-Baptiste Cordey**, de Romont, vicaire à Torny-Pittet au moment de son élection, mort en 1806. Après sa mort, on proposa de laisser la sixième place vacante pour augmenter les fonds du clergé.

1772-1780. **Jacque-Alexis Bressan**, de Romont, né en 1747, frère de Dom François-Xavier Bressan, mort à Romont en 1777 ; ils étudièrent l'un et l'autre à Paris.

1779. **Nicolas-Jean-Albert Grasset**, de Romont, né en 1754, membre du clergé en 1779, neveu d'Albert Grasset, curé de Beauvaux, mort à Angers en 1796 ; N.-J.-A. fit son séminaire à Avignon.

1780-1794. **Antoine Martin**, de Romont. Il fut remplacé en 1794 par Walther Blanc.

1793-1831. **François-Ignace Musy**, de Romont, curé à Attalens, à Billens, mort le 4 octobre 1831. Il était vicaire à Prez au moment de sa nomination au bénéfice de Romont ; il fut chargé de l'instruction de la jeunesse, organiste.

1799-1801. **Georges Badoud**, élu à la place de F.-J. Musy, nommé à la cure d'Attalens ; il est mort en 1801. Il était vicaire à Prez au moment de sa nomination ; il fut appelé comme catéchiste et instructeur de la jeunesse.

1794-1807. **Walther Blanc**, de Romont, chapelain à Chavannes-les-Forts, décédé le 16 juin 1827 ; il a été enterré dans l'église des PP. Capucins.

1807-1809. **Jean-Baptiste Forney**, chapelain à Chavannes, élu à la place de M. Blanc, qui se retire en 1807 ; il fut renvoyé, mais il revint à Romont où il mourut en 1809.

1802-1837. **Antoine-Joseph Moret**, de Romont, chapelain de S.-François de Paule depuis 1786, membre du clergé en 1802, ensuite curé à Chatonnaie ; mort le 21 mars 1837.

1808-1849. **Nicolas Lhoste**, de Porrentruy. Après la suppression de son couvent de Bellelay, il trouva un refuge dans l'abbaye de Soreth où il fut reçu le 23 février 1798 ; il y demeura jusqu'au 30 août 1800. En 1802 il fut nommé curé de Genevez (Franches-Montagnes), mais il se résignait difficilement à quitter l'enseignement qu'il aimait et qu'il avait pratiqué avec succès à Bellelay. Il voulut transporter le collège de Bellelay dans le canton de Fribourg (voir *Dictionnaire*, vol. IV, p. 469) au château dit de la cour à Cugy. Il réunit bientôt autour de lui trente à quarante élèves et quelques professeurs pour l'aider dans l'enseignement ; parmi les élèves, nous retrouvons les noms des premières familles de la ville et de la campagne. Mais il comprit que la situation n'était pas favorable ; il offrit à la ville de Romont d'y établir un petit collège. Sa renommée l'avait déjà précédé ; à son arrivée, vers 1809 ou 1810, la ville lui offrit des vins d'honneur. Ses honoraires étaient modestes :

160 écus par an, 200 pots de vin. Il fut admis dans le clergé le 28 mars 1813. Pendant quarante ans M. Lhoste enseigna les belles-lettres à Romont avec autant de zèle que de succès. (Voir *Ecole secondaire*.) Il est mort le 13 novembre 1849, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

1804-1840. **Georges Pittet**, de Romont, né en 1752 et décédé le 18 janvier 1840, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il était chapelain à Estavayer-le-Gibloux au moment de sa nomination.

1807-1823. **Joseph Zurkinden**, reçu dans la bourgeoisie de Romont à cause des soins qu'il prit pour instruire la jeunesse, mort le 2 janvier 1823.

1816-1843. **Pierre-Joseph Roulin**, d'Estavayer-le-Lac, décédé le 13 décembre 1843. M. de Praroman le nomma curé de Montet en 1818 ; les efforts et les supplications du Conseil, du clergé et des paroissiens le retinrent à Romont. Il fut très aimé et très zélé, mais les glaces de la vieillesse paralysèrent son zèle vers la fin de sa vie. M. Roulin avait un caractère gai, ouvert et jovial ; généreux et charitable, il était le père de ses paroissiens. Il fut doyen du décanat de Romont pendant près de trente ans.

1825-1840. **Joseph-Marie Duvillard**, originaire de Chêne (Genève). Il seconda M. Lhoste dans l'enseignement ; en 1840 il fut nommé curé de Morges où il est mort le 28 décembre 1874.

1827-1840. **Louis-Augustin Robadey**, de Lessoc et de Romont, chapelain à Vuisternens et ensuite membre du clergé en 1827 ; en 1840 il fut nommé curé d'Attalens, et en 1869 de Villard-sur-Glâne où il est mort le 8 décembre 1878. Il a fondé l'orphelinat et l'asile des vieillards d'Attalens.

1837. **Joseph-Antoine Vuilleret**, de Romont, frère du chanoine et du chapelain de Chénens, ordonné en 1836, chapelain à Pressinges, membre du clergé en 1837, curé de Sales en 1841, exilé par le gouvernement en 1849 et ensuite desservant à Montet.

1840-1875. **Jean-Baptiste Gobet**, de Massonnens, vicaire à Lausanne en 1836, curé d'Yverdon en 1837, ensuite en Pologne ; à son retour, chapelain à Rueyres-Treyfayes, membre du clergé de Romont en 1840, décédé le 27 février 1875 à l'âge de soixante-dix-sept ans.

1841-1847. **François Duboin**, du canton de Genève, vicaire à

Lancy en 1834, curé de Tornny-le-Grand en 1839, curé de Lancy en 1835, membre du clergé en 1840, curé en 1843, éloigné et exilé par le gouvernement en 1848, curé de Versoix (Genève) où il est mort le 20 septembre 1863.

1841-1848. **Daniel-Joseph Carrard**, de Bottens et Poliez-Pittet, né le 28 septembre 1806, ordonné le 22 septembre 1838, vicaire à Sales, membre du clergé en 1841, curé de Lentigny en 1846, chapelain à Corpataux en 1867, chapelain aux Ciernes en 1871, chapelain à Rueyres-Treyfayes où il est mort le 18 mai 1885.

1844-1848. **Ignace-Nicolas Vuilleret**, de Romont, ordonné en 1843, vicaire à Morlens, membre du clergé en 1843, aumônier à Naples en 1848, chanoine de S.-Nicolas en 1558 où il est décédé le 14 mai 1875. Pendant son séjour à Naples, il fut atteint du choléra et il fut un moment le seul aumônier pour 6,000 malades. Il traduisit et édita : *Interprétation de l'Apocalypse de Barthélemy Holzhauser*, ouvrage continué par lui-même (Paris, Vivès, 1856, deux volumes in-8°) ; il eut deux éditions et fut traduit en allemand et en italien.

1849-1859. **Ernest-Léonard Grangier**, d'Estavayer-le-Lac, ordonné en 1841, vicaire à Villard-le-Terroir (Vaud), à Lausanne en 1845, membre du clergé d'Estavayer et curé de Lully, curé de Romont en 1849, du clergé d'Estavayer en 1859 et curé en 1864, décédé le 8 septembre 1873.

1850-1855. **Pierre-André Pugin**, d'Echarlens (voir volume *Domdidier*), curé à Tornny-Pittet en 1872, chapelain à Vuisternens-devant-Romont en 1877 ; mort à Estavayer-le-Lac, mais il fut enterré à Vuisternens, le 19 juin 1885.

1855. **Jacques Schobaz**, ordonné en 1851, vicaire à Lausanne, curé à Carignan en 1854, membre du clergé en 1855, décédé le 30 novembre 1855.

1855-1860. **Jean-Claude Gardin**, né à Carouge le 22 décembre 1822, ordonné à Paris le 2 juin 1849, vicaire à Assens, à Neuchâtel en 1850, membre du clergé en 1855 et professeur, précepteur des comtes Zybert-Platter en 1860 ; il quâta en Espagne pour Notre-Dame de Genève en 1865 ; curé de Veyrier en 1866, retraité en 1876.

1859-1884. **Claude-Joseph Raboud**, des Glânes, né le 22 juillet 1814, ordonné le 19 septembre 1840, vicaire à Collonges-

Bellerive, curé de Morlon en 1843, de Rue en 1844, curé de Romont en 1859, doyen en 1875, décédé le 5 février 1884.

1859-1879. **Pierre-Joseph Nicolet**, de Chénens, né le 25 mars 1831, ordonné le 3 avril 1858, vicaire à Lausanne, du clergé de Romont, directeur de l'école secondaire en 1855, professeur au collège de Saint-Michel en 1879, recteur en 1880, curé de Mézières depuis 1882.

1879. **François-Alphonse Castella**, d'Albeuve, né le 27 août 1850, ordonné le 22 décembre 1872, chapelain à Châtel-S.-Denis, curé de Cerniat en 1874, membre du clergé de Romont en 1879, curé en 1883, doyen en 1897, professeur à l'école secondaire. Ses vastes et solides connaissances en botanique et histoire naturelle, sa belle intelligence le feront aimer et estimer partout. Il est frère du D^r et professeur Castella, du séminaire.

1875-1877. **Joseph-Irénée Perroud**, de Châtel-S.-Denis, né le 15 décembre 1847, ordonné le 21 juillet 1872, vicaire à Sales, curé à Villars-sous-Mont en 1873, membre du clergé en 1875, curé de la Tour-de-Trême en 1877 où il est décédé le 9 mai 1891.

1880-1886. **Romain-Jean-Félicien Romanens**, de Sorens, né à Châtel-S.-Denis le 17 janvier 1845, ordonné le 21 juillet 1872, vicaire à Bulle, curé à Rolle en 1876, membre du clergé de Romont en 1880, curé d'Autigny en 1886, doyen en 1889, décédé le 28 mai 1895.

1884-1891. **Jean-Louis Devaud**, de Porsel, né le 8 décembre 1852, ordonné le 8 juillet 1877, curé à Villarimboud, préfet du collège en 1880, du clergé en 1884, curé de la Tour-de-Trême en 1891, collaborateur de plusieurs publications d'utilité publique.

1887. **Pierre-Othmar Repond**, de Cottens, né le 27 novembre 1853, ordonné le 20 juillet 1879, vicaire à Châtel-S.-Denis, professeur au collège de S.-Michel en 1880, membre du clergé de Romont et professeur en 1887, directeur de l'école secondaire et du pensionnat qu'il dirige avec beaucoup de zèle et d'intelligence.

1891. **Etienne Vaucher**, de Chatonnaie, ordonné le 21 juillet 1889, vicaire à Surpierre, à la Chauds-de-Fonds en 1890, du clergé en 1891, décédé à Romont le 14 décembre 1897 à l'âge de quaranté ans.

1898. **Louis-Jacques Chatagny**, de Prez, né le 6 septembre 1867, ordonné le 22 juillet 1894, vicaire à Genève, aux Eaux-Vives, du clergé de Romont le 1^{er} janvier 1898. *Ultimus, sed non minimus.*

Curés de Romont.

1258. D. **Aaron**, *presbyter incuratus*. (Daguet *commis*.)

1271-1276, 1282. D. **Jean**, curé. (Daguet *com. Arch. d'Humilimont*.)

1294, 1296, 1302, 1308, 1325. D. **Girard de Villars**. (*Arch. de La Fille-Dieu et cant.*) En 1294, il met son sceau avec celui de l'abbé d'Hautcrêt à l'acte de vente de biens que firent les nobles Pierre, Jean et Jacques de Chénens à la Fille-Dieu. Noble Pierre de Chénens était curé de Guin.

1329. D. **Pierre de Blonay**. (*Com. de M. Castella*.)

1336-1343. D. **Jean de Treyvaux**.

1346. D. **Jean Vegot**. (*Com. de M. Castella*.)

1363-1364. D. **Hugues Métral** (*Mistralis*), curé. Il eut une longue difficulté avec le clergé; elle est assez curieuse et intéressante pour être connue. C'est une peinture des usages et mœurs du XIV^e siècle. La difficulté fut tranchée par un arbitrage.

1^o Le clergé réclamait du curé trois repas aux fêtes de Pâques, de Pentecôte, de Noël, Toussaint, Assomption, soit le dîner la veille de ces fêtes et le dîner et le souper le jour de la fête. Les arbitres trouvèrent les raisons du clergé fondées.

2^o Le clergé réclamait au curé les titres qui avaient rapport à l'autel du clergé. Les arbitres firent déposer ces titres dans une arche (bahut) à deux clefs.

3^o Le clergé réclamait du curé, pour l'hiver, une chambre chaude dans sa maison, afin de pouvoir s'y reposer avant ou après les matines.

4^o De placer à l'entrée de la maison un baquet d'eau, afin que les membres du clergé puissent se laver les mains lorsqu'ils vont prendre un repas à la cure. Ces deux articles furent refusés.

5° Le clergé demandait que le curé établit une aiguière à côté du maître-autel, pour se laver les mains avant la messe, ce qui fut accordé.

D'un autre côté, le curé réclamait du clergé un dédommagement de 500 florins pour l'injure que lui avait faite le clergé en lui enlevant par la force un bréviaire. Par contre, le clergé demandait un dédommagement de 400 florins en expiation de l'accusation du curé et de l'injure qu'avaient subie plusieurs membres du clergé, conduits, par ordre de l'Evêque, prisonniers à Avenches.

Les arbitres déclarèrent que les deux partis se désisteraient de tout dédommagement et que la paix et la concorde régneraient entre eux. Douze membres du clergé sont cités dans cet acte, à la tête desquels est D. Pierre Forney. (*Arch. du clergé*, IV, 2.)

1404. D. feu **Tyery**, autrefois curé. Sa maison était située dans la rue du Petit-Donjon. (*Reconnaisances* de 1404.)

1404. D. **Pierre Musy**, curé. (*Arch. du clergé*, arbitr. d'Ant. d'Illens.)

1421-1426. D. **Guillaume Didier**, prévôt d'Aost, licencié en droit. Le Conseil lui offre un souper au Cheval-Blanc pour célébrer son joyeux avènement en 1421 et la fondation d'un anniversaire. (*Arch. de Rom.* Acte signé ALLAMAND.)

1426. D. **Pierre Renaud**. (*Com.* de M. Castella.)

1443. D. **Aymon Piaz**, vicaire. Il fut recteur de l'hôpital en 1434.

1446. D. **Pierre** ?

1454. D. **Jacques Chablaix**, curé.

1464. *Arch. de Frib. Reconnaisances de Romont*, n° 155, parchemin formant la couverture du volume.

Anno 1464, die 25 Octobris, D^m **Jullianus Collete** capellanus Di Ducis Sabaudie tanquam procurator D. Alexandri de Lortail, ex cantoribus ducis qui virtute litterarum resignationis et presentationis prefati domini ducis et institutionis D. episcopi Laus. requirit D. Johannem Mogin vicarium modernum et admodiatorem parochialis ecclesie Rot. poni in possessionem predictae ecclesie.

Quibus litteris visis per pref. Mogin ipsum D^m Collete procuratoris nomine Alexandri posuit in possessionem.

En présence de D. Pierre Rechoz, Jean Visi, Pierre Millardi, Pierre Frossard, chapelains, et quelques bourgeois.

1464. Nomination de D. Alexandre Lortail, chantre du duc de Savoie, à la cure de Romont.

1464, 1467, 1468. D. **Jean Mogin** (Moglin et Mojin), vicaire. (*Comptes du clergé.*)

1469, 1470. D. **Aymon Musy**, vic. (*Comptes du clergé.*)

1476, 1478, 1479. D. **Antoine Massaleir**, vicaire. Il est décédé en 1494.

1480-1495. D. **Gui Favre**, curé. Il eut plusieurs vicaires, qui fonctionnaient pour lui. D. Pierre Martinodi, chapelain de Romont, lui payait 100 florins d'or. DD. Antoine Massaleir, Pierre Milliard, Cathi furent aussi locataires du bénéfice. (*Arch. du clergé, arch. cant. not., n° 97.*)

1482-1484. D. **Jean Huguet**, curé de Billens, vicaire de Romont.

1484-1494. D. **Pierre Cati** (et Cathi), curé d'Ecuvillens, vicaire de Romont, en 1492 sous-vicaire.

1494. D. **Antoine Chassot**, sous-vicaire.

1497. D. **Richard Dufour** (*de Furno*), du diocèse de Genève, vicaire (fondation de la chapelle de S.-Grégoire).

1509-1513. D. **George Senevey**, curé. (*Comptes du clergé.*) C'est peut-être Seigneux, car on écrivait en latin *Seniodi*.

De 1513 à 1580, les curés portent toujours le titre de vicaire, étant vicaires de la corporation du clergé.

1523. D. **Claude Comte** (*Comitis*), vicaire.

1555-1567. D. **Philibert Musy**, de Romont, vicaire. (*Actes du not. Desgranges.*)

1567. D. **Jacques Desgranges**, vicaire ou coadjuteur de Musy. Philibert Musy était aussi curé de Mézières.

1572-1574, 1579, 1580. D. **Jean Renault**, vicaire. (*Man. du Conseil.*) Il est décédé vers l'année 1586. Il fut élu, en 1580, curé à vie par le clergé.

D. **George d'Allemagne**, son adjoint ou coadjuteur.

1577. D. **Jean Carimbaud**, *alias Cordey*, vicaire. Il payait 60 florins au clergé.

En 1580, le Vicaire-général, prévôt de S.-Nicolas, fit la visite de l'église paroissiale; il ordonna qu'à l'avenir la nomination des vicaires ne se fit plus temporairement pour quelques

années, mais qu'elle fût à vie, conformément au décret du Concile de Trente. Le clergé et le Conseil s'y opposèrent, vu que c'était contre les droits du clergé, patron et curé de Romont. Les deux bannerets et le châtelain Renaud furent délégués auprès du Vicaire-général à Fribourg; ils firent leur rapport le 12 mars, disant que le Vicaire-général n'avait pas voulu révoquer sa sentence, mais chaque vicaire ou curé sera bourgeois de Romont et membre du clergé; de plus, il sera élu par le clergé. Pour maintenir et entretenir l'amitié entre le clergé et la bourgeoisie, chaque élu lui sera présenté et elle pourra donner ses motifs d'opposition à l'élection faite. (*Man. du Conseil*, vol. VI.)

1579-1610. D. **Noé Michel**. Il était sous-vicaire en 1579 de D. Jean Renault; c'est lui qui a établi les premiers registres de baptême en 1579. En 1594 il inscrit les baptêmes qu'il fit au nom de Jean Maillard.

« Après veprés au poil du conseil de la maison de ville présents une grande partie des nobles et bourgeois Ven. D. Antoine Ramel doyen, et François-Denis-Enoch Beaupère, commis de la part de mes Ven. sgrs du clergé ont proposé que ayant Ven. D. Noé Michel achevé son terme, auroient choisi le Dit D. Noé et D. Jacques Chuet le quel que mieux plaira aux nobles bourgeois pour exercer la charge et office de curé en ce lieu, l'année avenante. Pour ce que iceux au nom prédit (suivant la préeminence bourgeoisiale) jusqu'a présent exercée, leur présentent afin d'élire et choisir celui qui plus leur sera à gré. Ont les dits nobles et bourgeois élu le dit D. Noé en considération et récompense des bons services de lui reçus ces années passées. Le 3 mars 1591. »

D. Noé Michel ne fut pas élu conformément aux ordres du prévôt, mais temporairement pour un ou deux ans.

1594. D. **Nicod Frossard** et **Jacques Chuet**, sous-vicaires, présentent au Conseil D. Jean Maillard comme vicaire perpétuel de Romont. Il fut agréé par le Conseil. Il devra administrer les sacrements et prêcher lui-même, ou faire remplir ces fonctions par un autre. Le 1^{er} avril 1594.

Noé Michel fut constitué sous-vicaire. (*Man.*, vol. VI.) 1594, avril. Je n'ai pu découvrir pendant combien de temps ce Jean Maillard fut curé ou vicaire. Il appartenait à une famille noble,

étant fils de noble Charles et frère de François ; il vivait encore en 1606.

Une grande confusion règne dans la succession des vicaires-curés élus temporairement ; ils étaient quelquefois réélus immédiatement ou à une autre époque, et ils étaient presque continuellement et simultanément deux vicaires.

1610-1647. D. **Antoine Maillard**, de Villaranon. Il fut probablement élu vers 1610, et il mourut le 28 novembre 1647. A sa mort le Conseil délègue quelques-uns de ses membres auprès de ses parents pour faire un compliment de condoléance.

Le clergé présenta au Conseil deux prêtres pour le remplacer : D. Claude Gachet, curé de La Tour, et D. P. Perriard, curé de Tornay. Gachet fut élu et nommé curé, mais, malgré toutes les instances, il refusa son élection.

Le clergé fit une nouvelle présentation dans le mois de février 1648 ; le Conseil demanda un sursis avant de se prononcer ; il voulait attendre la réponse de M. Musy, curé de Billens.

M. Blanc fut constitué provisoirement curé.

1648-1650. D. **Nicolas Blanc**, de Romont ; il fut élu à la demande de la bourgeoisie. Le clergé proposant un autre candidat, le bailli convoqua le clergé au château pour l'engager à obtempérer au désir des bourgeois et des bannerets, mais ils ne voulurent pas subir une telle pression et déclarèrent qu'ils avaient obtenu des Supérieurs ecclésiastiques un sursis pour procéder à cette élection. M. Blanc fut constitué provisoirement desservant ; il se retira le 30 octobre 1650.

1650-1684. D. **Claude Clément**, de Romont, curé et doyen. Il avait été ordonné prêtre en 1640. (*Man.*, 29.) Le Conseil lui imposa l'obligation d'enseigner le chant grégorien et faire les catéchismes, comme D. Antoine Maillard.

1684-1689. D. **Joseph-Nicolas Maillardoz**, de Rue. Démissionnaire le 14 décembre 1688, il continua de fonctionner jusqu'au 2 janvier 1689. Il refusait de se soumettre aux usages établis, comme faire sonner l'*Angelus*, la messe, fournir les cierges pour les messes, ouvrir et fermer l'église, etc.

Il eut aussi des difficultés pour le paiement du catéchisme ; il demanda le salaire complet que la confrérie de S.-Nicolas donnait ; ce qui lui fut refusé, parce qu'il ne faisait le caté-

chisme que de quinze en quinze jours; les PP. Minimes le faisaient aussi tous les quinze jours.

1689-1696. D. **Antoine Ecoffey**, de Romont, curé et doyen.

Le 10 février 1689, il se présente en Conseil pour lui annoncer qu'il a reçu de l'Evêque ses lettres d'institution de curé et doyen. Il invite le Conseil à rédiger les conditions qu'on souhaite lui prescrire afin de les présenter à l'Evêque à l'occasion de sa visite et d'éviter des conflits.

Il demande du Conseil qu'il oblige les membres du clergé à se perfectionner dans le chant et la musique, conformément à leur acte de réception.

1696-1706. D. **Hubert Musy**, de Romont, décédé en 1706.

Son installation par le Vicaire-général, le 15 janvier 1697, irrita le Conseil, parce qu'il n'y fut pas invité. « Contre la portée de nos droits et l'ancienne pratique, as été ordonné que M^{rs} du Conseil spécial croient (le cas arrivant) protester de nullité de telle nouveauté. Le samedi 19 janvier six membres députés se transportèrent auprès du R. procureur du clergé pour lui notifier, en présence de D. Laurent Badoud, qu'ils protestaient de nullité de tout ce que M. le Grand-Vicaire et M^{rs} du clergé feraient au préjudice de la noble bourgeoisie touchant le seigneur curé et qu'on leur offrait le droit. Le procureur répondit qu'il ferait rapport au Grand-Vicaire et à ses confrères. » L'installation n'eut lieu que le 28 mars, en présence des commis de la bourgeoisie.

Le clergé lui imposa les conditions suivantes : 1° il payera à chacun 20 florins pour la ferme de la cure; 2° il donnera à chaque prêtre 3 miches de pain; 3° il fournira les hosties et le vin pour tous les prêtres; 4° il laissera parvenir les oblations à chaque membre qui chantera l'une des trois grand'messes; 5° chaque chapelain percevra les oblations de sa chapelle; 6° chaque membre du clergé pourra administrer les sacrements (la communion pascale exceptée), bénir les mariages, les relevailles, etc.; 7° percevant toute la cire, il fournira les cierges pour les offices; 8° il n'omettra aucune dévotion sans l'avis du clergé; 9° il n'aliénera pas les sépultures dans l'église sans le consentement du clergé; 10° il fera sonner les offices, *Angelus*, etc.; 11° il dira sa part des messes de l'Avent, de l'autel de Sainte-Anne, Notre-Dame de Compassion.

1706-1710. D. **François-Laurent Badoud**, de Romont, élu le 2 novembre et décédé le 18 avril 1710.

1710. D. **Jean Brayer** fut élu le 26 mai ; mais il refusa cette dignité.

1710. D. **Georges Blanc**, de Romont. Il est mort dans l'année de son élection, le 25 mars 1711.

1712-1726. D. **Jean-Baptiste Gaudard**, de Romont.

1726-1746. D. **Jacques Grandsonney**, né en 1691, décédé le 24 avril 1746.

1746-1751. D. **François-Pierre Rey**, de Romont, démissionnaire le 8 octobre 1751.

1751-1763. D. **Jacques Chrétien**, décédé le 15 juin 1763.

1763-1764. D. **Jean-Baptiste Cordey**, de Romont, décédé le 14 mai 1764.

1764-1803. D. **Claude-Joseph Wuilleret**, de Romont. Il a célébré son jubilé sacerdotal le 2 juin 1799.

1803-1809. D. **Antoine-Joseph Moret**, de Romont. Continuellement malade, il a démissionné en 1809, malgré les nombreuses instances qu'on fit pour le conserver.

1809-1810. D. **Joseph Zurkinden**.

Voici les conditions que le clergé posa avant sa nomination :

1° Le curé fournira les hosties et le vin pour toutes les messes ; 2° il fournira les cierges pour les Vêpres, pour les Ténèbres de la Semaine Sainte et ceux qui seront nécessaires au chœur pour Matines et les messes matinales ; 3° le jour de la Purification, il donnera un cierge de cire blanche à chaque confrère ; 4° il jouira de la maison du clergé avec ses appartenances, y compris la chènevière ; 5° il paiera chaque année deux écus au clergé ; 6° il maintiendra le bâtiment dûment couvert.

Ces conditions furent aussi imposées à ses prédécesseurs et à ses successeurs.

Il a donné sa démission au mois de décembre 1810.

1810-1815. D. **Walther Blanc**, de Romont. Il n'habita pas la cure, mais sa maison ; la cure était louée au chapelier Muller.

1815-1843. D. **Joseph Roulin**, d'Estavayer-le-Lac (Voir vol. III, p. 247), curé de Cheyres de 1789 à 1815, et curé et doyen de Romont du mois de décembre 1815 au 3 décem-

bre 1843, date de sa mort. En 1818, M. de Praroman le nomma curé de Montet ; mais aux instances du clergé, du Conseil et de toute la paroisse, il consentit à retirer sa démission. Son bénéfice étant insuffisant, le Conseil, d'entente avec le clergé, avisa aux moyens de l'améliorer.

Il est très difficile, à plus de quatre-vingts ans de distance, de porter un jugement sur le ministère pastoral de M. Roulin. Le zèle dans un homme de quarante ans était plus ardent que le zèle dans un vieillard de quatre-vingts. M. Roulin était un homme très gai et aimant la gaité et la franchise ; il fut aimé et respecté de ses paroissiens. Je le vois encore, au milieu de cent cinquante enfants, expliquant le catéchisme qu'il pouvait réciter du commencement à la fin ; jamais on ne lui vit un catéchisme dans les mains, et cependant la plus légère faute était corrigée. Dans sa vieillesse, il se relâcha un peu, l'âge lui enlevait l'ardeur au travail.

1844-1849. D. **François Duboin**, originaire de Carouge. Il dut s'éloigner sous le gouvernement de 1848 ; il fut nommé curé de Versoix dans le canton de Genève, où il est mort le 20 septembre 1863. A la mort de M. Baud, curé de Lancy, Monseigneur voulut faire agréer M. Duboin, son vicaire ; mais il fut repoussé par l'Etat de Genève.

1849. D. **Etienne Favre**, de Bretigny, docteur en théologie, fut desservant pendant quelques mois. (Voir vol. VI, p. 519.)

1849-1859. D. **Ernest-Romain-Léonard Grangier**, d'Estavayer-le-Lac. (Voir volume V, p. 223 et 233.)

1860-1884. D. **Claude-Joseph Raboud**, des Glânes (Villaz), décédé, après une longue maladie, le 5 février 1884. Il fut nommé doyen en 1875. Né le 22 juillet 1816, ordonné le 19 septembre 1840, vicaire à Collonge-Bellerive (Genève), curé de Morlon en 1843, curé de Rue en 1844, chanoine à Romont en 1859 et curé.

1884. D. **François-Alphonse Castella**, d'Albeuve, né le 27 août 1850, ordonné le 29 décembre 1872, vicaire et chapelain à Châtel-S.-Denis, curé de Cerniat en 1874, chanoine à Romont en 1879, curé depuis le 24 mars 1884. Il est frère de M. Amédée Castella, docteur en théologie et professeur au Séminaire. *Ad multos annos!*

ROSSENS

Illens, en allemand Illingen. Rossens, en allemand Rossing.

Altitude : Rossens 710, Granges d'Illens 698, En Genevroz 713, La Sarine au confluent de la Verasse 646.

Patron : Saint Joseph, 19 mars.

Statistique de 1888.

	NOMBRE		LA POPULATION DE RÉSIDENCE								
			D'après l'origine.				D'après la confession.		D'après la langue maternelle.		
	Des maisons habitées.	Des ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	Total.
Illens.	2	2		19	3	—	22		22		22
Rossens.	65	102	305	85	4	—	394		393	1	394

Rossens-Illens. Contribuables, 117.

Immeubles, 725,813 fr.

Capitaux, 74,922 fr.

Produit de l'impôt en 1889, 1,882 fr.

Produit de l'impôt sur l'industrie, 38 fr.

Dépenses pour l'assistance des pauvres en 1896, 2,575 fr.

Fonds d'écoles des garçons 15,282 fr. ; des filles, 1,299 fr.

Elèves des deux écoles, 76.

La paroisse de Rossens comprend les villages et communes de Rossens et d'Illens. Ces deux communes eurent des seigneurs distingués, dont les descendants disparurent emportés par le flot des siècles.

Les de Rossens apparaissent dans le XII^e siècle ; Conon, fils de Guillaume de Rossens, vivait de 1160 à 1200. (*Arch. soc. d'hist.*, vol. VI, p. 25, 108, 112, 130.) Girard de Rossens apparaît comme témoin à la même époque. Guillaume de Rossens, frère de Bovon, en 1174-1178. (*Id.*, p. 38.)

Illens, avec ses ruines et un passé illustre, se dresse vis-à-vis du château d'Arconciel. On croit voir encore les vieux seigneurs de ces châteaux se provoquer et se menacer mutuellement. Les d'Illens, les Neuchâtel, les princes de Savoie, les de la Tour et de la Beaume, tous alternativement seigneurs d'Illens, ont passé, et les ruines du château se taisent sur leurs exploits.

Le château d'Illens fut accensé en 1588, à titre de fief noble et sous la réserve d'un cens d'un florin d'or, à Henri Lamberger (Kuenlin). Près des ruines, était l'ermitage du Châtelet, habité en 1669 par le frère Jean-Jacques du Landeron.

La chapelle.

Il existait, en 1500, une chapelle à Rossens dédiée à saint Antoine, abbé. La preuve s'en trouve dans les archives de Farvagny ; le document, devenu illisible par manque de soins, cite une fondation de messes faite dans cette chapelle. C'est tout ce que j'ai pu recueillir sur cet édifice religieux ; on ignore quand il fut bâti et quand il fut détruit.

La chapelle de 1500 avait disparu depuis longtemps, lorsque, dans le XVII^e siècle, surgit le projet d'en construire une nouvelle. Rossens était membre de la paroisse de Farvagny, incorporée au Chapitre de S.-Nicolas ; on devait d'abord obtenir son autorisation, ce qui était difficile, à cause des conditions qu'il posait. Les premières démarches furent faites le 19 juin 1681, les habitants de Rossens promettaient d'abandonner au curé de Farvagny l'administration de la chapelle, le service des fondations et les oblations. Le Chapitre demandait d'abord un acte authentique de ces promesses et il posait plusieurs conditions à son consentement, afin de conserver intacts les droits du curé et du Chapitre.

Dans le mois de septembre de la même année, une nouvelle demande lui est adressée ; les communiens de Rossens se plaignent des conditions imposées, ils demandent l'établissement

d'un chapelain, le droit de le choisir, de le nommer à ce poste et la jouissance des offrandes pour ce bénéficiaire.

Le Chapitre répondit par un refus à l'établissement d'une chapelle et de tous ces projets. Nouvelle demande et nouveau refus en 1689.

Il paraît que, sur ces entrefaites, une épidémie infesta le bétail et la commune, et les habitants eurent à supporter de grandes calamités. Le projet d'ériger une chapelle fut repris et de nouvelles démarches furent faites auprès du Chapitre et auprès de l'évêque de Monténach.

Le Chapitre, après avoir posé ses conditions à cette nouvelle chapelle et exigé un acte authentique des promesses de la commune de Rossens d'observer toujours ces conditions, consentit à l'érection d'une chapelle à l'honneur de S. Guérin. L'acte fut rédigé par le commissaire général Frantz Peter Vonderweid. (*Man. du Cons.*) Acte du 19 janvier 1696.

Le 16 janvier 1696, Mgr Pierre de Monténach permit aussi la construction de la chapelle. Voici cet acte :

« Nous Pierre par la grace de Dieu et du S. Siège..... Evêque.....

« Scavoir faisons que ce jourdhuy 16 janv. 1696 personnellement se sont par devant Nous présenté les h. Joseph Bulliard et Pierre Frioud, tant que commis de l'h. commune de Rossin, paroisse de Farvagny, Nous remontrant comme la dite commune meüe d'une pieuse intention et dévot zèle aurait desseïn de construire et ériger une chapelle dans leur village en l'honneur et gloire de Dieu et sous l'invocation de S. Guérin, afin que par l'intercession du dit S^t leur Patron, le bon Dieu veuille préserver leur village d'incendies et leur bestail de maladies. Des quels malheurs ils ont été cy devant grandement affligés, avec promesse de suffisamment l'orner et pourvoir de toutes choses requises pour la célébration de la S^{te} messe et de la doter et renter pour des messes annuelles que nous prescrivons. Et estant construite et munie des choses necessaires, le tout maintenir en bon état. Suppliants leur vouloir permettre la construction et érection de dite chapelle. La quelle requête par Nous bien meurement considérée et en égard qu'elle ne vise que la plus grande gloire de Dieu, avons de l'aveu et consentement de V. et II. Chapitre de la dite eglise collégiale,

comme curé primitif de l'église paroissiale du dit Farvagny a permis aux communiens du dit Rossin de bâtir une chapelle dans le dit lieu de la largeur de 14 pieds et de 28 de longueur environ, moyennant la dite promesse faite par les susnommés communiens, comme par ceste le permettons à la forme toutes fois cy après déclarée, sçavoir est : 1° qu'ils y fonderont 4 messes à raison de 10 baches pour chacune à dire annuellement et perpétuellement par le curé de Farvagny... 2° Que toutes les fondations qui s'y feront seront au profit et à l'avantage du curé et de ses successeurs... 3° Ordonnons toutes les oblations et offrandes qui se feront devoir appartenir sans contredit au curé... réservé la cire et les chandelles, les quelles la commune pourra retirer pour le maintien du luminaire de dite chapelle, et ce par grace et si longtemps qu'il plaira au V. Chapitre... 4° Rendront au plus tôt la dite chapelle parfaite pourvue d'un calice, de chasubles etc... Finalement qu'ils ne se sépareront jamais de leur église paroissiale du dit Farvagny et ne pourront non plus avoir un chapelain à part, sans l'express consentement du dit V. et II. Chapitre, n'entendant rien préjudicier ou déroger par les présentes aux droits et immunités de la dite église.

« PETRUS, *Ep. Laus.*

MURER, *Secret.* »

La chapelle fut construite en 1696; elle ne fut pas consacrée, mais reçut une simple bénédiction. L'autel fut fait à Bulle, comme le prouve la convention suivante :

« *Convention* entre la commune de Rossens et Jean-Antoine Gex de Bulle pour faire un autel dans leur chapelle de 8 pieds de hauteur et 4 jauges et pour la largeur à conformité de la pierre, hors les ailes qui passeront la pierre. Dans le milieu il y aura Notre Dame de Miséricorde et à côté dans les ailes deux figures qui sont S. Loup du côté de l'évangile et S^{te} Catherine du côté de l'épître et au dessus S. Garin et deux anges à côté et un crucifix — le tout pour le prix de 37 écus blancs payable après l'ouvrage fait. — Fait le 15 juillet 1696. »

Cette petite chapelle fut pendant deux siècles la maison de Dieu et la maison de l'homme, où la population se réunissait pour faire monter vers Dieu la prière et implorer son pardon et sa miséricorde. Pendant ces deux siècles, un seul fait est à

* signaler. La petite chapelle de S.-Guérin était aimée et visitée non seulement par les habitants de Rossens, mais encore des environs ; on s'y rendait surtout dans les temps d'épidémie et le jour de la fête du patron S. Guérin. En 1748, la commune, voyant cette affluence, voulut en tirer quelques avantages pour l'établissement d'un chapelain probablement ; elle fit placer un tronc dans la chapelle pour recevoir les offrandes, sans aucune autorisation ecclésiastique, et, le jour de la fête du patron, on y conduisait ceux qui allaient à l'offrande pour les empêcher d'offrir sur l'autel (l'offrande de l'autel appartenait au curé). Une plainte fut déposée à l'évêché et Mgr de Boccard ordonna au doyen de Prez, M. Hirt, de faire enlever le tronc de la chapelle et d'observer les articles qui sont contenus dans l'acte de concession, sous peine de son interdiction. L'Evêque leur permet cependant de placer un tronc en dehors de la chapelle. (*Arch. de Farvagny.*)

Cette décision fut rapportée et déclarée nulle en 1755, à condition que le produit du tronc servirait à l'entretien de la chapelle.

Les communes de Rossens et d'Illens érigées en paroisse.

M. Clerc, doyen et curé au Landeron (Neuchâtel), originaire de Rossens, décédé en 1856, avait légué par testament une somme de 10,000 fr. au bénéfice de la chapelle de Rossens, et M. Caille, curé de Farvagny, décédé en 1869, légua aussi de 9 à 12,000 fr. pour la construction d'une église à Rossens, en vue de l'érection de cette commune en paroisse séparée de Farvagny.

Les premières ressources étant trouvées, on travailla immédiatement à la construction de la nouvelle église. L'architecte Fraise en traça les plans, et M. Villard, curé de Farvagny, prit l'entreprise de la bâtisse avec le maçon Colombo.

L'église, commencée en 1870, fut consacrée le 17 sept. 1874, et dédiée à S. Joseph. L'anniversaire de la dédicace fut fixé au troisième dimanche de septembre. Les frais de construction s'élevèrent à 55,000 fr. Divers dons vinrent en aide à la commune pour parachever cette œuvre : le jour de la bénédiction

des cloches, ils s'élevèrent à la somme de 650 fr. ; le jour où la charpente fut placée, à 81 fr. ; plusieurs personnes généreuses firent aussi des dons.

L'église est bien construite, vaste, d'un bon style ; il est à regretter qu'on ait employé, dans quelques parties, de la molasse d'un mauvais grain et friable. On n'a pas assez prévu l'effet des orages et des vents, en hiver surtout.

Convention du 23 novembre 1875.

« Entre la paroisse et commune de Rossens représentée par son conseil municipal... d'une part, et la commune d'Illens représentée par son conseil communal d'autre part, sous réserve des ratifications et autorisations requises de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Lausanne, en ce qui concerne le spirituel, et du Haut Conseil d'Etat du canton de Fribourg en ce qui concerne le temporel ; il a été dit et convenu ce qui suit :

« La paroisse de Rossens, constituée jusqu'à ce jour par la seule commune de Rossens, consent à recevoir dans la paroisse le territoire et les bourgeois ou habitants de la commune d'Illens professant le culte catholique, apostolique et romain, en sorte qu'à partir des jours où les sanctions et autorisations requises seront obtenues, la paroisse de Rossens se composera des deux communes de Rossens et d'Illens. Feront aussi partie, à partir de cette date, de la dite paroisse tous les bourgeois et habitants des deux communes, pour autant que soit les uns, soit les autres professeront le culte de l'Eglise catholique...

« L'accession de la commune d'Illens a lieu aux clauses et conditions suivantes :

« 1° Par son entrée dans la paroisse de Rossens, la commune d'Illens entre en part dans tous les droits de dite paroisse et dans toutes les valeurs actives dans la proportion d'un cinquième.

« 2° La paroisse de Rossens, jusqu'ici constituée par la commune du même nom, ayant construit une église neuve pour laquelle quelques dépenses de parachèvement sont encore à faire, il est convenu que les dépenses faites, les dettes déjà contractées pour la bâtisse de l'église et ses annexes, ainsi

que les voies et moyens pour les dépenses faites ou à faire, demeurent uniquement à la charge de la commune de Rossens.

« 3^o En échange et pour représenter la part de la commune d'Illens à toutes les dépenses et charges indiquées sous l'article 2 ci-dessus, celle-ci payera à la commune de Rossens la somme de 10,000 fr. par le moyen d'un emprunt qui sera fait conjointement par les deux communes auprès de la Caisse hypothécaire à Fribourg. La commune d'Illens fournira tous ses immeubles communaux pour hypothèque et celle de Rossens en fournira aussi pour faire la double valeur à la dite Caisse. La commune d'Illens se charge d'en payer l'intérêt et l'amortissement du 1 pour cent jusqu'à extinction du capital et accessoire. L'impôt des fortunes à déduire sur les immeubles hypothéqués sera profitable aux deux communes par moitié. Les frais d'emprunt à la Caisse hypothécaire seront supportés aussi par moitié. Chaque commune sera représentée dans la négociation de dit emprunt.

« 4^o Pour ce qui concerne les dépenses annuelles de toutes natures, telles que frais de culte, d'affouage pour M. le Curé, entretien des bâtiments et de la cure, impôt à l'Etat pour les bâtiments et terres appartenant à la paroisse et qui sont ou pourraient être à sa charge, le montant en sera réparti dans la proportion de 4/5 à la charge de la commune de Rossens et 1/5 à la charge de la commune d'Illens, à commencer dès le 1^{er} janvier 1876.

« 5^o La réunion des deux communes en paroisse a lieu à perpétuité. En ce qui concerne les conditions et l'admission de la commune d'Illens, il est convenu que, sauf pour les numéros 2 et 3, il pourrait y avoir une modification de la présente convention au bout de la dixième année de la date des présentes et que dans ce cas on aura égard, pour la répartition des charges entre les deux communes, non seulement à la valeur cadastrale des deux territoires, mais aussi à la proportion de la population entre les deux communes.

« 6^o En cas de contestation entre les deux communes de Rossens et d'Illens lors de la revision de la convention prévue à l'article 5, les difficultés seront tranchées par le Conseil d'Etat.

« 7^o La présente convention portant annexion de la commune d'Illens à la paroisse de Rossens sera soumise à la sanction et

ratification de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Lausanne et du Conseil d'Etat.

« Fait à Rossens, le 23 nov. 1875. »

Suivent les signatures.

Approbation de Mgr Marilley, 8 avril 1876; — du Conseil d'Etat, 17 avril 1876.

Arrêté ordonnant la circonscription paroissiale des communes de Rossens et d'Illens.

« Vu l'utilité de réunir comme seule paroisse les communes d'Illens et de Rossens. Prenant en considération les demandes exprimées, dans ce but, par chacune d'elles; Vu le consentement donné à cette réunion par l'autorité diocésaine; Sur les rapports des Directions de l'Intérieur et des Cultes;

« Arrête :

« 1^o Les communes de Rossens et d'Illens formeront à l'avenir une seule et même paroisse, sous le nom de paroisse de Rossens; à quel effet la commune d'Illens est détachée de la paroisse de Farvagny dont elle fait aujourd'hui partie.

« 2^o La réunion de ces deux communes en une seule paroisse a lieu aux conditions faisant l'objet de leur convention du 23 novembre 1875, modifiées par décision des assemblées communales intéressées du 27 mars et du 2 avril 1876 et approuvées par le Conseil d'Etat.

« Donné en Conseil d'Etat à Fribourg, le 17 avril 1876.

L. WECK-REYNOLD. »

Les offices paroissiaux commencèrent dans le mois de juillet 1874.

Les écoles.

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, Rossens n'eut pas d'école publique; les enfants de ce village étaient obligés de fréquenter l'école de Farvagny. Mais, en raison de la grande distance de ces deux localités, les absences étaient nombreuses. En 1724 et 1741, Rossens s'adressa à l'Evêque pour obtenir un subside

des rentes de la chapelle de Montban. L'Eglise, toujours disposée à favoriser l'instruction et la bonne éducation de la jeunesse, ne repoussa pas cette demande; Monseigneur accorda 6 écus annuellement, à prélever pendant six ans, sur les rentes de Montban; cette faveur fut même renouvelée plusieurs fois. Les enfants de Rossens fréquentaient encore en 1755 les écoles de Farvagny, ce n'est que plus tard qu'un maître d'école fut définitivement établi dans cette commune.

Chapelains de Rossens.

D. **Jean Tinguely**, ancien chapelain de Botterens de 1810 à 1829; il se retira chez son parent le curé de Farvagny, où il remplaça quelquefois le chapelain pour la célébration de la messe matinale. M. Caille, curé de Farvagny, le plaça à Rossens afin que les habitants de cette localité et ceux d'Illens très éloignés de l'église de Farvagny pussent jouir d'une messe matinale. Il est mort dans un âge très avancé, le 29 mars 1854.

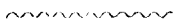
D. **Philippe Overney**, de Cerniat, ancien jésuite, de 1858 à 1873.

Curés.

1874-1886. D. **Joseph-Sulpice-Pierre Nisille**, de Vuisterens-en-Ogoz, né le 13 mai 1837, ordonné le 19 juillet 1868, desservant à Cerniat, curé de Rossens en 1874; le 16 mars 1886 il fut nommé curé de Neyruz, où il est décédé le 5 juin 1892.

1886-1896. D. **Nicolas-Placide Geinoz**, de Neirivue, né le 17 octobre 1857, ordonné le 22 juillet 1883, vicaire à Bulle, curé à Rueyres-les-Prés en 1884, à Rossens en 1886, et à Montbovon depuis juillet 1896.

1896. D. **Modeste Aurens**, du diocèse de Fréjus, né en 1837, coadjuteur du curé de Châtel-S.-Denis de 1885 à 1896, curé de Rossens depuis le mois d'août 1896. — Puisse la paroisse jouir longtemps de sa présence et de son dévouement!



RUE

Ruaz, Rua. En latin Rota, Rotavilla; en allemand Ruw.

Altitude : le château 681, Abergement 607, aux Augustins 673, la ville 668.

Patron : Saint Nicolas, évêque (6 décembre).

Statistique.

NOMBRE		ORIGINE DE LA POPULATION				CONFESION		LANGUE MATERNELLE		Total.
Des maisons habitées.	Des ménages.	Bourgeois de la commune de résidence.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Etrangers.	Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
83	104	208	143	60	7	408	10	406	11	421

Nombre des contribuables en 1888, 137.

Valeur des immeubles, 1,133,965 fr.

Capitaux imposables, 561,428 fr.

Produit de l'impôt, 13,687 fr.

Produit de l'impôt sur le commerce et l'industrie, 450 fr.

Dépenses pour l'assistance des pauvres, 1.352 fr.

Fonds des écoles, 31,865 fr. pour deux écoles avec 69 élèves.

La pittoresque situation de Rue, la douceur de son climat, la facilité de s'y fortifier à une époque où régnait le droit du plus rusé et du plus fort, ont dû attirer les regards des premiers habitants de la contrée dans les temps préhistoriques. Les preuves du passage des Romains dans le voisinage sont nombreuses : routes, ruines, monnaies, tombeaux, tout redit la gloire du peuple-roi.

L'histoire de Rue depuis les Romains jusqu'au XI^e siècle est enveloppée de profondes ténèbres.

Une famille noble prit le nom de *nobles de Rue*. Il serait aujourd'hui impossible de dire d'où elle venait et l'origine de ses droits sur Rue. Elle possédait un château qui occupait naturellement l'emplacement du château actuel, lieu fortifié par la nature et dominant toute la plaine ; de ce nid d'aigle les seigneurs pouvaient surveiller leurs ennemis.

Rodolphe de Rue est un des premiers membres connus de cette famille ; il apparaît fréquemment dans les archives du couvent de Hautcrêt, d'Hauterive, vers le milieu du XII^e siècle.

Dans une convention entre les religieux de Hautcrêt et Garnier de Palezieux, commencée au château de Rue et terminée sur le pré situé entre le couvent et La Biordas, Rodolphe de Rue est élevé au rang de protecteur de cette abbaye. Il paraît que Garnier avait causé des dommages au couvent, car l'acte dit que s'il refusait d'accomplir ce à quoi il s'était engagé, Rodolphe de Rue s'emparerait du fief qu'il tenait de lui et le retiendrait jusqu'à ce qu'il eût pleinement satisfait. (*M. et D.*, XII, p. 12.)

Ce même Rodolphe, avec Gaucher de Blonay, investit en 1161 les religieux de Hautcrêt de la dime de la Grange de Bouloz, donnée à ces religieux par Hugue de Rueyres. (*Id.*, p. 198.)

Il paraît aussi comme témoin en 1162, dans un acte de donation de Pierre de Gruyères et de sa mère Julienne de Glâne, faite au couvent d'Hauterive. (*Arch. soc. d'hist.*, vol. VI, p. 4.)

En 1190, époque où il vivait encore, il se dit fils de Guillaume, seigneur de Rue. (*Id.*, p. 111.)

Conon de Rue apparaît comme caution du chevalier Pierre de Blessens, dans une convention entre Nicolas de Moudon et Hautcrêt. (*Id.*, p. 16, 186, 31.)

Conon était chevalier et père de Guillaume. Il vivait entre 1160 et 1177. Quelques-uns de ses serfs s'étaient rendus à Hautcrêt et ils y avaient fait profession, ce qu'ils ne pouvaient faire sans le consentement de leur seigneur, vu qu'ils n'étaient pas libres. En 1188 cependant, dans un accord avec l'abbaye, il cède non seulement ses hommes entrés à l'abbaye, mais il renonce à tous ses droits sur la Grange de Bouloz en faveur du monastère. (*Id.*, p. 47.)

On peut ensuite citer Albert de Rue, de 1777 à 1200, Nantelme de Rue, moine, Jocerand ou Jocelin de Rue, qui donna sa propriété du Desaley au monastère d'Hauterive. (*Id.*, et XIX, p. 560.)

Le 1^{er} juillet 1221, Albert, seigneur de Rue, fait une donation au Chapitre de Lausanne en présence de l'évêque Guillaume d'Ecublens. (*M. et D.*, VI et XIX.)

Rodolphe de Rue, l'ainé, fut héritier d'Ulric d'Ursy, donzel ; il se fit enterrer à Hautcrêt et il donna à cette abbaye une rente de 3 sols à prélever sur sa terre de Chapelle, paroisse de Promasens. C'est probablement le même qui revendit l'avouerie de Vevey à Aymon de Blonay pour le prix de 50 L. ; il l'avait obtenue pour le même prix de Guillaume de Genève en 1245.

Jean de Cossonay, reconnu évêque de Lausanne, se trouvait à Rue en 1240 avec l'avoyer de Berne, Pierre de Bubenbergh, pour faire le siège de cette ville et du château ; il releva l'avoyer de Berne de l'excommunication qu'il avait encourue à cause des dommages et pertes causés à l'évêque saint Boniface.

La ville et le château furent emportés et ce dernier détruit. Le 3 octobre de la même année, Aymon de Faussigny déclara qu'il ne pourrait être reconstruit sans son assentiment et celui du comte de Kibourg, et Aymon s'y opposait pendant vingt-cinq ans à partir du samedi après la Saint-Michel. (*Peter*. II, n° 112.)

Quelle était la cause de cette guerre contre les seigneurs de Rue ?

A cette époque les seigneurs du pays se trouvaient si divisés qu'ils se faisaient une guerre presque continuelle qui dégénérait en vrai brigandage. A l'élection de Jean de Cossonay à l'évêché, le sang avait coulé à Lausanne ; les partis de l'empereur Frédéric, de la Bourgogne, de la Savoie mettaient les petits seigneurs à la merci des grands et des puissants.

Dans le courant de l'année 1247, Aymon de Faussigny fit la paix avec Rodolphe, seigneur de Rue (c'est probablement le cadet) ; celui-ci céda tous les droits qu'il avait sur la seigneurie de Rue à Aymon en lui prêtant hommage ; de plus il lui donna pleine liberté de construire ce qu'il lui plaira dans l'enceinte du château. L'acte est muni des sceaux du seigneur de Rue, du comte de Gruyère et d'Ulric de Vuippens. (*Peter*. II, n° 207.)

Pierre de Savoie, à son retour d'Angleterre, se fait encore prêter hommage par Rodolphe de Rue (janvier 1251), car Aymon de Faussigny devenait aussi vassal de la Savoie. (*Id.*, n° 424.)

Le dernier représentant des seigneurs de Rue paraît être Jean, fils de Rodolphe (le cadet); il était neveu de Jean de Cossonay, évêque de Lausanne. Jean de Rue dut supporter les conséquences du mauvais état des affaires de son père et de sa famille. En procès avec Pierre de Savoie pour les dommages que les de Rue étaient censés lui avoir causés, il pria l'Evêque, son oncle, de s'interposer et de l'aider à sortir de sa triste position. L'Evêque prononça qu'il donnerait son château de Rue en hypothèque pour réparer les pertes qu'il avait causées à la Savoie, estimées à 20,000 marcs d'argent. 10 juin 1260. (*Peter.* n° 542.)

Jean de Rue, pour faire face à ses créanciers, vendit à son oncle en 1267 plusieurs propriétés, la dime d'Oran, une partie de celle du Jorat, le péage de Bouloz, etc.

Les de Rue disparaissent avec le seigneur Jean. La seigneurie passe à la Savoie; en 1282, Béatrice, fille du petit Charlemagne et dame de Faussigny, la possédait; elle céda au comte Amédée les châteaux de Genève, des Clées et de Rue. (*Id.*, n° 485.)

La domination des de Rue finie, la seigneurie fut gouvernée par les représentants de la Savoie jusqu'en 1536 où elle tomba au pouvoir des Suisses. Depuis, Rue est resté à Fribourg avec des baillis fribourgeois qui ont conservé la religion catholique dans la paroisse.

Rue, sous l'administration de la Savoie et de Fribourg, avait plusieurs familles nobles: les de Prez, les Métral, qui y possédaient la métralie; les Gonel: leur seigneurie de Bionnens passa aux Techtermann par le mariage de Françoise, fille unique de Georges Gonel, avec Wilhelm, fils de Pancrace Techtermann; les de Pesme, seigneurs de Brandis, possédaient un château à Rue; enfin les de Maillardoz, famille qui a donné des militaires et des magistrats distingués, plusieurs prêtres et religieux pleins de mérites.

Première chapelle de Rue.

Il est impossible de déterminer quand fut construite la première chapelle à Rue ; l'existence d'un château dans les XII^e et XIII^e siècles et l'éloignement de l'église paroissiale de Promasens font bien supposer la construction d'une chapelle dans le voisinage du château, mais on ignore totalement en quoi consistait cette première chapelle.

Le 8 octobre 1306, l'évêque de Lausanne, Jean, permit au chevalier Richard de Prez et à quelques-uns de ses parents d'élever une chapelle ou autel dans la chapelle de Rue, située dans l'enceinte du château, à l'honneur de saint Nicolas, et d'y établir un chapelain avec une dotation de 10 L. laus. de revenu, qui célébrerait la messe à cet autel selon les intentions du fondateur.

« Le recteur de la nouvelle fondation devra habiter le bourg de Rue ; il ne lui sera pas permis de revêtir les fonctions de vicaire, soit de desservir une paroisse, pas même celle de Promasens. »

D. Pierre de Fiez, curé de Promasens, donna son approbation à la présente fondation, « mais, pour éviter tout abus, le bénéficiaire devra célébrer la messe au point du jour ; toutes les oblations déposées sur l'autel appartiendront au curé, à l'exception des cierges et bougies qui seront présentés pendant la messe.

« Nous voulons et ordonnons qu'à l'occasion des offices de neuf leçons célébrés à Rue par le curé de Promasens, le chapelain l'aide dans le chant des matines, de la messe et des vêpres, Mais, dans l'église de Promasens, il n'est tenu à se présenter aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint, de la Dédicace.

« Si le chapelain était négligent dans l'accomplissement de ses devoirs, une partie, une année même du revenu de son bénéfice peut lui être ôtée.

« Après la mort du fondateur, le curé de Promasens jouira du droit de nomination à ce bénéfice.

« Fait le 8 octobre 1306. » (*Mémorial*, I, p. 332.)

La chapelle de S.-Nicolas reçut ensuite des dons et des fon-

dations de différentes personnes ; la famille de Prez se distingua par sa générosité.

Le 15 octobre 1388, un certain nombre de bourgeois étaient réunis pour aviser aux moyens d'améliorer le bénéfice du chapelain de S.-Nicolas, possédé par D. Pierre Juge (*Judicis*). Aymon de Prez, donzel de Rue, donna sa maison, située au bourg de Rue, entre celle de Jean Trosse! et celle d'Aymon Gandillet ; il ajouta encore 100 sols de rente ; Mermet Mail-lardoz une rente de 60 sols, et son frère Nicolas 20 sols de rente ; Henri de S.-Cierge 15 ; Richard de Ruere 10 sols ; Jean Paillard 10 sols. Ce qui formait une rente de 215 sols. Le chapelain devait célébrer 4 messes par semaine. — Donné le 28 novembre 1388. Signé : ESPA, *notaire*.

D. Pierre Augeri, vicaire-amodiateur de l'église de Promasens et recteur de la chapelle de S.-Nicolas, se présenta au château de Lucens le mercredi après la Saint-Denis 1459 et demanda que cette fondation, rédigée simplement sur du papier, fût transcrite sur du parchemin, afin qu'elle fût conservée pour les générations futures. Georges de Saluces consentit volontiers à cette juste demande et l'acte fut copié sur parchemin en cour au château de Lucens et muni des sceaux requis.

D'autres fondations furent faites postérieurement à celles-ci, mais les titres n'existent plus.

Je ne trouve pas d'autres renseignements sur Rue jusqu'à la visite pastorale de 1453.

Jusqu'en 1436, les paroissiens de Rue devaient porter leurs enfants à Promasens pour y recevoir le baptême ; en raison de la distance il y avait, surtout en hiver, bien des inconvénients, des dangers même pour la vie des enfants et des femmes qui les accompagnaient. Rue était un bourg d'une certaine importance, et là était groupée la plus grande partie de la population de la paroisse.

Jean de Prangin, évêque de Lausanne, à qui les habitants de Rue s'étaient adressés, comprit tous les inconvénients de la position ; il permit l'établissement de fonts de baptême dans la chapelle de Rue, aux conditions suivantes : On fera bénir l'eau du baptême à Promasens aux jours prescrits et on la transportera à Rue ; le curé conservera les droits et honoraires

ordinaires, soit le casuel ; il devra lui-même ou son vicaire ou un chapelain administrer le baptême dans la chapelle de Rue, le cas de danger de mort de l'enfant excepté. Les paroissiens de Rue auront les mêmes obligations envers l'église de Promasens qu'avant cette faveur.

D. Etienne de Prez, curé de Promasens, consentit à toutes ces clauses et privilèges. — Fait au château épiscopal de Lausanne, le 18 avril 1436. (*Ach. de Promasens.*)

C'était un acheminement vers la séparation, mais deux siècles allaient encore s'écouler avant de l'obtenir ; cependant un nouveau pas fut fait en 1453, à l'occasion de la visite ordonnée par Mgr Saluces.

Le curé de Promasens soutenait que la chapelle de Rue n'était qu'une filiale de l'église paroissiale et qu'elle lui était unie avec ses rentes. Les nobles bourgeois de ce bourg affirmaient au contraire que cette chapelle avait un bénéfice distinct et séparé de Promasens depuis son établissement, dont avaient joui les différents chapelains qui l'avaient occupé, D. Bron entre autres qui fut chapelain de Rue jusqu'à sa mort. En conséquence, ils réclamaient du curé un prêtre pour desservir leur chapelle.

Les délégués de l'Evêque, devant qui cette cause fut portée, déclarèrent : 1° que la chapelle de S.-Nicolas avec ses droits et rentes devait être unie à l'église paroissiale et qu'elle ne pourrait jamais en être séparée à l'avenir ; 2° que le curé de Promasens devait avoir un prêtre ou vicaire à Rue, dans la maison qui lui est destinée, et qu'il devait toujours célébrer dans cette chapelle les fêtes et dimanches au lever du soleil, y publier les mandements et ordonnances épiscopaux et du doyen de Vevey, dans le décanat duquel la paroisse était située, les choses surtout qui concernaient les habitants de Rue, qui ne pourront jamais être séparés de leur église-mère de Promasens et y contribueront à l'entretien des bâtiments, du clocher, des cloches et des ornements.

Les habitants de Rue obligeront dans l'espace de vingt jours noble Pierre Gonelli à remettre au curé de Promasens une pose de vigne, située dans la paroisse de Vilette.

Le curé devra en conséquence, par lui-même ou par son vicaire, célébrer une messe à Rue, fêtes et dimanches, au lever

du soleil, y publier les mandements, et y bénir le pain, y chanter les vêpres. Chaque lundi il fera chanter une messe pour les défunts avec les collectes ordinaires, dans lesquelles il n'oubliera pas de citer les nobles de Prez et noble Pierre Gonelli, principaux bienfaiteurs de l'église de Rue. Les jours de l'Annonciation de Marie, des Rameaux, les trois derniers jours de la Semaine Sainte, de Pâques, du patron, de la Dédicace, le curé ne fera pas célébrer de messe à Rue. Les enterrements se feront à Promasens ; mais, à la demande des parents, le curé devra célébrer une messe à Rue avant d'aller au cimetière.

Le jour de Noël, le curé devra faire chanter les Matines et une messe à Rue, ainsi qu'aux autres fêtes, comme l'usage a toujours existé.

Les paroissiens de Rue pourront toujours faire leurs confessions et baptiser dans leur chapelle.

Donné à Vaulruz, samedi deuxième de juin 1453. Signé : HUGO DE BECCA. (*Arch. de Promasens.*)

La chapelle de Rue était desservie par plusieurs prêtres : le chapelain de S.-Nicolas, ou le vicaire du curé, qui devait résider dans le bourg ; le chapelain de Notre-Dame, celui de la Trinité, et de S.-Antoine ; mais ces chapelains ne pouvaient exercer aucune fonction en dehors de la messe, qu'ils célébraient à leur convenance, ou à l'heure déterminée par les fondateurs et les patrons.

Le curé de Promasens, devant avoir un vicaire à Rue, retirait les rentes de la chapelle de S.-Nicolas ; c'est pourquoi les Visiteurs ordonnèrent de lui remettre la jouissance de la vigne donnée par les nobles Gonel.

Don d'une vigne, par Pierre Gonel.

L'acte de donation est de l'année 1456, mais le don fut fait antérieurement, comme on peut le voir dans la difficulté tranchée en 1453 par les délégués de Saluces.

Pierre Gonel, donzel de Rue, donna au curé de Promasens, comme recteur et directeur des chapelles de Rue, une vigne d'une pose, située à Vilette au lieu-dit « Nusclion » ; elle est franche de toute redevance ; cette donation est faite afin que le curé de Promasens ou un autre prêtre vienne célébrer à Rue.

chaque dimanche, une messe basse et une messe chantée, chaque lundi.

Il donna encore au clergé de Promasens et de Rue une rente de 100 sols. Ces 100 sols et 20 autres donnés par Nicolette de la Monea, pour que le curé ou son vicaire vienne chanter les vêpres, chaque dimanche de l'année, dans la chapelle de S.-Nicolas, les grandes fêtes exceptées.

Le même clergé dira la messe et célébrera mon anniversaire, et celui de mon père et de ma mère, de Nicolette ma tante. — Donné le 21 juin 1456. (*Arch. de Promasens*)

Séparation de la commune et bourg de Rue de l'église paroissiale de Promasens.

Depuis 1453, le curé de Promasens devait avoir deux vicaires, l'un résidant à Promasens, l'autre à Rue ; mais des plaintes s'élevèrent fréquemment contre les curés qui négligeaient d'accomplir l'arrêté des délégués de Saluces. Les curés s'adressèrent même quelquefois à l'Etat pour être exemptés de cette obligation. En 1597, le bailli de Rue Gribolet fit paraître un mandat sur cette affaire ; il y est déclaré qu'ensuite de la supplication du curé de Promasens relative à l'habitation que feu le Vicaire général a ordonnée pour le vicaire de Rue et pour être exempté de cette double charge, le bailli trouve convenable et juste qu'il y ait un prêtre à Rue ; mais celui-ci doit aider le curé aux jours de grandes fêtes, etc. Le bailli engage donc le curé à se soumettre à l'ordonnance du Vicaire général ; cependant, s'il a des raisons légitimes d'opposition à cette innovation, il peut les faire valoir devant le légat de Sa Sainteté, qui se trouve à Fribourg. Le 7 août 1597. (*Arch. cant., Rue, n° 367.*)

Vers 1620, la question de la paroisse fut agitée. Les PP. Augustins, collateurs de l'église de Promasens et d'origine allemande, ne pouvaient plus pourvoir au service divin ; de nombreuses difficultés surgissaient de tous côtés, et le bourg de Rue, avec son territoire, demanda l'érection de son église en église paroissiale.

Les offices commencèrent en 1621 ou 1625 ; mais l'acte de séparation ne fut donné que le 3 avril 1638 par J. Schueler, chanoine de S.-Nicolas et Vicaire général. Il reconnut la néces-

sité de cette séparation pour éviter des maux nombreux, entre autres le contact des pays protestants, etc. Les limites des deux paroisses furent déterminées par les baillis de Rue et de Romont, le 26 janvier 1637.

En signe de reconnaissance de l'ancienne mère-église, les paroissiens de Rue payeront annuellement 10 écus au collateur et recteur, et 3 écus au curé de Promasens.

Le Sénat de Fribourg jouira du droit de patron sur la nouvelle paroisse et nommera les curés à chaque vacance.

Les nouveaux paroissiens fourniront à leur curé une habitation, les cierges pour le luminaire du chœur. — Donné le 3 avril 1638. JACQUES SCHUELER, *Vic. gén.*

Peu après la fondation de la chapelle de S.-Nicolas, des personnes pieuses et généreuses fondèrent d'autres chapelles ou autels dans cette même église. L'autel de la Sainte Vierge est encore l'œuvre de Richard de Prez. Je n'ai pu découvrir l'année de la fondation ; mais elle eut probablement lieu quelques années après la construction de la chapelle de S.-Nicolas. Le chevalier Richard ne vivait plus en 1352 ; sa veuve Bonares avait épousé en secondes noces le chevalier Antoine de Villens. Richard de Prez avait deux frères, feu Guillaume en 1332, et Jean de Prez, donzel. Perrod, dit de S.-Martin, était fils de feu Guillaume. (*Arch. de Promasens.*)

Le 4 janvier 1417, l'évêque de Lausanne fit la visite de l'église et de la paroisse de Promasens ; il se rendit aussi à Rue pour visiter la chapelle de Notre-Dame ; Jean de Dola en était recteur.

En 1427, cette chapelle possédait deux poses de terre au terroire *douz bus èss escace* (ville du bois Ecassey) (*Arch. Promasens*), quelques poses à Arlens et ailleurs.

Rolet don Russel de Montet, en 1430, lui avait légué 6 L. (*Id.*)

Autel de la Trinité.

Marmet Maillardoz avait ordonné par testament d'élever dans la chapelle de S.-Nicolas un autel en l'honneur de la S^{te} Trinité ; il laissa à ses deux fils Jean et Antoine le soin de construire cet autel. Le fondateur avait donné pour dotation une certaine quantité de terre, située à S.-Martin de Vaud, achetée des frères Girard et Jean d'Illens. Le chapelain avait

l'obligation d'y célébrer au moins cinq messes par semaine. Le droit de collation et le patronat furent laissés aux héritiers et descendants du dit Marmet.

Les frères Jean et Antoine Maillardoz moururent sans avoir exécuté les ordres de leur père; mais les petits-fils, Jacques et Jean, fils de Jean, et Antoine, fils d'Antoine, se firent un devoir d'accomplir la volonté de leur grand-père. Par acte du 24 août 1456, ils reconnaissent la fondation en terre et celle d'une rente annuelle de 8 L. en faveur du chapelain D. G. Probus.

Antoine Maillardoz, par son testament du 11 novembre 1451, reconnaît avoir fait élever cet autel avec l'approbation du pape Félix V et avoir légué, pour sa dotation et célébration de quatre messes par semaine : 1° la dime de Gillarens; 2° un muid de vin, que ses héritiers livreront chaque année, en attendant qu'ils aient acheté une pose de vigne à Montreux, de franc alleu; 3° une rente annuelle de 75 sols. Il reconnaît en même temps la fondation de son grand-père paternel, et celle de Nicolas son grand-père maternel.

Il établit par le même testament son parent D. G. Probus, chapelain de cet autel.

Les héritiers d'Antoine Maillardoz et futurs collateurs de ce bénéfice furent ses enfants : Jean, Antoine, Pierre, François, Humbert et l'enfant dont sa femme Isabelle se trouve enceinte. — Fait sous le sceau de la chatellenie de Rue, 11 novembre 1457. (*Arch. de Promasens.*)

D'autres dons furent faits à cette chapelle par différentes personnes, et plusieurs anniversaires y furent fondés.

Visite pastorale du 26 mai 1453.

Les délégués de Mgr Saluces, après avoir visité l'église de Promasens le dimanche de la Trinité, vinrent à Rue le lundi; ils y passèrent la journée.

L'église de S.-Nicolas de Rue était filiale de Promasens; elle jouissait du baptistère, de la présence réelle, et du droit de cimetière et des saintes huiles; elle avait trois autels, soit trois chapelles. Les visiteurs ordonnèrent diverses réparations ou achats, comme un encensoir avec la navette et des chande-

liers. La charpente nue reposait sur les murs sans plafond, laissant passer la saleté sur l'autel. Les visiteurs ordonnèrent de plafonner le chœur.

Le tabernacle ou la niche du côté de l'évangile n'existait pas, aucune lumière devant le S. Sacrement, la saleté et les vers pénétraient dans les eaux du baptême.

Autel de la S^{te} Vierge. Fondé par feu le chevalier Richard de Prez avec une dotation de 10 L., il reçut la consécration du Visiteur F. de Fuste, évêque de Grenade ; il accorda 40 jours d'indulgences à ceux qui le visiteraient le jour de la Conception. Le bénéficiaire Jean, fils de Gui de Prez, clerc, n'était pas encore prêtre ; il avait été nommé par son père, qui jouissait du droit de collation ; mais le curé de Promasens soutenait que ce droit lui appartenait.

L'Autel de S.-Antoine, placé du côté gauche du chœur, n'ayant pas reçu de consécration, l'Evêque procéda à cette cérémonie. Il avait été doté de 10 L. par noble Jean de Prez ; le chapelain devait célébrer chaque semaine quatre messes. Le droit de présentation appartenait aux nobles Jean, Guillaume et François Champion, dont la mère fut la sœur du fondateur. D. Jean Cler ou Cleriomi en était chapelain.

Autel de la S^{te} Trinité. Il était situé près de la porte de la chapelle et non consacré ; il le fut par les Visiteurs. Le fondateur fut noble Mermet Maillardo, qui le dota d'une pièce de terre valant 17 L. environ. Antoine Maillardo devait payer 8 L., soit la moitié de cette rente. Il modifia cette dette ; au lieu de 8 L., il donna un muid de froment, un muid de vin et 70 sols. Jean et Antoine Maillardo devaient payer cette rente.

La chapelle n'avait pas de bénéficiaire, mais l'évêque de Grenade y nomma, au nom des Maillardo, D. Guillaume Precca de Vevey. L'autel manquait de tout ce qui était nécessaire pour y célébrer ; les Visiteurs ordonnèrent aux collateurs d'acheter un calice, un missel et les ornements nécessaires.

Fondation de l'autel de S.-Léger.

- A l'honneur de la S^{te} Vierge et de S. (*Eligii*) Léger ;
- Nous Guillaume Gonel, donzel, prieur et recteur de la confrérie établie dans la chapelle de S.-Nicolas à Rue, et son

frère Jean Gonel, donzel, Jean Blanchet, notaire et bourgeois de Rue, à notre nom et à celui de D. André Caillat, vicaire de Promasens ; de Nicod Levet, Pierre Rolaz, Jean Bralliard, Michel Bralliard, Etienne Villard, Claude Favre, Maurice Monet, Mathias Favre, Pierre Rosset, Claude Levet, François Rubat, Jaquet Bonet, Louis Chardollion, Jean Prelaz, Richard Brochon, Claude Rebitel, Nicod Morel, et au nom des nobles femmes Claudine, femme de G. Gonel ; Léodegarie, femme du dit noble Jean Gonel et des autres honorables femmes des nommés ci dessus ;

« Pour le salut de nos parents défunts, pour l'augmentation du culte divin, nous établissons une chapelle au dit autel de S.-Nicolas de Rue, élevé et fondé avec le consentement de D. Henri Sapientis, chanoine de Lausanne, curé de Promasens, à l'honneur de S. Léger, qui sera desservie par un prêtre digne et capable avec la charge de célébrer trois messes par semaine, et cela perpétuellement ; si la chapelle devenait vacante, les descendants des fondateurs, prêtres ou destinés à la prêtrise, seront préférés dans la présentation au bénéfice.

« Le chapelain sera tenu à la résidence à Rue, dans la maison que nous les fondateurs nous lui procurerons.

« Le droit de présentation à ce bénéfice appartiendra au prieur soit recteur de la confrérie, comme il a été convenu avec le curé de Promasens, qui aura une rente d'un bichet de froment, et le chapelain sera tenu de l'aider dans le chant des matines, de la messe et des vêpres.

« Les fondateurs donnèrent pour la dotation de cette chapelle 303 florins d'or, chaque florin valant 12 sols.

« Ils présentèrent à l'Evêque comme premier chapelain D. André Calliat.

« Fait à Lausanne, dans la maison capitulaire qu'habite le chanoine Sapientis, le 24 mars 1522. »

L'autel de S.-Charles Borromée fut commandé au commencement du XVIII^e siècle par Charles Conus, notaire à Rue et banneret. La bourgeoisie avait construit la chapelle pour l'y placer. Le notaire étant mort avant que l'ouvrage fût terminé, son fils, curial à Rue, fit élever l'autel. M. Brautigam, peintre et doreur à Bulle, fit les quatre tableaux, et son fils Antoine peignit et dora l'autel en 1730 pour le prix de 90 écus.

Le Vicaire général de Forel s'intéressait beaucoup à cet ouvrage et à cette chapelle ; il fut en instance auprès de l'Evêque pour la doter.

Telles sont les différentes chapelles ou autels dans l'église de Rue.

La chapelle de S.-Nicolas, depuis le XIII^e siècle, a subi beaucoup de transformations ; mais, sur ce point, les documents font totalement défaut.

La nef et les chapelles furent reconstruites et l'église de nouveau consacrée, le 17 juin 1735.

Les chapelles, soit nefs collatérales, furent prolongées à la longueur de la nef centrale en 1874 ; ce qui amena une nouvelle consécration, le 11 mai 1875.

..

La bourgeoisie de Rue, ayant obtenu la séparation du territoire de cette commune de l'église paroissiale de Promasens, par acte daté de 1622, écrit en allemand par feu D. Jacques Kœmerting, Vicaire général, mais traduit en latin le 13 avril 1638 par feu D. Jacques Schueler, Vicaire général, demanda une spécification des droits et devoirs du curé, afin d'éviter toutes difficultés et plaintes du curé et des paroissiens. Une pièce de ce genre avait déjà été établie par le Vicaire général Schueler ; mais, comme elle était égarée, on en fit dresser une nouvelle, d'entente avec le curé Maillardoz.

Le curé devra chanter les matines et laudes aux fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte et les trois derniers jours de la Semaine Sainte ; il chantera les premières et secondes vêpres et laudes aux quatre principales fêtes et à la Circoncision, l'Epiphanie, Ascension, Fête-Dieu, Toussaint ; aux fêtes de la Vierge, Dédicace, Patron, ainsi que les vêpres ou les complies pendant l'octave du S. Sacrement avec processions et les grand' messes.

Les jours des fêtes de S^{te} Barbe et de S. Roch étant fêtes votives pour être préservé du feu et de la peste, il chantera la messe et les vêpres, comme aux fêtes des Apôtres, de S. Laurent, S. Jean-Baptiste, S. Etienne, etc.

Il chantera une messe tous les lundis avec *Libera* pour les fidèles trépassés, et une messe le vendredi avec procession et prière *Stella caeli* ; à S. Sébastien : *Cessat morbus* ; à S.-Roch : *Ave Roche*. Pour ces prières, le curé jouissait du pré dit *Marêt*.

Un certain nombre de processions, outre les processions prescrites par l'Eglise, étaient établies par dévotion : deux fois par an à Notre-Dame-des-Champs, une fois à Promasens.

Le curé devait alternativement prêcher et faire le catéchisme. Il avait la charge des réparations du chœur et de fournir deux pots d'huile pour la lampe ; la paroisse fournissait le reste. Mais le curé, pour s'indemniser des débours occasionnés par cette charge, avait la jouissance du pré dit « grand Marêt. »

Mgr Strambin, en approuvant ce règlement, y apporta quelques modifications, p. e., pour les vêpres non fondées à certaines fêtes et autres dévotions libres. — Donné le 20 juillet 1670.

Le peuple assistait autrefois assez régulièrement à ces actes de dévotion ; mais, insensiblement, la piété se refroidit et ces matines et vêpres, chantées à certains jours, n'étaient suivies ni par les paroissiens ni par les chantres.

Les corvées dues à la cure furent perpétuellement une source de chicanes et de difficultés. Le gouvernement dut souvent intervenir, établir des règlements qui n'étaient pas observés. Chaque propriétaire ou fermier devait les corvées trois fois par année, soit pour cultiver les terres de la cure, conduire le bois et le vin du curé. — 18 septembre 1636.

La bourgeoisie, avec le consentement du curé, de l'Evêque et du gouvernement, vend à l'encan (26 avril et 3 mai) pour 8 louis d'or (3,007 L. de 10 batz), soit 128 L. de rente, une vigne de quatre ouvriers, soit 1/2 pose et fraction, située à Villette, au lieu-dit « Méteillan », appartenant à la cure. M. Sallin était curé.

La bourgeoisie avait un droit de nomination du curé ; on se basait sur l'acte de séparation de 1637, confirmé par l'Evêque et l'Etat. Ces nominations se faisaient d'une manière édifiante, comme on le voit après le décès de M. Déchenaux : « Les dits nobles bourgeois, après avoir assisté à un office chanté dans l'église de Rue pour demander les grâces et lumières du Ciel, afin de faire un juste choix, agréable au Seigneur et utile à la

paroisse, s'étant assemblés dans la maison de ville sous la présidence de M. Blaise Clerc, vicaire de S.-Martin, à la place du doyen, par ordre de l'Evêque, firent choix... »

Fondation de l'hôpital de Rue et autres fondations.

M. Gremaud a publié l'acte de cette fondation (*Acte de fondation de l'hôpital de Rue*, 19 septembre 1661. Romont, 1869, 7 pages, et *Etrennes fribourgeoises*, 1809). Je donnerai un abrégé seulement de cette fondation.

Jean, fils de feu Wandell (Vendelin) Meyer, bourgeois de Rue, n'ayant pas d'enfant, déclara qu'il laissait ses biens pour ériger un hôpital à Rue, d'autant que son père avait fait sa fortune dans le bailliage de Rue. N'ayant pas fait de testament, on cita les témoins des intentions du défunt, qui déclarèrent que, dans sa dernière maladie, il avait constitué noble Etienne Maillardoz et F. Terreaux, receveurs et gouverneurs de ces biens, dans le but d'ériger un hôpital. Le tout fut confirmé par l'Etat le 19 septembre 1601. (*Arch. cant. Rathserb.*, 24.)

L'hôpital a été incendié avec d'autres bâtiments en 1896. Il possède aujourd'hui près de 55,000 fr. Dans cette somme sont compris tous les dons faits en faveur des pauvres.

Une autre fondation, qui n'existe plus, fut faite en 1344 par noble Richard, fils de feu Etienne de Prez, chevalier. Il légua des rentes que lui devaient Martin de Rescho (Richoz) d'Ursy, et Perrod Boudin, etc., afin qu'on livrât chaque année, le jour de la fête de la S^{te} Eucharistie (Fête-Dieu), une aumône en pain et pois à tous les pauvres qui se présenteraient ce jour-là à Rue. L'acte, rédigé par le notaire Arma, de Moudon, fut revêtu du sceau d'Ant. de Villiens, bailli de Vaud. (*Arch. cant. Part-Dieu*. L., n° 5.)

Rue eut aussi des lépreux ; Antoine Maillardoz s'adressa, en 1422, à l'évêque de Lausanne pour faire examiner Agnès, femme de J. Francey, atteinte de lèpre, et la séparer du contact de la société. L'Evêque la cita à Lausanne à une heure après midi pour être examinée par deux médecins.

Après un examen qu'on déclare sérieux et une saignée, elle fut reconnue atteinte de la lèpre et condamnée à une séquestration complète dans une léproserie. L'Evêque écrivit au curé

de Promasens pour la faire enfermer dans une léproserie dans le délai d'un mois ; en cas de désobéissance, elle était déclarée excommuniée et publiée excommuniée dans l'église paroissiale. (*Mémor.*, vol. III, p. 154.)

Fondation du curé Braillard.

M. Braillard, originaire de S.-Martin, curé de Rue de 1685 à 1722, était un prêtre zélé, aimant ses paroissiens, voulant en tout leur salut et leurs avantages temporels. On le vit faire l'école pendant plusieurs années pour une minime reconnaissance, afin de développer l'instruction et l'éducation des enfants ; mais, pour ne pas nuire au ministère pastoral, il ne faisait l'école qu'une fois par jour.

Il fit son testament le 10 février 1722 ; il possédait une belle fortune, dont une partie retourna à ses parents et l'autre fut destinée aux bonnes œuvres. Il voulut qu'on l'enterrât dans l'oratoire bâti sur le cimetière et qu'on plaçât près de sa tombe un bénitier en métal avec l'eau bénite. Il fonda des anniversaires dans six paroisses : « Quant au restant de tous mes autres biens, mon intention et ma volonté est qu'ils se partagent en deux égales portions, l'une en faveur des jeunes garçons pauvres et sages des paroisses de Rue et de S.-Martin de Vaud, qui désirent apprendre quelque honnête métier, sous la sage et discrète inspection et distribution des deux RR. curés. Bien entendu, que ceux de la paroisse de Rue devront (*cæteris paribus*) être préférés à ceux de la paroisse de S.-Martin. L'autre portion se partagera en deux nouvelles portions, la première en faveur de l'église de Rue pour ornements... et la dernière en faveur des pauvres de la paroisse de Rue ; le curé en distribuera les rentes. »

Les exécuteurs testamentaires furent D. Perrotet, curé de S.-Martin, et D. Pierre Limat, chapelain. Le capital primitif de cette fondation était de 5,900 fr. ; il s'élève aujourd'hui à 9,100 fr.

Dons faits à l'église et à la paroisse.

En 1638, Jacques Dey donna 40 florins pour réparer l'église ; Etienna Vianny légua, en 1683, à l'autel du Rosaire 10 flor.,

pour des cierges 10 flor. ; François Chassot, de Somentier, demeurant à Nervoz, donna en 1635 des planches pour faire des bancs à l'église.

M. Michel de Reynold, de Cressier, bailli de Rue, a fait don, en 1772, d'une statue de la S^{te} Vierge tenant l'Enfant Jésus, en argent ; elle a coûté 8 louis d'or, chez l'orfèvre Muller.

François-Pierre de Diesbach, bailli de Rue, a donné 12 louis d'or ; avec cette somme, on a procuré un calice aux armes des Diesbach, un ciboire et un plat avec burettes en argent.

M. Muller, ancien capitaine de la garde à Fribourg, a donné, en 1786, un reliquaire en argent à rayons dorés avec une relique du B. Nicolas de Flue. Il fut inauguré le 26 mars et porté processionnellement depuis la maison du sénateur de Maillardoz jusqu'à l'église et placé sur l'autel de S.-Charles. M. et M^{me} Muller assistèrent à la fête ; la bourgeoisie, en reconnaissance, leur donna un banquet.

M. Schrotter, en 1787, a fait don d'une belle chasuble.

Le 23 janvier 1882, est décédé à Rue dans sa 58^e année, et muni de tous les secours de la religion, Joseph Demierre, de Montet (Glâne), après une longue et pénible maladie, supportée avec la résignation d'un fervent chrétien. Par testament publié le 26 janvier, il a légué : A la rente des pauvres de sa commune d'origine 2,000 fr. ; aux rentes de l'hôpital de la ville de Rue 4,000 fr. ; pour l'érection d'une chapelle dédiée à la S^{te} Vierge sur le cimetière de Rue, ainsi que pour l'achat d'un lustre, d'une lampe et d'un tableau de S. Joseph destinés à orner le chœur de l'église du dit lieu, 7,000 fr. ; pour des messes anniversaires 2,000 fr. Il a fait encore d'autres legs, dont le total s'élève à 22,500 fr., et a institué pour héritiers ses trois frères indivis, propriétaires à Rue. C'est ainsi qu'il a disposé d'une fortune amassée au prix de ses sueurs. Infatigable au travail, d'un caractère doux et bienveillant, d'une piété exemplaire, il laisse d'unanimes regrets. Honneur à sa mémoire !

D. François Bosson, de Rue, décédé curé et doyen à Léchelles le 3 octobre 1895, légua par testament des ornements magnifiques à l'église de Rue et une forte somme d'argent pour créer un fonds de sacristie pour les ornements ; à la suite de vice de rédaction du testament et d'autres causes, cette somme est réduite aujourd'hui à 10,000 fr.

Faits divers.

Daniel Purs, châtelain de Rue, en 1561, enjoignit au Conseil de Rue, par ordre du gouvernement, d'établir dans la ville *deux hotes* (auberges) *pour tenir bonne taverne publique*.

Le premier *tavernier* (aubergiste) fut Pierre du Terraul, à l'enseigne de la Croix blanche. Voilà l'origine du premier hôtel de Rue, et cette localité n'eut que deux hôtelleries jusque vers 1850 ou 1860.

Marie-Madeleine Braillard, des environs de Rue, fut admise dans le couvent de S^{te}-Marie, dans le Toggenburg, 1641.

La commune de Rue acheta, en 1677, 9 poses de bois à Vaux et Vauderens, et la maison du noble Maillardoz, de Grandvaux, pour y loger le curé. Elle devait au bailli annuellement 1 f. 50. (*Arch. cant. Rathserb.*, 30.)

Le domaine du château fut vendu en 1760 ; le clos Champion à Jacques Bosson, pour 450 écus ; le pré de l'Epine à Jean Levet et Pierre Bosson, 210 écus ; le Petit-champ aux mêmes, 210 écus ; le clos Sous-roche au banneret Bottolier, 602 écus, et 80 écus pour le Gros-champ. Le morcel des Planches fut vendu à divers acquéreurs pour 500 écus, et d'autres pièces de moindre valeur.

D. Charles de Rosand, chanoine de Dijon, prêtre émigré, mourut à Rue le 29 juillet 1793 ; il fut enterré devant l'autel de la S^{te} Vierge.

L'époque de la Réformation a laissé des traces à Rue. D. Jean de Prez, de Rue, était religieux à Lutry ; il s'opposa à l'établissement de la Réforme et ne voulut jamais l'embrasser. Après la suppression de sa maison, il se retira à Rue : « de present pour le changement de religion au dit Lustrie advenu, résident sur mon bien paternel de Rue, fais scavoir a tous que par ma nécessité induit... et singulièrement pour mon évident profit et éviter mon plus grand dommage j'ay vendu, à l'avoyer de Conseil de Fribourg, pour l'avantage de leur chateau de Rue, un pré et une grange et le jordil situé près de Rue près du chemin de Blessens, le tout de la contenance de trois fourchées (seitorées) à coté du pré que les seigneurs tiennent du seigneur

de Corcelle, mon frère. Vendu pour le prix de 100 écus au soleil le 13 septembre 1554. » (*Arch. cant. not.*, n° 195.)

Un inventaire des ornements appartenant à la paroisse (mais pas celui des chapelles) fut dressé, le 10 juin 1638, en présence du curé Macherel, du chapelain Dey, du banneret noble Franç. de Maillardoz, etc.

Un calice d'argent aux armes de M. de Montenach et un autre hors d'usage ayant cependant la coupe en argent, servant pour la communion. Une monstrance en cuivre argenté. Un ciboire en cuivre doré et un petit en cuivre pour les malades. Trois chandeliers en métal. Deux burettes en argent. Quatre coussinets pour le missel. Un grand plat d'étain.

Une chape et une chasuble de velours violet avec de vieilles broderies. Une chasuble de soie violette avec la croix antique et un christ brodé, et six autres chasubles. Un missel romain et un lausannois.

Un antependium aux armes Lanther. Une bourse pour les reliques. Quatre aubes, six nappes d'autel. Une serviette longue à communier, soit nappe de communion.

Il n'est pas parlé de dais, ni de lampes, ce dernier objet devait cependant exister.

Voici l'état du bénéfice en 1798 :

	L. S. D.
Le curé jouissait d'un domaine de 11 poses et de 3/4 de poses de vigne; le tout produisant.....	256
Intérêts des fondations.....	93 9 5
Intérêts de la paroisse.....	134 9
Le gouverneur lui livre annuellement 8 sacs de mes- sel, à raison d'un domaine amberge.....	124 8
Dimes, noales, etc.....	134 0 5
Les naissants.....	2 8 5
Les prémices.....	18 2 7
Total :	764 8 2

Il a son bois d'une forêt; mais il doit fournir le luminaire de l'église, un pré lui ayant été donné dans ce but.

Familles distinguées.

La famille de *Maillardoz*, avec un titre de marquis, qui était reconnu par l'Etat de Fribourg depuis 1763, est établie à Rue depuis le commencement du XIV^e siècle. On dit que le premier connu est Pierre, qui vivait en 1306. Depuis lors cette famille nous présente une multitude de militaires, de chevaliers, qu'on trouve sur les champs de bataille dans presque tous les pays d'Europe.

Georges, fils de Pancrace, perdit la vie au siège d'Ypres. Martin, frère de Georges, périt dans les Pays-Bas au service de la France. Son fils Jean-François, capitaine et chevalier de S.-Louis, fut tué au siège de Berg-op-Zom en 1747. Jean-Nicolas, au service de la France, se trouve aux combats de Richevaux, Fontenoy, Lawfeld, Tournay, Oudenarde, etc.

Jean-Frédéric Roch, dit le chevalier Maillardoz, assista aux combats de Fontenoy; Henri-Ignace, fils d'Augustin, capitaine au service de l'Empereur, résista en 1713 pendant trois semaines dans le château de Fribourg-en-Brisgau à l'armée française et provoqua l'admiration du maréchal de Villars.

Plusieurs membres entrèrent au service de l'Eglise comme prêtres séculiers et religieux. Perronelle fut abbesse de Bellevaux. Constantin, fils du célèbre Jean-Frédéric Roch, fut abbé d'Hauterive. Marie-Brigitte fut abbesse de la Fille-Dieu.

La famille a donné plusieurs membres à l'Ordre des Jésuites : le R. P. Charles, célèbre missionnaire en Allemagne, mort en Regensbourg en 1735; François-Xavier, gouverneur des princes de Saxe, mort en 1754.

François Maillardoz éleva dix enfants, dont François-Nicolas et Pierre entrèrent dans l'Ordre des Capucins, et leur frère Jean-Pierre mourut à Paris docteur de la Sorbonne.

Le P. Hilaire Maillardoz, capucin, naquit à Fribourg en 1632. Religieux très savant et d'une grande vertu, il passa quarante-trois ans dans l'Ordre et fut plusieurs années professeur de philosophie. Il composa un ouvrage devenu rare : *Manuductio ad meditationem*. Il mourut à Fribourg en 1691.

Les *Gonel* ou *Gonelli*. Plusieurs familles nobles habitaient Rue et y possédaient des châteaux et des propriétés. Les nobles

de Prez avaient probablement remplacé les de Rue; à côté de leur château était celui des de Pesmes, seigneur de Brandis et ensuite remplacé par les Montmajeur.

Une autre famille noble apparaît aussi dès le XIV^e siècle, c'est celle des Gonel. Guillaume vivait en 1390. Il fit son testament en 1406. Il avait une nombreuse famille, dont sept garçons. Son fils Pierre fut châtelain de Rue, ainsi qu'Antoine, autre fils, en 1428.

Pierre vivait de 1428 à 1466; sa femme fut Agnès de Lucinge; il eut une très nombreuse famille. Georges Gonel, fils d'Aimé Gonel, donzel, possédait le moulin et la scie du village de Prez, qu'il avait reconnu à Messeigneurs de Fribourg après la conquête du pays de Vaud. Ceux de Prez étaient obligés de moudre à ce moulin et non ailleurs, et de n'avoir d'autre scie que celle de Georges. Il fut le père de Françoise, fille unique et dernière de la famille; elle épousa Wilhelm, fils de Pancrace Techtermann, et par elle les biens et la seigneurie de Bionnens passèrent aux Techtermann. Georges vivait de 1545 à 1570.

Chapelains de Rue.

1417. D. **Jean Bron**, recteur de la chapelle de S.-Nicolas, décédé à Rue.

1417. D. **Thomas de Chinca**, chapelain de S.-Antoine.

1417. D. **Jean de Dola**, chapelain de Notre-Dame.

1425-1432. D. **Jean de Baptista**, chapelain de Notre-Dame.

1427. D. **Jean Blout**, chapelain de S.-Nicolas.

1433-1450. D. **Guy Berger**, chapelain à Rue et notaire; en 1450 il demeurait à Vuisternens.

1435. D. **Pierre Dey**, chapelain.

1447. D. **Jacques Clerionis** (Clerc).

1447. D. **Guillaume Gruate**. (*M. et D.*, XXXVI.)

1458. D. **Jean de Prez**.

1453-1456. D. **Guillaume Preux** (*Probi*), de Vevey, chapelain de l'autel de la S^{te}-Trinité. (Visite de Saluces et Acte de fondation de la chapelle.) Il était parent des nobles Gonel.

1457. D. **Gui Bollietti**, chapelain de Notre-Dame.

1464-1496. D. **Nicolas Drochat**, chapelain de Notre-Dame. (*Dict. Kuenlin*, p. 315.)

1484-1517. D. **Louis Monachi** (*M. et D.*, XXIII), chapelain de S.-Antoine.

1504. D. **Pierre**, fils de Nicod de Prez, de Rue, est institué chapelain de l'autel de Notre-Dame, dans l'église de Rue, bénéfice vacant par la résignation d'Henri Sapiensis, cleric. Le patronat appartenait au curé de Promasens, D. Claude Sapiensis, conformément à l'acte de dotation. (Voir Visite de Saluces et manus. à la Bibliothèque de Lausanne.)

1520. D. **Pierre du Fey**, chapelain de S.-Nicolas; après lui D. **François Moennat**, ensuite D. **Edouard de Cupis**.

1566. D. **Pierre Ruphile**, nommé altarien à Rue.

1544. D. **François Forestier**, chapelain de S.-Nicolas.

1544-1555. D. **Guillaume Gonat**, chapelain de l'autel de la S^{te}-Trinité à Rue et de celui de S.-Théodule à Morlens, remet aux patrons MM. de Maillardoz les titres de son bénéfice qu'il résigne.

1555. D. **Pierre du Terraul**, chapelain de l'autel de la Trinité, cite devant le châtelain le tuteur des enfants Maillardoz pour obtenir les titres de sa chapelle qu'on lui refuse. Le tuteur reconnaît la vérité de ces faits. 25 mai 1555. (*Arch. du trib. de Rue* au tribunal de la Glâne.)

1555. D. **Jean de Prez**, chapelain à Rue, fils de feu Nicod, fait son testament.

1595-1600-1602. D. **François Lugin**.

1607. D. **Gui Fontana**.

1614. D. **Charles de Blonay**.

1628. D. **Guillaume Manot**.

1633-1664. D. **Pierre Dey**, frère du chapelain de Grolley. Il fonda deux messes à l'autel de la Trinité avec l'assentiment du collateur, le châtelain Maillardoz.

1649-1655. D. **Jacques Becheraz**.

1653. D. **Pierre Rossier**. Il fut reçu bourgeois d'Arlens en 1653 pour 25 florins et un banquet.

1664-1675. D. **Jean Glasson**.

1670-1677-1678. D. **François Descloux**.

1680. D. **François Brallard**, de Fribourg.

1689-1692. D. **Joseph-Nicolas Maillardoz**.

1692-1696. D. **Pierre** ou **Bernard Pittet**, du Crêt.

1696-1709. D. **Jacques Equey**, de Villariaz.

1710-1743. D. **Pierre Limat**, d'Assens, chapelain de la Trinité, décédé le 9 juillet 1743.

1743-1746. D. **Jean Richard**, de Prez, décédé subitement le 5 juin 1746; chapelain de la Trinité; enterré à Siviriez.

1746-1784. D. **François-Nicolas-Antoine Conus**, de Rue, décédé le 6 février 1784, âgé de soixante-huit ans.

1780-1784. D. **Jean-François Brillard**, de S.-Martin.

1784-1793. D. **Pierre-Joseph Sallin**, de Villaz-S.-Pierre; il fut ensuite curé.

1793-1807. D. **Claude-Joseph Sonney**, de Blessens.

1807-1815. D. **Gilbert Vermelle**, de Saigneléger (du Bémont).

Depuis 1810 ou 1815, la paroisse de Rue n'eut plus de chapelain, malgré les nombreuses fondations d'anniversaires et autres; il paraît que la chapelle n'était plus considérée comme bénéfice ecclésiastique.

1848-1853. D. **Jacques Bersier**, curé de Remaufens; exilé par les autorités de 1848, il vint se réfugier à Rue, où il mourut le 30 juin 1853. Il fut desservant des chapelles.

Curés de Rue.

La séparation eut lieu en 1620, mais c'est en 1623 que le premier curé fut nommé; jusqu'à cette date le curé de Promans devait avoir un vicaire à Rue, qui y remplissait une partie des fonctions paroissiales les dimanches et fêtes surtout, et chaque lundi il y chantait une messe pour les défunts.

1623. D. **Antoine Morel**, premier curé. En 1625 il dut opérer la saisie d'une pose de terre pour se payer de la desservance du bénéfice.

1627. D. **François Currat**. (*Cottet, not.*)

1632. D. **Jacques Macherel**, de Romont. Il a établi les premiers registres de baptêmes en 1632; il fut nommé membre du clergé de Romont et remplacé par son frère D. Claude Macherel, élu le 17 novembre 1637.

1637-1641. D. **Claude Macherel**, curé, chapelain à Bourguillon.

1642-1655. D. **Pierre Dey**, de Rue.

1655-1666. D. **Pierre Rossier**, curé et doyen; il était chapelain à Rue au moment de son élection.

1666-1685. D. **Joseph-Nicolas Maillardoz**, curé et doyen.

1685-1722. D. **Jean-François Braillard**, curé, doyen, décédé à Rue le 13 février 1722. Il fit pendant plusieurs années l'école et cela pour un minime salaire; il donnait aussi des leçons de plain-chant. (Voir sa fondation, p. 510.)

1722. D. **Béat-Louis Conus**, de Saugy (Siviriez), décédé le 17 octobre 1722.

1723-1752. D. **Jean-Joseph Deschenaux**, de Morlens-Ursy, décédé à Rue le 14 mai 1752.

1752-1765. D. **Jean-Baptiste Marthe**, d'Épendes, vicaire à Sales au moment de son élection, décédé le 29 juin 1765. Il fut aussi doyen.

1765-1793. D. **Claude-Joseph Michel**, de Bulle, vicaire à Porcel.

1793-1809. D. **Pierre-Joseph Sallin**, de Villaz-S.-Pierre, décédé à Rue le 2 septembre 1809.

1809-1811. D. **Pierre Morel**, de Lentigny, mort à Rue le 5 avril 1811.

1811-1815. D. **F.-Nicolas Perroset**, du Landeron.

1815-1826. D. **Gilbert Vermeille**, de Bémont, près de Saigneléger, né le 12 janvier 1759, entré chez les Prémontrés de Bellelay, profès le 27 mai 1781, prêtre le 5 juin 1784. Il fut un des huit religieux retenus en otage par les Français pour régler définitivement les comptes des pensionnaires. Relâché le 5 février 1798. (*Rauracia sacra.*) C'était un prêtre très instruit et plein de mérites. Après la suppression de son couvent, il se retira à Soleure et ensuite à Fribourg. Il a fondé l'école des filles de Rue en donnant 12,000 fr. pour cette bonne œuvre. Il est mort à Rue le 9 juillet 1826. Puisse Rue n'oublier jamais ses bienfaiteurs! Le religieux Vermeille a vécu près de vingt ans comme chapelain et curé de Rue.

1827-1832. D. **Claude Berchier**, de Cugy, mort curé de Montbovon.

1832-1844. D. **Pierre Minguely**, de Cournillens. (Vol. I, p. 276.)

1844-1860. D. **Claude-Joseph Raboud**, des Glânes (Villaz), mort curé-doyen à Romont.

1860-1863. D. **François Glasson**, de Bulle, mort à Rue le 8 février 1863.

1863-1880. D. **François Pilloud**, de Châtel-S.-Denis. Il fut pendant quatre ans vicaire à Echallens, et ensuite curé de La Roche : c'était un homme d'une profonde humilité et d'une sincère piété, grave dans ses relations, mais d'une grande bonté. Observateur de la nature, il acquit un vrai talent dans la peinture de certains objets d'histoire naturelle, surtout des papillons. Il fut frappé d'apoplexie en chaire le jour de l'Ascension, après un sermon sur le ciel. Mort le 7 mai 1880, il fut enterré à Châtel. Oncle de D. Chillien, professeur.

1880-1882. D. **Nicolas Bovet**, de Promasens, né le 24 août 1828, élève du Collège germanique à Rome, ordonné à Rome le 2 juin 1855, vicaire à Berne en 1856, professeur au collège de Fribourg en 1857, chapelain aux Siernes d'Albeuve après un essai au noviciat de Mariastein, curé du Locle en 1870, directeur des dames Dominicaines à Estavayer en 1872, chapelain à Chapelle (Promasens) en 1876, curé-doyen à Rue en 1880, curé et doyen à Villarsiviriaux en 1882.

1882. D. **François-Emile Moget**, de La Tour (diocèse d'Anancy), né le 18 novembre 1841, ordonné à Paris le 14 novembre 1869, vicaire à Châtel-S.-Denis et curé de Villarvolard en 1872. Il est le vingt-quatrième curé de Rue depuis l'érection de cette paroisse. Puisse Dieu lui accorder la santé ! Il est aujourd'hui chapelain à Chavannes-les-Forts.

1897. **Marie-Placide Bavaud**, de Bottens, né le 18 février 1859, ordonné le 25 juillet 1885, vicaire à Vevey, ensuite à Assens, curé de Bussy en octobre 1889, directeur de l'école secondaire à Bulle en 1894, curé de Rue en 1897.



RUEYRES-LES-PRÉS

Reyres, Rueres, Rueria en latin et Ruere.

Patron : Saint Loup ou saint Leu, évêque de Troyes, de 427 à 479, sous Childéric Ier. C'est probablement par erreur que la visite de Saluces donne saint Séverin, patron.

Altitude : 474 m.

Statistique de 1888.

NOMBRE		POPULATION DE RÉSIDENCE D'APRÈS								Total.
Des maisons habitées.	Des ménages.	Bourgeois de la commune.	Bourgeois d'une autre commune.	Bourgeois d'un autre canton.	Étrangers.	CONFESSION		LANGUE MATERNELLE		
						Catholiques.	Protestants.	Français.	Allemands.	
35	37	132	52	21	—	184	21	187	18	204

1889. Nombre des contribuables, 178.

Valeur des immeubles imposables, 548,452 fr.

Capitiaux, 55,718 fr.

Produit de l'impôt sur les fortunes, 718 fr.

1895. Impôt sur le commerce et l'industrie, 130 fr.

Dépenses pour l'assistance des pauvres, 113 fr.

Fonds d'école, 14,655 fr. pour 43 élèves.

La petite paroisse de Rueyres-les-Prés est placée dans la vallée arrosée par la Broye, à l'occident de Payerne. Les nombreux canaux et rivières qui sillonnent cette contrée y amènent beaucoup de brouillard. Le village cependant, placé sur une petite élévation, est sain, les terres fertiles, le peuple laborieux. Le climat est doux, lorsque le vent du nord n'y règne pas en maître.

Ce village faisait autrefois partie de la seigneurie d'Est-

vayer. En 1308, Aymon d'Estavayer, fils de feu Guillaume, et Jean, cèdent à Henri leur frère, à titre de réachat, le village de Rueyres qu'ils possédaient en commun avec la dime de Frasses et le 1/3 de celle de Bussy, pour 83 Liv. (*Recueil Herman, baron d'Estav.*) Leur mère était Sibille de Vuicherens. Bernard de Gléresse, en épousant Isabelle, fille d'Henri d'Estavayer, reçut la seigneurie de Rueyres pour la dot de sa femme, par contrat du 4 septembre 1487.

L'église.

Conon d'Estavayer ne parle pas de la chapelle de Rueyres dans son pouillé de 1228, mais ce n'est pas une preuve qu'elle n'existait pas à cette date ; car il cite les églises paroissiales et rarement les chapelles dépendantes d'une église paroissiale.

La chapelle de S.-Loup de Rueyres existait en 1349 ; Jeanne Joly, de Rueyres, lui lègue 3 sols. 18 août 1349. (*Arch. d'Est.*)

Elle fut visitée, en 1453, par les délégués de Saluces ; ils arrivèrent à Dompierre-en-Vuilly (Carignan), le jeudi 13 septembre ; ils visitèrent le même jour la chapelle de Chevrouz et celle de Rueyres, dépendante de celle de Dompierre. Elle possédait à cette époque tous les insignes d'une église paroissiale : le S. Sacrement, les fonts de baptême, le cimetière ; on y célébrait fêtes et dimanches une messe. Les Visiteurs ordonnèrent plusieurs réparations nécessaires. Le tabernacle était du côté de l'épître ; ils exigèrent de le placer de l'autre côté, conformément à l'usage établi, et d'y entretenir constamment une lampe allumée. Les chandeliers, s'il y en avait, étaient bien rudimentaires ; ils ordonnèrent d'en faire deux en bois, de les peindre et garnir en fer. Dans la nef, la terre nue ; ordre de la paver ou planchéier. Le cimetière n'étant pas clos, ils enjoignirent de le fermer par un mur, dans l'espace de trois ans.

Le vicaire de Carignan venait célébrer la messe dans cette chapelle les fêtes et dimanches, et cela dura jusqu'au moment de la Réformation ; depuis lors, elle fut desservie par le clergé d'Estavayer, collateur et patron de cette paroisse.

L'église n'avait pas de tour jusqu'en 1757 ; elle fut construite sans frais pour la commune et sans impôt ; ceux qui avaient

des attelages conduisirent gratuitement les pierres depuis la Molière jusqu'à Rueyres; ceux qui n'en possédaient pas faisaient des corvées.

La paroisse tout entière travailla avec un élan admirable.

Jean Bratry donna 7 écus pour les montants de la porte.

Depuis la visite de Saluces, il est rarement parlé de cette église. Le chœur est ancien; les fenêtres sont en style ogival flamboyant du milieu ou de la fin du XV^e siècle; les murs, très épais, sont soutenus par quatre contreforts.

L'église fut réparée en 1847, et consacrée de nouveau par Mgr Marilley le 13 septembre 1857.

Une pierre tombale recouvre les restes mortels de M^{lle} Marie-Hélène de Gottrau, décédée en 1767, et de D^{lle} Marie-Barbe de Gottrau, décédée en 1776. Une autre rappelle M^{me} de Castella, née baronne d'Alt, 1744.

Les registres renferment l'acte de mariage de noble Jean-Laurent d'Estavayer-Lully, fils de feu Urs d'Estavayer, capitaine aux gardes, capitaine de Vauxtravers, conseiller d'Etat de Fribourg, gouverneur de Neuchâtel, avec Marie-Anne-Jeanne de Diesbach, fille de Georges de Diesbach, baron de Grandcour et coseigneur de Bellerive. 28 septembre 1690.

L'église de Rueyres fut visitée par les évêques à différentes époques; en 1702, le 6 octobre, par Mgr de Montenach qui ordonna de procurer un reliquaire en métal, afin d'abolir l'usage de conserver les reliques dans des bourses; cet ordre est renouvelé en 1712.

Une pièce de terre avait été donnée au Rosaire par le baneret Castella; le récépissé de 1712 prescrit à Pierre Bourdilloud, qui en avait la jouissance pour quelque temps, de la rendre à la confrérie.

La paroisse, le bénéfice.

La chapelle fut desservie par le vicaire de Dompierre-en-Vuilly depuis une époque inconnue, mais probablement depuis le XV^e siècle jusqu'au moment de la Réforme. Le clergé d'Estavayer, étant patron et collateur de l'église de Carignan, dut aussi prendre soin des habitants du village de Rueyres; il paraît qu'un membre du clergé venait célébrer fêtes et diman-

ches dans la chapelle de S.-Loup, et un autre prêtre allait offrir le saint sacrifice dans celle de Lully. Vers 1630, la population, sans prêtre pendant la semaine, témoigna le désir de posséder un curé résidant dans le village ; mais tout était à créer, le bénéfice, l'habitation du curé, etc. La paroisse (ou peut-être le clergé d'Estavayer lui-même) acheta de M. Devevey une maison pour loger le curé.

Le premier curé résidant vint probablement s'établir à Rueyres en 1633 ; les registres des naissances et des baptêmes furent établis cette année-là.

Les paroissiens, réunis en assemblée, offrirent généreusement des pièces de terres et des rentes en argent pour former le bénéfice.

DD. Berthod et Bugnon, du clergé d'Estavayer, se présentèrent devant le Conseil de cette ville pour le prier de céder le champ dit *le Ruz de la Chavanne*, pour aider la paroisse dans ses sacrifices et former un bénéfice. Le Conseil le céda, mais à condition qu'il retournerait à la ville, si le curé cessait de résider à Rueyres. 16 juillet 1631.

Suivent les dons pour former le bénéfice :

« Au nom de Dieu..... Nous Pierre Gotty, moderne gouverneur du village de Rueyre, assisté des M. P. Cantin, I. Cantin, P. Novel, L. Cantin, B. Bonfils, C. Humbert, avec le reste de tous les autres communiens... Nous désirant d'avoir pour agréable au village du dit Rueyre, un seigneur curé dependant du V. Clergé d'Estavayé pour illec faire sa résidence afin de prêcher et annoncer la parole de Dieu, pour y faire tous les autres services divins selon leur ordre et d'autant que notre église parroissiale est fondée, erigée à l'honneur de Dieu, sous le vocable nom S. Loup, évêque, la qu'elle n'est rentée pour entretenir un sgr. curé, pour illec résider. A cet effet, nous les prédits communiens... nous donnons, léguons perpétuellement par ces présentes pour la fondation de la dite église au dit curé pendant qu'il fera sa résidence au dit lieu les pièces et possessions suivantes qu'appartenaient ci devant à la dite communauté de Rueyre, assavoir un morcel de pré en *Ruve-retaz*... un autre de terre contenant deux poses *entre deux Ruz*... Nous... pour le respect et devoir que nous devons porter a notre sgr curé, afin qu'il ait paternelle recommandation pour

le salut de nos ames, l'avons reçu et accepté de notre liberale volonté pour être communier du dit Rueyre comme l'un de nous autres pour pouvoir jouir et fruir des biens communs soit tant en paquelage, bois que autrement. Item avec la condition que nous les dits communiers seront tenus et astreints de maintenir la cure du dit lieu tout ainsi comme elle a été acquise de noble Jean Le Vevey. Item a été dit et conditionné que le dit sgr curé instruira les petits enfants du village a lire et écrire au mieux que à lui sera possible, sans toutes fois à ce être contraint et le cas advenant que le dit curé ne les voulut instruire, les dits communiers le représenteront par devant le V. Clergé. Et afin que la cure de S. Loup soit de tout mieux fondée, N. D. Jean Bertoux, moderne curé de Fond de sa liberale volonté a donné, légué... 1/2 pose de terrain lieu dit dit à la Fontannaz de la Colaz... a condition que le sgr curé de Rueyre sera tenu de payer annuellement et perpétuellement au V. Clergé d'Estavayer 19 gros sur un chacun jour fete S. Martin et de chanter tous les samedis un *Salve Regina* pour le salut et remède de son âme. En outre, je le susnommé lieutenant Cantin étant ému de bonne volonté, afin que la dite église soit d'autant mieux fondée donne et lègue... une pose de terre au lieu dit *Petit Boratel*... Jacques Cantin métral donne et lègue... une pose de terre avec le terrage, lieu dit devant le bos... Claude Humbert pour l'augmentation de la dite fondation donne et lègue... une pose de terre *Derrey Bonvillard*... à condition toutes fois qu'étant le dit C. Humbert décédé, le curé sera tenu de célébrer une messe perpétuellement sur le jour de son trépas.

« S'ensuivent les rentes et censes données et léguées en deniers perpétuellement pour la fondation de la dite église par les personnes suivantes : Pierre Gottiez donne de cense annuelle et perpétuelle 6 sols lausannois (42^e), le curé devra dire un *Salve Regina* le jour de son obit; Claude Gottiez 3 sols; Pierre Noël métral donne et lègue un noyer sur le cimetièr du dit Rueyere et 12 sols laus.; Benoît Braty 3 gros; Laurent Cantin 30 gros laus.; Daniel Caredon 6 sols; Pierre Cantin, Jacques Bonfils, Jean Bonfils, Vuillelme Frasley, Jean Pache, Jacques Caredon chacun 3 sols. Le tout payable au curé annuellement et perpétuellement sur chacun jour fête S. Martin, sous l'obligation d'un chacun de tous leurs biens... Devestisants... le

11 jour d'octobre 1693. Présents V. D. Pierre Bugnon, doyen et curé d'Estavayer, D. Christophe Rossel, curé de Montbrelloz...

« Signé : G. TRUFFIN. » (*Arch. du clergé.*)

Le bénéfice, en 1798, comprenait 14 poses de terre données par le clergé d'Estavayer ; un rentier qui rapportait 40 L. et 17 sols ; la dime du chanvre, 8 L. ; les corvées, 100 L. ; et la prémice, 18 L.

Le clergé d'Estavayer fit opérer, en 1519 et 1520, les reconnaissances de l'église de Carignan par P. Tettard, notaire de Vallon, et D. Pierre Quilliet, chapelain de S.-Aubin. Le curé de Carignan, à cette date, levait la prémice dans toute l'étendue de la paroisse de Rueyres ; il y avait des droits de corvée, de charrue, etc.

A la suite de ces reconnaissances, on trouve celles de la chapelle de Rueyres. Elle possédait quelques rentes et un peu de terre données pour des anniversaires. Mermet Bonfils avait légué une pose de terre *devant Villard* et 1/2 pose *en masses*, pour 2 messes anniversaires.

Les anniversaires sont nombreux, et toutes ces messes doivent être célébrées par le curé de Carignan dans la chapelle de Rueyres.

De nouvelles reconnaissances, faites en 1560, rappellent fréquemment les antérieures de 1420, 1458, qui n'existent plus.

D. Jean Cantin, curé de Dompierre-en-Vuilly, fonda un anniversaire dans la chapelle de Rueyres, qui devait être célébré par le curé et le vicaire de Dompierre, le curé et le vicaire et les deux chapelains de Résudens.

Don, bienfaiteurs.

Un des plus grands bienfaiteurs de l'église fut M. Nicolas de Castella, secret et ancien banneret. Pendant soixante ans à peu près, chaque année de sa vie est marquée par un généreux don. L'énumération en est longue, mais édifiante ; on voit qu'il aimait Jésus-Christ dans sa petite église de Rueyres. Les pierres comme les ornements rappelaient ses bienfaits.

En 1710, il donna 10 écus à l'église ; en 1715, le tableau de Notre-Dame et un de S. Joseph ; en 1712, le dais en étoffe rouge ; en 1744, les fonts de baptême en pierre jaune ; en 1746.

une bannière, un reliquaire en argent ; en 1749, il a payé la porte de l'église en chêne, qui a coûté 15 écus ; il a fait marbrer et dorer la chaire, refondre une lampe ; en 1752, il a fait réparer le chœur, la voûte et les corniches, le maître-autel.

Le maréchal de Castella donna, en 1736, plusieurs ornements qui avaient appartenu à l'aumônerie du régiment de son oncle, un calice en argent, les vases des saintes Huiles en argent, un encensoir.

En 1743, M^{me} de Castella donna quatre chandeliers en cuivre doré et un crucifix.

Les Castella firent les quatre fenêtres de l'église avec treillis, les murailles autour du cimetière.

Une dame de Castella donna un pavillon pour le tabernacle, une chasuble.

En 1699, M^{me} Ferdinand de Diesbach, née Pontherose, donna une couronne pour la monstrance, une chape, l'antependium du maître-autel.

En 1727, M^{me} de Grandcour a fait remplacer la partie inférieure (le pied) du ciboire par un pied en argent, donné divers objets de moindre valeur et 18 florins en argent.

Un calice porte les armes des Diesbach ; c'est probablement un don des seigneurs de Grandcour.

Au nombre des bienfaiteurs, il faut encore citer M^{me} Devevey en 1718 ; Laurent Sansonnens, en 1760 ; Jean Sudan, domestique au château de Grandcour, en 1722 ; les dames de Gottrau.

Dans les temps plus rapprochés, nous rencontrons le curé Gottrau, aujourd'hui chanoine de Carthage et camérier de sa S. S. Léon XIII ; il a donné plusieurs ornements, entre autres une chape.

Josette Richoz, née Blanc de Villaz, a donné, en 1822, 12 écus pour des chandeliers, 15 pour un encensoir et 25 pour une bannière.

En 1825, M. de Montenach, de Russy, donna une chasuble violette provenant de Mgr de Montenach.

En 1846, les Dames Dominicaines d'Estavayer donnèrent du bois pour la reconstruction de l'église et un tableau du Rosaire.

En 1720, un insigne bienfaiteur fut noble Philippe Griset de Forel, prêtre de l'Oratoire, Vicaire général de l'évêché de Lausanne et coseigneur de Forel. Il possédait un fief qui provenait

de l'abbaye de Payerne ; il fut échangé, en 1720, contre un autre qu'il remit à la fabrique de l'église de Rueyres. Il consistait en rente d'un sol, 6 deniers et 22 quarterons de moitié seigle et froment. Il posa quelques conditions à sa donation, entre autres que le curé Dellex en aurait la jouissance pendant sa vie ; mais, après sa mort, elle ferait retour à la fabrique de l'église.

Ce don, ayant été fait de vive voix et sans acte authentique, fut confirmé, après sa mort, par les exécuteurs testamentaires et par ses nièces héritières, le 28 novembre 1720. Fait et passé dans la maison du dit donateur, à Estavayer-le-Lac.

Faits divers.

Voici un fait très édifiant et rare. La population de Rueyres aimait le plaisir, mais elle savait aussi y renoncer. « Le 5 septembre 1727 (lit-on dans un protocole), l'honorable commune de Rueyres, assemblée au sortir de l'église, ayant considéré et fait attention aux suites fâcheuses que causent *les bénichons*, a, d'un commun consentement (et pour des raisons particulières), arrêté que dans l'espace de huit ans on ne fera aucune bénichon (danse) dans la commune, sous le ban de 10 florins. » Et, pendant huit ans, il n'y eut pas de danse publique à Rueyres. Cet arrêté fut peut-être provoqué par d'autres raisons que le sentiment religieux.

C'est à Rueyres que j'ai constaté la plus ancienne date de l'apparition des fleurs artificielles dans l'église. 1723.

Il existait un hameau au lieu-dit *les Vernes*, qui a disparu à une époque inconnue, à la suite d'un incendie.

Curés de Rueyres-les-Prés.

1449-1474. D. **Jean Ducettaz**, fils d'Aymon. (*Arch. d'Estavayer.*)

1560. Feu D. **Antoine dou Rasfour**, recteur à Rueyres et vicaire de Dompierre (Carignan).

1587-1590. **Pierre Lambelly**, élu par le clergé d'Estavayer pour trois ans ; il était membre du clergé d'Estavayer et délégué pour le service de Rueyres.

- 1593-1596. D. **Louis Ansermet**, élu pour trois ans.
 1596-1599. D. **Claude Rey**, élu pour trois ans.
 1638. D. **Laurent Bullet**.
 1641. D. **Pierre Legent**.
 1641-1652. D. **Philippe Danet**.
 1652-1654. D. **Pierre Baudevin**.
 1654-1660. D. **Pierre Cudré**, d'Autigny, enterré à Autigny le 2 janvier 1660.
 1660-1665. D. **Jean Trinchent**.
 1663-1664. D. **François-Charles Ansermet**.
 1665-1674. D. **Philippe Cuassot**.
 1674-1680. D. **François Cardon**.
 1681-1694. D. **Girard Grimallier**.
 1694-1696. D. **Jean-Baptiste Brama**.
 1697-1710. D. **Claude Monney**.
 1710-1748. D. **Jean-Pierre-Dominique Dellex** (Delley ?), d'Estavayer.
 1748-1750. D. **Henri-Joseph Cantin**.
 1750-1764. D. **Jean-Joseph Grand**.
 1764. D. **Laurent Grandgirard**, desservant.
 1764-1787. D. **Jean-Baptiste Berchier**.
 1787-1801. D. **Jean-Joseph-Boniface Maitre**.
 1801-1807. D. **Jean-Frédéric Curty** ou **Courty**, de Moreteau, curé de Morens.
 1808-1816. D. **Jacques-Vincent Gross**, prêtre français resté dans le pays après l'émigration ; il a beaucoup négligé les registres.
 1816-1819. D. **Joseph Berthe**, d'Estavayer, décédé en 1836.
 1819-1820. D. **Jean-Joseph Margueron**, de Cottens, curé de Torny de 1820 à 1830 (Voir vol. I, p. 301, 353), de Villars-volard de 1830 à 1835, d'Avry de 1835 à 1848, chapelain à Cottens, etc.
 1820-1824. D. **Pancrace Davet**, de Romont (vol. VII, p. 180) ; il fut chapelain à Villaz, curé de Siveriez, chapelain à Rueyres-Treyfayes, à La Roche, à Manens, où il mourut le 6 mai 1852.
 1824-1825. D. **Hyacinthe Bullet**, d'Estavayer-le-Lac, directeur du Séminaire de 1821 à 1825, directeur des Dames Dominicaines d'Estavayer, curé d'Estavayer, membre du clergé ; il est décédé le 11 mars 1854.

1829-1845. D. **François-Marie Sérasset**, originaire de la Savoie, chapelain à Remaufens, ensuite à Cournillens, desservant curé du Cerneux-Péquinet, chapelain à Corserey où il est mort en 1849.

1845-1849. D. **Gaspard-Fridolin Hauser**, du canton de Glaris (vol. VII, p. 206); vicaire à Berne en 1839; en 1842, chapelain à Uberstorf, vicaire d'Estavayer-le-Lac, curé de Villarepos, en 1849.

Après le départ de D. Hauser, l'église resta vacante pendant cinq mois, et on n'y fit aucun office.

1849-1860. D. **Alfred de Gottrau** (vol. IV, p. 417); il vint d'Assens s'établir à Estavayer pour desservir cette paroisse pendant trois ans; il ne jouissait pas du bénéfice et il se rendait plusieurs fois par semaine à Rueyres pour célébrer la messe. Il est aujourd'hui retiré à Pensier, dans sa maison, honoré de plusieurs dignités ecclésiastiques, chanoine de Carthage et prélat camérier de Léon XIII.

1860-1861. D. **Alphonse-Martin Bugnon**, desservant. (Vol. II, p. 89.)

1861-1868. D. **Claude-Joseph Michaud**, de Villarepos.

1868-1869. D. **Alexandre-Joseph Cadre**, d'Estavayer-le-Lac.

En 1869, la paroisse fut desservie par M. Corboud, curé de Montbrelloz.

1869-1884. D. **Jean Sautaux**, de Montagny-les-Monts.

1884-1886. D. **Nicolas-Placide Geinoz**, de Neirivue, né le 17 octobre 1857, ordonné le 22 juillet 1883, vicaire à Bulle, curé de Rossens en 1886, plus tard curé de Montbovon.

1886-1895. D. **Jean-Joseph Braillard**, de S.-Martin, né le 29 mai 1858, ordonné le 22 juillet 1884, vicaire à la Chaux-de-Fonds, curé de Rueyres, et en 1895 de Léchelles, où il continue son ministère avec le zèle qu'il a déployé à Rueyres.

1896. D. **Henri Demierre**, de Montet (Glânes), né en 1862, ordonné le 29 juillet 1888, vicaire pendant quatre mois à Attalens et pendant huit mois à Neuchâtel, curé à La Joux en septembre 1890, et en 1896 à Rueyres. L'aménité de son caractère, son amour de la solitude, sa piété le feront toujours aimer.



*La table des matières n'a pu être terminée, à cause de la
longue maladie de l'auteur.*

Le 11^e volume est sous presse.

TABLE DES MATIÈRES

IX^e ET X^e VOLUMES

	Pages.
<i>Neirivue.</i>	5-23
Statistique et historique	5
Erection de la paroisse.	7
Souscription pour l'érection.	10
L'église	12
Chapelle de Notre-Dame	14
— de Saint-Antoine	14
Legs, fondations pies	16
Testament du curé Thomas.	17
Cloches	17
Bénéfice, bibliographie	18
Faits divers	18
Chapelains	21
Curés.	22
 <i>Neyruz</i>	 24-31
Statistique et historique	24
Chapelle.	26
Erection de la paroisse	28
L'église	28
Faits divers	29
Curés.	30
 <i>Nuvilly et Aumont</i>	 32-43
Statistique et historique	32

	Pages.
Erection de Nuville et Aumont en paroisse	34
L'église et la cure	36
Bienfaiteurs	38
Cloches	40
Bénéfice	41
Curés	42
<i>Onnens</i>	44-55
Statistique et historique	44
Juridiction d'Hauterive	46
Rapports avec Lentigny	47
Séparation de Lentigny	49
L'église	49
Bénéfice	51
Bienfaiteurs	52
Faits divers	53
Curés	54
<i>Orsonnens</i>	56-85
Statistique et historique	58
Villargiroud	61
Fondation de la paroisse, collation	62
Bénéfice	62
L'église	63
Cloches	66
Chapelles des Saints Fabien et Sébastien	67
Chapelle de Sainte-Chatherine	69
— de Sainte-Marie-Madeleine	70
— de Saint-Imier	71
— de Chavannes	73
Ornements et visites pastorales	73
Bienfaiteurs	75
Archéologie. Faits divers. Antiquités	77
Chapelains	78
Curés	80
<i>Planfayon</i>	86-115
Statistique et historique	86
Lettre de franchise ou testament de Guillaume d'Englisberg	88
Seigneurs	88
Planfayon et Plasselb	92
Réforme	98

	Pages.
Bénéfice du chapelain	100
Eglise.	104
Chapelles	106
Bienfaiteurs	107
Ecoles	108
Faits divers. Orgue.	109
Chapelains	110
Curés.	113
<i>Plasselb</i>	116-134
Statistique	116
Membre de la paroisse de Planfayon.	119
Erection en paroisse	124
Délimitation	128
Eglise.	130
Cloches	131
Ecole.	131
Curés.	132
<i>Pont-la-Ville</i>	135-149
Statistique et historique	135
Collation à la cure	139
Eglise.	141
Cure	142
Variétés.	143
Curés.	144
Document	148
<i>Ponthaux</i>	150-164
Statistique et historique	150
Bénéfice	154
Fondations, Pons	158
Séparation de Prez	158
Eglise.	159
Nierlet-les-Bois	160
Propositions de Mgr Marilley pour la séparation	161
Cloches	163
Faits divers	163
Curés.	164
<i>Porsel</i>	165-180
Statistique et historique	165

	Pages.
Antiquité de la chapelle	167
Erection de la paroisse	169
Eglise paroissiale. Cloches	170
Dons à l'église, au bénéfice et aux pauvres	172
Bénéfice du vicaire	174
Faits divers	176
Curés.	177
Vicaires	178
Document	179
<i>Praroman</i>	181-202
Statistique et historique	181
Faits divers. (Léproserie)	185
Eglise.	185
Cloches	187
Horloges.	187
Dons	188
Erection de la paroisse	188
Fondation du chapelain	191
Liberté. — Egalité	191
La Voix de Dieu (couvent)	192
Montévraz	193
La Petite-Riedera	193
Bonfontaine.	197
Sonnenwyl.	199
Chapelle de Saint-Joseph au Mouret.	199
Chapelains.	200
Curés.	201
<i>Prez-vers-Noréaz</i>	203-238
Statistique	203
Les de Prez, de Pratellis	204
Paroisse.	205
Bénéfice.	206
Visite pastorale de Saluces	211
Eglise	212
Cloches	212
Cure	213
Avouerie, patronage	214
Vicaires de Prez	216
Curés, vicaires, amodiateurs	217
Corserey.	222

	Pages.
Chapelle de Corserey	224
Dons pour la fondation d'un bénéfice	225
Chapelains de Corserey	234
Noréaz	236
Seedorf	237
<i>Progens</i>	239-249
Statistique et historique	239
Chapelle	241
Chapellenie.	241
Erection de la paroisse	243
Bienfaiteurs	244
Verrerie	245
Chapelains	248
Curés.	249
<i>Promasens</i>	250-306
Statistique et historique	250
Eglise, autels, chapelains	255
Visite pastorale de Saluces	260
Visite de Mgr Strambin	262
Collateur	263
Vicariat	267
Inventaires des ornements, meubles, reliques	268
Processions.	269
Confrérie du Saint-Esprit	270
Bienfaiteurs de l'église et du bénéfice	270
Testament de Jean Pache.	272
Auboranges.	276
Orphelinat d'Auboranges.	278
Mossel	278
Ecublens	279
Eschiens.	280
Blessens.	280
Villangeaux	281
Gillarens	281
Du Terraud	283
Nobles de Prez, nobles du Pont, de Gillarens et de Pont.	284
Métral de Rue.	287
De Maillardoz de Rue.	287
Gouel, Gouelli, de Rue.	288
Chapelle de Notre-Dame des Champs	289

	Pages.
La chapelle.	294
Bienfaiteurs	294
Chapelains de Notre-Dame des Champs.	295
Chapelle de Saint-Joseph, dite des Cierges.	297
Vicaires de Promasens.	298
Curés.	299
<i>Remaufens</i>	311-324
Statistique et historique	311
La chapelle et l'église paroissiale.	313
Etablissement d'un chapelain	314
Difficulté entre le chapelain Jerly et la commune	315
La paroisse.	320
Chapelains.	322
Curés.	323
<i>Riaz</i>	325-349
Statistique et historique	325
L'église	326
Chapelle de Saint-Jean devant la Porte Latine	333
Inventaires des ornements	334
Chapelle de Sainte-Anne.	335
Droit de collation.	335
Bénéfice.	336
Cloches	336
Bienfaiteurs, faits divers.	337
Personnages distingués : Duding, Bosson, Clerc, Charles, Gremaud.	339
Chapelains	345
Curés.	346
<i>Romont-Arrufens</i>	350-484
Statistique et historique	350
Origine de Romont.	352
Louis II de Savoie, baron de Vaud	355
Difficulté entre le clergé et les bourgeois	357
Romont sous la Savoie	359
Incendie de Romont	362
Guerre contre le duc de Bourgogne	365
Traité de Fribourg du 12 août 1476	368
L'église de Cudrefin.	371
Romont depuis 1536. Soumission à Fribourg.	373

	Pages.
L'église, ses chapelles ou autels	380
Visite pastorale de Saluces	383
La chaire	384
Les stalles	384
La grille à l'entrée du chœur	385
L'orgue	386
Les cloches.	389
Les chapelles dans l'église	391
Armoiries	397
Chapelle de Sainte-Anne à Arrufens.	398
Chapelle de Bossens.	399
Le clergé de Romont, de 1244 à 1513.	399
Statuts du clergé de Romont	401
Les prédicateurs.	405
Les Pères Minimes	408
Les Pères Capucins de Romont.	416
Reliques de Sainte-Claire de Vevey et d'Orbe.	421
Religieuses de l'Ordre de l'Annonciade	425
Religieuses Ursulines	426
Religieuses Trappistines	426
Confrérie de la Conception	427
Autres confréries.	431
Acte de fondation de ce qu'on appelle la confrérie de Saint-Joseph.	432
Ecoles, instruction publique à Romont.	434
Ecoles des filles	439
Ecole libre, école secondaire.	441
Sciences, arts et industrie à Romont.	441
L'industrie.	450
La cure	452
Les Mystères	453
Visites pastorales.	455
L'Assomption.	455
Processions, pèlerinages, Sacré-Cœur	457
Fondation d'Humbert de Fernay	457
Les incendies.	458
Faits divers	460
Membres du clergé de Romont.	463
Curés de Romont	477
<i>Rossens</i>	485-493
Statistique et historique	485

	Pages.
La chapelle.	486
Erection en paroisse.	489
Ecoles	492
Chapelains.	493
Curés.	493
<i>Rue.</i>	494-519
Statistique et historique	494
Première chapelle	498
Don d'une vigne.	501
Erection en paroisse	502
Autel de la Trinité	503
Visite pastorale en 1453	504
Autel de Saint-Léger	505
Droit et devoir du curé	507
Fondation de l'hôpital et autres fondations	509
Fondation du curé Braillard.	510
Dons à l'église et à la paroisse.	510
Faits divers.	512
Familles distinguées	514
Chapelains.	515
Curés.	517
<i>Ruyères-les-Prés</i>	520-529
Statistique et historique	520
Eglise.	521
Paroisse et bénéfice.	522
Dons, bienfaiteurs	525
Faits divers	527
Curés.	527